This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD UNIVERSITY LIBRARY
1958

MÉMOIRES

DE MIRABEAU.

V.

H. REMY, IMPRIMEUR DU ROI.

MÉMOIRES

BIOGRAPHIQUES

LITTÉRAIRES ET POLITIQUES

DE MIRABEAU,

ÉCRITS PAR LUI-MÊME,

PAR SON PÈRE, SON ONCLE ET SON FILS ADOPTIF;

ET PRÉCÉDÉS

D'UNE ÉTUDE SUR MIRABEAU,

Par Victor Hugo.

TOME CINQUIÈME.

Bruxelles,

LOUIS HAUMAN ET COMPe, LIBRAIRES.

1834.

SPV

DC 146
M7A3
V.5

SOMMAIRES

DES LIVRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

SOMMAIRE DU LIVRE ONZIÈME.

Départ du Bignon.—Des Birons, conseil de Mirabeau.—L'avocat devenu le copiste de son client.—Arrivée à Pontarlier. — Mirabeau prisonnier volontaire. — Mauvaise disposition des gens de justice. —Actes irréguliers. — Interrogatoires.— Demande d'élargissement provisoire.—Sombarde, substitut du procureur du roi.—Publication d'un premier Mémoire.—Dignité et logique de Mirabeau.—Jugement porté par Mirabeau sur lui-même, extrait de sa correspondance inédite.—Le marquis approuvant la conduite de son fils.—Nouveaux interrogatoires et incompétence des juges français. — Offres de transaction repoussées par Mirabeau. — Changement nouveau du marquis, et le Mémoire désapprouvé. — Prévention des juges, et intrigues des parties. — *Seul contre tous*, devise de Mirabeau. — Publicité essentielle. — Réflexions de Mirabeau sur sa situation. — Les Petites-Maisons.—Approbation de la famille de Ruffey.—Appel

SECONDE PARTIE.

SOMMAIRE DU LIVRE PREMIER.

Entrée de Mirabeau dans la vie politique. — Retour vers le passé. — Premier ouvrage politique de Mirabeau. — *Essai sur le despotisme.* — Jugement sévère de Mirabeau sur son premier ouvrage. — L'homme naturel et l'homme social. — L'esclavage. — L'unique raison des tyrans. — Les droits et les devoirs. — L'autorité tutélaire. — Le manque de principes. — Un mot de Montaigne. — Jugement de Mirabeau sur Tacite. — Droit divin et institution humaine. — Le premier salarié du peuple. — Nécessité d'éclairer les rois. — Éducation stupide. — Liens réciproques des peuples et des rois. — Le véritable courage. — *Le Col d'argent.* — Mémoire de Mirabeau pour le commandant Dallègre. — Le portefaix Jeanret. — Mirabeau défenseur d'un ingrat. — La *jurisprudence du sabre.* — Éloquence d'un prisonnier. — *Les Salines de Franche-Comté.* — Premiers principes d'économie politiques posés par Mirabeau. — La bibliothèque du château de Joux. — *Avis aux Hessois.* — Le landgrave de Hesse-Cassel. — Le marché odieux. — Noble exemple donné par les *Insurgens* d'Amérique. — La conscience le premier chef de l'homme. — *Conseils de la raison* et réponse de Mirabeau. — Résistance et révolte. — L'histoire des voyages. — L'histoire d'Angleterre. — L'Histoire de Philippe II. — *Le lecteur y mettra le titre.* — De la musique. — Lettre sur de *Saint-Mathieu.* — Seule défense personnelle de Mirabeau contre son père. — Fausses imputations. — Immensité des études de Mirabeau. — Ses travaux à Vincennes. — Traduction de *Tibulle*, *Boccace* et *Jean-Second.* — *Les lettres de cachet et les prisons d'état.* — L'*Espion dévalisé.* — Deux livres déplorables. — Nombreuses falsifications. — Manuscrit de la traduction de Tibulle. — Prétention de La Chabeaussière. — Tibulle comparé à Mirabeau. — Le *Livre noir.* — Opinion de Mirabeau sur son ouvrage des *Lettres de Cachet.* — Envoi à M. Lenoir. — Juste et noble confiance. — Conquêtes de la Révolution. — Silhouette et Turgot. — Orgueil, égoïsme, insouciance de Louis XV. — Le comte

SECONDE PARTIE.

SOMMAIRE DU LIVRE PREMIER.

Entrée de Mirabeau dans la vie politique. — Retour vers le passé. — Premier ouvrage politique de Mirabeau. — *Essai sur le despotisme.* — Jugement sévère de Mirabeau sur son premier ouvrage. — L'homme naturel et l'homme social. — L'esclavage. — L'unique raison des tyrans. — Les droits et les devoirs. — L'autorité tutélaire. — Le manque de principes. — Un mot de Montaigne. — Jugement de Mirabeau sur Tacite. — Droit divin et institution humaine. — Le premier salarié du peuple. — Nécessité d'éclairer les rois. — Éducation stupide. — Liens réciproques des peuples et des rois. — Le véritable courage. — *Le Col d'argent.* — Mémoire de Mirabeau pour le commandant Dallègre. — Le portefaix Jeanret. — Mirabeau défenseur d'un ingrat. — La *jurisprudence du sabre.* — Éloquence d'un prisonnier. — *Les Salines de Franche-Comté.* — Premiers principes d'économie politiques posés par Mirabeau. — La bibliothèque du château de Joux. — *Avis aux Hessois.* — Le landgrave de Hesse-Cassel. — Le marché odieux. — Noble exemple donné par les *Insurgens* d'Amérique. — La conscience le premier chef de l'homme. — *Conseils de la raison* et réponse de Mirabeau. — Résistance et révolte. — L'histoire des voyages. — L'histoire d'Angleterre. — L'Histoire de Philippe II. — *Le lecteur y mettra le titre.* — De la musique. — Lettre sur de *Saint-Mathieu.* — Seule défense personnelle de Mirabeau contre son père. — Fausses imputations. — Immensité des études de Mirabeau. — Ses travaux à Vincennes. — Traduction de *Tibulle*, *Boccace* et *Jean-Second.* — *Les lettres de cachet et les prisons d'état.* — L'*Espion dévalisé.* — Deux livres déplorables. — Nombreuses falsifications. — Manuscrit de la traduction de Tibulle. — Prétention de La Chabeaussière. — Tibulle comparé à Mirabeau. — Le *Livre noir.* — Opinion de Mirabeau sur son ouvrage des *Lettres de Cachet.* — Envoi à M. Lenoir. — Juste et noble confiance. — Conquêtes de la Révolution. — Silhouette et Turgot. — Orgueil, égoïsme, insouciance de Louis XV. — Le comte

SECONDE PARTIE.

SOMMAIRE DU LIVRE PREMIER.

Entrée de Mirabeau dans la vie politique. — Retour vers le passé. — Premier ouvrage politique de Mirabeau. — *Essai sur le despotisme.* — Jugement sévère de Mirabeau sur son premier ouvrage. — L'homme naturel et l'homme social. — L'esclavage. — L'unique raison des tyrans. — Les droits et les devoirs. — L'autorité tutélaire. — Le manque de principes. — Un mot de Montaigne. — Jugement de Mirabeau sur Tacite. — Droit divin et institution humaine. — Le premier salarié du peuple. — Nécessité d'éclairer les rois. — Éducation stupide. — Liens réciproques des peuples et des rois. — Le véritable courage. — *Le Col d'argent.* — Mémoire de Mirabeau pour le commandant Dallègre. — Le portefaix Jeanret. — Mirabeau défenseur d'un ingrat. — La *jurisprudence du sabre.* — Éloquence d'un prisonnier. — *Les Salines de Franche-Comté.* — Premiers principes d'économie politiques posés par Mirabeau. — La bibliothèque du château de Joux. — *Avis aux Hessois.* — Le landgrave de Hesse-Cassel. — Le marché odieux. — Noble exemple donné par les *Insurgens* d'Amérique. — La conscience le premier chef de l'homme. — *Conseils de la raison* et réponse de Mirabeau. — Résistance et révolte. — L'histoire des voyages. — L'histoire d'Angleterre. — L'Histoire de Philippe II. — *Le lecteur y mettra le titre.* — De la musique. — Lettre sur de *Saint-Mathieu.* — Seule défense personnelle de Mirabeau contre son père. — Fausses imputations. — Immensité des études de Mirabeau. — Ses travaux à Vincennes. — Traduction de *Tibulle*, *Boccace* et *Jean-Second.* — *Les lettres de cachet et les prisons d'état.* — L'*Espion dévalisé.* — Deux livres déplorables. — Nombreuses falsifications. — Manuscrit de la traduction de Tibulle. — Prétention de La Chabeaussière. — Tibulle comparé à Mirabeau. — Le *Livre noir.* — Opinion de Mirabeau sur son ouvrage des *Lettres de Cachet.* — Envoi à M. Lenoir. — Juste et noble confiance. — Conquêtes de la Révolution. — Silhouette et Turgot. — Orgueil, égoïsme, insouciance de Louis XV. — Le comte

» la voile de très-bonne grâce, c'est-à-dire d'une » manière noble et attendrissante ; et ils sont au- » jourd'hui sur la grande route, munis de toutes » choses relatives à leur besogne. J'ai déclaré que » je n'étais plus écrivain, surtout pour choses ma- » jeures, n'y ayant rien de si ridicule que le dia- » logue du coin du feu avec le grand chemin [1]. »

Du reste, le marquis persévère dans ses dispositions, ou, du moins, dans ses démonstrations favorables, car nous lisons, dans la même lettre : « Il continue à être turbulent et peu réglé; mais il » veut se corriger, et n'est plus incommode; il est » bon et noble, et tous lui accordent bon cœur [2]. » Honoré et son consort [3] ont trouvé l'hiver tardif,

aussi, il aurait fallu que Mirabeau fût venu l'y apporter près de deux ans plus tard, deux ans après son élargissement! Par qui fera-t-on admettre un tel récit, démenti par les dates, dont la plupart des biographes ne se sont pas plus occupés que de vérité, et même de vraisemblance.

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 3 février 1782.

[2] Lettre inédite du même au même, du 3 février 1782.

[3] Mirabeau était accompagné d'un avocat, nommé Des Birons, qui exerçait les fonctions de procureur du roi de la petite ville de Cheroy-en-Gatinais. Des Birons, qui avait de l'instruction et de la capacité, ne fut cependant pour Mirabeau, qu'un explorateur de documens, et un copiste. Ses lettres, que nous avons, expriment d'une manière souvent plaisante, la surprise et le dépit qu'il éprouvait en se voyant réduit à un tel rôle, par l'ascendant imprévu de son client.

MÉMOIRES

DE MIRABEAU.

V.

» ble, et le désir profond de les couvrir par une » vie désormais honorable; quand on peut se dire » qu'une extrême sensibilité, une loyauté inflexi- » ble, ont accompagné tous les écarts qu'on ne » saurait se dissimuler, on se console, assez du » moins pour ne pas perdre le courage, pour s'en » faire un doux et patient [1]. On se dit qu'il y en a » plus peut-être à savoir avouer ses fautes, qu'à sa- » voir n'en point faire; on témoigne son repentir » et ses regrets avec une noble et juste franchise, » on répare ses égaremens autant, hélas! qu'il est » possible; on s'efforce de justifier l'indulgence de » ses amis, d'en reconquérir, de désarmer ses en- » nemis, en applaudissant à leurs qualités, en par- » donnant à leurs défauts; on tâche d'avoir de la » raison, du sang-froid, de la conduite; puis on » ose lever la tête, et se montrer à ses calomnia- » teurs.

» J'ai commencé. J'ai soulevé, dans un premier » Mémoire [2], le coin du voile dont ceux qui ont » voulu le triste procès qui nécessite cet écrit, » voudraient s'envelopper; j'ai usé de plus de mé-

[1] « Des raisons sans nombre me faisaient un devoir de » la modération que j'ai toujours regardée comme une vertu » d'autant plus haute, que mon caractère me la rend moins » naturelle. » (*Troisième Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau contre le marquis de Monnier*, etc., page 6 de l'édition in-8°.)

[2] Celui-là n'a pas été imprimé.

MÉMOIRES

BIOGRAPHIQUES

LITTÉRAIRES ET POLITIQUES

DE MIRABEAU,

ÉCRITS PAR LUI-MÊME,

PAR SON PÈRE, SON ONCLE ET SON FILS ADOPTIF;

ET PRÉCÉDÉS

D'UNE ÉTUDE SUR MIRABEAU,

Par Victor Hugo.

TOME CINQUIÈME.

Bruxelles,

LOUIS HAUMAN ET COMPe, LIBRAIRES.

1834.

SPV

» témérité ; le voilà ce procès qui m'a ôté, cinq
» années entières, mon existence civile !.....
» .....
» qui a fait consumer à une jeune infortunée con-
» nue par sa sensibilité, sa bienfaisance, et toutes
» les qualités qui promettent des vertus, qui lui
» fait consumer les plus beaux jours de sa jeunesse
» sous les grilles et les verroux.....
» .....
» Le voilà ce procès qui fut jugé en deux heures,
» tandis que l'on délibère, depuis deux jours, pour
» savoir si l'on m'accordera mon élargissement
» provisoire. ..... Oui, il fut prononcé en
» deux heures, par quatre juges (les autres s'étaient
» abstenus), que la tête d'un homme de qualité
» devait tomber aux pieds du bourreau ; et qu'une
» jeune femme, si intéressante, si douce, si ché-
» rie dans les lieux où on la flétrissait, que son sort
» aurait attendri des tigres, serait authentiquée et
» retranchée du livre des vivans..... Tout cela
» fut prononcé en deux heures..... et ils
» délibèrent au-dessus de ma tête [1] ! »

[1] *Premier Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier*, etc., page 32. « Que
» d'absurdités ! que d'horreurs ! O vous qui vous jouez
» ainsi de la vie des hommes ! vous qui ne pâlissez pas à la
» vue de celui que vous avez condamné avec une légèreté
» si atroce, vous avez donc cru ne jamais le revoir ! vous
» aviez donc parole du Maître des destins, que sa Provi-

Cherchons ailleurs ce que Mirabeau disait de ce premier Mémoire vraiment remarquable du moins par l'habile défense d'une très-mauvaise cause : « Mon Mémoire est fait, il l'a été dans une matinée; j'ai eu le bonheur d'y pouvoir rappeler » avec dignité mes torts ; avec intérêt ma co-accusée; avec respect son mari, pauvre automate » que les passions d'autrui font agir; avec vénération mon père; avec tendresse ma sœur chérie; » avec ménagement plusieurs de mes adversaires; » et prends garde que, dans la circonstance où je » me trouve, la générosité même est adroite, en » ce qu'elle couvre aux yeux du public ce que je » suis obligé d'omettre ou de travestir dans mes

» dence confirmerait votre sentence odieuse, et me redemanderait la vie, avant que je pusse la défendre contre » vos décrets sanguinaires? Et vous, lecteurs sensibles, » pour qui la procédure criminelle, même la plus régulière, est un objet de compassion ou d'indignation; vous » qui avez horreur de la profusion inutiles des supplices, » des exemples d'atrocité et de barbarie qu'ils offrent à » l'humanité, et du droit affreux que les hommes se » donnent d'égorger leurs semblables; vous, pour qui tout » homme est un frère; supposez, pour un instant, que je » suis un autre; supposez qu'un citoyen obscur, sans nom, » sans fortune, sans parens, sans amis, et, si j'ose le dire, » moins actif et moins courageux, se trouve à ma place, » et jugez ce qu'on déciderait de son sort, de son honneur, » de sa vie, puisque j'ai été condamné ainsi! » (*Deuxième Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier*, page 58.)

» défenses ; ce n'est pas seulement moi, ce n'est » pas même moi que je veux sauver, et comment » tout dire? Enfin, je n'en suis pas mécontent; je » ne puis te l'envoyer par ce courrier, comme je » l'espérais, parce que ces bourreaux nous forçant » de ne procéder que requête à la main, nous » sommes surchargés d'une manière inimaginable; » le courrier prochain te le portera [1]. »

Jusqu'alors le marquis approuvait la marche suivie par son fils. « Son allure est ferme, et son » poste aussi avantageux que possible, sauf ses » défenses, gonflées de latin, ce qui est un délit » contre ses juges, qui ne l'entendent pas. Le der- » nier courrier, je lui trouvais trop d'audace. Mais, » depuis que l'arche de mésalliance a fait refluer » les causes fétides du palais, comme autrefois » celles du Jourdain, et que tout est entassé et » souffré, ils croient que les requêtes doivent être » des épîtres dédicatoires [2]. On commence à dire » qu'il y a de l'audace et de la noblesse dans ce » ton singulier de l'appel d'une sentence capitale; » que le malheureux n'a jamais eu occasion de cu- » ver à profit sa grappe, et qu'après tout l'inso- » lence de ses requêtes est l'uniforme de son rôle

[1] Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 17 février 1782.

[2] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 22 février 1871.

» hasardeux [1]. A présent je le vois en selle, il est » bien, et aura l'avantage réel, vis-à-vis du pu- » blic, de blanchir totalement sa complice, ce qu'il » voulait à tout prix. Tu ne te fais pas d'idée de » ton neveu dans les grandes occasions : autant il » serait dangereux de le jauger de là, et d'y comp- » ter pour le courant, d'après cette mesure, autant » on peut compter sur lui pour être, en pareil » cas, fort au-dessus d'un homme sage [2]. »

Le renouvellement de l'écrou rendait nécessaires de nouveaux interrogatoires. Mirabeau soutint, cette fois, que les juges français n'étaient pas compétens pour statuer d'après des témoignages rendus sur faits passés en pays étranger (Suisse et Hollande). Il reçut encore des offres de transaction [3], et il les repoussa de nouveau, s'obstinant à vouloir, avant tout, l'élargissement provisoire, qu'il ne put obtenir, par l'effet d'une partialité dont il se plaignait avec amertume, et qui, outre les preuves qu'apportent les Mémoires [4], est établie par

[1] Lettre inédite du marquis au bailli, du 6 avril 1782.

[2] Lettre inédite du même au même, 1er mars 1782.

[3] Il disait à cette occasion : « Mes ennemis, persuadés » qu'une de leurs victimes ne saurait leur échapper sans » sauver l'autre, n'osent faire ni la paix, ni la guerre. » (*Deuxième Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier*, etc., page 38 de l'édition in-8°.)

[4] « Il fallait que mon procès fût jugé dans une petite

cette phrase d'une lettre du bailli : « J'apprends » que le procureur du roi a fait appel. J'ai la co- » pie des interrogatoires ; je vois qu'Honoré en re- » vend à son avocat, car ces vils marchands de » paroles n'ont dans la bouche que ce qu'on leur » met dans l'oreille, et qu'il se défend comme bois » vert. Mais je vois aussi que tout est corrompu, » ce qui me fait trembler, quoiqu'il trouve le se- » cret de tout nier, et de rendre le crime impro- » bable, ce qui peut fort servir ici [1]. »

Cependant *le Siège*, par un jugement, reconnaissait sa propre compétence pour instruire sur

» ville dont M. de Monnier semble le souverain, par quatre » hommes dont deux, parens de ma partie, étaient » encore ses avoués, ses dévoués, ses conseils, et se » trouvaient dans sa plus étroite dépendance! Il fallait » enfin que l'information qui devait servir de base aux » sentences, aux arrêts, à la révision de mon procès, fût » dirigée par un cruel et capital ennemi. » (*Troisième Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier*, etc., page 33.) « Ils se sont hâtés » de me juger, de me frapper, de m'immoler, et le succès » de leur collusion coupable ne m'a pas même épargné » leurs insultes. Ils n'ont pas gardé les plus simples de- » hors. Leur confédération est connue, publique, avouée; » leur intimité avec mes parties scandaleusement affichée... » Et l'on parle de mon audace, de mon emportement! » (*Ibid.*, page 39.)

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 26 février 1782.

les faits passés hors du royaume ; la confrontation de l'accusé avec les témoins régnicoles allait avoir lieu, Mirabeau s'y préparait. Il avait écrit à cette occasion : « Le vraiment redoutable Mémoire, si » l'on m'y force, sera celui de la confrontation [1]. » Une sentence du 21 février l'ordonna. Voici comme Mirabeau en parle. « J'ai subi aujourd'hui une » confrontation de dix heures, pour deux seuls té- » moins à qui j'ai, Dieu merci, bien fait payer la » façon [2]. » Le bailli s'en explique dans le même sens. « Il vient de turlupiner et faire dédire, à la » confrontation, les témoins les plus oculaires qui, » pourtant, avaient été bien abouchés et bien sif- » flés [3]. »

Mirabeau, en même temps, agissait auprès du conseil d'état de Neufchatel, qui, en présence et nonobstant les efforts du substitut Sombarde, venu exprès sur les lieux, défendait aux témoins « de » répondre sur des délits commis *rière* le territoire » de cette souveraineté [4]. »

Les lettres du marquis, que nous avons extrai-

[1] Lettre inédite, déjà citée, de Mirabeau à madame du Saillant, 17 février 1782.

[2] Lettre inédite du même à la même, 5 mars 1782.

[3] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 10 mars 1782.

[4] Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 7 mars 1782.

tes tout-à-l'heure, avaient précédé l'impression ou du moins la réception du premier Mémoire; mais, cette publication, commentée par madame de Pailly, l'avait fortement indisposé. « Je reconnais, » écrit Mirabeau, « la harpie dont la bouche impure » empoisonne tout; mon père est furieux contre le » Mémoire, et prétend que le second l'assassinera. » Mais tous mes conseils ne répondent de l'affaire, » qu'autant que les défenses seront publiques, » parce que le procès, s'il est bien sûr en droit, » n'est rien moins que sûr dans l'opinion publique, » et que c'est cela même qui nécessite la publicité » de mes défenses; car, avec l'ignorance des pre- » miers juges, la prévention très-notoire des juges » actuels, et les intrigues de nos parties, il est » comme certain que l'on s'avantagerait de *l'opi-* » *nion publique* pour nous condamner dans les té- » nèbres, si nous n'allumions pas les réverbères. » Nous sommes ici dénués, abandonnés; pas un » parent qui paraisse; *seuls contre tous*, c'est no- » tre devise. Et l'on veut que nous nous livrions » par notre silence! que nous nous abandonnions » à tout ce que l'intrigue et la subornation peu- » vent déchaîner contre nous! Nous n'avons que » notre plume, et l'on voudrait la briser! si tu sa- » vais de combien de manœuvres nous a déjà sau- » vés la crainte des Mémoires, tu sentirais com- » bien a été sage le parti de faire paraître un » simple essai qui, sans réduire nos ennemis au

» désespoir, pouvait tenir en respect nos juges [1]. » Tu aurais pu te dispenser de tant envelopper de » ménagemens ce que tu me dis de l'opinion d'em- » prunt de mon père, sur mon Mémoire, car il » m'en a écrit les choses les plus déraisonnables et » les plus dures. Certes, quiconque a trouvé que » ce Mémoire *est visiblement dédié aux libertins*, » l'a lu bien singulièrement. Je crois bien que le » tableau que j'y fais du séjour à Vincennes n'a » pas plu à qui m'y a tenu si long-temps. Mais je » doute qu'il paraisse mal fait à beaucoup d'autres, » et j'imagine que je me suis assez exécuté, dans » ce Mémoire, pour qu'on me permette de cher-

[1] Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 21 mars 1782. « Est-il bien vrai qu'on se soit étonné de » l'énergie de mes plaintes, ou qu'on l'ait improuvée? » Mais en ai-je proféré qui ne fussent pas fondées? M'ac- » cusera-t-on d'avoir frappé dans les ténèbres? Non: j'ai » nommé hautement mes délateurs. On ose me reprocher » jusqu'à cette franchise, jusqu'à cette fermeté. Je le crois; » ils voudraient me ravaler à leur niveau; ils voudraient » me voir employer des armes dont l'usage leur est si » familier, ils ne craignent pas d'être vaincus dans leur » science. Pour moi, je n'ai qu'un moyen à opposer à tant » de manœuvres et de dénonciations cachées qui, plus d'une » fois, m'ont mis en danger, c'est l'éclat de ma défense. » Les procédures, les Mémoires manuscrits, ensevelis » dans les greffes, sont facilement mis à l'écart, et plus fa- » cilement encore oubliés; c'est au grand jour que les » crimes et les calomnies doivent être exposés; c'est au » public qu'il faut dénoncer les acceptions de personnes,

» cher à émouvoir sur mes malheurs [1]. Je croyais » que tu m'expliquerais l'humeur inconcevable de » mon père : on est parvenu à lui faire craindre » mes succès ; et je ne crois pas qu'il soit possible » d'éprouver de plus cruelles duretés, dans un mo- » ment où j'aurais tant besoin d'aide, et où je suis » si amèrement contrarié, obligé de lutter seul » contre tous ; et où, grâce à la furie que le sort a » déchaînée pour la ruine de notre maison, l'af- » faire capitale, qui devrait seule m'occuper, est » celle qui me coûte le moins d'efforts et de temps [2]. » Quelle rage ! combien on a peur que je ne rem- » porte une victoire si nécessaire ! que je ne donne » au public un peu meilleure opinion de moi, » qu'on ne s'est efforcé de lui en donner ! Tout cela

» les connivences obscures, les subornations secrètes, les » vexations de détail ; alors, il ne suffit plus d'être pru- » dent pour se dispenser d'être juste ; alors, la voix des » honnêtes gens peut suppléer à l'imperfection des lois, et » contenir dans les bornes de l'équité ceux qui ont une » portion quelconque de l'autorité, qui sont, ainsi que les » autres hommes, accessibles aux passions..... Il me » fallait donc provoquer ou changer l'opinion publique, » surtout, puisque mes ennemis attestent sans cesse la » notoriété qu'ils ont faite. » (*Troisième Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier*, etc., page 28.)

[1] Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 26 mars 1782.

[2] Lettre inédite du même à la même, 28 mars 1782.

» peut être fort dangereux, en me montrant tel » que je suis, à savoir, parfaitement abandonné, et » n'ayant pas de pires ennemis qu'au sein de ma » famille [1]. »

« Je t'avoue que je ne comprends pas du tout la » force de ton raisonnement. Quoi! parce que je » me croyais *sûr*, des Mémoires *n'étaient pas né-* » *cessaires!* Belle conséquence! Eh! songe donc à » la cabale infernale, et à la nécessité d'en impo- » ser aux fripons et aux partiaux; et puis, *j'ai été* » *un peu vite*: vous êtes singuliers, vous autres, de » vouloir juger, à cent lieues de distance, qui, en » grossissant les objets, font disparaître les détails, » ce qu'auraient dû faire et ne pas faire ceux qui » agissent sur les lieux et sur les pièces. Enfin, » nous aurions besoin d'être soutenus et non dés- » avoués, caressés et non mordus; mais c'est avec » les plus honnêtes gens du monde, que les absens » ont tort, sont méconnus et houspillés; telle est » la nature humaine [2]! »

Dans le même temps le marquis écrivait : « Tu » n'as pas d'idée de ce qu'il appelle ses défenses; je » ne le vis jamais si extravagant : il a humilié les » témoins, exaspéré les juges, insulté tout le monde, » et se croit, de bonne foi, innocent, opprimé,

[1] Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 4 avril 1782.

[2] Lettre inédite du même à la même, 4 avril 1782.

» modéré, magnanime; en un mot, ce sont les Pe-
» tites-Maisons ouvertes [1] ! »

Mirabeau n'en persiste pas moins. « Il est pos-
» sible que tu ne saches pas, toi, mais mon père
» sait que les juges ne peuvent, ni ne doivent dé-
» cider comme hommes; qu'ils ne peuvent pronon-
» cer que comme juges; que les faits, soi-disant
» les plus notoires, ne leur sont rien, s'ils ne sont
» légalement prouvés; qu'ainsi fort peu importe
» que *les faits soient trop connus*, comme vous ne
» cessez de le répéter, mais que beaucoup importe
» qu'ils ne soient pas *établis;* qu'ils ne le sont pas,
» qu'ils ne peuvent pas l'être; et c'est pourquoi
» nous avons, sans vous, malgré vous, contre vous,
» gagné presque tous les incidens que nous avons
» entrepris. Quelle prévention peut-on donc avoir
» contre notre système de défense, qui, jusqu'ici,

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 8 avril 1782. Le marquis écrivait, trois jours après. « Son » Mémoire a indigné tout le monde; on l'a trouvé si inso-
» lent qu'il lui a fait un tort indicible. On avait pour lui
» terreur, horreur; c'est de la haine aujourd'hui, autant
» qu'ici on peut s'arrêter aux idées. De ma part, quand
» je leur représente quelque chose, ils croient que ce sont
» des offenses Je les laisse donc dans leur infaillibilité;
» c'est une corvée pour moi de leur accuser la réception
» de leurs paquets; et, certainement, je ne me mêlerai,
» en aucune manière, d'intervenir dans leur fait, ni par
moi, ni par autrui. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant.*)

» a eu tant de succès, et que loue, vante et se-
» conde la famille de Ruffey, la plus intéressée à
» cette affaire, et celle qui doit être naturellement
» la plus indisposée, et conséquemment la plus dif-
» ficile à contenter [1] ? Pardon de te rendre fran-
» chise pour franchise; certes, je ne puis trouver
» dans la tienne que de nouvelles raisons de te
» chérir et de t'estimer; mais mon cœur est si
» plein, si navré, si mécontent, qu'il faut bien
» qu'il déborde dans ton sein, dans ce sein conso-
» lateur, où je ne trouverai jamais qu'amitié et
» bonté [2]. »

L'appel se poursuit à Besançon; Mirabeau publie un second Mémoire adressé, comme le premier, moins aux juges qu'à l'opinion publique qui s'en occupe beaucoup : « Figure-toi que le Mémoire
» est au compte de l'imprimeur, à qui je ne paie
» que les exemplaires réservés : on s'arrache les
» autres [3]. »

Dans ce second Mémoire, Mirabeau explique que son évasion du château de Joux fut indépendante des liaisons dont on l'accuse, et n'eut d'autre cause que les persécutions du commandant Saint-Mauris, qui, cette fois comme jadis, est bien-

[1] Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 9 avril 1782.
[2] Lettre inédite du même à la même, du 11 avril 1782.
[3] Lettre inédite du même à la même, 23 avril 1782.

veillant en face, et hostile en arrière [1]. A cette occasion sont transcrites les lettres éloquentes que nous avons déjà rapportées. Il expose la violence morale que madame de Valdahon exerce sur son père, pour le contraindre à se porter partie civile ; il établit, par des citations de textes, et une discussion habile, que les lois ne reconnaissent et ne punissent *le rapt de séduction* qu'entre personnes *non mariées;* il rapporte, discute, et dément les témoignages reçus ; il transcrit la défense faite aux témoins neufchatelois par leurs magistrats ; il revient sur le grief *du rapt de séduction ;* sur l'adultère, délit privé, dont la dénonciation n'appartient qu'au mari, qui, cependant, *solus genialis tori vindex,* est muet dans cette circonstance ; il examine les vingt-trois témoignages qui ont été appelés sur les quatre-vingt-onze entendus jadis dans les informa-

[1] « J'avais fait toutes les avances auprès de M. de Saint-» Mauris; tous les jours il envoyait savoir de mes nouvelles, » et tous les jours je lui rendais la même politesse ; sa » confrontation, loin d'être orageuse, avait été remplie » d'égards mutuels; il m'avait embrassé en me quittant..... » et ce baiser, gage d'une trahison nouvelle, m'annonçait » l'infamie de fournir une de mes lettres pour vérifier celle » jointe au procès ! » (*Troisième Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier,* etc., page 18 de l'édition in-8°.) On se souvient que cette lettre, *jointe au procès,* avait été fournie par le même Saint-Mauris, qui, en mars 1777, l'avait reçue de mademoiselle Barbaud.

tions ; il en relève quatorze qui ne laissent aucune espèce de ressources à l'accusation ; insistant sur les neuf autres dépositions, il en écarte six qui sont isolées, vagues et contradictoires ; il en repousse trois, parce qu'elles sont apportées par des gens de la domesticité de l'accusateur : du reste, après la plus énergique discussion, il revient aux formes conciliantes ; et, d'ailleurs, il parle des chances de son appel avec une confiance qu'il ressentait peut-être, en même temps qu'il l'exprimait dans l'intérêt de sa cause [1].

[1] « Si je voulais consumer ma vie dans des procès, je » ne mets pas un moment en doute qu'il ne me fût possible » de prendre à partie mes premiers juges, et de tirer » vengeance d'un jugement atroce, rendu avec une préci- » pitation scandaleuse ; tandis que, depuis deux mois ré- » volus, je languis dans la prison la plus odieuse, la plus » indécente, la plus malsaine, pour parvenir à une justi- » fication qui aurait pu être manifestée en quinze jours : » un despotisme si impatient autrefois, une lenteur, une » partialité si criminelle aujourd'hui, encourraient sans » doute une punition exemplaire, si je la poursuivais, » avec ma juste indignation, avec ma brûlante activité. » Mais, que gagnerais-je à des haines éternelles ? Tous ces » hommes ont été plutôt faibles que corrompus, le pré- » varicateur Sombarde excepté ; à lui seul je voue la guerre, » et comme homme et comme citoyen ; quant aux autres, » je les absous autant qu'il est en moi. . . . . » Eh ! quoi de plus honorable que l'indulgence, à ceux » même qui pourraient dispenser tout le monde d'en avoir » pour eux ! Je suis loin, hélas ! d'être de ce nombre. Ma

Quelles que fussent les précautions oratoires de l'éloquente plaidoirie de Mirabeau, cette seconde publication augmenta encore le mécontentement de son père : « Sa deuxième éruption a horriblement mal réussi, et achève de lui casser le col et de pilorier cet extravagant enragé [1]. » Mais le bailli n'est pas du même avis : « Je vois que je juge mieux que toi-même de ce que tu as sous les yeux. Tu m'as avoué toi-même, dans le commencement, qu'à ton grand étonnement le Mémoire de *l'infaillible* avait eu un grand succès, et qu'à Paris on avait applaudi. Eh! ne connaissais-tu pas le fond des choses? est-ce en casuiste que tu croyais qu'on les verrait? et, parce qu'il s'agissait de nous et des nôtres, fallait-il que ce qui était, ne fût pas? et que d'un fait très-vulgaire on fit une monstruosité sans exemple et de la

» fougueuse et coupable jeunesse m'a bien coûté; elle a » coûté beaucoup à d'autres, et je ne puis me pardonner » ce malheur comme mes infortunes personnelles. » (*Second Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier*, etc., page 210, in-8°.) La nécessité d'abréger nous force, à notre grand regret, de supprimer cette péroraison admirable, dont, au surplus, nous retrouverons une partie quand nous nous occuperons des vues et des travaux de Mirabeau sur l'organisation judiciaire et sur la théorie des lois pénales, l'instruction en matière criminelle, etc.

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 26 avril 1782.

» morale, et de la théorie, et du dogme? Ne con-
» naissais-tu pas Paris? ce gouffre d'hommes, de
» mœurs, et d'idées, promiscuément flétris et cor-
» rompus [1] ? Ne sais-tu pas que la lie et la fange
» parisiennes qui souillent les parois de cette vaste
» manufacture de sottises et de crimes, n'ont rien
» de plus styptique pour l'humanité, que l'engour-
» dissement où la vie qu'on y mène tient notre
» cœur [2] ? Qui, dans cette infâme Babylone où
» tous scandales sur tel sujet sont soudés, cicatri-
» sés, consolidés, n'est pas, de fait ou de volonté,
» coupable de ce qu'il y a eu de répréhensible es-
» sentiellement, dans la conduite de *l'infaillible?*
» Qu'il y ait mis plus d'éclat, cela est vrai; mais le
» fond des choses est le même; mais, adultère,
» rapt, séduction, en le supposant coupable des
» trois, il ne l'est que d'un, c'est l'histoire de tous
» ou presque tous; il n'y a que la publicité bruyante
» de plus [3]. »

Hélas! le bailli n'a que trop raison! c'est à cause de la *publicité bruyante de plus*, que des tâches d'immoralité ont terni la mémoire de Mirabeau, qui n'a fait ni pis ni plus que des milliers d'autres hommes, dont la postérité ne s'occupe point,

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 20 avril 1782.

[2] Lettre inédite du même au même, 16 septembre 1770.

[3] Lettre inédite du même au même, du 6 avril 1782.

parce que des talens extraordinaires ne lui ont pas fait connaître leurs fautes et leurs infortunes.

Remarquons encore un contraste dans la correspondance des deux frères; à la date même de la lettre dont nous venons d'extraire un passage, le marquis écrivait : « Je t'ai tout dit à son sujet, » et trop peut-être, car il eût suffi de te dire *qu'il* » *est fol.* Mais les syncopes et les subdivisions de » cette folie sont d'un détail infini. Ce qu'il y a de » vrai, c'est qu'il a donné des armes contre lui à » toutes sortes de gens ; il est incroyable ce qu'il » a écrit de folies et d'atrocités, et comme il a » inspiré une terreur générale, et selon moi fort » mal fondée, quant au fond du caractère, mais, » quant à son aptitude à tout compromettre, in- » venter, affirmer. Il a tout fait avec sa prudence » ordinaire; accusé l'un, injurié l'autre, écrivant » tout, et à tous ; et, au fond, cet homme, qui n'a » que l'escrime de satan, mais non sa griffe, n'a » pas de méchanceté pour deux liards ; mais il a » des trésors d'enfance et de folie [1] ! »

L'événement ne confirme pas les espérances de Mirabeau ; il est débouté de sa demande d'élargissement provisoire par la chambre de la Tournelle du parlement de Besançon. Il se rend, trois jours après, appelant de toute la procédure, devant la

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 26 avril 1782.

grand'chambre ; et son moyen principal de nullité, jusqu'alors tenu secrètement en réserve, est fondé sur la parenté existante entre le marquis de Monnier et le substitut Sombarde, qui s'est montré si partial et si haineux. « Me voilà donc pour un » mois en prison ; mais il est presque impossible » que la procédure ne soit pas cassée, vers la mi- » juin [1]. » Il ne compte pas s'en tenir là. « Je te » dirai, à toi toute seule, qu'aussitôt mon élar- » gissement, qu'il est comme impossible de me » refuser, si la procédure est cassée, comme elle » doit l'être, je compte aller faire un tour à Paris, » pour solliciter l'évocation du fond à un autre par- » lement, celui-ci étant réellement infecté de par- » tialité [2]. »

L'échec éprouvé devant la chambre de la Tournelle avait décidé le marquis à intervenir et à commettre son gendre, M. du Saillant, « non » pour défendre le prisonnier, et faire cause com- » mune avec lui, mais pour traiter un accommode-

[1] Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 9 mai 1782.

[2] Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 14 mai 1782. Mirabeau s'était déjà expliqué à cet égard dans une autre lettre : « L'acharnement et l'animosité de » la cabale parlementaire est au comble. Des Birons n'a » pas même pu pénétrer chez le procureur-général, et des » conseillers lui disent tout cruement *qu'ils sont parens.* » (*Lettres inédites de Mirabeau à Vitry*, du 23 avril 1782, page 193.)

» ment.» A quoi le courageux plaideur répondait : « Que la vue de l'échafaud vis-à-vis de sa fenêtre, » ne lui ferait pas accepter de propositions en » prison [1]. »

Qui ne s'intéresserait pas à Mirabeau, en lisant cette énergique déclaration ? en vain, pendant les plus belles années de sa jeunesse, il a été privé de sa liberté, il l'a à peine entrevue après quarante-deux mois de détention consécutive dans la plus dure prison du royaume ; parvenu à l'âge de trente-trois ans, rentré en grâce auprès de son père, certain de n'être poursuivi ni par la partie privée, le marquis de Monnier, qui est au bord de sa tombe ; ni par la partie publique, que retiendra le crédit paternel ; libre et tranquille pour la première fois de sa vie, il n'a plus qu'à s'occuper de sa régénération ; il n'a plus de temps à donner aux aventures ; non-seulement il est guéri de la passion qui mit le comble à ses fautes et à ses infortunes, mais encore il est, sans retour, séparé de l'objet de cette passion désormais éteinte par des torts, dont il se croit certain, et que ne pardonna jamais l'ardente jalousie qui est dans son caractère. Un autre homme aurait cédé à tant de puissans motifs, et se serait fait ou laisser gracier, aux dépens de sa co-accusée. Mais cet autre homme n'aurait pas été Mirabeau. Lui il a voulu arracher, à tout risque, son absolu-

[1] Lettres inédites de Mirabeau à Vitry, page 196.

tion et celle de sa complice ; il est allé présenter sa tête aux juges passionnés, qui, en son absence, lui avaient infligé la peine capitale : il est depuis cinq mois dans un cachot malsain [1] ; il est malade, surchargé de travail, dépourvu de toutes ressources pécuniaires, livré *aux inquiétudes*, *aux soucis*, *aux repentirs vengeurs* [2] ; compromis par l'éclat d'une seconde procédure dont la cause a fait, au passé, ses plus grands malheurs, dont le scandale renouvelé menace tout son avenir ; ses adversaires le harcèlent de chicanes, l'accablent d'outrages ; il est délaissé, désavoué, réprouvé par sa famille... Rien ne peut l'abattre ; son inébranlable caractère, son génie vaste et confiant suffisent à tout ; il semble que l'un et l'autre se retrempent dans l'adversité même !

[1] « Cette prison est affreuse, je suis entouré de fiévreux, » dans la malpropreté la plus fétide, et tellement resserré » qu'il m'est impossible d'écrire une ligne à tête reposée, » ou de conférer un quart-d'heure avec mes conseils, sans » témoins. » (*Premier Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier*, etc., page 34 de l'édition in-8°.) Il parle ailleurs « du lieu infect et tu» multueux où il écrit (*Ibid.*, page 40), au milieu des » contrebandiers, des déserteurs et des voleurs, dont les » hurlemens chassent le sommeil de la paupière fatiguée » de leurs voisins. » (*Ibid.*, page 134.)

[2] Premier Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier, etc., page 9 de l'édition in-8°.

Néanmoins le marquis suit le projet qu'il a conçu :

« Dans ces circonstances, je vais envoyer du » Saillant pour aller traiter sérieusement et finale- » ment d'un accommodement. J'avais toujours re- » fusé ses offres, attendu les affirmations et jac- » tances continuelles de ces gens-là ; et, quelque » folles que je les trouvasse, j'attendais le premier » essai, disant qu'il ne faut pas réveiller et se- » courir un somnambule dans sa marche ; et, en » effet, n'ayant pas besoin de ce surcroît de dé- » pense, avec tant de plaies d'argent et d'éclat, et » d'autres objets dévorans ; mais la Providence le » veut, il faut que la nécessité m'entraîne. Du » Saillant est sage et suit les affaires ; il connaît » son beau-frère, et ne se laissera pas du tout » entraîner à ses folles opinions. Il a déclaré net » qu'il ne se ferait jamais le solliciteur d'une aussi » vilaine affaire ; mais il va uniquement pour » traiter avec les parties, qui s'égarent également » et réciproquement. . . . . .

» Le pis encore pour lui, au milieu de cet » abîme, c'est que tout le monde le voit aujour- » d'hui, décidément et irrémédiablement fol, et » plus que jamais ; car on ne saurait douter qu'il » ne pense faire de son mieux, dans une affaire à » lui, pour lui, et capitalement sur lui, et l'on le » voit aller, et le discrédit est à son comble. . .

» Je défends de nouveau les imprimés, sous

» peine d'abandon absolu; mais ils obéiront comme » ci-devant [1]. »

Cependant Mirabeau n'était pas homme à céder sans résistance : « J'ai cru et je crois que le plan » conçu par mon père aurait gâté, et gâterait tout. » Telles sont mes opinions, elles sont libres; et je » suis trop intéressé à cette affaire pour qu'on » puisse avec sagesse se rendre responsable de » l'événement, en me faisant sortir de mes me- » sures [2]. »

Le marquis n'en persiste pas moins. « Notre fol, » d'ailleurs, qui avait sur la crête la perte de ses » incidens [3], recommence à prendre ses vessies

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 15 mai 1782.

[2] Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 19 mai 1782.

[3] Mirabeau n'en était cependant pas fort abattu, si nous en jugeons par ce passage d'une lettre qu'il écrivait le 22 mai à sa sœur; passage qu'il répéta en partie dans une lettre, datée du lendemain, et adressée à Vitry; page 231 de son recueil. « Si tu connaissais bien ton frère, » tu saurais que ce ne sont jamais les grandes contrariétés » qui le trouvent impatient. *Il ne faut point se fâcher* » *contre les choses*, a dit Marc-Aurèle, *car cela ne leur* » *fait rien du tout.* Aussi, les personnes m'indignent quel- » quefois, mais les choses me trouvent toujours résolu; » au reste, la perte de cet incident n'a de vraiment affli- » geant que la prolongation de ma détention, dont ma santé » n'avait pas besoin : mais, du reste, tous tant que vous » êtes, vous ne parviendrez jamais à me faire trembler. »

» pour des soleils. Du Saillant emporte les lettres » les plus fortes de tout ce qui a trait à ce pays-là; » mais, en même temps, tout ce qu'il y a de plus » sage de tout état l'a bien averti que son beau- » frère avait la tête sur le billot, et n'en échappe- » rait pas s'il ne parvenait à refondre le parle- » ment. Le pays entier, témoin de la folie et du » crime, injurié, exaspéré par les hauteurs et les » sarcasmes de cet extravagant, a juré de faire un » exemple mémorable. L'affaire parut toujours » très-mauvaise à tous les gens de loi et crimina- » listes; il n'a cessé de me répéter qu'ils sont tous » des sots. Lors de son premier Mémoire, je lui » mandai que c'était me poignarder qu'imprimer » désormais. Sur ce grand verbiage, et tout de » suite, il a fait imprimer vingt consultations, ex- » plications, expositions. Enfin, ayant vu son se- » cond Mémoire si bête et si fol, bigarré de lam- » beaux qu'il a rapsodiés de droite et de gauche, » et résolu de faire partir du Saillant, je lui mandai » que, maintenant, j'allais le servir; mais que, dé- » sormais, je défendais qu'on imprimât rien que je » n'eusse vu le manuscrit.

» Ce fut du Saillant qui me demanda cela, ne » voulant pas, d'une part, que je lui mandasse son » voyage, de crainte de ses jactances accoutumées, » et désirant aussi qu'il cessât de gâter les affaires. » La réponse a été que c'était sa propre affaire, » qu'il sacrifierait tout, néanmoins, à l'obéissance;

mais qu'il ne pouvait empêcher que ses avocats imprimassent leurs consultations, et que je recevrais, le prochain courrier, son troisième Mémoire, et je ne jurerais pas que, de très-bonne foi, cet homme ne crût m'obéir à la lettre [1]. »

Mirabeau venait, en effet, de publier son troisième Mémoire, dirigé principalement contre le substitut Sombarde, qui avait agi, depuis le commencement de l'affaire, comme procureur du roi, et qui, au lieu de se renfermer dans la dignité de sa magistrature sévère mais impartiale, ne cessa, « au mépris de toute décence et de toute règle [2], » de déployer contre Mirabeau l'acharnement d'une haine personnelle; animosité odieuse, mais qui recevait un caractère hautement coupable du fait avéré que Sombarde était parent, au degré prohibé, de la partie plaignante. C'est un morceau plein de verve et d'éloquence, dont l'auteur lui-même disait : « Si ce n'est pas là de l'éloquence

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 31 mai 1782. Il est aisé, d'après ces explications, de concevoir que le marquis contrariait autant qu'il le pouvait la distribution des Mémoires. Ce n'était, en effet, qu'avec beaucoup de peine que l'appelant et ses amis parvenaient à répandre les imprimés qu'il leur envoyait secrètement. Les curieux, s'il en est, qui voudraient connaître ces détails les trouveraient fort développés dans le recueil de Vitry.

[2] Troisième Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier, etc., page 12.

» inconnue à nos siècles esclaves, je ne sais ce » que c'est que ce don du ciel, si séduisant et si » rare [1]. » Il s'en expliquait moins hardiment avec sa sœur : « Tu as dû recevoir mon troisième » Mémoire, dont l'unique objet est d'exciter l'in- » dignation que mérite la prévarication de Som- » barde, qui, pour m'écraser, a dissimulé sa pa- » renté avec M. de Monnier; je sais bien ce qu'on » en pense, ou plutôt ce qu'on en dit autour de » toi; mais qu'en penses-tu? et crois-tu que ce » soit l'œuvre d'un homme découragé, d'un lut- » teur aux abois, qui a besoin des secours qu'im- » plore la faiblesse [2]? »

Du reste, Mirabeau continue de résister à l'entremise qu'on veut lui imposer. « J'écris à mon » père; il faut que je me croie bien fondé en prin- » cipes et bien exempt de reproches pour écrire » ainsi. Vous croyez bien, au reste, que je sais à » quoi m'en tenir sur mes défenses, et les épithètes » qu'on peut leur donner; les avocats les plus

[1] Lettres inédites de Mirabeau à Vitry, du 12 mai 1782, page 200. C'est par erreur que cette saillie de Mirabeau a été appliquée, par M. Villemain (*Cours de Littérature française*, 3e partie. — Paris, Pichon et Didier, 1829, page 21), à un des Mémoires publiés l'année suivante dans le procès en séparation que Mirabeau soutint à Aix contre sa femme.

[2] Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, juin 1782.

éclairés n'en ont pas moins dit cent fois que mon affaire avait été défendue avec la plus haute supériorité...

» ..... J'ai dit à mon père, et je le répète à vous, que nul, devant Dieu ni les hommes, n'a droit de se mêler de mon affaire, malgré moi, sans mon avis, sans mon aveu; et, dans cette ferme conviction, je vous dirai que je ne veux point d'accommodement, que la procédure ne soit cassée; que je n'en signerai point, où mon absolution pure et simple, celle de madame de Monnier, la restitution de sa dot, une pension viagère pour elle, et le paiement des frais du procès pour moi, ne seront pas compris; qu'enfin je me réserve mon action contre le sieur Sombarde, la liberté d'imprimer et afficher l'arrêt sur transaction, et la garantie contre toutes poursuites ultérieures par les gens du roi [1]. »

De son côté, le marquis avait de tout autres intentions : « Je t'ai mandé que du Saillant était parti. Ce Monsieur, là-bas, fait semblant d'être déjoué et fort fâché. Il le sera peut-être de la manière, car le plan de son beau-frère et ses instruc-

[1] Lettre de Mirabeau à M. du Saillant, du 6 juin 1782. Recueil de Vitry, page 238 et suivantes. Nous rappellerons, sans la répéter, la citation que nous avons faite, d'une lettre à Boucher, du 5 octobre 1779, lettre qui prouve l'ancienneté de la détermination à laquelle Mirabeau tenait avec tant de constance et de courage.

» tions sont de faire, en mon nom et au sien, tout » le contraire de ce qu'ils ont fait jusqu'ici; son » troisième Mémoire, tout en excusant, est plus » hautain et plus injurieux que les autres; ce ma- » raud a mis le pied sur le ventre à tout le monde; » et, en vérité, M. de Saint-Mauris et le sieur » Petit [1], étant tous deux militaires, je ne sais » comment ils le laisseraient, s'il était une fois » relaxé [2]. A l'égard du personnage, lui, c'est un » rêveur ambulant, parlant comme un livre, qui » veut tout, et ne laisse rien; qui prend tout, et » ne saisit rien; qui n'est ni lui ni un autre, mais

[1] M. de Saint-Mauris, commandant du château, et un nommé Petit, ancien garde du corps, chevalier de Saint-Louis, avaient été fort maltraités dans le deuxième et le troisième Mémoire, parce que l'un avait assez ouvertement intrigué, et même, par haine, avait fourni, pour servir de pièce de conviction, une lettre que Mirabeau, par un tiers infidèle, avait jadis écrite à madame de Monnier; et l'autre avait fait, dans la procédure, une obscène et mensongère déposition, très-injurieuse pour les accusés. Saint-Mauris et Petit avaient annoncé des projets de vengeance qui devaient s'accomplir aussitôt après l'élargissement du prisonnier : « Je devais ménager un » Saint-Mauris, un Petit, qui, aux plus coupables par- » jures, ajoutent les menaces les plus atroces, les plus » furieuses injures! » (*Troisième Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier*, etc., page 25.)

[2] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 7 juin 1782.

» brûlot, un fagot, une fusée, une ombre, un » fou, du bruit, du vent, du pouffe et rien [1]. » C'est la pie des beaux-esprits et le geai des car- » refours; il a du discernement, néanmoins; au » moyen de quoi, quand il trouve du bon, il s'en » nourrit de préférence; et c'est un outil incroya- » ble [2]. »

Remarquons que les préventions du marquis ont encore une fois atteint son sage frère : « Ce mal- » heureux fou n'aura, au bout du compte, fait que » de la bouillie pour le Diable. Il m'a envoyé un » Mémoire qui est la plus extraordinaire chose » que je vis jamais pour l'insolence et la jactance; » et, à te dire vrai, s'il sauve sa tête de cette affaire- » là, je t'avoue que les bras me tombent d'ima- » giner de tirer race de pareil homme. Je ne dissi- » mulerai pas que s'il avait affaire à moi, je ne le » tirerais de là, si cela m'était possible, que pour » qu'il rentrât à Vincennes, pour n'en jamais sor- » tir; car, quand l'âge et les divers châtimens qu'il » a essuyés ne font pas changer de ton, il n'y a » plus lieu d'en rien espérer [3]. »

Un tel langage est sans doute étrange sous la plume du bailli; mais, aussitôt qu'il sera mieux in-

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 12 juin 1782.

[2] Lettre inédite du même au même, du 21 juin 1782.

[3] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 10 juin 1782.

formé, il en changera, comme on va le voir, parce que ses impressions naissaient d'une prévention passagère, et non d'une aversion invétérée.

Quoiqu'en anticipant sur les dates, nous continuons de le citer, parce qu'il nous semble bien caractériser la position et la défense de Mirabeau. « Il a parlé dans sa prison avec une énergie qui, » j'en conviens, paraît insolente, mais c'est parce » qu'on ne veut plus d'énergie que contre la Tri- » nité; du reste, il attaquait de vils robins vendus, » aussi pervers que bêtes [1], et c'est beaucoup dire, » et dont l'impudente partialité aurait échauffé une » tête plus froide que la sienne; et puis, pour la » principale affaire qui est ici (en Provence), il est » très-bon qu'il ait traité haut la main ses adverses, » car il a montré par là qu'il avait fait la loi, et » non pas un plat accommodement, à prix d'ar- » gent, comme on voudrait le persuader ici [2].

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 12 juin 1782. Le marquis de Mirabeau nous est aussi témoin de la partialité des officiers de justice, et il raconte, au sujet d'un des principaux, une anecdote qui nous paraît piquante : « Figure-toi que ce procureur-général est » si passionné, et en même temps si bête et si bornée, que » nul n'a osé s'y fier dans les lettres de recommandation; » et qu'il m'ont dit qu'il avait une fois conclu à un décret » contre les comédiens, pour avoir servi, *au festin de* » *Pierre*, un chapon *un jour maigre*. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 6 mai 1782.)

[2] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du

» Quant à la tête de ce monsieur, sois sûr qu'il » l'avait très-bien défendue, et que les passions » des adversaires les avaient enferrés de manière » à ne s'en tirer que difficilement, si la transaction » n'était venue à leur secours, sortie de terre, grâce » à du Saillant, comme un potiron, ou un fermier- » général [1]. Je vois que la passion a assez aveuglé » ses adversaires pour qu'ils s'y soient très-mal pris, » tandis que lui s'y prenait fort bien. Que voulais-

3 décembre 1782. Mirabeau s'exprimait de même quelques jours auparavant : « Sois-en sûre, c'est moi qui ai eu la » plus longue vue, et qui ai le mieux entendu mes véri- » tables intérêts, quand j'ai dit, à Pontarlier, *plus je me* » *défendrai avec énergie, et même avec audace dans cette* » *affaire, et plus je diminuerai les difficultés en Provence.* » Car enfin, qui osera dire judiciairement que je n'avais » pas trois fois raison dans un procès où j'ai tellement cri- » blé et mes parties et les juges même, et où cependant » j'ai dicté la loi? » (*Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant*, du 17 novembre 1782.) Vitry, à qui Mirabeau écrivait, par les mêmes courriers, les mêmes choses, quelquefois dans les mêmes termes, a inséré ce passage dans son recueil, page 283. Ajoutons que Mirabeau avait soin de se targuer plus tard, comme il s'y était préparé, du ton de ses défenses en Franche-Comté; aussi, disait-il en Provence : « Là, il poursuit, avec une énergie peut-être » sans exemple, l'accusateur, les conseils, les témoins, les » procédés, la procédure, les premiers juges. » (*Observations pour le comte de Mirabeau*, etc., page 33.)

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 23 décembre 1782.

» tu donc qu'il fît? Fallait-il qu'il suppliât vis-à-
» vis de gens qui n'avaient ombre de griefs person-
» nels contre lui, mais que seulement un sordide
» intérêt engageait à désirer sa perte et celle de sa
» co-accusée? Fallait-il déserter son appel, assuré
» de l'impossibilité de trouver des preuves juridi-
» ques; assuré de la nullité de la procédure faite
» dans son principe par un parent au degré pro-
» hibé? Crois-moi, j'en ai causé ici avec tous, et
» l'on ne conclut pas du tout comme toi, que *cet*
» *homme vient encore ici nous présenter le front de*
» *l'impénitence finale, et qu'il est sans retour* [1]. »

Voilà bien le langage du bailli. Quant au marquis, il n'en a plus changé.

Continuons à le voir expliquer ses étranges opinions sur son fils.

« Qui le rendrait sage, le rendrait stupide; mais
» il n'est pas plus près de l'un que de l'autre; de
» passions, il n'en a pas une, ni enclin à aucune;
» de prétentions, il les a toutes, parce que l'orgueil
» est son existence, et il est naturel comme sa tête
» et son bras; mais tout est enfant chez lui, et il a
» un dessous imbécille [2]; il est fripon et menteur
» de tic et par nature, parce que c'est l'arme de

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 30 décembre 1782.

[2] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 18 juin 1782.

» la faiblesse, comme la griffe est celle du chat ;
» il est présomptueux, parce qu'il vise à gauche ;
» et il vise à gauche parce que jamais l'orgueil et
» la faiblesse ne feront ensemble un angle droit.
» Ajuste et brode tout cela d'éloquence, de faci-
» lité, de perspicacité, de tout ce qui éblouit enfin
» la multitude qui va sur les quatre pieds de son
» bon sens, au courant, mais qui ne sait plus que
» bayer sitôt qu'on l'a redressée [1]. Tous les gens
» sensés voient que ce n'est qu'un fou ; mais ils se
» taisent, et même se rangent, parce qu'ils le
» croient dangereux ; et, à toute occasion, notre
» homme ne fait que des folies et des sottises, parce
» qu'une horloge démontée ne sait ni ce qu'elle
» sonne ni ce qu'elle marque [2].

» Posons d'abord qu'on ne change point le na-
» turel. Ce point-là n'est pas trop embarrassant
» dans cet homme-ci, car il n'en a pas du tout. Il
» a une sorte de sensibilité turbulente qui le rend
» bon et non mauvais. Mais, au fond, il n'a nulle
» bonté, pas même pour lui-même, qu'il tracasse
» et qu'il traite comme un chien et comme un che-
» val : du reste, peut-être a-t-il besoin de se ta-
» rabuster ainsi, car son exubérance sanguine
» l'étoufferait ; et en vérité, soyons justes, il y a

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 27 juin 1782.

[2] Lettre inédite du même au même, 27 juin 1782.

» bien du physique dans ses écarts [1]. Cet homme » écrit ce qu'il veut, et peut-être même en pense » quelque chose. C'est une arme sûre de n'avoir » rien de sacré, et ils se rangeront tous de- » vant lui [2].

» Il est toujours le même quant à l'inquiétude » turbulente et à la nullité foncière, car ce n'est » qu'un brouillard, c'est Ixion copulant dans la » nue, du bruit, du vent, et ce n'est rien [3].

» C'est toujours de même; ce qu'il dit est faux; » ce qu'il voit, illusoire; ce qu'il écrit, pillé. Et » quant à ce dernier point, son malheureux pen- » chant lui nuit, car il fait une lettre bien et avec » une rapidité inconvenable, et ce qu'il pille vaut » infiniment moins [4]. »

Reconnaissons que parmi tant de remarques tantôt exactes, tantôt erronées, qui sont hasardées par l'esprit mobile, et toujours instantanément impressionné du marquis, cette dernière saillie est d'une justesse frappante; car il est vrai de dire que Mirabeau, qui savait et pouvait plus que qui que ce fût, était trop souvent disposé à copier plutôt qu'à écrire d'après lui-même; et à mettre en œuvre le travail d'autrui, sur des matières qu'il

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 1er juillet 1782.

[2] Lettre inédite du même au même, du 12 juillet 1782.

[3] Lettre inédite du même au même, 12 août 1782.

[4] Lettre inédite du même au même, 20 août 1782.

urait beaucoup mieux traitées sans emprunts et ans secours. Nous verrons plus tard ce qu'ont essayé d'en conclure à leur profit de prétendus auxiliaires qui se sont vantés d'avoir fait sa gloire, et qui, après lui, n'ont pas trouvé en eux-mêmes de quoi s'en faire une qui leur appartint.

Pendant que le marquis multipliait ainsi ses boutades, l'affaire de Pontarlier touchait à son terme. « Du Saillant trouve tout facile pour l'ac» commodement, ayant porté les lettres les plus » fortes ; restent deux têtes, à savoir madame de » Valdahon et l'autre. Ce dernier m'écrit insolem» ment, avec son respect, comme tu dis, et folle» ment, à un excès qui te mettrait en colère mue » et sèche ; je ne lui répondrai pas, j'ai tout dit. » Mais, s'il tient, je l'abandonne ; reste à savoir » qu'en faire, car imagine-toi que Linguet est de» hors et que de Sade va sortir [1]. »

La transaction était convenue : « Du Saillant, les » signatures faites de sa part, est parti tout de suite

[1] Linguet avait été détenu pendant quelque temps à la Bastille, d'où il sortit en 1782, et fut envoyé en exil à Rhétel. De Sade était alors au donjon de Vincennes, d'où il fut transféré à la Bastille. Il ne fut mis en liberté qu'en 1790. Remarquons que c'est pour la troisième fois que le marquis de Mirabeau fait un rapprochement entre son fils et le marquis de Sade. L'on peut voir dans les *Lettres de Vincennes*, tome 2, page 3 ; tome 3, pages 113, 403, 409, ce que Mirabeau, sans deviner assurément cet exécrable parallèle, disait sur le marquis de Sade.

» pour Dijon, d'où il a ramené le président de » Ruffey, fils et père [1]. » Du reste, l'opinion du médiateur était devenue favorable à Mirabeau : « Ton mari te dira, en son âme et conscience, si » ce procès a pu être mieux défendu qu'il ne l'a » été; si ses idées n'ont pas beaucoup changé, » depuis qu'il a vu l'affaire de près ; si j'ai été aussi » fol que des lâches, des perfides et des imbécilles » ne cessent de l'assurer à mon père : je m'en rap- » porte à la véracité de ton mari, qui n'était pas » peu prévenu [2]. » Cette impression du gendre avait même, à ce qu'il paraît, été communiquée au beau-père, car, après avoir écrit le 17 juin : « Il veut se perdre, la Providence le mène à sa » punition, il démentira du Saillant; ce qui pour- » rait lui arriver de plus heureux, serait qu'on le » fît passer pour fol, chose qui est en effet [3]. » Dès le surlendemain le marquis écrivit à son frère : « Ton neveu s'est rendu de bonne grâce. Tu ne te » figures pas à quel point ce drôle en impose en » présence; car je suis bien informé, et je sais » qu'on pense généralement qu'il eût accommodé » sans du Saillant, avec toute son extravagance;

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 21 juin 1782.

[2] Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, 20 juin 1782.

[3] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 17 juin 1782.

» et, peut-être, on dit même à coup sûr, plus » avantageusement [1]. Au fait, il est possible que » ses enragés Mémoires [2] soient ce qui lui a valu » le four de campagne sous lequel cette affaire va » être ensevelie, et qu'ils lui servent ailleurs [3]. »

Cet aveu, sans doute, est remarquable dans la bouche du marquis; et il prouve que, comme l'avait déjà aperçu le bailli, Mirabeau, indépendamment des suggestions de son naturel ardent, du sentiment amer que lui inspirait une condamnation outrée jusqu'à l'atrocité, du besoin de sa défense, de l'intérêt de sa co-accusée, avait vu plus loin encore, et avait donné à ses paroles une portée qui pût atteindre jusqu'en Provence; aussi s'écriait-il, dix mois après, devant les juges d'Aix : « J'ai » transigné! oui! mais quand mes ennemis m'ont » demandé grâce. Et si vous en doutez, lisez ces » Mémoires, alors trop célèbres [4], que je fus forcé

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 19 juin 1782.

[2] Voici ce qu'en disait plus tard Mirabeau lui-même, qui n'eut que trop d'occasions d'en reparler : « Ces Mé» moires qui m'ont valu beaucoup de partisans et d'enne» mis, beaucoup de reproches et d'éloges, beaucoup » d'obstacles et de ressources. » (*Troisième Mémoire à consulter*, etc., page 8.)

[3] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 28 juillet 1782.

[4] Lettres déjà citées, du 25 février et du 3 décembre 1782.

» de publier pour ma défense. Cherchez dans les » registres des greffes, compulsez les recueils, et » trouvez un accusé qui se soit défendu avec cette » énergie! Lisez, et dites, si vous l'osez, que les » supplications, la pitié, ont arraché son désiste- » ment à mon accusateur; j'ai transigé..... et » pourquoi ne l'aurais-je pas fait? qu'avais-je à » demander à ma partie? rien que des dommages- » intérêts : et c'est pour cette cupidité sordide » que j'aurais prolongé ses tourmens et les miens? » un procès si scandaleux? un éclat si déplo- » rable [1] ? »

Si, comme on vient de le voir, l'esprit du marquis abandonne les préventions conçues sur un système de défense trop hardi, son cœur ne s'amollit pas, et de nouvelles sévérités viennent affliger et embarrasser Mirabeau : celui-ci avait dû faire à Pontarlier des dépenses considérables, dont le paiement allait devenir pressant. « J'ai reçu » épître de ce monsieur qui me demande de ré- » pondre de ce que lui ont avancé des amis qui, » à ce que dit du Saillant, sont en effet de fort hon- » nêtes gens, qui se sont fondus pour lui. Je lui » réponds, comme tu peux le penser, sur toutes » les circonstances et attenances; et je lui dis que

[1] Plaidoyer prononcé par le comte de Mirabeau à l'audience de M. le lieutenant-général, etc., le 20 mars 1783. Aix, Joseph David, 45 pages, in-4°, voir page 18.

« je ne doute pas qu'avec mon cautionnement il « ne fît encore bien des pointes; mais, qu'il ne « vaut que parce que j'ai vécu soixante-sept ans « honnête homme, et veux mourir tel; et qu'en « conséquence je n'ai nulle envie de mêler mes en- « gagemens aux siens [1]. »

Nous pouvons juger du reste de cette lettre par ce qu'en dit Mirabeau :

« Tu verras par ma lettre à mon père, ma chère « amie, que je suis loin, bien loin de pouvoir « souscrire aux augures favorables que ton bon « cœur m'envoie. Le mien est déchiré, et la plaie « ne se fermera jamais. Le mépris et la haine de « mon père sont enfin dévoilés; ils les montre à nu; « le mépris est forcé peut-être, mais en ce cas la « haine n'en est que plus violente. Il veut faire « honte de m'aimer à ceux qui ne veulent point « trahir ma cause. Il décide qu'on ne peut être « mon ami sans *friponnerie ou sottise*. Il avoue « qu'il espère et qu'il désire que je perde tout cré- « dit auprès de mon oncle, afin que je sois bientôt « tout-à-fait noyé. Il annonce ma proscription pour « au moins sept années; jure qu'il ne lèvera jamais « mon interdiction, et déclare qu'il testera en con- « séquence. Aujourd'hui, pour avancer mieux en- « core la ruine de toute réputation et de tout suc-

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 13 septembre 1782.

» cès, il fait tout ce qui est en lui pour que je sorte » d'ici banqueroutier, et me refuse tout secours » pécuniaire, même le plus léger. Je n'ai ni reve- » nus, ni place, ni charge, ni ressources, voilà » déjà 4,800 fr. que je débourse sur le prix futur » et incertain de mes travaux faits en prison. Que » puis-je? que dois-je? sinon prévenir son arrêt » et ses prophéties, en m'exilant à jamais de mon » pays et de ma famille? On ne fait point de ces » résolutions, on ne les exécute pas sans avoir la » mort dans le cœur..... Je ne » saurais échapper à ma destinée..... Ne crains » rien d'un premier mouvement toutefois. J'ai » consulté mon oncle, je le devais, j'en avais un » grand besoin, car, je l'avoue, je suis incapable » de réfléchir et même de penser en ce moment[1]. »

Après bien des lenteurs, on avait obtenu les consentemens et homologations nécessaires, sur lesquels nous n'insisterons pas, non plus que sur la transaction dont il nous semble que le texte et le commentaire sont également inutiles; le texte, parce qu'il n'est que le développement des conditions que stipulait impérativement Mirabeau [2], et

[1] Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 16 septembre 1782.

[2] C'est-à-dire que la sentence du 10 mai 1778 fut anéantie, que le marquis et la marquise de Monnier furent séparés de corps et de biens, la dot restituée, une pension viagère de douze cents francs assurée à madame de Mon-

que nous avons ci-devant rapportées ; le commentaire, parce que des détails à cet égard seraient sans intérêt, et parce que nous aurons, plus tard, quelques mots à dire de l'effet moral de la transaction, quand il sera question du procès en séparation, plaidé à Aix, et où l'on essaya d'exciper des résultats de celui de Pontarlier.

La transaction fut donc définitivement consommée le 14 août 1782. « Non sans peine, toutes les » têtes étant échauffées [1], et les procureurs jetant » de l'huile sur le feu, désespérés de voir échap-

nier, sous l'obligation qu'il lui fût imposée de rester au couvent jusqu'au décès de son mari, qui mourut huit mois après la transaction. Peuchet a donné le texte de cette transaction, tome 2, pages 113, 114, 115, 116. En la commentant, l'auteur descend, page 112, et l'on ne sait pourquoi, au ton des libelles qui ont le plus injustement méconnu et diffamé Mirabeau. D'un autre côté, Cadet Gassicourt avait écrit (page 27 de la première édition, et 21 de la deuxième) : « Le ministère public se tut, M. de » Monnier paya les frais, *les dommages et intérêts ;* et » Mirabeau, *tranquille possesseur de sa maîtresse, que le* » *même acte rendait libre*, rit avec elle de la clémence des » maris outragés. ».

Ne voilà-t-il pas un biographe bien informé de l'histoire qu'il écrit !

[1] On peut voir, par la lettre insérée dans le recueil de Vitry, page 249, et que Mirabeau écrivait le 10 août 1782, que sa patience, mise à l'épreuve, fut bien près de lui manquer.

» per la proie [1]. C'est le 14 que tout a été homologué, et que la roue a été rompue [2]. » « M. le comte » m'écrit qu'il est sorti après avoir complété plus » que ses six mois de détention, et qu'il est resté » quatre jours, courant les rues de Pontarlier, et » se montrant partout, afin de montrer aux Saint-» Mauris, aux Petit, et à tous autres qui pour-» raient avoir à lui parler, qu'ils le trouveraient » facilement, et qu'il était prêt à leur donner au-» dience; il ajoute qu'il va à Neufchâtel, et qu'il » ne restera en Suisse que le temps indispensable-» ment nécessaire pour assurer le paiement des » sommes que ses amis Bourier, et surtout Mi-» chaud, lui ont avancées [3]. »

Son père, en effet, persistait à lui refuser tout secours pécuniaire; et ce refus désespérait Mirabeau, qui se voyait ainsi forcé de manquer aux devoirs de la délicatesse et de la reconnaissance; il n'avait d'autre confidente que sa sœur, qui ne pouvait pas venir à son secours : « Ton frère ne sera » pas tout-à-fait malheureux tant qu'il sera sûr » qu'il lui reste un asile dans le cœur de sa sœur » bien-aimée; hélas! bientôt il ne lui en restera

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 17 août 1782.

[2] Lettre inédite du même au même, du 20 août 1782.

[3] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 28 août 1782.

» plus d'autre ! et il serait trop heureux si son nom » était effacé du livre de vie [1]. »

Il était en effet entièrement découragé ; il avait écrit, le 16 août, à sa sœur : « Me voila libre. . . » Que faire de ma liberté? Réprouvé par mon père, » oublié et peut-être haï par ma mère, pour l'avoir » voulu servir, redouté par mon oncle, attendu » par mes créanciers dont pas un seul n'a été payé, » quoiqu'on m'ait privé de tout, sous prétexte de » les satisfaire; menacé par ma femme, ou par » ceux qui la gouvernent, dénué de tout, de re- » venu, d'état, de crédit..... ah ! plaise à Dieu » que mes ennemis ne soient par si lâches qu'ils » sont pervers ! qu'ils répondent à mon espérance, » qu'ils viennent sur le pré où je les attends ! » mais, ma sœur, ils ne viendront pas..... Si » j'allais les chercher, on m'appellerait un spadas- » sin, un assassin, peut-être ! Oh ! j'aurais pourtant » besoin d'un coup d'épée [2] ! »

Quelques jours après, il écrivait à son oncle : « qu'il désirait qu'on lui fixât une pension, et qu'il » ne rentrerait jamais en France [3]. Il a ajouté qu'il » quitterait même le nom, si tu le désirais [4]. »

[1] Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, 22 septembre 1782.

[2] Lettre inédite du même à la même, 16 août 1782.

[3] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 20 août 1782.

[4] Lettre inédite du même au même, 7 septembre 1782.

« Si cet homme veut, en effet, prendre le parti » de s'expatrier, en vérité ce sera un grand service » qu'il nous rendra ; car il ne sera jamais bon à » rien [1]. » Le marquis ne s'en émouvait pas davantage : « Il me mande, à moi, la même chose qu'à » toi, au sujet de sa résidence dans un coin, avec » une pension. Mais ce sont de ces lubies qui lui » passent, ou qu'il joue ; car ni lui, ni autres, ne » savent ce qui passe par bouffées dans cet énorme » vide ; et ce qu'il a de plus dangereux, c'est qu'il » joue la fougue, comme il la subit [2]. »

Plus tard, le marquis en jugeait autrement. Il interprétait à sa manière le séjour prolongé à Neufchâtel, où Mirabeau traitait de ses manuscrits : « Je te crois délivré du fardeau que toi et moi t'im- » posions par suite, toi de bonté, moi de devoir » et de la perplexité où j'aurais été, sans doute, » dans un mois ou deux, de prescrire un gîte à ce » misérable, et de lui donner des matériaux d'un » nouveau manifeste, et d'une nouvelle catastro- » phe. Cet homme, au fond, ne veut pas, sans » doute, se rendre en Provence. Il est lassé de » s'humilier sur la trace de ses dettes d'argent, » faits, gestes, et procédés ; où la Providence ne

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 10 septembre 1782.

[2] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 3 septembre 1782.

» veut pas que le malfaiteur jouisse de son état,
» comme s'il n'était pas coupable [1]. »

Le marquis se trompait, toutefois ; son fils, cédant aux exhortations d'une sœur également sensée et tendre, avait renoncé à un projet irréfléchi d'expatriation ; et après avoir terminé, à Neufchâtel, ses affaires, et quelques travaux politiques dont nous ferons plus tard connaître l'objet, il était parti, le 10 octobre 1782, pour la Provence.

C'est ainsi que se terminait, après sept années, le fatal épisode des amours de Mirabeau avec Sophie, épisode dont le développement a été pour nous une œuvre d'autant plus difficile et douloureuse qu'il nous était impossible de taire un tel événement ; que nous nous efforcions d'en restreindre autant que possible les détails, et que nous nous trouvions dans la nécessité de présenter tous ceux qui pouvaient, selon notre dessein, notre devoir, notre conviction, placer sous un jour enfin vrai les faits ainsi que les personnages, et les caractériser authentiquement.

Nous avons mis tous nos soins à tracer cette narration, de manière à satisfaire aux légitimes exigences de l'histoire ; mais autant que possible sans rien concéder aux fantaisies d'une curiosité maligne,

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 4 octobre 1782.

que tant d'autres écrivains ont flattée. Bien loin de les imiter, nous avons exclu de notre récit tout ce qui n'en faisait pas nécessairement partie : et, par exemple, nous nous sommes borné à quelques mentions indispensables en ce qui concerne une des personnes les plus compromises par la correspondance de Vincennes. Nous voulons parler de la plus jeune des sœurs de Mirabeau. Non-seulement nous n'avons point rapporté, mais nous n'avons même pas daigné combattre les suppositions également infâmes et mensongères qu'un historien, sans justice comme sans pudeur [1], s'est permises au sujet de madame de Cabris. Tout en les détruisant dans l'intérêt de la vérité, ce qui aurait été une tâche facile, mais une nouvelle occasion de scandale, nous aurions pu, dans l'intérêt de Mirabeau, prouver que parmi les causes extérieures de ses égaremens, il faut compter l'influence que cette sœur exerça sur lui; nous aurions pu expliquer les erreurs et les malheurs de celle-ci par sa constitution morale et physique, par sa mauvaise éducation, par son mariage, imprudemment précoce, avec un époux qui moralement lui était trop inférieur, et qui dès sa jeunesse fut atteint d'une démence incurable; par ses liaisons avec un homme indigne d'elle..... Mais à quoi bon de si tristes éclaircissemens? quel profit en peut-il sortir? l'his-

[1] Peuchet, tome premier.

tire doit-elle de pareilles révélations à la curiosité frivole ou immorale qui s'en amuse? Si la vie de madame de Cabris a été très-orageuse, sa mémoire, du moins, n'est pas forcément enregistrée dans l'histoire; le public n'a qu'à peine remarqué le rôle secondaire que lui assignent quelques passages impurs et suspects du recueil de Manuel, des pamphlets inconnus, et un livre décrédité [1]. L'âge mûr de madame de Cabris a effacé les torts de sa jeunesse; redevenue elle-même, elle s'est montrée, au déclin de sa vie, aussi admirable par les vertus de l'âme, que par les prodigieuses facultés de l'esprit; nous avons été à portée de vénérer en elle le modèle des plus touchantes vertus domestiques; nous l'avons vue, long-temps avant la vieillesse, mourir [2] épuisée par les soins pieux qu'elle prodiguait à la seule personne qui eût le droit de lui faire des reproches, à un époux devenu pauvre, infirme, et dont la démence, long-temps paisible,

[1] Nous voulons parler des quatre volumes de Peuchet, et nous nous exprimons ainsi parce que le dédain du public a fait justice de cette compilation pleine de redites, sans addition d'aucune nouveauté. Pour grossir son texte par des citations, Peuchet a copié tous les détails que fournit la correspondance de Vincences sur le compte de madame de Cabris; mais bien peu de lecteurs iront les chercher dans cet ouvrage souvent mensonger, et toujours ennuyeux et fatigant.

[2] Le 16 août 1807; elle était née le 4 septembre 1752.

térêt, et, dans le désir d'être employé à la cour comme prédicateur, par l'effet du crédit supposé de Mirabeau, alors libéré, le père Maillet obtint de Sophie des recommandations qui furent d'autant plus mal reçues qu'elles étaient plus pressantes; quelque temps après un minime, le père Le Tellier [1], homme assez remarquable par les avantages de la jeunesse, de la figure, de l'élocution, s'adonna à fréquenter le monastère, fût reçu par madame de Monnier, inspira la plus vive jalousie au récollet, et fut par lui dénoncé à l'abbesse qui, en raison de la robe, et de la retenue extérieure du minime, ne crut pas devoir déférer à des accusations intéressées, et par cela même suspectes, cette rivalité fit du bruit dans l'intérieur et au dehors; cette fois encore les officieux jasèrent; la correspondance si long-temps passionnée, mais depuis plusieurs mois languissante des deux côtés, prit un caractère tout nouveau. Mirabeau écrivit des lettres violentes, les réponses furent amères, et Sophie, profondément blessée, Sophie qui croyait apercevoir, sous de feints emportemens de jalousie, une intention secrète, de rompre, Sophie se désespérait, lorsqu'un ami commun offrit de lui procurer une explication verbale, bien préférable à des correspondances où, des deux

[1] Dans la révolution il s'est marié avec une religieuse du même couvent des *Saintes-Claires*.

parts, la colère avait tout-à-coup succédé à l'aigreur, et les incriminations directes aux timides insinuations, et aux doux reproches.

Cet ami commun était le docteur Ysabeau [1], médecin du couvent, qui, à l'exemple, et après la mort de son père, avait prodigué les soins de l'art le plus habile et de la plus tendre humanité à la triste pensionnaire, dont la santé et l'âme étaient également souffrantes : sensé, calme, prudent comme *le bon ange* du Donjon de Vincennes, et au même degré compatissant et serviable, M. Ysabeau était devenu le zélé consolateur, l'ami dévoué, l'impénétrable confident de Sophie; il écrivit à Mirabeau; celui-ci résidait alors et depuis quelques jours au *Bignon*. Il partit seul, furtivement, dans la nuit du 3 juillet 1781, et vint, à franc étrier, à Nogent-sur-Vernisson (trois lieues de Gien). Il y trouva le docteur Ysabeau, qui l'amena en secret dans le pavillon d'un jardin isolé en haut et en dehors de la ville de Gien; Mirabeau y prit le vêtement et la valise d'un colporteur; sous ce déguisement, il fut introduit dans l'intérieur du couvent par M. Ysabeau, accompagné d'une religieuse dont, d'accord avec Sophie, il s'était assuré, pour avoir un témoin en cas d'accident et d'indiscré-

[1] Il est souvent mentionné, dans les lettres de Vincennes, par les initiales Y — YS — Ysab., et même par son *nom*.

tion; tous trois parvinrent sans encombre à la cellule de Sophie [1]; un long entretien eut lieu en présence des deux affidés qui ne s'écartèrent pas un seul moment; l'explication fut orageuse; Mirabeau affirma avec emportement des faits dont il n'avait pas la certitude; Sophie se défendit avec énergie, et se laissa entraîner à des récriminations véhémentes, car elle aussi avait eu des révélations, et probablement des preuves; des deux côtés la colère passa toutes les mesures : *in amore semper mendax iracundia*. Les deux amans se séparèrent également irrités; et Sophie l'était d'autant plus, qu'en réalité elle ne méritait pas de reproches; nous en avons du moins la conviction d'après le témoignage qui nous a été donné, sur les lieux mêmes, par le vénérable docteur Ysabeau, et par la religieuse, son associée, la sœur Louise, encore vivante aujourd'hui (1831), et attachée encore, à quatre-vingt-deux ans, à la même maison, devenue l'hôpital de la ville de Gien.

[1] Voilà toute la vérité sur cette entrevue dont on a fait des récits complétement erronés, par exemple, Cadet Gassicourt, page 26 de la première édition et 21 de la seconde, et le rédacteur de l'article *Mirabeau* dans la biographie nouvelle des contemporains, par MM. Arnault, Jay, Jouy, Norvins, etc., tome 13, page 351. Accoutumé à nous appuyer de preuves, nous avons demandé au vénérable docteur Ysabeau, qui vit encore, un récit écrit de sa main, qui est en notre possession, et sur lequel le nôtre est fidèlement calqué.

Depuis ce jour décisif tous rapports, même épistolaires, furent irrévocablement rompus. Sophie resta plongée dans une profonde affliction, sa santé fut très-altérée, ses yeux, enflammés par les insomnies et par les larmes, furent plusieurs fois frappés d'ophtalmies; le temps et les soins la guérirent. Et ce seul fait suffirait pour prouver ce que nous avons dit du refroidissement antérieur à la rupture, car l'effet de celle-ci aurait été la mort instantanée de Sophie, si ses sentimens étaient restés tels que nous les avons présentés dans ses propres lettres, qui parlent de *suicide* à propos de chaque sujet d'affliction vive et profonde.

Madame de Monnier acquis une liberté presqu'entière en mars 1783, à la mort de son mari [1], dont, depuis 1776, elle n'avait jamais voulu porter le nom; tellement qu'elle n'était connue à Gien que sous celui de *madame de Malleroy*. Bientôt sa famille la pressa de retourner à Dijon; mais madame de Ruffey était morte le 18 avril 1783 [2];

[1] Il résulte d'un registre des ordres royaux de détention, déposé à la préfecture de police, que madame de Monnier fut *libérée le* 31 *janvier* 1784.

[2] M. de Ruffey a survécu de 11 ans à sa respectable épouse. Il est mort le 10 septembre 1794. Son fils aîné, Frédéric-Henri-Richard de Ruffey, président de chambre au parlement de Bourgogne, a péri, le 10 avril 1794, victime d'une condamnation révolutionnaire. Son second fils, ancien président à la chambre des comptes de Dijon,

comme nous l'avons vu, madame de Monnier redoutait les reproches et les dédains de ses autres parens, vertueux aussi, mais encore plus austères. Elle refusa de se réunir à eux [1]. Elle voulu rester avec les bonnes religieuses qui l'avaient consolée; elle occupa une petite maison qui leur appartenait et qui fut disposée exprès pour elle par les soins du docteur Ysabeau; cette maison était attenante au couvent, y communiquait par une entrée, et avait en outre une porte extérieure. Madame de Monnier, à qui sa famille assurait une pension de mille écus, s'abonna avec les religieuses pour la nourriture et le logement, et elle continua de recevoir les soins de la sœur Louise, à qui la situation des

Charles-Richard de Ruffey, comte de Vesvrotte, dont nous aurons occasion de parler toute-à-l'heure, vit encore à l'époque où nous écrivons (1831).

[1] Nous avons sous les yeux une lettre du 18 juin 1780, dans laquelle cette résolution est annoncée : « Madame de » V. (Villiers) me demandait si, mes affaires finies, je » pourrais demeurer avec ma mère; j'ai répondu que » non, n'importe ce qui arriverait; que je passerais plutôt » ma vie au couvent, à cause du passé : ceux qui connais- » sent ma famille me comprendront sans peine. » Le fait très-connu de la persévérance de madame de Monnier à rester à Gien, où elle mourut, n'a pas empêché Peuchet d'écrire, au hasard, comme cela lui arrive trop souvent : « Elle cherchait, dans la société de sa famille, un bonheur » qu'elle ne connaissait plus depuis long-temps. » (Tome 2, page 333.)

lieux permettait de vaquer à ce service, sans violer son vœu de clôture.

Bientôt madame de Monnier, profitant de la liberté dont elle jouissait, fit sa société de plusieurs personnes qu'attiraient chez elle ses grâces aussi nobles qu'attrayantes, et le juste renom d'amabilité, de douceur, de bienfaisance qu'elle avait acquis; elle se rendit aux instances qui lui venaient de tous côtés; elle fréquenta les principales maisons de la ville; elle parcourut les campagnes environnantes, et résida souvent pendant plusieurs semaines dans des châteaux voisins, tels que ceux de Beauvoir, de Malartic, de Dampierre, de Dominus, de Thou, appartenant aux familles des Foudras, des Varville, des de Villiers, des Poterat.

Madame de Monnier, débarrassé du récollet et du minime, dont les prétentions repoussées et la rivalité imaginaire l'avaient compromise, était devenue l'objet des soins assidus d'un officier de maréchaussée, nommé Lécuyer, homme qui ne manquait pas d'esprit et de bravoure, et qui jouissait de quelque estime, mais dont le caractère violent, long-temps comprimé par le désir de plaire, reparut bientôt avec toute son âpreté naturelle, quand il eut capté la confiance et l'affection de madame de Monnier. Cette liaison, qui finit bientôt, fut mélangée d'inquiétudes, de chagrins et d'orages; madame du Monnier fut loin d'y trouver le bonheur qu'elle méritait et qu'elle avait toujours espéré sans jamais l'atteindre.

Quelque temps après, elle se crut près de l'obtenir. Des relations de société l'avaient liée avec un ancien capitaine de cavalerie, déjà veuf, à trente-cinq ans, d'une jeune personne de cette famille de Rancourt, dont l'un des membres inquiéta si vivement la jalousie de Mirabeau [1]. M. de Poterat (Edme-Benoît) rencontrait souvent madame de Monnier dans les principales maisons de la ville, et dans les châteaux voisins; des affinités d'opinions et de goûts, la conformité de leurs habitudes mélancoliques, le récit qu'ils se firent de leurs infortunes respectives, jusqu'à la réciproque sollicitude que leur inspirait l'altération de leur santé, affaiblie chez l'un comme chez l'autre par le malheur, tout contribua à les unir par les liens d'une tendre sympathie, qui ne tarda pas à prendre le caractère d'un sentiment plus énergique. Éclairée par une funeste expérience, Sophie essaya, comme Didon [2], de combattre son penchant, mais elle ne put le surmonter.

Les deux amans étaient également épris; tout

[1] Lettres du donjon de Vincennes, tome premier, page 29; tome 3, pages 314, 329, 336, 373, 384, 437.

[2] Si mihi non animo fixum immotumque sederet,
Ne cui me vinclo vellem sociare jugali,
Postquam primus amor deceptam morte fefellit,
Si non pertæsum thalami tædæque fuisset;
Huic uni forsan potui succumbere culpæ.
(*Æneidos*, lib. IV.)

deux étaient libres ; ils arrêtèrent bientôt le projet d'un mariage qu'autorisait l'accord le plus complet de toutes les convenances d'affection, d'âge, de position sociale ; madame de Monnier visita plusieurs fois son ami à la terre de Thou, dont il était propriétaire, et où le séjour d'une femme était autorisé par la présence d'une sœur et d'une nièce fort aimables ; mais celles-ci, rappelées par des devoirs de famille, furent forcées de s'éloigner ; la santé dépérissante de M. de Poterat l'obligea dès-lors de quitter la campagne où madame de Monnier ne pouvait plus aller ; il se logea à Giën, tout près d'elle ; il en reçut de longs et tendres soins qui ne purent vaincre une maladie de poitrine lente mais incurable ; et bientôt madame de Monnier acquit la douloureuse certitude que son ami n'avait plus que peu de temps à vivre.

Dès ce moment son parti fut pris ; elle avait toujours conservé d'affectueux et fréquens rapports avec l'excellent docteur Ysabeau, et avec sa digne épouse, en qui madame de Monnier chérissait la plus sincère et la plus utile de ses amies ; elle répondit à leurs vives interpellations avec un mélange calculé de douleur et de résignation ; elle leur dit que, trop habituée à souffrir, parvenue à surmonter des malheurs tels qu'on n'en éprouve de pareils qu'une fois dans la vie, elle ne se laisserait pas abattre par le chagrin bien moindre, quoique fort pénible, dont elle était menacée ; elle

parla froidement de projets lointains; elle amena la conversation sur un fait récent, fort commenté dans la ville, et qui se rapportait à une jeune ouvrière dont une imprudence avait exposé la vie; madame de Monnier s'enquit, sans affectation, des effets de l'asphyxie par la valeur du charbon ou de la braise [1]; elle demanda si la mort s'ensuivait nécessairement et toujours; le docteur répondit que, dans le cas de suffocation graduelle et incomplète, il y avait des exemples de personnes sauvées par l'effort même machinal, qui les avaient portées à introduire l'air extérieur par l'ouverture d'une fenêtre, ou même par la simple effraction d'un carreau de vitre; elle recueillit ces informations, parla fort librement de toute autre chose, et sortit.

Cependant, la maladie de M. de Poterat empirait visiblement; quand son état fut désespéré, la douleur de madame de Monnier, la position où cet événement devait la placer, excitaient beaucoup d'intérêt, et attiraient des visites sans nombre; entre autres une femme inconsidérée, épouse d'un conseiller de l'élection, harcelait l'infortunée de ses

[1] Un étrange et fatal rapprochement se présente dans une lettre adressée, le 20 mars 1779, par madame de Ruffey à sa fille : « Vous avez risqué votre vie en vous » servant de braise; quelquefois elle tue, d'autrefois elle » donne des accidens qui ressemblent à la mort, sans l'être » en effet, mais qui font enterrer vivantes; ne vous en » servez jamais, je vous prie. »

condoléances et de ses conseils; elle s'avisa un jour de lui représenter l'état où la mort de M. de Poterat allait prochainement laisser l'amie qui s'était liée à son sort; l'effet que produirait sur l'opinion des rapports dont l'intimité ne pourrait plus être désormais couverte et légitimée par un mariage; l'abandon, le discrédit qui en seraient la suite, la nécessité de quitter la ville, de retourner à Dijon; madame de Monnier entendit tout, ne laissa pas échapper un signe d'émotion, ne dit mot.

Le surlendemain matin, 8 septembre 1789, peu avant le jour, elle reçoit les derniers soupirs de M. de Poterat; informés sur-le-champ, M. et madame Ysabeau accoururent auprès d'elle; ils l'arrachent au cadavre qu'elle tient embrassé; ils l'entraînent dans son logement; il la conjurent d'en sortir pour toujours, de venir s'établir dans leur maison, de ne plus se séparer d'eux; elle répond avec sensibilité à leurs tendres empressemens; mais, pour ne pas s'y rendre tout de suite, elle prétexte des dispositions domestiques à faire; elle a besoin d'être seule et libre encore un jour; aussitôt après elle ira se réunir à eux pour ne les plus quitter; elle convient avec le docteur qu'il la viendra chercher le lendemain à neuf heures du matin, au retour d'une course qu'il doit faire dès la pointe du jour, à Briare, ville très-voisine.

Après leur départ, elle mande son jeune domestique et la sœur Louise; elle leur annonce qu'elle

va chez une amie où elle passera vingt-quatre heures; elle leur donne ses ordres pour le lendemain au matin, et les congédie. Restée seule, elle réunit, en liasse et cachète ses papiers, écrit une lettre, se retire dans un très-petit cabinet dont elle calcule froidement la sombre exiguité, propice au dessein conçu dès long-temps; elle ferme et calfeutre soigneusement la porte, et l'unique fenêtre; deux réchaux pleins de charbon, qu'elle vient d'allumer, sont disposés aux deux côtés d'un fauteuil où elle s'assied. Pour que son projet funeste ne puisse pas être contrarié par quelque effort instinctif et machinal de la nature, elle se lie les deux jambes, dessous d'abord, et ensuite par-dessus les vêtemens; elle attache un de ses bras à un des côtés du fauteuil; elle assujétit à peu près son autre bras avec une ligature préparée, que ses dents serrent fortement; ainsi placée elle attend la mort.

Le 9 septembre, à six heures du matin, le jeune domestique, selon l'instruction reçue de sa maîtresse, se présente pour prendre les ordres du départ qu'il croit convenu. Il entre dans la chambre principale, il s'aperçoit que madame de Monnier ne s'est pas couchée; il appelle inutilement, il essaie en vain d'ouvrir le cabinet, dont la fermeture inaccoutumée l'épouvante; il brise un carreau de vitre; il voit madame de Monnier sans vie apparente, et sans mouvement; il appelle du secours, les voisins s'empressent. La nouvelle fatale se ré-

pand rapidement dans la petite ville, où cette excellente femme était adorée; l'autorité est prévenue, M. Rousseau, procureur du roi au bailliage, descend sur les lieux; un chirurgien l'assiste; la porte du cabinet est forcée; le suicide est constaté [1].

Un exprès était allé chercher M. Ysabeau, qu'il rencontre en route, et qui, accourant au grand galop de son cheval, essayait de tromper sa profonde affliction, en pensant à la possibilité de rappeler à la vie la touchante victime dont l'asphyxie récente pouvait n'être pas entièrement consommée..... Hélas! tout espoir était perdu! l'inepte chirurgien amené par le magistrat n'avait pas seulement songé à tenter les plus simples secours; bien plus, s'attachant, sans aucune apparence, à la possibilité d'une grossesse, il avait proposé l'autopsie; il l'avait sur-le-champ pratiquée avec l'ignorante précipitation d'un barbare; une heure après le corps n'avait plus forme humaine, et le désespoir de l'excellent Ysabeau fut d'autant plus

[1] Sophie était née le 9 janvier 1753; elle est morte, par conséquent, à trente-six ans et huit mois, et non, comme l'a imprimé Peuchet, à *vingt-huit ans* (tome 1er, page 235); et à *vingt-six ans* (tome 2, page 334); tant est soigneux et bien informé cet écrivain, copié depuis par plusieurs autres, et notamment par le spirituel auteur d'une notice insérée au tome 24 de la *Revue de Paris*. 1831, n. 3, pages 160—162, etc.

affreux que des inductions, tirées par les témoins, d'un reste de coloration et de chaleur, encore subsistant avant l'atroce opération, semblaient s'accorder avec les suppositions qu'il avait conçues en accourant.

La lettre testamentaire était destinée au docteur Ysabeau. Madame de Monnier le chargeait de ses dernières volontés : elle léguait ses papiers à un frère, M. de Ruffey, qui vint les chercher plus tard ; elle distribuait quelques effets à des amis, le reste à des indigens, dont, depuis plusieurs années, ses pudiques et secrètes aumônes soulageaient la misère. Cet horrible événement fut un malheur public. Le lendemain toute la population de Gien forma le cortége funèbre; après quarante-deux ans, la mémoire de madame de Monnier vit encore sur les lieux : dans la classe élevée on s'entretient souvent des grâces de son esprit, des touchantes qualités de son caractère, du charme de ses douces vertus; les pauvres parlent encore de sa charité laborieuse, car elle les aidait de son travail, comme de ses deniers, le souvenir de sa bienfaisance est une tradition populaire; et, le jour de la Toussaint (1831), nous avons vu un indigent dont les yeux presque centenaires, éteints mais non desséchés par l'âge, retrouvaient des larmes sur une tombe nue, isolée au milieu du cimetière *du Champ*, où le vieillard s'était fait conduire, afin de prier encore une fois pour l'ange souffrant qui lui prodigua jadis des secours et des consolations !

Résumons en peu de mots cet épisode lamentable. Dès l'enfance, le caractère de Sophie présentait le rare assemblage d'une extraordinaire énergie et d'une exquise douceur. Cette seconde qualité, plus apparente [1], fit méconnaître la première; la famille n'aperçut pas davantage les indices d'une excessive sensibilité qui récélait le germe de la plus irrésistible des passions. Une direction habile aurait contenu ce principe incendiaire; et, par un mariage bien assorti, aurait fait de la jeune fille passionnée une épouse chaste, une mère accomplie; des parens vertueux, mais aveuglés par de sordides calculs, la perdirent faute de la comprendre; adolescente, elle fut forcément unie par eux à un septuagénaire; ils firent ainsi subir à la fille la plus soumise et la plus tendre le supplice que les anciens infligeaient aux parricides, ils l'enchaînèrent à un cadavre; aucune autre femme, même vulgaire, même d'un âge fait, même avec des sens et un cœur éteints ou tièdes, n'aurait pu trouver le bonheur dans une pareille union, car l'époux

[1] Mirabeau l'avait expressément déclaré aux frères mêmes de Sophie : « Vos parens ne connaissent pas ma» dame de Monnier; ils l'ont toujours vue douce et modé» rée, et ils ne savent apparemment point que les passions » d'une femme douce, peut-être plus lentes à émouvoir, » sont infiniment plus ardentes que toutes les autres, et » vraiment invincibles quand elles sont bien enflammées. » (*Lettres originales de Vincennes,* tome 1^er^, page 392.)

décrépit était à-la-fois dur, jaloux, avare, bigot et surtout haineux; son mariage même en était la preuve : profondément refoulée, la brûlante sensibilité de Sophie fermente long-temps dans son cœur. Tout d'un coup, au milieu de l'ennui et de la solitude d'une très-petite ville de province, un homme se présente, et c'est le premier, d'un âge assorti, qu'ait vu Sophie « à qui tous les appuis de la vertu manquaient [1], et qui était toujours obsédée de vieillards et de prêtres; cet homme est jeune, il est persécuté, il est malheureux; il est armé de toutes les séductions de l'esprit le plus fascinateur qui fut jamais; il est en proie à une passion, toujours et partout persuasive, mais qui, exaltée à l'unisson de ses facultés prodigieuses, en reçoit une éloquence surnaturelle; nulle femme n'y pourrait résister; quelle égide, dans une position si périlleuse, préservera l'âme ardente et neuve de Sophie? Elle tombe dans les bras de son séducteur; elle y tombe *vierge* après cinq ans de mariage; les excitations d'une jeunesse exubérante, les délices jusqu'alors inconnues de l'amour; ses sacrifices, ses angoisses, des persécutions réitérées, une évasion téméraire, une cohabitation inquiète, une arrestation inopinée, le déchirement d'une séparа-

[1] Second Mémoire à consulter pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier, etc., page 192 de l'édition in-8°.

tion, le bonheur éphémère d'une maternité dont elle n'a connu que les souffrances; les longues tortures d'une détention rigoureuse, la perte d'un enfant adoré qu'elle n'a vu qu'une seule fois; une correspondance de tous les jours, et quelle correspondance !... Tout concourt, pendant sept ans, à nourrir cet amour, dont les feux semblent s'augmenter à mesure qu'ils se répandent. Pourtant, une époque survient où ces lettres, si long-temps corrosives, deviennent, des deux côtés, languissantes et rares; et peu après, de mutuelles défiances, sinon des torts réciproques, séparent tout-à-coup deux amans qui semblaient avoir échangé leurs vies. Néanmoins, tant de passion qui a déchiré le cœur de Sophie, ne l'a pas épuisé; après de longues souffrances elle fait un autre choix; mais le sort lui réserve le seul des malheurs de l'amour qu'elle n'ait pas ressenti, la mort de l'amant adoré. . . . . Déjà saturée de douleurs, assez détachée, dès sa jeunesse, d'une existence dont elle ne veut qu'à la condition d'aimer, elle est résolue de ne pas survivre à l'événement qu'elle prévoit, qu'elle attend, qu'elle accepte; le jour qu'il éclate elle se donne la mort. . . . . Hélas! ce fut Mirabeau sans doute qui, le premier, engagea Sophie dans l'orageuse carrière dont le terme devait être le suicide; mais, osons le dire, le sort de cette touchante victime de l'amour et de la fatalité était marqué d'avance par la constitution si

malheureusement privilégiée de son âme de feu, par l'irréparable faute de sa famille; et Mirabeau n'eût-il jamais paru à Pontarlier, Sophie n'eût-elle eu à défendre son cœur et ses sens que contre un homme ordinaire, sa destinée aurait été la même, et la même catastrophe l'aurait terminée!

On nous pardonnera d'avoir insisté sur cette démonstration, si l'on veut bien considérer combien un tel reproche, attaché au souvenir de Mirabeau devait douloureusement affecter le sentiment qui nous anime, et que nous avouons partout. Nous n'y avons cédé, toutefois, que parce que, d'un côté, nos explications n'ont rien d'offensant pour la mémoire de Sophie; et, d'un autre côté, parce que l'accusation, depuis long-temps enfouie, a été exhumée pour l'avenir par un écrivain qui, au risque de compromettre l'autorité de son nom et la dignité de son sujet, a jugé à propos de mêler plusieurs fois la vie privée de Mirabeau à l'histoire générale; et, dans cette occasion encore, n'a pas craint de la salir par une calomnie empruntée aux plus obscurs et aux plus odieux libelles [1].

[1] M. Ch. Lacretelle s'exprime en ces termes: « Sorti » de Vincennes, il (Mirabeau) oublia cette Sophie dont la » pensée avait paru remplir toute son ame, et madame Le » Monnier, restée seule dans l'univers, se donna la mort. »
(*Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, tome 6, page 19.)

Livre douzième.

XII.

Nous avons dit que le bailli de Mirabeau, cédant à des défiances inculquées, à la timidité de la vieillesse, à la crainte de voir échouer des projets de réunion, répugnait à recevoir son neveu.

« Je t'avoue que je ne puis m'empêcher de désirer qu'il ne vienne pas; car je ne puis te cacher » que j'ai pris une aversion pour cet homme, qui » est surprenante; et cela d'après les lettres qu'il » m'a écrites, et les copies de celles qu'il écrivait » soit à toi, soit à quelques-autres, qu'il m'a envoyées. Je vois dans toutes un orgueil insupportable, une certitude qui prouve qu'il ne croit » que lui-même, et une si furieuse divergence

» avec mes idées, que je crois de toute impossibi-
» lité de pouvoir m'accoutumer à lui [1]. »

« Voilà donc M. le comte tiré des griffes de la
» Sainte-Hermandad! Dans la lettre qu'il m'écrit,
» il me marque qu'il part pour venir ici ; mais,
» comme il faut du romanesque et du phœbus à
» cette tête-là, il me dit cela poétiquement : *je pars*
» *pour des lieux dont on n'aurait pas dû me rendre*
» *l'abord si difficile.* Je l'attends pour lui répondre,
» et lui demander ce que veut dire cette ridicule
» phrase ; car, qui lui a rendu l'abord de ce pays-
» ci si difficile ? Il y a fait descendre notre nom,
» autrefois et avant lui réellement respecté et ho-
» noré, comme n'ayant été porté que par d'hon-
» nêtes hommes, et quelquefois par des hommes
» grands dans leur sphère.

» Enfin, je connais et vois clairement le poids
» du fardeau dont tu me charges ; et je ne sais si,
» étant aussi attaché à ce que tu crois tes devoirs
» que tu l'es, tu ne te fais pas une fausse con-
» science à ce sujet ; car, en vérité, il n'y a qu'un
» père qui puisse contenir un homme de ce carac-
» tère. . . . . .

» Je t'ai répété plusieurs fois que si ce monsieur
» me fatiguait, je lui céderais la place ; et je le ferai,
» en effet, parce qu'aucune fleur de rhétorique ne

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 5 octobre 1782.

» parviendra à me persuader que je puisse être en » droit de mettre le fils aîné de la maison hors d'une » maison où je pouvais être devenu étranger, » comme tant d'autres cadets. Tu as beau dire à » ce sujet que tu es le maître, cela est très-vrai ; » mais tu ne saurais communiquer ton autorité à » personne.

» . . . . . .

» Je te répète de rechef qu'il me semble que cet » homme ne devait avoir d'autre domicile que la » maison de son père. Je n'ai pas le malheur de » l'être, aussi n'ai-je pas le droit de le moriginer » d'une certaine façon. Tu me diras, pour la cen- » tième fois, que tu me donnes tes pouvoirs, etc. » Je te répondrai, pour la centième fois aussi, que » cela n'est pas dans ton pouvoir [1]. »

Ces résistances inaccoutumées avaient un moment retenu le marquis ; il s'était cru obligé de plier pour ne pas tout rompre ; il avait écrit : « Je » ne veux pas que cet homme te tourmente, s'il » échoue dans quelque roman d'obreptícité digne » de son savoir-faire, ou dans le rôle de Rhada- » miste pour lequel il a été procréé tout exprès. » Hélas ! il ne me manquerait plus que de te re- » buter ; ainsi donc, je te prie de m'aider à déci- » der, dès à présent, en quel lieu je l'enverrai vivre

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 12 octobre 1782.

» par ordre, sitôt qu'il te sera à charge le moins » du monde; je ne puis le mettre hors du royaume, » ce serait avoir l'air de l'en chasser; hors de la » Provence, ce serait l'éloigner de la rejonction, » qui est notre intérêt et son droit; d'ailleurs, il irait » ravager et mal faire dans une autre province; » et, dans celle-là, il est connu. Je crois même » que ce serait vers les bords de la mer qu'il fau- » drait fixer sa résidence, afin de tenter s'il ne » passerait pas par cette tête extravagante d'aller » chercher fortune aux Grandes-Indes [1]. »

Néanmoins, Mirabeau est en route pour la Provence : « Si ce monsieur n'a pas menti comme » d'ordinaire, il est parti le jeudi 10, et doit être » arrivé; il a écrit à Saillanette pour la prier de te » le recommander, il paraît avoir peur : *Rara an-* » *tecedentem scelestum deseruit pede pœna claudo...* » Tu lui diras : *Monsieur*, ou *mon neveu, ceci est* » *ma maison comme celle de votre père; quand il s'a-* » *gissait de vous faire ou de vous réparer, vous aviez* » *la porte de secours : aujourd'hui toutes vos épreu-* » *ves sont faites, je veux bien vous prêter le gîte,* » *puisque mon frère vous envoie à moi, mais unique-* » *ment pour vous donner le temps de finir vos affai-* » *res, et rien de plus* [2]. »

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 26 août 1782.

[2] Lettre inédite du même au même, 15 octobre 1782.

D'après cette lettre, le bailli attend son neveu. » Monsieur le comte n'est pas arrivé, peut-être » n'arrivera-t-il pas; comme c'est ton fils, et que » tu voudrais qu'il eût des enfans, je le recevrai; » mais je lui crois impossible à l'avenir de me re- » gagner, parce que je sais, encore mieux que toi, » jusqu'où il sait feindre, et jouer le rôle qu'il » veut, de manière que je ne saurais prendre de » confiance en ce galant homme, quand même » il ferait le mieux possible [1]. » Ton fou arrive » enfin, il doit être aujourd'hui rendu au château » de Tourettes, où je lui ai envoyé une voiture; » ainsi je me flatte d'avoir l'honneur de le recevoir » ce soir. Je ne sais s'il sera fort content de mon » attitude [2]. »

Mirabeau pourtant avait lieu de l'être. « Mon » oncle a fait ce qu'il a pu pour me recevoir tiè- » dement, et n'y a pas réussi; il avait parsemé la » route de fusiliers, de harangueurs, et les feux » de joie brillaient de toutes parts. Tout l'appareil » qu'il a pu mettre à mon arrivée, il l'y a mis, pour » m'en faire honneur dans la province; il est vrai » que le plaisir des gens du pays, en me revoyant, » n'était pas feint du tout; en effet, je ne leur ai, » au fond, fait aucun mal, et mes pères leur font

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 18 octobre 1782.

[2] Lettre inédite du même au même, du 19 octobre 1782.

» du bien depuis trois cents ans [1]. » Ce fait est confirmé par quelques mots du bailli : « Une chose » qui m'a étonné, c'est la joie de ce peuple-ci, en » le voyant arriver, quoiqu'il soit le débiteur de » quelques-uns d'entre eux [2]. « A te dire le vrai, » il est aimé ici, quoiqu'il y doive assez pour le » pays [3]. « Ils l'aiment même beaucoup, et j'ai été » touché des expressions vives de quelques-uns » d'entre eux à ce sujet [4]. » Du reste, le père, plus difficile à émouvoir, répond de son côté : « Je ne » suis pas édifié du tout de sa lettre très-joviale et » très-allobroge, où il ne parle que des jubilations » du château. Tu aurais dû, je crois, empêcher » cette festivité villageoise, car c'est morguer le » décret et les créanciers [5]. Quant à la joie des » paysans, le voyant arriver, les Égyptiens jetaient » des cris de joie en voyant passer un dindon sous

[1] Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 22 octobre 1782. Nous devons dire que cette citation se trouve littéralement dans une lettre imprimée par Vitry, à qui Mirabeau avait écrit dans les mêmes termes. Voir la page 257 de son recueil.

[2] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 8 novembre 1782.

[3] Lettre inédite du même au même, du 12 novembre 1782.

[4] Lettre inédite du même au même, du 16 novembre 1782.

[5] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 3 novembre 1782.

» le nom de Méléagre. L'homme achète vingt sous » deux heures d'émotion à la comédie; le tambou- » rin et le fifre les auraient fait danser devant un » chat [1]. »

A peine Mirabeau est-il arrivé, que, pouvant s'expliquer et se défendre, il recouvre l'affection et la confiance de son oncle.

« J'avise à ce que ton fils ne voie pas tes lettres, » car je commence à croire qu'on te le fait juger » un peu plus mauvais qu'il n'est, et je suis très- » content de lui. . . . . Permets-moi » de te dire que si je croyais fermement tout ce » que tu m'as marqué sur le compte d'Honoré, je » ne me serais jamais chargé de le recevoir, et tu » aurais été bien injuste envers moi de me donner » une pareille commission. Je ne puis te cacher » que je fais de mon mieux depuis trois semaines, » pour découvrir quelque tentative de sa part pour » voir mes papiers, et je l'épluche beaucoup, sans » en avoir l'air. Jusqu'à cette heure, j'ai lieu d'être » content de lui, sauf l'air un peu vif, mais pas » trop, et peut-être quelques contes très-brodés, » mais que je ne puis assurer être faux : enfin, je » ne te cacherai rien; mais aussi je ne cherche- » rai pas à t'animer contre tes enfans. Un autre » chargea, s'en charge, et s'en chargera. *Basta !*

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 22 novembre 1782.

» Dieu est sur tout [1]. Je ne saurais te dire autrement que ce que je vois ; mais un mois de suite, » sans changer ni laisser percer rien de mauvais à » des yeux, peut-être faibles, mais qui y regardent de bien près, c'est chose qui me paraît » difficile [2]. Voilà un mois et demi de résidence ici, » pendant lequel je ne puis que m'en louer ; je ne » lui trouve plus d'exubérance, et seulement quelques petites exagérations dans ce qu'il raconte.

» Il avait conservé des papiers et les avait mis en » main fidèle ; et, depuis qu'il est ici, il m'avait dit » beaucoup de choses sur lesquelles j'avais une foi » fort chancelante. Mais ces papiers lui étant revenus, j'ai vu, lu et tenu dans mes mains les preuves les plus claires, 1° que sa mère voulait l'engager dans son parti, et qu'elle lui demandait » des lumières sur tes affaires : et j'ai vu, lu, et » tenu dans les mains des sortes de menaces que » deux affidés de cette femme lui faisaient, ainsi » que des espérances qu'on lui donnait pour l'engager à faire ce qu'on désirait. A l'égard d'autres » affaires, j'ai assez vu de choses, et connaissant » bien les écritures et les mains d'où elles sortaient, » pour te dire qu'il a fait bien des fautes, mais qu'il

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 8 novembre 1782.

[2] Lettre inédite du même au même, du 23 novembre 1782.

» a très-souvent été plus malheureux que coupa-
» ble. Tu me connais, je n'ai jamais trompé per-
» sonne, je ne commencerais pas par toi. Sois as-
» suré que l'on a souvent envenimé des choses dont
» le principe et les vraies circonstances étant con-
» nues, il n'était que malheureux [1]. »

Cette observation du bailli, au sujet des tentatives faites par la mère de Mirabeau sur son fils, était suggérée par un fait que nous raconterons, en rétrogradant de quelques jours, pour prouver encore une fois combien le fils était mal jugé par le père.

« Lefebvre [2] m'a dit qu'il venait de passer à ma
» porte un paquet de l'écriture du fils, adressé à
» la mère, et taxé trois livres douze sous. Je gron-
» dai de ne l'avoir pas retenu, mais c'était fait. Or,
» j'ai eu, ces jours-ci, notice d'un Mémoire atroce
» fait contre moi au nom de ma partie [3]. On a vu
» l'original, avec des corrections d'une écriture
» qui ressemble à celle du comte contrefaite. Ce
» Mémoire est un rebouilli des précédens, avec le
» ton de la fureur et de la méchanceté du Démon.
» Les premières pages ressemblent absolument au
» pathos de ce monsieur. . . . . Je ne saurais

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 30 novembre 1782.

[2] Concierge à l'hôtel de Mirabeau, à Paris.

[3] La marquise de Mirabeau.

» penser à ce bourbier sans une rage froide, dont » je ne connaissais pas le principe chez moi. Dieu, » qui voit tout, a vu le fond de mon ame, et le jeu » cruel par lequel ces misérables croyaient traîner » à l'abîme leur unique protecteur; s'il m'eût ac- » cordé moins de courage, j'y serais en effet, mais » ils ne parviendront, par cette voie, qu'au terme » de tous les malfaiteurs. Charlemagne et Li- » chimin, les deux plus grands hommes que la » terre ait portés, eurent chacun un fils parricide. » Qui suis-je, moi, pour me plaindre de moins » que cela, si moins est, toutefois [1] ? »

Le démenti que méritaient ces suppositions odieuses ne se fait pas attendre : « Je n'ai rien à » dire à ce que tu me dis du paquet de Lefebvre, » adressé à madame de Mirabeau, si ce n'est que » ton fils a de bonnes protections auprès de toi, » et qu'il y a bien donné prise; aussi le sert-on » bien. Je tâcherai de tirer cela au clair. — Dans » le moment que j'écrivais ceci, il est entré dans » ma chambre, et, dans la conversation, m'a dit » de lui-même que sa mère lui ayant écrit qu'elle » était étonnée qu'il ne l'instruisît pas de son pro- » cès, il lui avait adressé copie de la transaction » et de l'arrêt. Ainsi, voilà l'histoire du paquet

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 31 octobre 1782.

» suspect, que le hasard a fait qu'il m'a dit lui-
» même [1]. »

« J'y ai voulu revenir. — Après trois ou quatre
» jours, je le questionnai froidement sur le res-
» pect dû à sa mère par lui, et savoir s'il lui avait
» rendu compte de son affaire de Pontarlier, et
» s'il lui avait écrit à ce sujet. Il me montra les
» lettres de sa mère qui lui reprochait amèrement
» de ne lui avoir pas rendu compte de cette affaire,
» et qui, dans le style que tu lui connais, lui re-
» prochait ses bienfaits et son ingratitude de ne
» pas lui écrire. Voilà, de rechef, l'histoire du pa-
» quet chez ton suisse [2]. »

Ces explications apaisent le marquis sur le fait supposé, car il n'en parle plus, mais ne le rendent pas plus favorable à son fils : « Je te vois d'ici fai-
» sant, ou à peu près, avec ce monsieur, le beau
» cours de ratiocinations dont il m'a amusé pen-
» dant huit mois et demi [3] tous les matins ; et

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 12 novembre 1732.

[2] Lettre inédite du même au même, du 16 novembre 1782.

[3] Depuis le 20 mai 1781 jusqu'au 2 février 1782, comme on l'a vu dans les chapitres précédens. Chaussard dit, page 64, que « Mirabeau *passa seize mois* auprès de son » père ; c'est une erreur à joindre à tant d'autres que les » biographes ont commises, parce qu'ils ont voulu écrire » sans s'être, avant tout, pourvus d'informations suffi-
» santes. »

» quand le diable nous avertirait cent trente-cinq » fois par heure, il est impossible de ne pas se » prendre à sa manière d'enchérir et de raisonner, » d'autant qu'étant capable du pis comme du mieux, » cela lui est égal, et le vrai ou le faux lui étant » absolument tout un, et le droit et le tortu tout » de même, je croirai moi-même, Dieu me le par- » donne! qu'il en pense alors la moitié. Comme » aussi il est de fait que je t'en ai mandé, bout à » bout, qu'il est impossible d'en retenir que les » points cardinaux, à savoir, mensonge volontaire » ou non, toujours mensonge. Je n'aurai de mé- » thode sur ce, que de te tenir toujours au cou- » rant . . . . . » Tu mandes à Caroline, *que je te l'ai envoyé pour* » *m'en débarrasser;* je puis te promettre que, cette » besogne finie, il ne t'embarrassera jamais plus » de ma vie, ni moi [1]. Je suis désabusé de mettre » ma prudence à la place de l'opinion d'autrui; je » l'ai voulu faire à l'occasion de ceux dont j'avais » charge; mais mon Plutarque dit, à l'occasion des » fols, qu'un jour la lune demanda à sa mère de » lui faire faire *un petit surcot* qui allât à sa taille. » Eh! le moyen! dit sa mère; je te vois tantôt » mince, tantôt ronde, tantôt cornue, croissante

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 19 novembre 1781.

» et décroissante. . . . . .Au diable l'entreprise » d'habiller les fols à leur propice [1] ! »

« Mais pourquoi, » répond le bailli, « la fin de » ta lettre du 19 lance-t-elle un anathème contre » ton fils? Tu dis *qu'il ne t'embarrassera plus de la » vie ;* lui ayant pardonné, pourquoi le répudies-tu? » quel tort a-t-il maintenant? dis-moi de qui c'est » le devoir de le soutenir [2] ? Tout ce que tu m'é- » cris me confirme que, de loin, il est difficile de » s'entre-entendre, et, que de plus, on te fait » saisir avidement tout ce qui est contraire à ton » fils [3]. »

Les citations que nous empruntons au père nous présentent presque continuellement le langage de la défiance et de l'animosité; voici celui de l'orgueil seigneurial et paternel; quelques expressions échappées à la plume de l'intendant Gressien [4], et de Mirabeau lui ont déplu : « Ils sont tranquilles, » à ce qu'il paraît, sur les créanciers. *C'est moi » qui vous en assure*, dit l'un; phrase qui m'a » rappelé un *c'est moi qui vous le dis* de ce fat de

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 22 novembre 1782.

[2] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 23 novembre 1782.

[3] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 7 décembre 1782.

[4] Avocat aussi loyal qu'éclairé, qui, d'ailleurs, avait l'affection et la confiance du marquis et du bailli.

» des Birons [1]. Peu accoutumé à ce ton là, de la » part des gens d'affaires, j'admire l'influence du » contact pour m'insolenter; pour l'autre, il me » dit : *les huissiers ne me viendront pas chercher* » *chez moi.* Si j'eusse mandé un tel mot à mon » père, eussé-je eu trente-trois ans, il m'aurait » donné d'un bâton. Quant à toi, indépendam- » ment des parités, tes lettres portent toujours un » caractère d'équité et de tendresse qui me met du » baume dans le sang, quand tu ne me grondes » pas; mais je ne puis souffrir contubernalité d'au- » cun autre, voyant d'ailleurs ici tant et tant de » blêches, de cour et de ville, qui ne m'abordent » qu'avec l'attitude, et la forme, et les manchettes » de l'infériorité, morale du moins [1] ! »

Mais ce n'est pas seulement la morgue, c'est aussi l'aversion paternelle qui éclate dans les lettres du marquis : « On m'écrit d'Aix : *je souhaite* » *que cet homme ne donne plus de sujet de regret et* » *de repentir à ceux qu'il trouve le moyen de gagner.* » *Je sais qu'il a un talent surprenant et inconce-* » *vable pour y parvenir.* Tout de suite; tu vas dire » que l'écrivain est gagné; mais, seulement, sou- » viens-toi de la fable de celui qui tenait un ser-

[1] L'avocat des Birons, qui avait accompagné Mirabeau à Pontarlier.

[2] Lettres inédites du marquis au bailli de Mirabeau, des 22 novembre 1782,—27 janvier 1783.

» pent dans sa main, et qui assurait que c'était un » fouet très-flexible [1]. » « Soit, » répond le bailli, avec autant d'apropos que de justesse; « mais » pourquoi, en me servant de la fable que tu me » cites, me mets-tu dans la main ce serpent qui » doit me piquer [2] ? »

Le bailli n'en continue pas moins ses bons témoignages, et laisse échapper quelques remontrances moins fructueuses que véridiques : « Ho- » noré persiste à être docile, sans rien penser de » pareil à ce que tu marques, et beaucoup plus » uxorieux par calcul, ou autrement, que tu ne » crois. Ah! que tout s'arrangerait bien vite si tu » étais ici! Mais, dis-moi si tu n'a jamais aperçu » que l'on se faisait des devoirs selon son goût? » Peut-être t'y prendrais-je; car celui qui se donne » la discipline jusqu'au sang, ne voudrait peut- » être pas souffrir une légère contradiction. Exa- » mine bien la chose. Toi, dont le grand-père di- » sait, il y a cent ans : *il n'y a plus d'honneur que* » *dans les châteaux*, est-ce ton devoir ou ton goût » qui t'a porté à habiter Paris, le plus infect cloa- » que dont le soleil éclaire de ses rayons les noires » vapeurs et les immondes reptiles? à venir humer

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 26 février 1783.

[2] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 7 mars 1783.

» l'air de cette puante et financière capitale, où » la transpiration même est corrosive et pestilen- » tielle, où, d'ailleurs, toi qui étais lumière et » qui t'es contenté d'être reflet, et n'étais bon à » rien, vu ton incapacité et ton aversion pour le » valetage, qui là est d'instinct aux gens de cour » et de ville à visage et cœur de plâtre, comme le » barbotage aux canards? Je sais bien que tu m'as » dit que, par rapport soit à tes enfans, soit à ta » femme, il t'avait été nécessaire d'habiter à portée » de l'autorité; mais tu n'aurais pas eu besoin d'elle, » si tu avais tenu ta famille en province. La célé- » brité que tu as acquise à Paris, tu l'aurais ac- » quise autre part tout de même. D'ailleurs tu pou- » vais t'en passer, et elle n'est pas même du genre » qui convient le mieux aux gens de qualité, » d'autant que la soif de la réputation est une hy- » dropisie d'autant plus malheureuse, que le public » nous redemande toujours ses applaudissemens » au centuple. Tu as de belles terres en Provence, » elles ont été abandonnées à un agent fripon, et » cela en faveur d'un bourbier, au milieu duquel » il y a une petite gentilhommière [1]. Tes terres de » Provence ont diminué, sont effruitées, ton châ-

[1] La terre et le château du Bignon, que le marquis appelait *un joli petit panier d'herbes*, et dans laquelle il avait, de son aveu, dépensé plus de 300,000 fr. en essais ruraux qui avaient plutôt détérioré qu'amélioré cette propriété.

» teau dépénaillé ; les autres terres, sans aucune » dépense, ont doublé par le temps; les tiennes, » avec de grandes dépenses, n'ont pas doublé, à » beaucoup près. Avoue que tu t'es fait des devoirs » selon ton goût à cet égard. Au reste, je ne trouve » de répréhensible en tout cela que la confiance » qui te fit traiter avec les plus malhonnêtes gens » du monde, comme si tu eusses eu affaire avec la » probité même [1]. — Sans lire de nouveau tes let- » tres, je me rappelle, en gros, tout ce que tu » m'as marqué sur Honoré, et je ne le perds pas » de vue. Cependant, je ne puis pas, en honneur » ni conscience, dire ce qui n'est pas. Il est très- » docile; si, jadis, il ne mettait de suite à rien, il » a bien changé. car il suit assidûment sa besogne; » je te dirai même qu'il me semble que cet homme » a la partie de la tête qui nous manque, et je » crois que c'est la meilleure, car nous ne sommes, » nous, guère propres qu'à faire des *vise en l'air*, » et des républiques de Platon. Je ne puis donc » qu'en être content; cependant, je dors d'un œil » ouvert, mais je crois que je pourrais le fer- » mer [2]. »

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 28 novembre 1782. Nous avons, comme cela nous arrive souvent, rassemblé ici plusieurs traits épars dans diverses lettres.

[2] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 16 décembre 1782.

Le marquis, provisoirement désarmé par ces apologies, se contentait d'écrire : « Je ne répon-» drai pas quant aux faits ; il n'appartient qu'à un » sot, ou à un ministre, d'être décisif de si loin. » Quant à mes ouvrages, tu te connais en âmes » voraces ; si elles ne s'occupent pas en dehors, » elles se rongent en dedans ; eh ! qu'aurais-je fait » sans mes livres que tu me reproches ? et que fe-» rais-je, bon Dieu ! si je ne me jetais hors de moi ? » si je n'écartais tant de pensées qui t'abrégeraient » trop ton frère ? Mets-toi à ma place dans tous les » sens et générations, positions et affaires, et ton » âme forte aura une mauvaise compagnie dans » ses promenades. Du reste, nous avons reçu un » nom respecté ; tu l'as rendu illustre, je l'ai rendu » célèbre. Quant au surplus, j'ai accepté les vo-» lontés du sort et du devoir ; j'ai pu être dupe de » ma tête et de mon cœur, dont le procès est fait » et parfait, depuis long-temps, dans ma con-» science et dans mes aveux ; mais j'ai fait comme » j'ai conçu, senti, cru et pu ; car quiconque ne » prend pas sa propre conscience pour juge uni-» que, plaide avec soi-même toute sa vie [1]. J'ai pres-» que toujours exagéré et déplacé ma conscience, » mais jamais volontairement en mal. Dieu est mon » bon et juste juge ; et, sans doute, j'ai agi de ma-

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 18 décembre 1782.

» nière à n'en avoir plus guère d'autre que lui [1]. »

Nous avons un peu prolongé les citations qui précèdent, parce qu'elles nous ont paru utiles pour compléter le développement des caractères. Nous allons maintenant présenter le récit des tentatives faites pour opérer une réunion entre Mirabeau et sa femme, séparés de fait depuis plus de huit ans.

Les plus grandes difficultés avaient été dès longtemps prévues : « Je ne connais rien de pire que » d'avoir à allier du feu et de l'eau ; ou qu'à faire » rebondir une balle de paume qui tombe sur un » matelas; et ton fils, avec beaucoup d'esprit, » mais toujours agité par la chaleur du cœur, et » toi et moi, nous avons affaire à des gens qui ne » manquent pas d'esprit, mais qui n'ont pas plus » de sensibilité que les pagodes chinoises dont leur » bon goût s'entoure.

» Je pense qu'il convient qu'Honoré fasse tous » les pas vis-à-vis de sa femme et de son beau-» père; mais je n'en espère rien. Ces gens-là affec-» tent de m'aimer et considérer, mais ne songent » à moi que quand ils me voient ; et il ne saurait » y avoir moins de correspondance entre La Mec-» que et le Saint-Sépulcre, qu'il n'y en a entre » nous. Ils ne songent qu'à leur plaisir. Ils ont une » société, ou comédie, musique, et enfin tout ce

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 20 décembre 1782.

» qu'ils imaginent pour prendre leur revanche sur » le temps, en le tuant puisqu'il les tue; c'est le » fond de leur occupation; tout cela est arrangé, » et ta belle-fille étant la principale divinité de la » société, 1° parce qu'elle est la plus riche; 2° parce » que les collatéraux (*impia gens!*) ont intérêt à la » tenir dans cette situation, son mari deviendrait » un trouble-fête d'autant plus fâcheux qu'il a plus » de feu au milieu d'une glacière [1]. »

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 6 novembre 1781. Voici, dans des lettres antérieures et postérieures, des détails que nous insérons hors texte, pour ne pas trop étendre notre narration. « Je vois que » depuis la sortie d'Honoré, on redouble d'efforts pour » faire que cette jeune femme lui donne de l'humeur. Le » Tholonet (château du comte de Galiffet, à une lieue » d'Aix), des parties à Marseille, sans père ni même » tante (la comtesse de Grasse, du Bar*), une comédie où,

(*) La famille de Grasse était liée à la comtesse de Mirabeau par les liens les plus étroits de l'affection et de la parenté. Lors du procès en séparation qui va nous occuper, la résistance inattendue de madame de Mirabeau, et ses défenses diffamatoires, furent attribuées aux obsessions des collatéraux. Le comte de Grasse, le chef du nom, fut hautement signalé, comme s'étant mis à la tête de cette ligue, par Mirabeau, qui, à ce sujet, lui écrivit, les 20, 27 et 30 décembre 1783, des lettres brutales et insultantes, imprimées depuis aux pages 51 et 53 de son *Mémoire au grand Conseil*, en appel de l'arrêt du parlement de Provence. Mirabeau, du reste, garda rancune au comte de Grasse, et la lui témoigna en toute occasion. Par exemple, il en parlait plus tard en ces termes : « Si M. de Grasse a montré aux Anglais que l'intrigue » pouvait encore dicter en France des choix imbéciles, nos d'Orvilliers, nos » Suffren, nos Vaudreuil auront appris que nous avons des marins, et que » la race des Duquesne, des Jean-Bart, des Dugué-Trouin, des La Bour- » donnais (je mets les plébéiens à la tête), des Tourville, des d'Estrées, des » Relingue, que cette race de grands hommes de mer qui parurent au signe

« Ton fils pense qu'en ces circonstances, de leur

» faute d'actrices et d'acteurs de société, on a introduit » une comédienne par état, et un comédien de même, etc.: » quelques invitations et instances qu'on m'ait cent fois » faites, j'ai toujours affecté de ne vouloir jamais aller ni » au Tholonet, ni aux comédies; on n'a pas paru sentir » cela. Enfin, hier, on me reprocha obligeamment qu'on » ne me voyait plus tant; je lui dis, devant sa tante, » qu'on ne saurait bientôt plus sa résidence, ni même son » nom; et qu'on l'appellerait, à l'avenir, *madame du Tho-* » *lonet*, et non *madame de Mirabeau*. Elle ne parut pas » entendre la valeur de ce mot; mais la tante, que j'exa- » minai, parut un peu surprise. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 14 mars 1781.) Le marquis approuvait cet avertissement indirect, car il écrivait, le 22 mars, à son frère : « Il me paraît que tu as dit ton mot » mot bien délicatement.... Le mot est très à sa place, et » à la tienne. » Le bailli écrivait dans une autre lettre : « L'on est fâché que des comédies, des bals soient déran- » gés par notre existence. Une marchande de modes disait, » l'autre jour, *qu'il était venu un monsieur qui dérangeait* » *les bals et les comédies du Tholonet, et que l'on ne ven-* » *dait plus rien*. Celle-là ne comptait pas les petits soupers » qui accommodent une foule de gens, une maison très- » gaie, où l'on chante tout le jour, et à qui cela coupe le » sifflet. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, 19 janvier 1783.) « Marignane est très-entiché de » cette personnalité que tu appelles les humeurs froides » de l'amour-propre; sa fille lui devient nécessaire pour » avoir une maison, une société, où il est *Epicuri de*

» du monarque, peut renaître à sa voix.» (*Doutes sur la liberté de l'Escaut*, page 78.)

» part une demande en séparation serait un sacri-

» *grege porcus*. Les collatéraux lui ont persuadé qu'il était » très-mal avec son gendre, avec qui il polissonnait tout » le jour, quand ils étaient ensemble; et il sent bien qu'un » mari finirait, par sa seule présence, tout cet abus de » comédie, de musique, de soupers et de dissipations, si » ce n'est de désordre; voilà le nœud. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 7 février 1783.) Remarquons que ces explications, qui attribuent à l'égoïsme du marquis de Marignane la principale cause du procès, sont justifiées par le passage suivant d'une lettre de sa fille. « Je ne cesse de dire et de penser qu'il n'y a pas de » comparaison entre une vie très-dissipée, et remplie de » ce qu'on appelle plaisirs bruyans, et la douceur qu'on » goûte dans une famille bien unie, où chacun tâche de » s'aider au bonheur des autres. Je te l'ai dit cent fois; je » le dis, tous les jours, à papa, qui prétend que je m'en- » nuirai quand je ne jouerai plus la comédie. Je t'assure » qu'il sera beaucoup plus fâché de ne plus me la voir » jouer, que moi ne ne plus la jouer; et en cela, je crois » que j'ai raison (tant les pères ont d'amour-propre pour » leurs enfans), et j'espère le lui prouver bientôt.

» Je te dirai, pourtant, qu'il y a une autre personne » qui serait fâchée de ne plus me voir jouer la comédie, et » cette grande personne-là, c'est mon fils. Il est fort plai- » sant à voir, quand je suis au Tholonet, jouant la co- » médie toute la journée avec la petite de Galiffet. Ce » qu'il y a de singulier, c'est qu'il retient toutes les pièces » que nous jouons. Tu ne te douterais pas que les deux » rôles qui l'ont le plus séduit sont le *Déserteur*, et *Alcin- » dor* dans *la Belle Arsène;* rien ne me divertit comme » de lui voir faire les beaux bras toutes les fois qu'il peut » grimper sur le théâtre. » (*Lettre inédite de la comtesse*

» lége; mais les cœurs froids ne regardent pas si

de Mirabeau à madame du Saillant, du 19 juillet 1778.)

Ajoutons, pour justifier madame de Mirabeau par les exigences paternelles, que le bailli écrivait plus tard: « Marignane, ou ses ayans-cause, ont eux-mêmes forcé ta » belle-fille à retourner dans le lieu où elle avait perdu » son fils, et à jouer la comédie sur ses cendres. Cette » femme se trouva mal trois fois, et ne put tenir à table. » Cela ne fit rien à ce tas d'égoïstes. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, 4 janvier 1783.)

Nous trouvons, dans la même lettre, tout-à-l'heure citée, de la comtesse de Mirabeau, la preuve que l'irritation et l'animosité montrées par M. de Marignane dans le procès d'Aix, tenaient à un motif ancien et beaucoup plus sérieux. M. de Marignane, comme on l'a vu, avait un genre de vie épicurienne et insouciante, dont ses affaires souffraient beaucoup; sa fortune était obérée; il y avait lieu de craindre qu'il n'aliénât des immeubles substitués; le marquis de Mirabeau voulait en faire *insinuer* la substitution dans l'intérêt de son petit-fils, dont il ne prévoyait pas la mort prochaine; et cette précaution, qui fut brusquement prise, dut blesser vivement M. de Marignane, si nous en jugeons par le paragraphe suivant de la lettre de sa fille, dont nous venons d'extraire une partie. « Il y a une affaire pour laquelle je voudrais que » tu te joignisses à moi pour parler à mon beau-père. Il » s'agit des substitutions de papa, que mon beau-père » veut faire insinuer. J'ai mandé à mon beau-père les » raisons qui m'ont forcée d'en parler à papa. Cela a pro- » duit un effet encore plus fâcheux que je ne craignais. » Et, quoique papa sache que cela ne vient pas de moi, » il n'a pas laissé de me dire à ce sujet des choses désa- » gréables. Je n'ai pas osé mander des détails à mon beau-

» haut, ils vont à leurs fins, et Honoré doit bien
» savoir que, dans ce temps-ci, on trouve que

» père, dans ma dernière lettre; mais, en ayant reçu par
» le dernier courrier, où il me paraît persister, je vais lui
» écrire encore. Je t'avoue que cette difficulté me donne
» bien du chagrin; et, pour ne te rien cacher, je te dirai
» que papa m'assura, quand je l'instruisis du projet de
» mon beau-père, qu'en cas qu'il eût lieu, non-seulement
» il mettrait en vente, le lendemain, ses terres libres;
» mais qu'à la fin de l'année il ferait un testament qui
» priverait mon fils. Je répondis à cela qu'il était le maître
» de sa fortune, parce que je ne sais ce que c'est que de
» capter un héritage, même celui de mon père; mais tu
» peux juger que ce coup m'est fort sensible. Ma tante,
» qui était présente au propos de papa, voulut me ras-
» surer sur le testament. Mais le moins qui pût m'arriver
» serait de lui voir démembrer son marquisat de Mari-
» gnane, en vendant Vitrolles, qui n'est point substitué,
» non plus que les terres de ma grand'mère et les îles d'Or.
» Ensuite des tracasseries qui me mettraient fort mal à
» l'aise entre mon beau-père et mon père, et auxquelles
» mon fils ne pourrait que perdre. Voilà quelle est ma po-
» sition dans ce moment-ci. Je te prie de vouloir bien la
» faire sentir à mon beau-père, et de l'engager à ne pas
» pousser plus loin ces formalités, qui finiraient par nuire
» beaucoup à mon fils. » (*Lettre inédite, déjà citée, de la comtesse de Mirabeau à madame du Saillant*, 19 juillet 1778.)

Le marquis de Mirabeau, toujours et partout inflexible, n'en fit pas moins insinuer brusquement les substitutions (*); nous l'apprenons par cette phrase d'une de ses

(*) « Je dois encore à mon état de père de famille une seule formalité, qui » est de faire insinuer les substitutions de Marignane. Ceci entre nous. Les

» celui qui réussit a raison, sans scrupule sur le » choix des moyens [1]. »

Soit répugnance réelle, soit précaution anticipée, le marquis avait, de bonne heure, déclaré qu'il ne prendrait pas une part directe aux démarches à faire pour parvenir à la réunion : « Je n'ai, » au fond, pas plus d'envie d'aller aux pieds de

lettres : « Moi qui suis grand insinueur de substitu- » tions, je l'ai mis hors d'état de faire grand mal à ses » petits-enfans. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 25 décembre 1782). Et cette mesure naturelle, et légitime d'ailleurs, mais que les circonstances rendaient offensante, et qui, bientôt devint inutile, puisque le petit-fils mourut moins de trois mois après, cette mesure, disons-nous, ulcéra profondément M. de Marignane, et porta jusqu'à la haine, bien prouvée plus tard, l'aversion qu'on lui avait déjà suggérée contre Mirabeau, dont le sort fut, en tout temps, de souffrir des fautes d'autrui, non moins que de ses propres fautes (*).

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 6 novembre 1781.

» miennes le sont, et je leur ferai passer sur le nez. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 23 mai 1778.) Le prudent et conciliant bailli répond : « Ne te semble-t-il pas que c'est mettre cette petite femme le » doigt entre deux pierres ? et que ce procédé serait un peu sec ?» (*Lettre inédite* du 7 juillet 1778.) Le marquis réplique : « Marignane n'est vraiment » lié que de la dote de sa fille, et voilà tout ; et c'est pour qu'il le soit des » substitutions, que je dois, et, par conséquent, que je veux agir ; auprès » de cela les petites animadversions sont des misères » (1778).

(*) Le marquis prétendait cependant que le ressentiment excité par les insinuations était tombé sur lui seul. — « Quand vous serez au pied du mur, » et que M. Loyal, s'il le faut, marchera, ce sera moi qui en porterai *le mal* » *incomès*, comme au temps, quand je fis insinuer leurs substitutions. (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, 1er mars 1782.)

» cette troupe de baladins [1], quémander ma pos-
» térité, que de demander une servante Agar à
» mon bon ange. Ce que je dois, c'est de mettre
» Honoré à même ; et, par ma foi, après cela, ils
» s'arrangeront ou ne pourront [2]. »

Le bailli est persuadé que les voies amiables seront sans résultat : « Que veux-tu espérer de ces
» gens-là? et par où les agresser? La femme n'a ni
» sensibilité, ni force, et, même vis-à-vis de son
» père, n'en saurait avoir. Celui-ci est bon homme,
» et homme d'honneur à la française et à la mo-
» derne ; mais d'une inertie qui le tient, tous les
» matins, quatre heures les jambes sur la tablette
» de sa cheminée, avec un *Mercure* ou un roman.
» La plate vie qu'il mène lui paraît douce ; toute
» turbulence lui serait insupportable ; et l'incident
» d'une rejonction serait un rude pli aux roses sur
» lesquelles le bon homme aime à s'étendre. Son
» petit-fils ne serait pas de son nom, et après lui
» la fin du monde [3]. Quant à la fille, elle s'est ac-
» coutumée à être le coryphée d'une société très-
» bruyante, qui passe du concert à la comédie, de
» là au bal, de là aux quatre points cardinaux, sur

[1] Allusion aux comédies de société, où figurait madame de Mirabeau.

[2] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 12 novembre 1781.

[3] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 23 janvier 1782.

» la plus petite apparence de fête ; elle est la divi-
» nité de tout ce monde, et tient à son piédestal,
» dont il faudrait descendre [1]. »

Le marquis de Mirabeau, aux variations de qui nous sommes accoutumés, prend un moment le projet au sérieux, et annonce quelque velléité d'agir personnellement. « Je suis heureux de ce que
» Marignane n'a point répondu ni accepté, lors de
» la sortie d'Honoré, l'offre que je faisais de ne pas
» l'envoyer sans permission. Quand il faudra, c'est
» en mon nom que marchera *M. Loyal* [2]. » Tout d'un coup, s'irritant des difficulté, il les attribue à son fils : « Tout céderait à l'ascendant de M. le
» comte ; car, de loin, tous le renient, mais de
» près nul ne lui résiste, que lui-même [3]. Si escar-
» pées que puissent être les choses, il aura sa
» femme et même son beau-père, s'il le veut. Mais
» le maraud ne le veut pas ; il veut être batteleur
» de campagne, et finir dans un cachot [4]. S'il avait

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 13 février 1782.

[2] L'huissier du cinquième acte du *Tartufe*. (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 1er mars 1782.

[3] Lettre inédite du même au même, 21 juin 1782.

[4] Lettre inédite du même au même, du 31 octobre 1782. Quelque temps après, malgré les représentations de son frère, le marquis persistait dans cette injuste opinion, car il écrivait : « Cet homme a eu sa femme quand il l'a
» voulu avoir, et aujourd'hui il ne veut rien qu'un éclat,
» et du scandale ; c'est l'air dont il vit. » (*Lettre inédite*

» voulu sa femme, il l'aurait eue ; mais il fallait » des années de sagesse pour la reconquérir, et de » la douceur, et du respect, au lieu de ses insinua- » tions offensantes sur la vie qu'elle mène, et qui » est irréprochable [1]. » Son frère lui répond tout » de suite : « *Des années de sagesse ?* soit ; mais ta » postérité, l'aurais-tu été demander à cette femme » quand elle aurait eu soixante ans ? *De la douceur ?* » mais comment en témoigner à des gens qui ne » veulent pas vous voir, et qui ne lisent pas vos let- » tres ? *Du respect ?* je le veux bien, et apparem- » ment que tu sais mieux, à Paris, ce qui se passe » à Aix, que nous qui y sommes. Mais, comme tu » sais que la Sainte-Vierge elle-même ne fut pas » exempte de calomnie, crois-tu que d'avoir joué » toujours la comédie, avoir reçu la nouvelle de la » sentence rendue contre son mari, sur les tré- » teaux plantés sur les cendres de son fils, n'aient » pas mis ta belle-fille, attendu le point d'hon- » neur des femelles, un peu au niveau ou à peu » près [2] ? »

Quelques jours sont à peine écoulés, et déjà le marquis ne tient plus au projet de réunion : « Je

du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, 23 janvier 1783.)

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 20 décembre 1782.

[2] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 30 décembre 1782.

» ne veux pas plus de la femme qui jouait la co-
» médie quand on coupait la tête à son mari, qui
» n'a eu aucun égard pour ma bonté toujours sou-
» tenue, pas même ceux de bonne année, pas plus,
» dis-je, que de son mari. J'ai payé mon écot, mes
» frais sont faits ; j'ai été assez long-temps joué,
» trahi, je ne veux désormais vivre que pour moi [1]. »

Le bailli persiste, au contraire : « Où as-tu trouvé
» qu'un pareil procès a l'air de l'intérêt le plus
» dégoûtant ? Mais, d'abord, pourquoi m'as-tu,
» malgré moi, envoyé ton fils, si malheureuse-
» ment attelé à la plus sotte et à la plus étroite
» bégueule de son sexe ? Est-ce pour l'empailler,
» ou le mettre sous verre, ou nous exposer tous
» trois à un camouflet si singulier ? Et d'ailleurs,
» depuis quand donc est-on devenu si délicat à
» Paris, au milieu de toutes les infirmités et cadu-
» cités sociales, et de l'écroulement de mœurs qui
» se passe à tes pieds ? L'intérêt de continuer sa
» famille n'est donc plus rien ? Passe, si l'on pou-
» vait se démarier en se séparant, et puis prendre
» une autre femme ; mais on reste marié, et l'on
» perd sa famille. Quoi ! c'est dans un pays où
» robins, et plumiers, et financiers, et pécula-
» taires s'accordent si bien pour engourdir les têtes
» et aplatir les ames, dans un pays où la haute no-

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 10 novembre 1782.

» blesse recherche les filles des publicains, qu'on » accuserait d'intérêt un homme qui demande sa » femme? Et quel intérêt, puisqu'elle n'a rien à » elle, et que la fortune, si fortune reste, ne sera » que tout au plus pour les enfans [1]? » J'ai écrit

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 26 décembre 1782. Cette juste remarque, et les explications que nous avons données ailleurs, prouvent que ce n'était pas, comme on l'a dit, le désir effréné de parvenir enfin à une situation opulente qui excitait Mirabeau à réclamer sa femme, dont toute la fortune actuelle se réduisait à une modique pension dotale, mal payée; quels reproches, dès-lors, n'aurait-on pas le droit de faire aux biographes qui insistent sur cette supposition mensongère? et à Peuchet, surtout, qui, tome 1, pages 126, 217, 218, 380; tome 2, page 135, s'efforce d'expliquer ainsi l'insensé projet que, selon lui, Mirabeau aurait eu, en 1776, d'enlever sa propre femme, et de l'emmener en Hollande, auprès de Sophie apparemment? Il est juste, cependant, de dire que cet écrivain, qui trop souvent ne voit qu'un côté de la question, a été trompé par le marquis lui-même, qui écrivait au marquis de Marignane, le 5 septembre 1777. « Il (Mirabeau) n'a plus, dans le fait, d'autres expéditions » à faire que d'enlever sa propre femme, pour s'en faire » un otage, et tirer par elle le parti qu'il pourra de vos » biens. » (*Mémoire à consulter pour la comtesse de Mirabeau*, page 32.) Il a pu aussi puiser l'erreur que nous relevons, dans les documens judiciaires : par exemple dans la suite du même *Mémoire à consulter*, pages 25, 87, etc. Mais puisque, sans mission, il se constituait, devant la postérité, le rapporteur du grand procès que tant de passions ont fait à la mémoire de Mirabeau, il aurait dû lire aussi et apprécier les irrésistibles réfuta-

» à sa femme une lettre où je lui montre l'impos-
» sibilité d'être séparée par justice ; car, enfin, je
» connais son écriture, et j'ai en main vingt let-
» tres d'elle, très-tendres pour lui, écrites depuis
» qu'ils ne se sont pas vus ; et tu sais qu'une seule
» lettre d'amitié fait disparaître des sévices bien
» prouvés. Or, il n'y en a jamais eu de cette es-
» pèce; elle en est vingt fois convenue avec moi [1]. »

« Tu as tort d'insister, » répond le marquis. « Qu'est-ce que des déclarations d'amour sur pa-
» pier marqué? Qu'est-ce qu'une femme acquise
» par arrêt [2]? Tout cela n'est que querelles de
» voleurs et de catins. Quant à lui, il s'opiniâtrera
» pour faire du bruit ; *orgueil marche devant écra-*
» *sement*, dit un vieux proverbe ; il est bien fils de
» madame sa mère, qui veut bien qu'on la pende
» pourvu qu'il soit question d'elle [3]. »

Le bailli et son neveu avaient épuisé tous les moyens de conciliation ; après avoir écrit [4] des lettres respectueuses pour M. de Marignane, ten-

tions de celui-ci, dans sa *Réponse à un libelle diffamatoire*, etc., pages 101 à 117.

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 8 novembre 1782.

[2] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 19 novembre 1782.

[3] Lettre inédite du même au même, 22 novembre 1782.

[4] Les 22 octobre, 3—4—6—10 novembre 1782 ; 1er 27 janvier, et 28 février 1783.

dres pour sa fille [1], le comte n'avait obtenu que des réponses d'abord sèches ensuite menaçantes et injurieuses. « Non-seulement on avait injurié, » mais, avant que nous ne demandassions rien, » avant même que nous fussions à Aix, on avait » publiquement consulté sur la séparation, et ap- » pelé d'avance, et depuis six mois [2], vingt avo- » cats [3], uniquement pour que nous ne puissions

[1] Lettre inédite du bailli au marquis le Mirabeau, du 8 janvier 1783. Quoique ces lettres, dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre, soient parfaitement explicatives, fort intéressantes et à tous égards remarquables, nous ne les rapportons point, parce qu'elles sont imprimées ailleurs, pages 37 à 60 des *Observations pour le comte de Mirabeau*. Aix, Joseph David, 1783; in-8°, 73 pages; dans le recueil de Vitry, pages 260 à 280—300 à 305; dans le livre de Peuchet, tome 2, pages 131—132—135—136—137—139 à 148—155 à 157—158—161.

[2] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 30 novembre 1782.

[3] Cette singulière précaution, qui prouvait si peu de sécurité sur le fond du procès, si peu de délicatesse sur le choix des moyens, ne laissa pas d'embarrasser Mirabeau. Il n'eut d'abord, en quelque sorte, d'autres secours que celui de M. Jaubert, en qui il trouva beaucoup de dévoûment et de courage, de science et d'habileté; mais qui avait peu de chaleur, peu d'habitude de la plaidoirie orale, circonstance qui, plus que tout autre, sans doute, détermina Mirabeau à plaider en personne. Heureusement, dès le début du procès, la séduction irrésistible de Mirabeau, son bon droit, et surtout l'isolement dangereux où le laissaient les manœuvres de ses parties, inté-

» pas les employer [1]. On était allé jusqu'à prendre » les précautions les plus singulières pour se dé» fendre contre des emportemens qu'on feignait de » redouter. « La maison est barricadée pour le mari. » Imagine-toi qu'ils ont préposé un cerbère pour » défendre leur porte, chose inusitée et inouïe, » comme tu sais, dans cette ville [2]. Ils ont d'au» tant plus de peur et de honte, qu'il a tout le » monde ici, car je vois, malgré moi, l'affection » de bien des gens de toute sorte, même de ses » créanciers; je vois le désir des domestiques de » Marignane même qu'il se rapatrie, quoiqu'on » ait voulu les faire déposer de prétendus sévices, » ce qu'on n'a pas pu [3]. L'un d'eux, qui est ici, et

ressèrent à sa cause un jeune avocat qui, spontanément, lui fournit, d'abord sans se nommer, des moyens et des argumens, et plus tard une assistance ouverte. Ces secours inattendus servirent beaucoup à Mirabeau. Mais les suites lui en furent encore plus utiles; car il se lia d'une étroite amitié avec son généreux auxiliaire, M. Pellenc, dont il apprécia bientôt la loyauté, la science, et l'immense talent; et à peine Mirabeau eût-il pris sa place à l'assemblée constituante, que sa première pensée fut d'appeler à lui M. Pellenc, qui devint bientôt, comme nous l'expliquerons plus tard, le plus sage de ses conseillers, le plus intime, le plus habile et le plus occupé de ses collaborateurs.

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 6 avril 1783.

[2] Même lettre.

[3] Quoique cette tentative odieuse n'eût pas réussi, Mi-

prendre une part active dans les démarches de son frère et de son fils. Le bailli le presse de se décider. « Si tu désires la réunion qui, seule, » peut perpétuer ta famille, il faut répondre, pour » que ces gens-là ne puissent pas dire ce qu'ils di- » sent, que tu ne fais, tout au plus, que tolérer » qu'Honoré soit ici; mais, dans ce cas, je ne te » demande que la grâce de mettre en bon français » ce que je vais te dicter; car, je dois te le dire, le » cœur pense beaucoup trop chez toi. Ta plume, » après t'avoir attiré bien des chagrins, est ce qui » rend cette réunion si difficile; et, en vérité, on » te prend de partout sur tes écrits quelconques; » et tous les malheurs ont distillé de ta plume, » parce que tu as écrit toute la vie suivant la pensée » du moment, sans réfléchir que les circonstances » changeant, les idées peuvent et doivent même » changer [1]. »

Remarquons, en passant, que cette observation si juste du véridique bailli explique parfaitement les variations où nous voyons continuellement tomber son frère : celui-ci, au surplus, ne s'en défendait pas. « Soit dit pour le passé, le » présent et le futur, j'ai écrit dans le temps selon » l'état des choses; quand les choses ont changé, » mes lettres ont changé; il en sera, selon les ap-

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 3 décembre 1782.

» parences, de même au futur, quand les choses » changeront [1]. »

« Je répondrais, à ta place, » continue le bailli, « que l'on doit sentir que c'est par ton ordre » qu'Honoré est ici; que tu ne t'es jamais mêlé des » affaires de femme à mari; que le débat est entre » eux, et se conciliera sans doute; mais que tu ne » saurais trouver mauvais qu'un mari redemande » sa femme, et que l'autorité paternelle ne va pas » jusque-là. Ce serait d'autant plus à propos, qu'il » est possible que la jeune femme désire un arrêt » que la contraigne, pour éviter de paraître aller » contre son père. Quant à Honoré, il n'en vou- » drait pas par arrêt, s'il ne pensait que c'est cette » crainte qui la retient; bref, sa femme a eu plus » de torts que lui, car, pendant ses souffrances, » elle était sur les tréteaux; et, à dire vrai, Ho- » noré, quoique bien coupable, a été encore plus » malheureux; je n'en finirais pas s'il fallait te » rapporter tous les témoignages qui le prouvent. » Ainsi, veux-tu le rapatriement, ou ne le veux-tu » pas? Décide-toi. Quant à moi, peu m'importe [2]. »

Mais, rien ne peut dissiper les préventions du père; il s'en explique en toute occasion. « Quant à

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 8 janvier 1783.

[2] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 3 décembre 1782.

» votre frère, c'est toujours le même engouemen
» je ne vis jamais tant de gens respectables pleige
» un homme qui l'est si peu ; il en est de Pontar
» lier, de Besançon, d'Aix, de Mirabeau, de Ma-
» rignane, et tous se réunissent ; c'est à ne savoir
» à qui entendre dans ce concert de panégyris-
» tes. [1] ! »

Le bailli n'en veut pas moins une solution : « Quelle est donc ta volonté fixe, à l'égard de ton » fils? qu'est-il venu faire en Provence? car je t'ai » averti mille fois qu'il faudrait faire marcher » l'huissier, dont tu ne veux plus aujourd'hui que » nous sommes au pied du mur. Tant qu'Honoré a » été avec toi, tu m'en as chanté les louanges, quoi- » que avec la retenue que le passé inspirait. Depuis » que tu ne l'as vu, on l'a fait redevenir à tes » yeux un homme terrible. Tu prétends lui avoir » défendu mille fois l'huissier ; tu n'aurais eu qu'à » me marquer cela à temps, et je t'aurais répondu » qu'en ce cas son voyage en Provence serait inu- » tile et ridicule, pour ne pas dire pis [2]. »

« Je sais bien que, dans ce pays-ci, on reproche » à ton fils un caractère fougueux ; mais on ne sau- » rait nommer personne qui en ait souffert ; et l'on

[1] Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, 17 janvier 1783.

[2] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 25 décembre 1782.

» paraît penser que de souffrir encore quelque » temps cette excommunication, ce serait renoncer » à sa femme, ce serait avouer tous les torts qu'on » veut lui imputer vis-à-vis d'elle, et qu'il n'a pas » eus. Il appelle cela se déshonorer : c'est, en ef- » fet, laisser toute la province persuadée qu'il a » maltraité sa femme, et qu'on a réellement les » plus forts griefs à objecter, sans quoi il ne serait » pas les bras croisés après quatre mois de tenta- » tives qui, au lieu de servir, ne font qu'aigrir, et » après toutes sortes d'insultes tout aussi bien faites » à toi et à moi, qu'à lui.

» Au fait, de ses torts, je ne vois d'avéré que » celui de s'être endetté beaucoup ; mais, quoiqu'il » avoue n'y avoir pas été poussé par elle, sur les » comptes des marchands il a souvent les trois » quar , et toujours les deux tiers pour en faire » des présens à cette femme. Cela ne s'appelle pas » de mauvais traitemens [1]. »

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 4 janvier 1783. Le bailli revient sur le même sujet dans le passage suivant : « Ce que j'ai vu de relatif aux dettes de ton » fils est, pour les trois quarts au moins, pour présens » faits à sa femme. Qui plus est il y en a pour le beau-père, » c'est-à-dire des compte de libraires, pour des livres » que M. de Marignane a reçus, etc. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, 27 janvier 1783.) Bien plus, nous trouvons cet aveu sous la plume même du marquis : « La séparation de biens était d'autant moins » nécessaire et convenable, que la plus grande partie des

« Je n'ai rien à changer à tes plans; mais tu » m'envoies ton fils; est-ce pour le faire bouillir ou » rôtir? Veux-tu qu'il se réunisse à sa femme? qu'il » paie ses dettes? Il me faut un oui ou un non, je » ne suis pas d'âge à être lanterné. Vois et décide; » mais au nom de Dieu! décide par toi-même, et » point d'avis femelle, si ce n'est Saillanette [1]. »

Le marquis persiste à ne pas vouloir les moyens, après avoir voulu la fin : « Je reçois ta dernière » lettre qui, selon la fièvre tierce qu'elles ont de- » puis que tu as un pupille, devait être corrective; » aussi me dit-elle mon fait; et je ne dirai autre, » sinon que tu te trompes en prétendant avoir été » contrarié plus que monsieur ton frère aîné; cela » eût-il été, en ce cas la contradiction se tenait à » distance, sans quoi tu l'eusses jetée par la fenê- » tre. Quoi qu'il en soit, tu me demandes absolu- » ment de décider si je veux que l'on plaide, *oui* » ou *non*; tu veux que je prononce, et je dis *non*, » absolument *non*, quant à présent *non*. Je tiens

» créances valables est en fourniture d'utilité féminine. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 12 décembre 1777.) Remarquons enfin que ces témoignages confirment complétement les assertions contenues dans le Mémoire apologétique adressé par Mirabeau à son père, le 2 mars 1778 (Correspondance de Vincennes, tome 1er, p. 321), et dans les Mémoires publiés par le comte lors du procès dont nous racontons les préliminaires.

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 6 janvier et 7 février 1783.

» par tous les bouts, mais je ne tiens qu'à des ro-
» seaux tranchans, à des branches épineuses, à
» des barreaux de fer rouge. Puisque le public
» aime les tragédies et les drames en cinq actes,
» qu'il aille en demander à Molé; moi et les miens
» nous n'avons été, et ne sommes que trop en
» spectacle. Mon propre procès bruit encore, et
» je suis chaque jour braillé en pleine audience
» au palais : je ne veux pas grossir ce cri univer-
» sel : *n'entendrons-nous jamais parler que de*
» *cette race effrénée des Mirabeau* [1]? Il nous fau-
» drait, à toi et à moi, des épaules d'Atlas pour
» soutenir le poids de tant d'attaques à l'encontre
» de notre maison. Je t'ai de reste annoncé qu'il
» fallait s'attendre à la défense la plus injurieuse;
» et, quand des sottises de valets t'ont paru des
» provocations, ce sera bien pis quand le torrent
» d'accusations et d'inculpations, et même de ca-
» lomnies, qui sont le dû de ces sortes de causes,
» arrivera. C'est à toi à rire de cette marche des
» passions humaines, et à contenir un homme qui,
» accoutumé à provoquer tout le monde, et à tour-
» ner le dos aux représailles, trouvera tout neuf
» de voir qu'on lui dit en face, et qu'on dénonce à
» la publicité tout ce qu'on a dit sans qu'il l'enten-
» dît [2]. »

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 27 janvier 1783.

[2] Lettre inédite du même au même, 13 mars 1783.

L'oncle et le neveu savent que l'on prépare, au nom de leurs adversaires, un Mémoire excessivement injurieux, dont les matériaux sont principalement pris dans les lettres écrites sur le compte du fils, par le père. Celui-ci, questionné à ce sujet, répond : « Oui, oui, j'avertis, et très-fort, et » par *duplicata, triplicata,* qu'ils ont des lettres de » moi, et plusieurs, où je manque de respect à » ce Caton de nouvelle fabrique, où, entre autres » vers à sa louange, je le traite de ce qu'il était » alors, c'est-à-dire de scélérat achevé, et qu'il » fallait soustraire au souvenir des humains ; rap- » pelle-toi qui nous fûmes ce qu'étaient nos pères, » et tu décideras, jugeras, quand ces lettres pa- » raîtront, si je le jugeais trop rigoureusement ; et » s'il imagine que ces témoignages de la part d'un » père, pour un fils qui avait alors trente ans, » relèvent mal son honneur, et nuisent à son af- » faire, qu'il se souvienne que c'est lui qui a voulu » en courir les risques. S'il veut encore copie de » ces lettres-là, pour en peser et savourer la sub- » stance, je les lui offre amiablement. — Je sais » que cela ne fait rien pour la femme ; mais *molti* » *pochi fanno un essai* [1].

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 11 février 1783. A l'appui de cette citation, nous rapporterons quelques mots d'une lettre que Mirabeau écrivait, le 17 novembre précédent, à madame du Saillant : « Toutes les difficultés que nous rencontrons ici, vis-à-vis

C'est sur ce ton que le marquis de Mirabeau parlait des lettres qu'il avait écrites; l'oncle et le neveu en pressentaient mieux l'effet, ou plutôt le craignaient avec raison; aussi, ce dernier s'écriait-il plus tard, en parlant à sa femme et à ses obsesseurs : « Des haines entre époux! des diffamations » entre beau-père et gendre, entre beau-père et » belle-fille, entre père et fils! Dieu! Dieu! quel » système..... Vous, qui deviez vous précipiter » entre votre père et votre époux, les retenir, les » désarmer, vous qui deviez joindre leurs mains » dans vos mains pacifiques, seul gage de leur al- » liance, vous vous efforcez de la rompre! vous » secouez entre eux la torche des Furies! arrêtez! » épargnez-vous de longs repentirs; arrêtez! la » mort n'est que le milieu d'une longue vie! et le » grand juge qui pesera vos conseils n'en pesera » pas moins votre faiblesse [1]! »

Certes, les craintes de Mirabeau étaient bien

» des Marignane, à qui leurs vingt-trois avocats ont dit » nettement qu'ils n'avaient pas l'ombre *d'un moyen ju-* » *ridique* pour demander la séparation, viennent d'une » douzaine de lettres de mon père, où il me peint comme » le plus scélérat des hommes; et en outre de deux *où il* » *donne sa parole d'honneur qu'il ne souffrira jamais que* » *je réclame madame de Mirabeau.* » Vitry, à qui Mirabeau écrivait en même temps, a cité, page 285, une partie de ce passage.

[1] Observations sur un libelle diffamatoire, etc., etc., page 44.

fondées; mille citations répandues dans le cours de notre ouvrage, et surtout celles qui se rapportent à l'époque des principaux égaremens, et de la fuite de l'infortuné, ont pu faire apprécier la terrible véhémence des lettres qu'avait adressées à M. de Marignane un père tel que celui que nous connaissons [1]; lettres ou étaient entassés des prétendus faits ou projets de spoliations, de violences, d'enpoisonnemens, d'assassinats, enfin toutes les exagérations folles, ou les atroces fictions qu'avait accueillies l'animosité crédule du marquis, toujours emporté, comme nous le savons, par ses premiers mouvemens; du reste, quoi que l'on puisse supposer sur ces lettres, pour s'en faire cependant une juste idée, il faudrait lire, et nous nous gardons bien de rapporter, les citations contenues dans les Mémoires publiés par les adversaires de Mirabeau, lors du procès dont nous rendons compte; Mémoires dont les horribles diffamations, survivant à un litige éphémère, ont fourni, plus encore peut-être que la correspondance falsifiée de Vincennes, la substance d'une multitude de pamphlets publiés dans la révolution de 1789, et de plusieurs prétendues biographies, qui ne sont que des li-

[1] « Un père mécontent, ulcéré, dont la colère n'est jamais mesurée dans ses paroles, qui se nourrit d'hyperboles, et qui, dans le fils dont l'inconduite l'excita, vit toujours le dernier des hommes. » (*Observations sur un libelle diffamatoire*, etc., page 118.)

belles; nous relèverons seulement le flegme barbare, la menaçante résignation avec lesquels le marquis de Mirabeau reçoit l'avis d'une prochaine publication de ses lettres ; publication qui, pourtant, comme on le verra plus tard, remua fortement cet homme, aussi sensible au fond que dur et altier dans la forme ; et nous nous bornerons à établir que, six ans avant de porter M. de Marignane à se déclarer ouvertement l'ennemi de son gendre, ces lettres l'avaient déterminé à s'associer aux rigueurs du marquis de Mirabeau : la preuve en est dans cette phrase. « D'après provocation faite à Valbelle, » Marignane à écrit au ministre une lettre, qui est » de la plus grande force, concernant ce scélérat, » et motivant l'accession pleine et entière aux me- » sures prises pour jamais [1]. »

Après cette digression passagère, nous continuons

[1] Lettre du marquis de Mirabeau au marquis du Saillant, le 7 septembre 1777. Une seule citation suffira pour indiquer le parti que les adversaires de Mirabeau tirèrent de ces lettres : « Mais, que peuvent donc prouver, dit-on » déjà, des lettres écrites par un père, peut-être injuste, » ou du moins irrité contre son fils ?

» Ce qu'elles peuvent prouver !.... qu'il serait affreux, » même dans cette supposition, que l'on vînt faire un re- » proche à la dame de Mirabeau de l'impression profonde » qu'elles ont faite dans son âme ; que la famille de Mi- » rabeau devrait respecter des répugnances qui seraient » dès-lors son ouvrage, et que cette famille aurait perdu » le droit de forcer la volonté d'une épouse, dont elle

notre récit. Rebuté par les tergiversations de son frère, le bailli s'était un moment découragé. « Les » dernières lettres que j'ai du bailli ont un fumet » non distinct, mais sensible de mécompte, il n'a » pas du tout le même air d'assurance : jusqu'à » présent il avait été impossible de faire ployer les » reins et affaisser la tête à cet homme-là; mais » son triomphant boute-en-train saura bien le re- » monter [1]. »

Le bailli veut donc un ultimatum : « Comme il » est temps de correspondre, tandis que tu ne fais » que répondre, comme tu es de droit le maître » d'ordonner du parti que nous prendrons, et quoi- » que je puisse peut-être me plaindre d'avoir été » singulièrement compromis, chose que je crois

» aurait, par ses manœuvres, séduit l'esprit, et flétri le » cœur.

» Serait-ce, en effet, après avoir peint un fils, un ne- » veu sous les couleurs les plus noires, après avoir déposé » les plus funestes et les plus terribles confidences dans le » sein d'une épouse timide et sensible, que l'on pourrait » subitement opérer une réunion que l'on aurait travaillé » si long-temps à rendre impossible?

» Non, dans ce cas, les lois, en gémissant de l'impos- » ture des pères, ne se hâteraient pas de prononcer sur le » sort des enfans. Elles ne livreraient pas au malheur et » au désespoir, une épouse trop autorisée à tout craindre. » (*Mémoire à consulter pour la comtesse de Mirabeau*, etc., page 92.)

[1] Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, 1er avril 1783.

» avoir peu méritée, je sacrifierai toutes mes répu-
» gnances, à la charge que tu écriras à ton fils une
» lettre ostensible, par laquelle tu lui défendras
» nettement d'attaquer et de plaider le premier,
» parce qu'alors nous pourrons quitter la partie
» avec décence [1]. Prends bien garde que le rôle
» que je joue ici est pis que bouffon; je sais et je
» suis la fable du meunier, son fils et l'âne; ainsi,
» de quelque manière que je fasse, et que nous fas-
» sions, *laudatur ab his, culpatur ab illis* [2]. »

Le marquis comprend qu'il ne pourra pas toujours résister : « On me persécute pour la plaidoi-
» rie, et je lâcherai finalement la main, ne pouvant
» plus tenir, ce qui sera le bout de tout. Ce mon-
» sieur, s'il le voulait, ne laisserait pas d'avoir de
» quoi se trouver humilié, lui et ses grâces; mais,
» pourvu qu'ils occupent d'eux, fût-ce pour être
» fouettés et marqués, ils sont toujours très-con-
» tens [3]. Mon frère est toujours aussi infatué et
» piqué au jeu. J'ai tout dit, je viens de permettre
» la plaidoirie. Mais ce qui fâche mon frère, c'est
» qu'il voudrait que ce fût plus que permission ar-
» rachée, et je ne sauterai pas ce mur-là [4]. »

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 11 février 1783.

[2] Lettre inédite du même au même, 21 février 1783.

[3] Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, 11 février 1783.

[4] Lettre inédite du même à la même, 17 février 1783.

Le marquis croit que la famille Marignane se fera scrupule d'imprimer des lettres confidentielles : « De l'honneur à ces gens-là ! » s'écrie le bailli, « si » jamais tu trouves la statue d'Annibal, des Tui- » leries, sensible à l'honneur d'être à côté de César, » tu trouveras de la communicabilité entre un cœur » droit et bon, et un gésier absolument et exclu- » sivement personnel [1]. »

On a vu tout-à-l'heure que le marquis n'exprimait nul regret sur les lettres, injurieuses à son fils, qu'il avait jadis écrites, et dont on avait l'intention d'abuser, en en faisant, comme on fit en effet, un moyen terrible de diffamation contre Mirabeau. Le bailli démontre à son frère que les menaces faites à cet égard seront bientôt accomplies.

« J'ai vu quelques-unes de tes lettres sur les » épreuves de leur mémoire ; je ne pouvais pas en » croire mes yeux ; où as-tu été chercher tout ce » que tu y dis, et dont tu dis que j'ai eu les preu- » ves, ce qui n'est pas ? Il faut que le diable de la » scribomanie t'ait étrangement possédé, quand » tu écrivais d'un pareil style. Et eux, eux que je » croyais d'honnêtes gens, imprimer de pareilles » choses [1] ! » Le marquis n'est nullement ébranlé par cette annonce : « Je suis comme David, qui

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 19 février 1783.

[2] Lettre inédite du même au même, du 26 février 1783.

» gémit de la révolte de son fils, et ensuite de sa » punition. Mais que veux-tu? tout est bon à des » plaideurs enragés! Nous boirons encore celle-là, » et la honte ne sera pas plus pour nous que la » coulpe nôtre [1]. » Mais, chose bizarre! l'homme qui s'endurcit d'avance contre une pareille publication, l'homme qui, dans ses nombreux Mémoires contre sa femme, ne l'a guère plus ménagée qu'il n'en a été épargné, le marquis trouve mauvais qu'on lui propose d'user, et que son fils use du moyen le plus naturel de la défense la plus légitime, en opposant à la femme qui veut être judiciairement séparée de lui les témoignages de tendresse qu'elle lui a prodigués à l'époque même où elle fait remonter ses prétendus griefs. « Ces » lettres, » avait dit le bailli, « font honneur à tous » deux, puisque ce sont les lettres d'une maîtresse » à un amant chéri, plutôt que des lettres d'une » femme à son mari [2]. » Mais son frère lui répond : « Quant à cette correspondance de la comtesse, » j'ai toujours pensé que les lettres étaient un dé- » pôt de confiance, et qu'en conséquence une lettre » à moi adressée ne devait jamais paraître en jus- » tice que de mon aveu. J'ai pu m'en servir utile-

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 7 mars 1783.

[2] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 16 février 1783.

» ment dans mes propres affaires, et je ne l'ai pas » voulu; je te prie de compâtir en cela à mes vieux » principes [1]. Quant à ce que tu me parles d'im- » primer les lettres de tendresse que ton neveu a » reçues de sa femmes, je sais 1° que ce monsieur » n'a nulle pudeur; 2° qu'un sentiment intérieur » lui dit, sans doute, qu'il est peu fait pour être » baisé; 3° que si sainte Vergogne ne fut jamais la » patrone de ces gens-là, elle fut toujours la nôtre; » 4° que toutes les fois que j'ai vu de ces lambeaux » dans des Mémoires, ils m'ont dégoûté, et rendu » méprisable celui qui s'en jactait; 5° que le ma- » riage est un lien d'honneur et de pudeur, et que, » pour peu qu'il y ait de passion dans ces extraits, » c'est déhonter sa femme et déflorer ses filles [2]. »

Que pourrions-nous dire de plus pour démontrer l'irrésistible empire des préventions qui portaient le marquis, contre ses propres vues, à contrarier les démarches de son fils? Pressé d'arriver au

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 8 janvier 1783. Le bailli répondit ainsi : « Je compâtis, » puisque je ne puis pas faire autrement, à tes *vieux* » *principes* sur les lettres. Tu en uses vis-à-vis de gens qui » n'en font pas grand cas, et qui se targuent et abusent » des tiennes. Je n'ai jamais eu de goût pour tuer per- » sonne; mais, si je ne pouvais me défendre autrement, » je tuerais quiconque voudrait me tuer. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, 15 janvier 1783.)

[2] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 26 février 1783.

dénoûment de ce triste litige, nous ne rapporterons plus, dans ce livre, qu'un passage qui indique l'époque où, après tant de ménagemens et de pacifiques tentatives, les hostilités furent commencées.

« Poussés à bout par les obsesseurs, les collatéraux, les dîneurs, soupeurs, parasites, flatteurs, histrions, etc., nos adverses ont comblé la mesure : Je ne te cache pas que ton fils s'est plus longtemps tenu et retenu que moi ; enfin, nous nous sommes réciproquement lâché la bride; il a donc présenté sa requête, et nous voilà en danse [1]. »

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 3 mars 1783. Le 28 février, Mirabeau avait présenté requête à fin d'obtenir qu'injonction fût faite à sa femme de venir se réunir à lui. Le 8 mars, la comtesse, par une contre-requête, demanda que la prétention de son mari fût repoussée. Mirabeau persista dans une nouvelle requête qu'il fit signifier; et, en même temps, il publia, sous le titre *d'Observations pour le comte de Mirabeau*, etc. (Aix, Joseph David, 1783, 73 pages in-4°), un Mémoire rempli des égards les plus affectueux pour sa femme, et dont la première moitié ne se compose guère que de transcriptions ou d'extraits de trente-cinq lettres, fort tendres en effet, qu'elle lui avait écrites avant leur séparation de fait, qui n'eut d'autre cause que l'incarcération du mari dans des prisons où la femme ne voulut pas le suivre.

Livre treizième.

XIII.

Tout concourait à donner un très-grand éclat à ce procès, agité entre deux familles qui étaient des premières de la province, par leur ancienneté et leur illustration toutes provençales. Le public entier se partageait entre les deux parties; et, dans ce pays, où les passions sont vives, personne ne se piquait d'être impartial et neutre. Des incidens de toute sorte naquirent de cette circonstance; nous en avons un récit piquant, écrit par Mirabeau lui-même, et qu'il ne publia pas, malgré son intention première, parce que le plaideur, involontairement entraîné par le publiciste, avait rompu, sans y penser, toute proportion entre le principal et l'accessoire, et fait de celui-ci celui-là; bientôt Mirabeau reconnut que des vues sur les vices de la

législation et de la procédure avaient pris sous sa plume abondante un développement démesuré ; il réserva son travail pour en faire une dissertation spéciale, à la fois historique et théorique, dont nous placerons ailleurs une partie, quand nous parlerons de ses travaux de politique spéculative [1].

Voici comme, dans la première de ces lettres, il s'exprime sur l'ouverture du procès : « On plaide

[1] Le manuscrit autographe que nous possédons porte ce titre : *Lettres écrites par un ancien magistrat à un ami, sur le procès du comte et de la comtesse de Mirabeau.* Ces lettres, au nombre de trois, sont datées des 8, 29 mars, et 10 avril 1783, le tout formant 105 pages.

C'est sans doute à ce projet que Mirabeau faisait allusion, quand il disait : « Je vois tout, je sais tout ; le » théâtre de tant d'intrigues est trop resserré pour qu'il » soit nécessaire de les développer au public ; mais, je » l'annonce, un jour viendra où la nation entière en con- » naîtra l'histoire, et ma voix, dès long-temps essayée aux » vérités hardies, dévoilera tous les détails des trames les » plus odieuses qui aient jamais déshonoré l'ordre judi- » ciaire et le temple de la justice. » (Page 3 de l'imprimé intitulé, *Réplique au plaidoyer de madame de Mirabeau*, etc., du 10 juin 1783. Aix, André Adibert, page 3 *des Observations du comte de Mirabeau sur une partie de sa cause.* Aix, André Adibert, 1783, 43 pages in-4°. Enfin, page 14 de l'Avertissement qui précède *le Mémoire du comte de Mirabeau, supprimé, au moment même de sa publication, par ordre particulier de M. le garde-des-sceaux, et réimprimé par respect pour le roi et la justice, avec une conversation de M. le garde-des-sceaux et du comte de Mirabeau à ce sujet*, 1 volume in-8° 1784.)

» ici comme ailleurs ; on plaide pour les biens ; on » plaide pour la vanité, pour l'honneur : mais, ce » qui est plus étrange, on plaide pour obtenir la » permission de voir sa femme non séparée, de » lui parler, de s'expliquer avec elle.

» Le fait est exact ; et c'est tout de bon qu'une » pareille demande forme en ce moment, à Aix, » une discussion judicaire de la plus grande diffi- » culté, un procès de la plus haute importance, et » même une affaire de parti.

» Il paraît singulier aux gens raisonnables que » les litiges sur les suites du mariage soient portés » devant les tribunaux, et dépendent des intrigues » tortueuses du palais, des ressources inépuisables » de la chicane. Il ne l'est pas moins qu'un mari, » contre lequel sa femme n'a point proféré de plainte » en justice, soit obligé d'y demander l'accès au- » près d'elle. Mais le comble de la bizarrerie, c'est » que dans les milliers de livres de jurisprudence, » qui surchargent nos bibliothèques, on ne trouve » pas une loi, ni même une théorie, qui fixe avec » précision et clarté les droits de deux époux sur » la personne l'un de l'autre.

» Vingt millions et plus d'habitans vivent en » France : tous sont intéressés aux lois matrimo- » niales, sinon comme époux, du moins comme » enfans et parens. Cependant, magistrats et ci- » toyens, tous ignorent quelle est précisément la » force du lien conjugal. Chacun l'étend ou le

» resserre suivant ses affections, ses préjugés, ou » son intérêt.

» C'est une chose vraiment curieuse que d'en- » tendre raisonner sur de pareilles questions les » maris, les femmes, la jeunesse, les vieillards, les » prêtres, les juges, les aboyeurs de palais. On ne » trouve pas deux opinions semblables, parmi les » gens de même sexe, de même âge, de même état, » de même espèce.

» L'affaire solennelle qui commence ici ouvre » un champ vaste à la dispute, et doit faire époque. » Les principes seront apparemment exposés de » part et d'autre. Le jugement fera bruit, sans » doute, et sera scrupuleusement examiné. Peut- » être sera-t-il l'occasion d'une loi qui détermi- » nera chez nous, à la fin du dix-huitième siècle, » ce que c'est que le mariage.

» L'époux qui réclame sa femme est un homme » que l'on regardait au moins comme mort civile- » ment; son apparition a fait presque autant de » peur que celle d'un revenant, qui viendrait trou- » bler les plaisirs d'une brillante société. Celle de » l'épouse a pris l'épouvante. Elle craint d'être dis- » persée pour jamais, et se resserre tendrement » près de la femme aimable qui fait ses délices. » Cette petite souveraine ne veut pas s'éveiller pour » voir finir le songe d'un trop charmant veuvage, » et tous ceux qui profitent de son sommeil la ber- » cent pour le prolonger.

» Le mari ressuscité s'appelle le comte de Mira-
» beau. Sa destinée est un orage continuel, et sa
» vie un roman. Peut-être l'esquisserai-je quelque
» jour; il suffit de savoir aujourd'hui qu'il est sorti
» depuis deux années du tombeau de Vincennes;
» après avoir fait anéantir une sentence qui le con-
» damnait à être décapité pour avoir enlevé la
» femme du vieux président de Monnier, il vient
» demander la sienne à la justice.

» On craignait d'autant moins cette démarche,
» qu'on le savait plus surchargé de chaînes et d'en-
» traves. Ecrasé de dettes, suite du dérangement
» de sa première jeunesse, poursuivi des préven-
» tions qui ont résulté de ses écarts, et surtout du
» manége et des relations officieuses des intéressés
» à sa perte; entouré d'ennemis; mal servi, dit-on,
» par son père; désagréable au gouvernement, qui
» lui attribue un ouvrage, soi-disant posthume,
» sur les *Lettres de cachet et les prisons d'état*, où
» la vérité a dû plus d'une fois faire pâlir les visirs
» et les demi-visirs [1]; c'est dans une province où il
» lui reste peu de parens, peu d'amis secrets, et
» presque pas un avoué, qu'il vient lutter contre la
» famille la plus accréditée; contre le particulier
» de la ville d'Aix, qui en fait les honneurs, et qui

[1] Le livre avait paru quatre mois auparavant dans les premiers jours de novembre 1782. Nous en rendrons compte au livre XIV, ainsi que des autres ouvrages publiés ou inédits de la jeunesse de Mirabeau.

» passe pour avoir la société la plus aimable, les » plus puissans amis, le meilleur cuisinier. Il faut » que le revenant compte beaucoup sur la bonté » de sa cause et sur l'équité de ses juges. Mais, dans » cette supposition même, il est difficile d'expli- » quer le désir qu'il a de recouvrer une femme qui » n'a pris nul intérêt à ses longues traverses, et qui » coulait dans les plaisirs et les fêtes les jours qu'il » consumait dans la douleur et les fers.

» Plusieurs personnes enfin s'étonnent que celui » qu'on accuse d'avoir enlevé la femme d'un autre, » se laisse paisiblement soustraire la sienne, qu'on » lui retient sans titre. S'il en est amoureux, comme » on le suppose, un peu gratuitement peut-être, » que ne s'en empare-t-il? S'il ne l'est pas, pourquoi » la veut-il? Nous aurons un jour, ou nous n'au- » rons pas le mot de cet énigme. En attendant, le » procès commence. On lit avidement le Mémoire » de cet homme extraordinaire, dont j'entends ra- » conter tous les jours des choses si étranges, et » même si odieuses, qu'il ne pourrait pas, sans in- » famie, se dispenser de les faire éclaircir par un » débat judiciaire.

» Ce premier Mémoire, auquel il a donné le titre » d'*Observations pour le comte de Mirabeau*, n'est » qu'un recueil de lettres de sa femme, écrites à » des époques depuis lesquelles les époux ne se » sont pas revus ; et ce recueil est assurément une » défense d'un genre bien nouveau dans un procès

» en séparation, car tout y respire une tendresse » vive et profonde. Le comte de Mirabeau le publie » sans aucune autre réflexion que cette phrase, » bien énergique dans sa simplicité, qui termine » chacune des transcriptions de lettres :

» ET MADAME DE MIRABEAU N'A JAMAIS REVU, DEPUIS » QU'ELLE ÉCRIVAIT AINSI, LE MARI DONT ON PRÉTEND » QU'ELLE VEUT ÊTRE SÉPARÉE !

» L'épigraphe du Mémoire est :

» DIEU VEUILLE NOUS REJOINDRE BIENTÔT, CAR NOUS NE » SOMMES PAS FAITS POUR ÊTRE SÉPARÉS.

» (*Lettre de la comtesse de Mirabeau à son mari,* » *qui ne l'a jamais revue depuis sa date.*)

» L'épigraphe et le refrain ont un très-grand » succès. De bonnes âmes disent : LE PROCÈS EST » JUGÉ PAR LA CORRESPONDANCE. Mais les connaisseurs » en manœuvres de palais soutiennent, au con- » traire, que le comte de Mirabeau perdra certai- » nement sa cause ; car, disent-ils, madame de » Mirabeau ne plaiderait pas contre l'évidence, si » elle n'était pas sûre d'un parti maître de fixer la » victoire. Au reste, ses instigateurs ne connaissent, » pour la plupart, le comte de Mirabeau, que sur » des relations bénévoles. Peut-être espèrent-ils » qu'il donnera prise par quelque démarche témé- » raire ou emportée. Quoi qu'il en soit, on lit avec » avidité les lettres bien écrites, bien senties, » bien pensées, et, chose inouïe dans de tels dé- » bats, très-honorables aux deux époux.

» Il en résulte incontestablement que madame » de Mirabeau se louait de sa co-habitation; qu'elle » n'a quitté son mari qu'à sa prière et pour le ser- » vir, qu'elle a regretté amèrement son absence, » et cette séparation qui, ne devant être que de » peu de jours, a duré huit années; qu'elle soupi- » rait après la réunion; qu'elle a pressé vingt fois » son mari de la rappeler auprès de lui, qu'elle » n'a refusé de le rejoindre qu'au moment où il a » invoqué son retour. Non-seulement elle le traitait » comme un amant chéri et digne de l'être, dans » temps depuis lequel elle ne l'a pas revu; mais » à une époque où son mari lui écrivait avec hu- » meur et dureté sur son séjour à Paris, elle a con- » signé dans une lettre apologétique ces propres » mots :

» JE NE CRAINS PAS DE M'EN REMETTRE A TON PROPRE TRIBUNAL, IL A TOUJOURS ÉTÉ JUSTE POUR MOI.

» La correspondance paraît avoir eu pour terme » l'humeur du mari qui, détenu alors dans des » châteaux par ordre du roi, redemandait vaine- » ment sa femme.

» Telle est la conséquence nécessaire de ces let- » tres; elles forment un contraste bien frappant » avec celles qui ont été écrites respectivement » depuis le retour du comte de Mirabeau en Pro- » vence. Il est impossible de se figurer avec quelle » hauteur la femme et le beau-père ont traité le » mari. »

Nous croyons devoir supprimer même ce qui n'est que simple récit dans ces lettres piquantes, dont les développemens déborderaient le cadre où il convient de nous renfermer, et risqueraient de nous faire tomber dans l'inconvénient de la disproportion que l'auteur reconnut lui-même. D'un autre côté, quels que soient l'habileté, la dialectique, l'érudition très-inattendue, en un mot l'art admirable que Mirabeau déploya dans ses Mémoires encore plus éloquens, s'il est possible, que ceux de Pontarlier, nous ne suivrons pas l'exemple de Peuchet et Vitry, qui ont transcrit, l'un cent cinquante, l'autre deux cents pages de la collection qui réunit ces volumineux *factum*, et qui ne laisse pas d'être assez répandue. Toujours résolu, quand aucune nécessité ne nous domine, à ne point compiler et reproduire des documens déjà réimprimés, nous nous contenterons de rapporter brièvement les incidens principaux du procès, et nous n'y ajouterons qu'un petit nombre d'extraits de nos correspondances.

Nous avons dit que des requêtes avaient été présentées, de part et d'autre, les 28 février, 7 et 8 mars; et que Mirabeau avait imprimé des *Observations*, écrites sur le ton le plus flatteur pour sa femme, et le plus conciliant. Le 20 mars, armé de cette confiance en soi, qui était dans son caractère, qui tenait au sentiment intime de sa force, plus qu'aux illusions de l'amour-propre, et qui le suivit

et le servit dans toutes les circonstances de sa vie, même politique, il se présenta en personne devant *le Siége*, et plaida. Son oncle en parle ainsi : « Le » comte a plaidé hier ; il y eut, comme tu le penses » bien, une foule [1] ; Marignane y fut, et, dans le » commencement, il ricanait ; au milieu il baissa » la tête, on assure même qu'il finit par pleurer, » comme la bonne moitié de l'auditoire [2]. Mari-

[1] « Portalis, qui avait juré de ne pas plaider, a paru » sur la barre. Il avait amené à son secours le marquis de » Marignane, et quelques-uns des coryphées de la so- » ciété. L'auditoire était aussi nombreux que la salle pou- » vait le comporter ; et l'on y aurait étouffé, si le lieute- » nant n'eût pas permis qu'on enfonçât les fenêtres. » M. de Mirabeau n'avait avec lui que milord Peterbo- » rough, et deux autres Anglais de ses amis ; pas un » Français n'a osé s'afficher. » (Relation inédite de Mirabeau, précédemment citée sous le nom de *Lettres écrites par un ancien magistrat*, etc.)

[2] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 21 mars 1783. « Le marquis de Marignane a été très-em- » barrassé. Il est singulier qu'il n'ait pas senti combien sa » situation était critique, et son rôle immoral. Au com- » mencement, il regardait son gendre en ricanant. Mais, » bientôt, il a détourné la tête ; ensuite il l'a baissée, et » ses traits ont changé. Il avait l'air si profondément af- » fecté, que l'opinion générale des spectateurs a été qu'il » allait se lever, embrasser son gendre, et l'emmener » chez lui. C'était le vœu commun, et il me semble que » ce procédé eût été bien honorable à tous les deux, mais » surtout à M. de Marignane, qui eût laissé à son gendre » la gloire de bien dire, et se fût réservé celle de bien

» gnane, en sortant, dit : *il a plaidé avec bien de la* » *douceur et de la modération;* et, en effet, cet » homme, fait pour des choses disparates, a trouvé » le secret de donner beaucoup d'eau bénite de » cour à son beau-père, à sa femme, et de les louer » beaucoup, quoique les réduisant à l'absurde [1]. » Ton fils lui a arraché l'aveu qu'il y avait mis bien » de la décence et de la modération, en ajoutant » *qu'il n'y manquait que la vérité.* Mais, à dire vrai, » tout ce qui n'est pas intéressé a trouvé qu'on » pouvait retrancher cette finale [2].

Cette plaidoirie personnelle du fils déplaisait

» faire. Mais une démarche si décisive n'appartient pas à » un homme sans caractère. » (Même relation inédite, déjà citée.)

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 22 mars 1783.

[2] Lettre inédite du même au même, du 24 mars 1783. « Plusieurs personnes blâment le comte de s'être donné en » spectacle. Mais il paraît y avoir infiniment gagné, et l'on » pourrait dire des critiques : *Vous êtes orfèvre, M. Josse.* » Le nombre des partisans du plaideur a décuplé; il sem- » ble avoir inspiré un grand enthousiasme. . . . . » Le plaidoyer du comte a été applaudi par des battemens » de main universels auxquels il a voulu se dérober, et » qui l'ont suivi jusque dans son carrosse, où il a été » comme porté. Vous croyez bien que ces malheureux » battemens de main ont paru à M. de Marignane autant » de soufflets appliqués sur sa joue. » (Relation inédite de Mirabeau, précédemment citée sous le titre de *Lettres écrites par un ancien magistrat.*)

beaucoup au père : « Voilà donc M. le Comte à son » apogée ! car de toutes les facilités et jovialités » que la Providence a mises à sa portée, il va ex- » ploiter la plus bruyante : il va plaider lui-même; » il fait des Mémoires, et sans doute on lui dit que » c'est beau, et qu'il est autant au-dessus de ses » confrères, les autres marchands de paroles, que » les étoiles sont au-dessus des coquelicots. Et, » attendu la rapidité et la rareté des gens de son » espèce, il ajoute, *in petto*, que c'est un prodige. » Il va haranguer le chapeau sur la tête, et tous » lui diront que c'est mieux ; je souhaite que ses » juges ne soient pas des hommes, et que sa voix » ait la même force que celle des Grecs réunis, » quand leur cri de joie, au nom de la liberté an- » noncé par les Romains, fit tomber les oiseaux du » ciel. Mais je crains bien qu'il n'en retire autre » fruit que les complimens des Hollandais au car- » dinal de Polignac, qui leur fit une belle haran- » gue à Saint-Gertruidenberg : *On voit que M. l'abbé* » *a bien fait ses études* [1]. »

« Quoi qu'ayant peine à avaler l'idée que le pe- » tit-fils de notre père, tel que nous l'avons vu » passer sur le Cours, toute la foule, petits et » grands, ôtant de loin le chapeau, va maintenant » figurer à la barre de l'avant-cour, disputant la

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 23 mars 1783.

» pratique aux aboyeurs de la chicane, je me suis » dit ensuite que Louis XIV serait un peu plus » étonné, s'il voyait la femme de son arrière-suc- » cesseur, en habit de paysanne et tablier, sans » suite, pages, ni personne, courant le palais » et les terrasses, demander au premier polisson » en frac, de lui donner la main, que celui-ci lui » prête seulement jusqu'au bas de l'escalier. Autre » temps, autres soins. »

Du reste, le marquis ne voulait pas absolument croire à la modération de son fils : « Si cet homme

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 26 mars 1783. Par un hasard assez singulier, tandis que la mauvaise humeur du marquis laisser échapper cette boutade, suggérée par les délassemens d'une jeune reine, Mirabeau rendait à celle-ci un hommage dont l'occasion lui était fournie par la présence de l'archiduc de Milan, frère de cette princesse : « Qui de nous, s'il voulait con- » sacrer l'image vivante de la justice, et l'embellir de » tous les charmes de la beauté, n'y placerait pas l'au- » guste effigie de notre reine? Un heureux hasard nous » offre ici ses traits adorés, et retracés par la nature » même, le plus grand, le seul vrai peintre pour les cœurs » sensible; nous avons tous saisi avec transport cette » ressemblance frappante; et combien mon cœur en est » rassuré! Quel plus heureux présage pour cette cause » solennelle, qui doit tant étonner ceux dont le rang su- » prême ne donne que plus d'éclat à leurs douces mœurs, » à la concorde, aux vertus domestiques, dont ils offrent » de si touchans exemples! » (*Réplique au plaidoyer de madame de Mirabeau*, etc. page 7.)

» pouvait réformer son ton tranchant et dur, et » féroce jusque dans ses caresses, et transformer » son beau style dans le mien brut, il en serait » beaucoup mieux [1]. « Peu après. » Ce monsieur » en est où il voulait être, c'est-à-dire, à écrire, » à hurler, et il perdra tout d'une voix ; et vous » verrez que ce sera moi, et mes entours, qui lui » auront tordu le col [2]. Tout est de ma faute, si » j'en crois mon frère, qui me donne des saccades » à chaque courrier. Je n'aurais jamais cru sa tête » si susceptible d'ébranlement, d'oubli et de pas- » sion, et de ne voir que par les yeux de cet homme, » dont les idées rapaces et turbulentes le poussent » et le harassent [3]. »

Le marquis croyait même, ou feignait de croire

[1] Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 22 avril 1783.

[2] Lettre inédite du même à la même, du 18 mai 1783.

[3] Lettre inédite du même à la même, 29 juin 1783. Le marquis revint plusieurs fois sur ce sujet dans d'autres lettres. « Le mal véritable est qu'il me gâte, et tourmente » mon digne et respectable frère, qui m'a passablement » exercé depuis sept mois. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo*, du 18 juillet 1783.) « Ce fol s'est emparé de mon digne frère, avec qui, de- » puis soixante ans, j'ai vécu dans la plus grande union, » et il m'a fait voir la corde de ce grand caractère, chose » qu'il est dans le mien de ne jamais prévoir dans les » gens que j'aime véritablement, c'est-à-dire par estime. » (*Lettre inédite du même au même*, du 30 septembre 1783.)

que Mirabeau n'avait pas un désir sincère de rentrer dans ses droits d'époux. « Je te dis qu'il répugne à se retrouver en ménage. Il a cherché » un éclat, espérant, à cette occasion, de jeter de » la poudre aux yeux, et de faire prendre ses vessies pour des lanternes : je savais bien qu'il n'en » serait pas ainsi, car l'éclair qui noircit même les » nuages blanc, relève la noirceur des autres [1]. »

Le bailli ne laisse pas cette injuste supposition sans réponse.

« Tu ne m'as de ta vie cru à temps, quoique tu » aies souvent dit que le bailli avait toujours rai- » son. » (Combien de fois nos lecteurs n'auront-ils pas fait la même réflexion !) « Tu me crois prévenu, mais je t'assure que ton fils avait grande » envie de ravoir sa femme; mais, grâce à un » commerce de lettres venues non de toi, mais de » chez toi, on a su que tu ne t'en mêlerais pas, » et on a cru tout ce qu'on a voulu. On l'a provoqué de mille manières. A moins que tu ne le » juges physiquement fol, quel intérêt a-t-il à » faire un éclat en ce genre, dans lequel, moi, » je ne puis m'empêcher de voir qu'il a, dans tout » le cours de sa co-habitation, mis beaucoup plus » de modération dans les choses essentielles que » je n'en aurais mis assurément, et qui vois cela

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 8 avril 1783.

» comme le jour à midi du mois de juin ? Crois-
» tu qu'il n'ait pas senti les châtimens ? crois-tu
» qu'il n'a pas vu que son rôle remarié était tout
» autrement brillant ! Je ne connais rien au style
» figuré, dont tu uses trop, et trop souvent pour
» mon intelligence : *l'éclair noircit ou blanchit*
» *les nuages*. . . . . Je ne vois pas ce que cela
» veut dire à ceci ; mais je vois très-bien qu'il sent
» sa position, et qu'il éteint, même malgré lui,
» et sans pouvoir l'empêcher, sa famille, parce
» que ce qui est par contrat de mariage ne peut
» se rétracter. . . .

» Mais, permets-moi de te dire que te connais-
» sant, je n'ai pas cru que tu aies écrit tant de
» lettres de cette espèce à un homme [1] dont tu
» avais connu l'égoïsme et l'esprit étroit ; un de
» ces hommes qui ne voient jamais que le plaisir
» ou la distraction du moment, pour qui les suites
» domestiques et sociales ne sont rien, et qui,
» comme tu le disais de lui-même, sont de ces
» vrais habitans des villes, hommes de l'éclogue,
» pour qui le ciel et l'espace ont trois aunes de
» tour. Au reste, tu dis que j'ai les preuves de tout
» ce que tu as écrit, et assurément je n'en ai pas
» sur le moindre des points [2]. »

[1] M. de Marignane.

[2] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 15 juillet 1783.

.....

La demande de Mirabeau, à fin de réunion provisoire, avait été accueillie par sentence du 24 mars, qui enjoignait à la jeune femme de se rendre dans trois jours auprès de son mari, ou de se retirer dans un couvent, et d'y recevoir ses visites. « Après » avoir gagné le provisoire, nous proposâmes » qu'elle allât au couvent, où elle ne verrait son » mari que lorsqu'elle le demanderait; à charge » de ne recevoir aucune visite, sauf son père, ou » de rester chez lui, à la charge que le mari pût » la voir. Refusé net, en ne proposant jamais autre » chose que de se laisser condamner *par un arrêt* » *d'expédient*, et renoncer à tous les droits de mari. » Peut-être y eussé-je consenti, si l'on eût voulu » mettre un terme, fût-il d'un, deux, trois ans. » Mais *jamais*, et l'éternel *jamais!* Pendant ce » temps on se jactait d'un Mémoire terrible; on » montrait tes lettres à mille personnes; et, dans » le fait, on accablait de calomnies ton fils, et » même nous tous, à quelques égards; Marignane » fut jusqu'à dire que l'état de plaidoirie nous était » naturel, toi contre ta femme, moi contre ma » nièce [1] (quoique, quant à celle-ci, il n'y ait point

[1] Des requêtes avaient été présentées contre le bailli de Mirabeau, par madame de Cabris, qui prétendait, à tort, qu'il s'était obligé à lui fournir un supplément de dot.

» eu de plaidoirie entre nous) ; on pouvait lui ré-
» pondre que sa fille veut être séparée, qu'elle est
» fille d'une femme séparée [1], petite-fille d'une
» femme séparée [2]. »

Commencées long-temps avant l'instance, ces menaces d'une publication diffamatoire étaient d'autant plus injuste, et montraient d'autant plus d'animosité, qu'après l'impression des *Observations* écrites dans l'esprit le plus conciliant, après une plaidoirie fort touchante, pour que son effet ne fût pas circonscrit dans un auditoire limité, quoique nombreux, Mirabeau avait fait distribuer dans toute la province son plaidoyer extrêmement honorable pour la comtesse [3].

[1] Madame de Marignane était séparée de son mari, depuis plus de vingt-cinq ans. (*Mémoire au grand conseil, supprimé au moment de sa publication*, etc., page 149.)

[2] Madame de Maliverny était en état de séparation avant son veuvage.

[3] Deux autres publications avaient suivi, l'une et l'autre également modérées : la première était un *Précis sur la demande de madame la comtesse de Mirabeau en surséance.* Aix, J. David, 1783, 4 pages in-8°; la seconde : *Requête du comte de Mirabeau*, etc. Aix, J. David, 1783, 39 pages in-4°. Mais on avait argumenté contre Mirabeau de la retenue même qu'il s'était imposée : « Il m'est im-
» possible de ne pas être profondément affligé, quand je
» vois qu'on a tourné contre moi presque toutes les ac-
» tions qui m'honorent, tous les actes de ma modération.

pendant, tant d'efforts étaient restés inutiles : ... nous avons été jusqu'à proposer de nouveau ... arbitrage de quatre gentilhommes ou de ... magistrats ; Gassier y a perdu son temps ... peine. »

... indifférence que le marquis eût opposée, ... nous l'avons vu, à la première menace d'im... ... lettres, il avait été amené à en juger ..., non par des impulsions extérieures, ... le vit jamais obéir qu'à lui-même, mais ... sérieuses et mûres réflexions. Il s'était ef... ..., dans son propre intérêt, sans doute, plutôt ... dans l'intérêt de son fils, d'empêcher la pu... ... annoncée. Dès le 10 janvier 1783 [1], il ... écrit à sa belle-fille une lettre spirituelle, ... assez froidement badine, qui fit un mauvais

» Mon procès, surtout, n'a pas échappé à la fatalité de » cette destinée. N'a-t-on pas tourné contre ma cause les » supplications qui l'ont précédée? N'a-t-on pas dit : *il* » *est mari, et il prie, donc il est coupable?* On attribuait » mon silence au sentiment de mon indignité; mon con» tentement pour toutes médiations, au désespoir de ma » cause. » *Observations du comte de Mirabeau sur une partie de sa cause*, etc., page 39.)

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 6 avril 1783. Gassier, habile avocat, ami des deux familles.

[2] *Requête du comte de Mirabeau présentée à nos seigneurs du parlement*, etc. Aix, J. David, in-4°, 1783, page 21.

effet, et que le bailli blâma justement [1]. Le marquis écrivit, le 25 février [2], à la fille, et le 12 avril [3],

[1] « Sauf ton respect, quoique je sois satisfait de tout ce » que tu as bien voulu faire, et penser, et marquer dans » cette lettre-ci, je ne suis pas bien aise que tu aies pris la » chose au badinage, dans ta réponse à ta belle-fille; il » n'y a point le mot pour rire, et l'on ne rit point du côté » des Marignane. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 17 janvier 1783.) « Tous nos amis ont » trouvé que le ton badin avec la fille était de trop. Je » la vis hier chez son père, qui m'avait rendu ma visite. » Elle se plaignit, et elle avait raison, que tu lui avais » écrit en badinant sur un article qu'elle ne trouve pas » plaisant. Elle m'ajouta que, quant au fond, tu ne pa- » raissais pas y prendre grand intérêt. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 19 janvier 1783.)

Peu après le bailli, se renfermant dans la mesure qu'il recommandait à son frère, écrivit une lettre grave et noble à la comtesse de Mirabeau, qui lui répondit sur un ton fort inconvenant. (Pages 31 et 33 de la même *Requête du comte de Mirabeau*, etc., Aix, J. David, 39 pages in-4°.)

[2] Ibidem, pages 26.

[3] *Observations sur un libelle diffamatoire, intitulé : Mémoire à consulter et Consultation pour madame la comtesse de Mirabeau*, etc. — Aix, J. David, 1783, page 18.

« Comme je t'ai donné, ou pour mieux dire, à mon » fils, toute liberté, quant à moi, d'entrer dans les voies » judiciaires, j'ai cru devoir, en prenant congé des voies » de la paix, écrire une lettre sérieuse, grave et forte, et » pourtant pacifique sur ses propres intérêts; en voici une

au père [1], deux lettres admirables par la raison la plus noble et la plus éloquente, lettres dont nous ne nous refusons l'insertion que pour ne pas manquer à l'engagement, pris avec nous-mêmes, d'éviter, hors les cas de nécessité, toute compilation de documens déjà imprimés.

Mais, une autre lettre dans le même sens, remarquable aussi, et, cette fois, ostensible, ayant été écrite par le marquis à son frère, nous croyons devoir la transcrire, parce qu'elle est inédite :

« On a toujours tenu Marignane pour homme » d'honneur, et, à moins d'avoir vu, je ne puis » croire à l'indignité d'imprimer des lettres écrites » dans la confiance intime et domestique à l'occa- » sion des divers écarts de mon fils; je te dirai que » j'aime mieux que ce soit lui que moi qui ait fait » telle chose. C'est là, je crois, une manière peu » honorable de rendre raison de la répugnance » pour écrire [2]. En aurait-il prévu les conséquen-

» copie, tu en seras content. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 25 février 1782.)

[1] « J'ai écrit, à M. de Marignane, une lettre que M. le » président d'Entrecasteaux a trouvé un chef-d'œuvre. Ce » sera toute ma réponse. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant*, du 22 avril 1783.)

[2] Cette *répugnance* nous est expliquée par le passage suivant d'une lettre, de deux ans antérieure, de la comtesse de Mirabeau : « Je suis souvent retenue quand j'ai » envie d'écrire, surtout à mon beau-père, parce que je » sais que *tout reste*, et je crains toujours qu'il n'échappe

» ces d'après ses propres dispositions? Au reste, » qu'est-ce que cela fait à la cause? A quel propos » manquerait-il de la sorte envers moi, et me porterait-il pour dénonciateur de mon fils, tandis » que tous les tribunaux me récuseraient comme » incapable de prononcer sur lui, à charge, ni à » décharge? Où donc irait-il chercher mon témoignage dans des lettres écrites au père commun » de nos enfans? *Homo et humanitatis expers, et* » *vitæ communis ignarus!* aurais-je le droit de » m'écrier avec un jurisconsulte mémorable, *at* » *etiam litteras*, etc. [1]. Serait-ce le droit d'une défense légitime qu'il pourrait invoquer? Mais ceci » ne fait rien à la cause présente. Personne n'ignore

» quelque chose à ma plume, qui reparaisse quelque » jour, et ne me donne du chagrin. » (*Lettre, déjà citée, de la comtesse de Mirabeau à madame du Saillant*, du 5 juin 1781.) La publication de l'atroce Mémoire dirigé contre Mirabeau prouva qu'il aurait pu dire aussi, de son côté, *tout reste* dans la famille Marignane; qu'il y avait plus de calcul et de prudence, que de négligence et de loyauté, dans la *répugnance* qu'elle avait à répondre, et le marquis de Mirabeau avait raison d'y voir *les conséquences des propres dispositions* de cette famille.

[1] Dans le temps même que le père appliquait aux adversaires de son fils cette exclamation éloquente et si souvent citée de l'orateur romain, Mirabeau en faisait l'épigraphe de sa réponse intitulée : *Observations sur un libelle diffamatoire*, etc., etc. Aix, J. David, 1783; 202 pages in-4°.

» que mon fils eut une jeunesse orageuse; que je » pris toutes les précautions possibles pour en ar- » rêter les effets. Il fallut pour cela se concerter » avec son beau-père. J'ai parlé dans le temps, » selon le temps, vis-à-vis de celui que je regar- » dais comme aussi intéressé que moi à la chose. » Personne n'a douté de ma sensibilité aux chagrins » que me donnaient bien des maux accumulés; » mais j'ose dire qu'on a remarqué aussi mes mé- » nagemens pour la décence publique, et mon éloi- » gnement pour la lâcheté de dévoiler les plaies » domestiques. Peut-être est-ce avec trop peu de » ménagemens dans mes expressions que je ren- » trais ensuite au sein de la confidence, avec un » homme aussi intéressé que moi à ne pas désho- » norer le père de son petit-fils, alors vivant. Eus- » sais-je pu prévoir qu'on aurait un jour la barbarie » de vouloir se faire un titre contre lui, des alar- » mes d'un père justement irrité?

» On sait à présent que plusieurs des accusa- » tions qu'on portait contre lui se sont trouvées » dénuées de preuves, d'autres exagérées; il n'en » reste d'autres que des délits contre moi, que j'ai » sincèrement et profondément pardonnés. J'ai » cédé aux instances de mes enfans, j'ai cédé aux » témoignages de son repentir. Je n'ai pas cru » qu'aucune autorité dût être vengeresse, mais » seulement juste et préservatrice; j'ai pensé qu'au- » cune scission ne devait être sans retour. Per-

» suadé que le pardon d'un père devait entraîner » la restauration entière, je l'ai aidé à effacer les » traces de ses imprudences ; je te l'ai envoyé, » parce que tu fus toujours un second père pour » mes enfans, me voilà ! moi.

» Mais ce ne devrait pas être de moi dont il fût » question, et cependant, c'est vis-à-vis de moi » qu'on viole les droits de la confiance la plus » intime, pour me rendre en public l'accusateur » de mon fils ! Quand je l'ai cru méchant, et que » je l'ai dit tel à un homme avec lequel je de- » vais combiner les mesures que demandaient les » circonstances, j'ai tâché de le soustraire à la » société, à laquelle nous sommes responsables » de nos actions et juridictions. Lorsque ensuite, » après l'avoir gardé auprès de moi, je l'ai remis » à portée de reprendre une meilleure conduite, » on a dû penser que je le croyais en état de ré- » parer le passé. La façon de m'exprimer dans les » temps d'alarmes ne décide donc rien pour le » temps présent ; et il n'y a aucun avantage à tirer » de mes lettres écrites autrefois, quand il est » question de savoir s'il doit être séparé de sa » femme par la loi.

» Quoique très-inexpert sur la question d'un » mari qui demande sa femme, j'ai ouï dire que la » dissipation autorisait la séparation de biens, et » que les seuls sévices entraînaient la séparation » de corps. Quant au premier de ces deux points,

» madame de Mirabeau est séparée de biens, et » l'on ne songe pas à revenir de cette disposition. » A l'égard des sévices, on peut avoir beaucoup » inventé, présumé, rapporté sur un jeune homme » qui ne montra que trop de fougue dans le temps; » mais ma belle-fille l'a toujours disculpé de toute » espèce d'inculpation sur cet article; elle me l'a » même spécialement écrit deux fois, en 1774, » avant de me venir joindre, et deux ans après son » mariage. *Non ego litteras, et si jure poteram*, etc.

» Où va donc tant d'acharnement? Et sur quel » espoir pousserait-on contre moi le manque d'é- » gards naturels, jusqu'à m'afficher pour le dénon- » ciateur de mon fils et son ennemi implacable, » dans le temps même où je lui tends la main? » Espère-t-on, d'après ce que j'écrivais au temps » de ses folies, le faire passer aujourd'hui pour un » monstre auquel on ne saurait confier une jeune » femme? Mais il est depuis six mois au milieu de » ses concitoyens. Chacun peut le comparer à ce » qu'il fut au temps de sa jeunesse, et le juger; » mais nous ne sommes pas au pays des anthropo- » phages; mais il ne demande pas à dépayser sa » femme, à l'éloigner de ses parens et de ses amis; » mais tu avais eu la bonté de leur offrir une mai- » son où elle serait la maîtresse, et où tu demeu- » rerais le maître, et cela dans un pays où, connu » depuis soixante ans, personne n'a jamais douté » de ta bonté et de ta justice.

» Je veux que ces considérations ne touchent » guère des gens qui ont pris des craintes et des » répugnances pour des raisons; mais des juges » qui sont aux pieds de la loi ne sortiront pas pour » cela de son enceinte; et ne fussent-ils que pru- » d'hommes, et ce qu'on appelle ailleurs des *jurés*, » encore ne les verrait-on pas prononcer sur toute » la vie future d'un homme, sur ses droits naturels » et acquis, sur sa postérité, sur tout son être en- » fin, d'après des impressions prises et manifes- » tées, lors des écarts de sa jeunesse, sur la révé- » lation de confessions domestiques. Et pourquoi » encore, à supposer les choses légales, n'entre- » rions-nous pas pour quelque chose dans ces der- » nières considérations? Notre nom a-t-il mérité » d'être rayé de la liste de nos compatriotes? Nous » ne leur avons jamais fait ni mal, ni déshonneur; » et si MM. de Marignane ont obtenu tant de cré- » dit et de partisans dans ces mêmes lieux, c'est » pareillement de l'extinction de leur postérité dont » les juges auraient à décider, en déférant à des » impressions passagères. Le premier devoir d'un » citoyen est de rendre à sa patrie ce qu'il en re- » çut, c'est là ce qui demeure; et les petites répu- » gnances, les contrariétés irritées, les charités » respectives, et autres ingrédiens dont les pas- » sions du jour composent les agitations passagè- » res de la vie, ne sont que vent et fumée auprès » des considérations majeures, et des effets dura-

» bles qui résultent de l'accomplissement des de-
» voirs primitifs.

» Mais il ne m'appartient pas de parler de si
» loin du fond de la cause ; c'est du délit de me tra-
» duire en public, et de l'abus de la confiance,
» que j'ai seulement à me plaindre. Que l'acte de
» ceux que j'ai toujours prévenus, bien traités,
» choyés dans tous les temps de mon mieux, que
» la récompense, dis-je, que j'en ai reçue leur de-
» meure. Si elle les prive à jamais de la confiance
» de tout homme d'honneur, si l'on se dispense
» envers eux des égards dont ils ont cru pouvoir
» se dispenser envers un vieillard affligé et sans
» reproche, qui ne leur fit jamais de mal, et qui
» se mit toujours en avant, au contraire, pour
» prévenir ce qui pouvait troubler leur repos,
» qu'ils ne s'en prennent pas aux objets extérieurs,
» mais à l'ordre de la nature qui veut qu'on re-
» cueille toujours, ou à peu près, ce qu'on a semé.
» J'ai péché par trop de confiance, sans doute, et
» j'en suis sévèrement puni ; mais on aurait peine
» à me faire sentir le reproche d'avoir manqué à la
» confiance, et d'avoir sciemment fait à autrui,
» et voulu faire ce que je ne voudrais pas qui me
» fût fait.

» Je te parle ici d'un fait comme positif, tandis
» que je ne saurais encore le croire. Si, toutefois,
» la chose était, mes conseils, dont je t'enverrai
» l'avis en règle, pensent que je suis en droit de

» me plaindre, et de m'opposer à l'impression et » publicité, s'il en est temps, ou de demander que » les lettres me soient rendues en original, et les » Mémoires supprimés; supposé que ce soit aussi » l'avis de vos jurisconsultes, je t'y autorise en » mon nom, par cette lettre; non que mes inten- » tions pour la paix ne soient toujours les mêmes; » non que toute démarche hostile ne me coûte » beaucoup; mais je m'aperçois, quoique bien tard, » que cette disposition dans le cœur n'est pas celle » qui va le plus directement au but, bien au con- » traire, et qu'elle nous conduit finalement à né- » gliger, et à faire oublier aux autres ce que nous » devons à nous-mêmes, et ce qu'on nous doit de » ménagement, d'égards et de réciprocité équitable. » Adieu, que Dieu te récompense des travaux, des » dépenses et des peines que ta famille ne pourra » jamais te revaloir [1] ! »

Tout était inutile, et le fatal Mémoire avait paru [2]. Voici, de la main de Mirabeau, le récit des circonstances qui en précédèrent la distribution :

« Pausanias raconte qu'à trente stades de la ville » de Sparte on voyait une statue de la Pudeur, qui » avait été posée là par Icarius, à l'occasion que » voici :

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 5 avril 1783.

[2] *Mémoire à consulter et Consultation pour madame la comtesse de Mirabeau.* Aix, J. B. Mouret, 1783; 162 p. in-4°.

» Icarius, ayant marié sa fille à Ulysse, voulut » engager son gendre à fixer son domicile à Sparte, » mais inutilement; frustré dans cette espérance, » il tourna ses efforts du côté de sa fille, la conjura » de ne point l'abandonner; et, au moment où il » la vit partir pour Ithaque, il redoubla ses in- » stances, et se mit à suivre son char. Ulysse, lassé » de ses importunités, dit à sa femme qu'elle pou- » vait opter entre son père et son mari, et qu'il la » laissait maîtresse ou de venir avec lui en Ithaque, » ou de retourner à Sparte, avec son père. Alors la » belle Pénélope rougit, et ne répondit qu'en abais- » sant son voile sur son visage. Icarius entendit ce » langage muet, et laissa sa fille aller avec son » mari; mais, touché de l'embarras où il avait vu » sa fille, il consacra une statue à la Pudeur, dans » l'endroit où Pénélope s'était couverte d'un voile, » qu'après toutes les femmes durent porter.

» Voilà du beau antique. Voici du moderne :

» Au moment où madame Mirabeau allait *com-* » *muniquer* le Mémoire forcené qu'elle a rendu » public, elle en envoya un exemplaire au bailli de » Mirabeau, par le marquis de Castellane-Mazaugue. » Peu de momens après, elle le réclama à diverses » reprises, et avant que le bailli l'eût pu lire. Gas- » sier, qui sentit combien ce moment était critique, » vit, dans cette journée, plusieurs fois et avec » beaucoup de zèle, les parties; il proposa pour » la troisième fois un arbitrage de quatre gentils-

» hommes. MM. de Mirabeau y consentirent. Ma-
» dame pleurait, et ne contredisait pas l'ambassa-
» deur, lorsque son procureur, qui est celui de la
» famille de Grasse, entra en disant que tout était
» perdu si le Mémoire n'était pas *communiqué* dans
» l'instant (or, ce Mémoire était le gage du combat
» à outrance); que ses conseils l'abandonneraient
» parce qu'ils avaient la *certitude* que la réponse à
» ce Mémoire était déjà imprimée, et qu'elle pa-
» raîtrait avant l'écrit de madame de Mirabeau, si
» la communication n'en était pas faite à l'instant,
» les propositions d'arbitrage n'ayant d'autre objet
» que de gagner du temps.

» Trois fois le fatal procureur s'était présenté à
» la porte de la salle de la conférence, et trois fois
» elle lui avait été réfusée par madame de Crose [1],
» qui devinait sa mission, et voulait à tout prix la
» fin d'un procès qui rend son ami malheureux,
» et ne lui fait nul honneur. Mais, la quatrième fois,
» madame de Grasse du Bar, sœur de M. de Mari-
» gnane, ouvrit la porte fatale, et jeta l'homme
» noir à la tête de l'ange de paix. Tout était disposé,
» et l'incendiaire procureur n'eut pas plus tôt ob-
» tenu la permission de *communiquer*, que l'odieux
» Mémoire fut signifié [2].

[1] Amie de M. de Marignane.

[2] Extrait de l'écrit inédit de Mirabeau, précédemment cité sous le titre de *Lettres d'un ancien magistrat*, etc.

« Madame de Mirabeau passa cette journée entière dans

Voyons présentement ce qu'en dit le Bailli : « Enfin le Mémoire a paru, et il est d'une nature » où je suis très-persuadé que tu dois intervenir, » et te plaindre de l'abus de confiance, car on y a » imprimé tes lettres, et elles font la plus forte » partie d'un Mémoire de plus de 160 pages.

» Tu me connais, cher frère, je ne hasarde pas; » mais je puis t'assurer que, sur faits et articles, et » caractères écrits que je connais bien, ton fils a » raison de dire dans son plaidoyer que tout le » monde a peut-être le droit de se plaindre de lui, » excepté elle, pour qui il a eu les procédés les » plus généreux; chose que je ne croirais pas d'a- » près lui seul, si je n'en avais des preuves incon- » testables, verbales, de gens dignes de foi, et par » écrit, qui ne sauraient laisser aucun doute.

» Cet infâme Mémoire est précisément un libelle » diffamatoire, ne faisant tout au plus qu'effleurer » la question réelle; mais dont le tissu n'est autre » que d'accuser ton fils de toutes sortes de crimes; » le tout fondé sur les lettres par toi écrites à Ma- » rignane et à cette indigne femme; lettres qu'elle » met de pair avec celles que nous lui transcrivions,

» les larmes; trois fois elle demanda la paix, ne se vit arra- » cher le fatal Mémoire, qu'on fit paraître en son nom, » que par la ruse du procureur dévoué aux collatéraux » cupides que le public a nommés les auteurs du procès. » (*Mémoire du comte de Mirabeau, supprimé au moment même de sa publication*, etc., page 56.)

» et qui lui font cent fois plus d'honneur qu'elle » n'en a, tandis que les tiennes, remplies d'erreurs » et d'exagérations, prouvent que tu étais trompé, » non-seulement par ton fatal entourage, mais encore par ceux-là même qui se servent aujourd'hui » de ce qu'ils te faisaient écrire. Nous allons examiner si la voie criminelle peut être prise contre » le père qui a lâchement trahi la confiance d'un » père irrité qui dépose ses peines dans le sein des » gens qu'il doit croire avoir les mêmes intérêts » que lui, et ne ménage pas les termes. Je ne saurais, ni même ne voudrais empêcher ton fils de » pousser les choses aussi loin qu'elles pourront » aller.

» Je crois que tu as eu tort de ne m'avoir pas » averti, dès le commencement, des lettres que tu » avais écrites ; peut-être, alors, aurions-nous pu » prendre un tour qui aurait tout empêché ; mais » le mal est fait, et malheureusement il y a une de » tes lettres qui, je crois, ensanglantera la scène, » car tu y dis que ton fils n'ira pas chercher les *batailles*, parce qu'il n'y en a pas, et qu'il *n'aime* » *pas les batailles* [1]. Je ne sais ce qui en est; mais il » pourrait bien être arrivé que tu te fusses trompé, » et que cela, publié, l'engage à prouver le contraire.

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 6 avril 1783.

» Je sais que, quand on ne réussit pas, on a tort; » et c'est là la première phrase des Mémoires de » *La Châtre;* mais ceux qui savent que cette femme » était entourée de manière que l'on ne pouvait lui » parler sans témoin, et que jamais il n'a été possi- « ble d'obtenir une conférence de son mari avec » elle, et ont vu l'insolence de ces gens-là, sentent » bien qu'ils ont tout le tort ; car, si cette femme » eût accepté des conférences, et eût assuré qu'elle » ne voulait plus vivre avec lui, je l'aurais bien » empêché, et j'y aurais eu peu de peine, de s'ob- » stiner à la vouloir par huissier ; ce qui, même en » cas de succès, n'aboutirait à rien, car nous n'en » voudrions plus [1]. »

Le marquis était de même avis : « Je lui recom- » mande de dire que c'est sa dernière défense ; qu'il » ne veut pas forcer les cœurs ; et que, quel que » soit le jugement, il déclare que sa femme se fera » son sort à elle-même [2]. »

Une fois ce *factum* répandu dans le public, tout espoir de conciliation était perdu. Nous voyons le bailli encore plus irrité quelques jours après la lettre que nous venons d'extraire : « Ce fatal Mé- » moire a paru, et a révolté tout ce qu'il y a d'hon- » nêtes gens, même partisans de Marignane. C'est

[1] Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 22 avril 1783.

[2] Lettre inédite du même à la même, même date.

» un tissu de mensonges, de calomnies, toutes à » côté de la cause, dites pour diffamer, dites pour » rendre toute réunion impossible. Tes lettres font » la plus grande partie de ce Mémoire, en fait; la » glose a été vomie par l'enfer [1]. Il ne faut plus ré- » pondre que pour démentir ces infamies, et non » pour demander cette femme, qui, si tu m'en crois, » ne doit pas, désormais, entrer dans la maison de » notre mère; n'en parlons plus [2] ! »

[1] C'est pourtant dans ce Mémoire, autant et même plus que dans la correspondance de Vincennes, qu'ont été jusqu'à présent puisées les biographies de Mirabeau, en ce qui touche la vie privée.

[2] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 11 avril 1783. Nous voyons, dans une lettre du marquis de Mirabeau, l'effet que produisit sur lui la révélation de ses trop intimes confidences, révélation si odieuse qu'il n'avait pas voulu y croire, malgré les avertissemens et menaces dont nous avons rendu compte : « L'idée de cet éclat atten- » tatoire m'a fait pâlir pour la première fois dans ma vie. » Quoique endurci et cicatrisé, je me suis, un moment, » trouvé trop malheureux aussi, car je ne vous dis pas là » toutes mes angoisses, et surtout cette espèce de décou- » ragement qui interroge la Providence, et lui dit : *Pro- » tectrice auguste du cèdre et de l'arbrisseau, que veux-tu » donc faire de moi ?* » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo*, du 9 juin 1783.)

Quelles que fussent les atroces diffamations de ce Mémoire imprimé, il paraît que les adversaires trouvèrent le moyen de se surpasser. « Ils l'ont étendu dans les plai- » doiries, et les sévices en forment un des plus touchans » épisodes; écoutez ce qu'ils ont osé plaider; je n'y change

Qu'aurions-nous à dire de plus nous-même? Quels détails utiles pourrions-nous ajouter à cette énergique et juste appréciation d'un des libelles les plus violens que la haine ait jamais enfantés? Mirabeau sut pourtant se posséder encore. Il fit paraître, peu après, une réponse [1], comparativement modérée, et d'ailleurs de la plus haute éloquence. Il démontra ce qu'il y avait de gratuitement odieux dans la publication des lettres de son père [2]. Il en prouva, avec autant d'adresse

» pas un mot; je transcris d'après les notes prises à l'au» dience, certifiées de l'avocat qui m'assistait, etc. » (*Mémoire du comte de Mirabeau, supprimé au moment même de sa publication*, etc., page 168.)

[1] *Observations sur un libelle diffamatoire intitulé : Mémoire à consulter et Consultation pour la comtesse de Mirabeau.* Aix, J. David, 1783; 202 pages in-4°, suivi d'une Consultation de 67 pages; Aix, A. Adibert, 1783.

[2] Pour se faire une idée de l'acharnement inouï des adversaires de Mirabeau, de leur déraison, de leur mauvaise foi, du peu de soin qu'ils prenaient pour colorer leurs outrages, il faut voir comment ils justifient la publication des lettres par lesquelles le père diffamait le fils. « Eh! quoi, » disent-ils, *serait-ce à ceux* QUI, LES PREMIERS, ONT DONNÉ, » SANS NÉCESSITÉ, L'EXEMPLE D'UNE COMMUNICATION DE LET» TRES, *qu'il appartiendrait de réclamer les principes de » la délicatesse et de l'honneur?* » (*Mémoire à consulter et Consultation pour la comtesse de Mirabeau*, page 91.) Le ridicule d'un pareil moyen, la faiblesse d'une telle argumentation sont palpables, car les lettres publiées par Mirabeau honoraient sa femme, tandis que celles qu'elle

que de force, les exagérations et les erreurs; il discuta et réfuta, une à une, les accusations sciemment calomnieuses de ses adversaires. Il soutint, avec raison, qu'avant que les prisons et l'exil l'eussent séparé de sa femme, qu'il n'avait pas revue depuis, elle n'avait jamais eu à lui reprocher un seul tort direct et grave. Il établit, par les faits et les textes, qu'en équité comme en droit, elle ne devait pas obtenir la séparation accordée par les lois et les tribunaux aux seuls sévices réels et cer-

imprimait étaient déshonorantes pour lui; aussi s'écriait-il : « Vous poussez une infortunée à la guerre, sans » avoir une raison spécieuse à lui donner! Vous exigez » d'elle un procédé infâme, et vous ne pouvez pas même » essayer de le défendre, sans que vos principes retombent » sur votre tête! *J'ai communiqué, sans nécessité, les let-* » *tres de ma femme?* Sans nécessité!... et pourquoi m'ac- » cusiez-vous, en son nom, d'avoir étouffé, dans son sein, » l'amour conjugal? Il m'a bien fallu le montrer vivant à l'é- » poque où nous nous sommes quittés. Vous prétendiez qu'il » n'était pas possible que mon épouse supportât ma vue, » et j'ai répondu par les regrets qu'elle témoignait de notre » séparation; vous souteniez que je l'avais maltraitée, et » j'ai montré par son propre témoignage, que j'avais tou- » jours été juste et tendre pour elle; est-ce ainsi *que j'ai* » *rompu le sceau des secrets domestiques?* La tendresse » que mon épouse avait pour moi devait-elle être *un secret,* » *un mystère?* devais-je laisser croire que je l'avais déme- » ritée? que j'en étais dépouillé? Qu'ai-je dit qui l'ait pu » faire rougir?... Ah! si elle prétend avoir à se plaindre, » qu'elle regarde autour d'elle! qu'elle accuse ceux qui

tains. Quant au procès de Pontarlier, dont il écartait habilement les conséquences légales, parce que sa représentation volontaire avait fait tomber la sentence, et que le sujet en était détruit par la transaction homologuée, et par la mort du plaignant, Mirabeau essaya d'en atténuer les conséquences morales, en alléguant sa jeunesse, surtout l'abandon où l'avait opiniâtrément laissé sa femme ; et en faisant un parallèle frappant, quoi-

» supposent qu'elle possédait l'art de se contrefaire, au » point de peindre, avec cet air de vérité que le public » a tant accueilli, des sentimens qu'elle n'avait pas! qu'elle » accuse ceux qui soutiennent que son cœur démentait sa » bouche et sa plume! qu'elle ne m'aimait pas, qu'elle me » regardait avec terreur, au moment même où elle me » disait : *je t'adore!* Que ceux qui lui ont fait signer ces » étranges assertions lui soient en horreur! eux seuls l'ont » calomniée, l'ont diffamée, en lui imputant la plus lâche » duplicité ; en l'accusant d'avoir pu se dégrader jusqu'à » tracer dans ses lettres les sermens d'un amour éternel » pour l'indigne époux qu'elle avait tant de sujet de haïr. » . . . . . Enfin, et quoi qu'il en puisse » être, j'ai imprimé les lettres de madame de Mirabeau » qui m'appartenaient, exclusivement mêmes, parce » qu'elles m'étaient adressées ; ces lettres, qui contiennent » des moyens de défense, et pas un d'attaque, et quelle » défense ! Ces lettres qui honorent celles qui les a écrites, » bien loin de la diffamer ; ces lettres qui ne renferment » que la confidence des sentimens dont on doit faire gloire; » ces lettres sont décisives au procès; elles pouvaient et » devaient l'empêcher. » (*Observations sur un libelle diffamatoire*, etc., pages 35--36—37.)

que mesuré, entre ses propres souffrances et l'enchaînement notoire des dissipations et des plaisirs où vivait depuis huit ans la comtesse, qui ne plaidait que pour continuer d'en jouir.

Enfin, en rappelant le ton suppliant [1] de ses de-

[1] « Eh! qu'ai-je fait, qu'ai-je dit, depuis qu'il est question de ce fatal procès, dont on ne doive me savoir gré? » J'ai prié, j'ai supplié, j'ai patienté; j'ai reçu les injures » avec calme, je les ai redressées avec modération; j'ai » loué mon beau-père; j'ai vanté ma femme. . . . . Je » l'ai redemandée, à la vérité! Mais, ne le devais-je pas » devant Dieu et les hommes? L'ai-je fait avec brusquerie, » avec hauteur, avec précipitation? Où voulait-on que je » vinsse montrer ma régénération; si ce n'est dans ma pa» trie? A quels témoins devais-je mes premières satisfac» tions, si ce n'était à mes compatriotes? Quelle contrée » a plus de droits à l'hommage de mon repentir, au re» dressement de mes erreurs et de mes torts, que celle qui » fut le berceau de mes pères, où tant d'affaires m'appe» laient d'ailleurs, où j'étais le gage nécessaire de mes » créanciers trop nombreux? Comment était-il possible » que j'y vinsse, que j'y demeurasse si voisin de ma femme, » sans lui offrir le tribut de mes premiers sentimens? Ai-je » fait autre chose? Loin d'attenter à sa liberté, je n'ai de» mandé que celle de la voir; on me l'a refusée, on me l'a » refusée avec outrage; on a repoussé tous mes vœux, on » m'a déclaré, sans retour, que j'étais *pour jamais* proscrit » du sein de ma famille adoptive, que ma femme m'était » *pour jamais* ravie. . . . . Et ce sont eux qui se jactent » de leur modération! Ce sont eux qui se plaignent d'être » *forcés* de rompre le silence! . . . Ils sont forcés! . . . » Eh! qui donc les a *forcés* de refuser toute conférence, » toute conciliation? d'accumuler outrages sur outrages?

mandes, la solennité de ses éloges décernés à son beau-père et à sa femme, il montra le contraste de sa propre conduite, avec la dureté de leurs refus, avec l'atrocité de leurs outrages.

Après la publication de ce Mémoire, Mirabeau comparut en personne devant la grand'chambre [1],

» de publier *pour première production*, un tissu d'horreurs » et de calomnies? De me poignarder de la main d'un père » irrité? (*Observations sur un libelle diffamatoire*, etc., pages 6 à 10.) Une chose remarquable, c'est que le plan et le ton de cette apologie avaient été indiqués par le marquis de Mirabeau lui-même, qui n'en persistait pas moins dans son habitude de blâmer tout ce que faisait son fils : « Je » pense, à ma part, que si le comte observait d'adoucir » toujours toutes choses, au lieu de les aigrir; de recevoir » les injures avec calme, les redresser avec modéra- » tion; demander en quels lieux on veut qu'il affiche une » régénération sincère, si ce n'est dans sa patrie; à quels » témoins il doit ses premières satisfactions, si ce n'est à » ses compatriotes; quelle contrée a plus de droits à ses » services, que le berceau de ses pères; et comment il » était possible qu'il y vînt, qu'il y demeurât si voisin de » sa femme, sans lui faire hommage du retour de ses pre- » miers sentimens; s'il a fait autre chose, et, que loin d'at- » tenter à sa liberté, il ne demande que celle de la voir, » je pense qu'on aurait bien de la peine à les séparer. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 23 mars 1783.)

[1] « La grand'chambre est hautement contre nous, et l'on » ne saurait voir un exemple plus frappant de ce que peut » une maison montée, et un grand crédit dans une petite » ville. (*Lettre du bailli*, du 11 avril, ci-dessus citée.) Que

et y plaida les 23 mai [1], 17 [2] et 19 juin, avec une vigueur bien rarement offensive; cependant, irrité

» voulez-vous? Les Marignane ont tout le monde pour eux, » et nous sommes ici sans parens, attendu que votre mère » n'est pas dans ce pays-ci; la famille de ma mère, ou, du » moins, sa branche est éteinte. Ma grand'mère (Élisabeth » de Rochemore) était Languedocienne; ma bisaïeule (Anne » de Pontevès) était d'une maison éteinte. Ma trisaïeule » (Marguerite de Glandevès) de même; ainsi nous sommes » isolés; votre père n'a jamais été dans ce pays-ci, où il » y a une administration provinciale, où la noblesse a des » places de premiers procureurs du roi, de procureurs » joints, de syndics de la noblesse, etc. Nos adversaires » ont passé par ces places, et y sont encore; cela donne » un ressort, dans le pays, que nous n'avons pas, et que » nous avons contre nous. » (*Lettre inédite du bailli de Mirabeau à madame du Saillant*, du 23 juin 1783.)

[1] Cette plaidoirie du 23 mai fut imprimée par extrait, dans une *Réplique au plaidoyer de madame de Mirabeau, du 13 juin.* Aix, A. Adibert, 1783. Mirabeau publia depuis *des Observations du comte de Mirabeau sur une partie de sa cause.* Aix, A. Adibert, 1783, 43 pages in-4°; enfin un *Précis pour le comte de Mirabeau*, Aix, 1783, A. Adibert, 13 pages in-4°.

[2] Entre un plaidoyer au nom de la femme, prononcé le 13 juin, et la réplique du mari annoncée pour le 17, on avait fait de nouvelles tentatives d'accommodement; des conditions acceptables ne furent portées à Mirabeau que quelques momens avant l'audience, pour le déterminer à énerver sa plaidoirie; il s'y décida, et les propositions ayant été retirées dès le lendemain, ce fut seulement après s'être laissé entraîner dans le piége, qu'il le reconnut.

à la fin, par des calomnies sciemment imprimées, sciemment redites à l'audience, il opposa à des accusations de sévices imaginaires, la citation d'une lettre, du 28 mai 1774, qui prouvait un tort grave de la femme, un pardon généreux du mari; adroitement provoqué par de formels démentis, et défié de produire la lettre citée, il la montra, la lut, la commenta : ses adversaires, à leur tour, la lurent, la commentèrent, mais sans la dénier, sans songer, quoi qu'on en ait dit [1], à la présenter

[1] Voir *Biographie universelle*, etc., tome 35, page 450, première colonne. D'autres ont écrit, notamment Cadet Gassicourt (page 7 de la première édition, et page 5 de la seconde), que Mirabeau, en 1774, extorqua cette lettre à sa femme, EN LA MENAÇANT D'UN PISTOLET. Nous déclarons qu'aucune espèce de preuve ni d'indice ne peut appuyer cette imposture, trop légèrement accueillie et reproduite. La preuve contraire résulte d'un passage que nous citons d'autant plus volontiers qu'il fait honneur à l'illustre Portalis qui plaidait pour madame de Mirabeau. « Si *la force* vous a contrainte à vous accuser par l'aveu » écrit d'une faute imaginaire, je suis le plus abominable » des hommes, et vous la plus infortunée des victimes; » mais, croyez-vous qu'il vous suffira de le dire, surtout » quand vous avez oublié ce sévice horrible, dans votre » roman de sévices? Surtout quand vous avez vécu libre » pendant dix années, et déjà consommé quatre mois dans » la discussion de votre procès, sans avoir réclamé contre » cet attentat effroyable? Oh! quelle lâche et criminelle » tiédeur vous aurait donc engourdie sur le soin de votre » honneur! Et quel téméraire et féroce tyran ne suis-je

comme un fait de diffamation publique; moyen qui, chose étrange ! fut saisi et plaidé d'office par le

» pas ! Quel monstrueux assemblage de perfidie, d'audace » et de scélératesse ne recèle pas mon ame! Que ne l'avez- » vous dévoilée tout entière? Vous en aviez trop dit » pour ne pas tout craindre, pour ne pas achever!..... » Hélas! dans quel défilé vous engagez-vous? Par quels » engagemens les hommes seraient-ils liés désormais, si » l'articulation du mot *force* avait la vertu de les dissou- » dre! Avec ce mot, il n'est point de mauvaise action qui » ne pût être excusée; et tel serait le prestige de ce mot, » qu'il n'y aurait plus de moralité dans les actions hu- » maines..... Ah! vous comptiez sur d'autres ressources, » mais elles vous manquent au besoin. Il est notoire que » vous avez conspiré pour trouver des appuis à votre dé- » négation; et ne me forcez pas de tracer l'histoire de vos » complots et de vos complices. Mille et un contes ont » été répandus dans le public par madame de Mirabeau, » et par ses partisans, sur la manière dont la lettre a été » écrite. Pourquoi donc a-t-elle paru devant la Cour, sans » un de ces merveilleux appuis qu'elle s'est procurés? » Pourquoi n'a-t-elle pas débité un de ces contes? Le fatal » portefeuille que j'ai entr'ouvert à ses yeux aurait-il été » pour elle la tête de Méduse? Non, Messieurs, rendez » grâce à l'esprit, à l'honnêteté de son défenseur, si vous » n'avez pas entendu, s'il ne vous a pas fallu longuement » savourer le plus atroce, le plus calomnieux des romans; » il l'a trouvé trop absurde, trop immoral; il n'a pas voulu » en souiller son organe, ni sa profession; et je lui dois » cette justice que, depuis le jour où je l'accusai, à vos » yeux, d'avoir ourdi le fatal procès, il s'est efforcé de le » terminer avec un zèle qui montre assez combien il avait » été cruellement trompé. C'est la plus noble vengeance

ministère public lui-même [1], dont l'incroyable partialité saisit avidement le prétexte d'un sévice actuel et flagrant, pour trouver au moins un grief dans cette cause de séparation, où l'on en avait allégué mille, sans avoir jamais pu s'appuyer de la moindre preuve, ni résister à des réfutations acca-

» qu'il ait pu prendre de mon reproche; et je lui devais » cette déclaration et cet hommage. » (*Réplique au plaidoyer de madame de Mirabeau*, etc., pages 36, 37, 38.) Voilà bien sans doute Mirabeau, voilà Portalis; mais que dire d'un écrivain assez léger pour répéter, après tant d'années, une infâme imposture, si victorieusement détruite dans des documens publics, qu'il pouvait consulter comme nous!

Notons, sans citer davantage, que plus tard Mirabeau revint, avec plus d'énergie encore, sur l'odieux mensonge d'un supposition de violence, dans *son Mémoire du comte de Mirabeau, supprimé au moment même de sa publication*, etc., pages 120 et suivantes.

[1] « L'avocat de madame de Mirabeau n'osa pas présenter » ce nouveau fait comme un moyen de séparation, ni le » proposer par une nouvelle requête, comme le prescrit » l'ordonnance de 1667, titre II, article 26. Il sentit » qu'après l'horrible libelle du 6 avril, ce n'était pas à lui » à discuter jusqu'à quel point la défense des deux époux » plaidans en séparation devait être modérée. *Ainsi, ce* » *nouveau moyen de séparation n'a été* PROPOSÉ FORMEL- » LEMENT COMME TEL QUE PAR DES GENS DU ROI, qui n'avaient, » ni ne pouvaient avoir le droit de suppléer la plainte de » madame de Mirabeau. » (*Mémoire du comte de Mirabeau, supprimé au moment même de sa publication*, etc., page 66.)

blantes. Ainsi secourus, les adversaires de Mirabeau abandonnèrent tous les moyens plaidés jusqu'alors, pour s'attacher à celui-là seul ; en vain Mirabeau s'efforça-t-il d'interpréter la lettre de manière à établir que nulle preuve de crime n'en résultait ; que la production n'avait rien de réellement diffamatoire [1], qu'elle n'avait été suggérée que par le lé-

[1] Voir, notamment, les *Observations du comte de Mirabeau sur une partie de sa cause*, pages 26, 27, 28. Voir aussi *Mémoire du comte de Mirabeau, supprimé au moment même de sa publication*, etc., pages 63 à 71. Avant cette circonstance accidentelle, qui fournit un moyen, saisi à l'audience même, on avait prétendu que madame de Mirabeau avait été diffamée par les requêtes que son mari présenta en 1776, quand il fit, auprès du ministre Malesherbes, les démarches dont nous avons rendu compte. Cette accusation avait été écartée facilement, et le marquis l'avait lui-même réfutée, dans le paragraphe d'une de ses lettres. « A l'égard de la diffama-» tion, je sais qu'on excipe d'un libelle auquel on a donné » le nom de Mémoire, et j'ai dû savoir l'histoire de ce » Mémoire-là. Ce jeune homme plaidait sa très-mauvaise » cause devant le ministre ; ce principe entraîne les mau-» vaises raisons, et celles-ci la très-mauvaise forme. Mais » il écrivait au ministre ; et précisément à cause de ce que » je viens de dire, il n'avait nul intérêt à publier sa dé-» fense. Il en avait envoyé la copie seulement, en de » très-mauvaises mains (la marquise de Mirabeau) qui » prenaient sa défense. On habilla, long-temps après, le » tout en forme de Mémoire, au moyen de la consultation » d'un va-nu-pieds (l'avocat Groubert de Groubental). » Voilà, du moins, ce qu'on m'a dit dans le temps que

gitime intérêt de la défense. Un arrêt de séparation s'ensuivit, le 5 juillet [1].

Cherchons quelques détails dans les lettres du marquis : « Ils sont au moment d'être jugés. Mon » frère dit que son neveu se défend comme un » diable, et sait plus de latin qu'avocats et juges, » je le crois sans peine : il est de fait qu'il a reviré » tous les hommes, et que la généralité du public » est maintenant pour lui. C'est la version générale » ici ; c'est ce que disent les lettres sur les lieux, et » de Grenoble et d'Avignon. Ce qu'il y a de parti- » culier, c'est qu'on me le mande d'Italie ; vous » en serez pourtant moins surprise, quand vous » saurez que l'archiduc de Milan est à Aix, avec sa » femme, et qu'il a voulu l'entendre plaider [2].

» personne ne tentait de le justifier. — Or, quand il serait » vrai qu'il eût écrit tout ce qui est dans ce Mémoire, » accuser dans le secret du propos ou de la correspon- » dance, n'est point diffamer, car la diffamation c'est la » divulgation, c'est la publicité ; et d'ailleurs, sur ce » point, le Mémoire n'a aucun de ces caractères-là. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo*, du 3 avril 1783). Mirabeau s'exprime dans le même sens ; voir lettres originales de Vincennes, tome 3, page 354.

[1] Cet arrêt est imprimé à la page 72 *du Mémoire du comte de Mirabeau, supprimé au moment même de sa publication*, etc.

[2] L'archiduc et l'archiduchesse voyageaient sous le nom du comte et de la comtesse de Nellembourg. Voici ce que, à cette occasion, le marquis de Mirabeau écrivait dans une autre lettre : « J'avais, il y a trente ans, un frère à

» Que de gloire pour le petit-fils de nos pères [1] ! »

Nous trouvons dans ces mêmes lettres la mention d'une circonstance qui n'était jusqu'à présent connue que par tradition ; et qui même a été révoquée en doute, quand l'avocat de madame de Mirabeau, Portalis, eût atteint une haute position politique. « Les parties de votre frère sont plus folles que » lui, c'est tout dire. Elles inondent ce pays-ci d'in» trigues et de clameurs, et de Mémoires atroces, » qu'on va réimprimer pour les répandre ; outre » qu'ils avaient consulté tous les avocats, pour les » accaparer, ils en ont pris un célèbre par son em» portement [2] ; votre enragé de frère a fait un plai-

» Avignon (Alexandre-Louis), bonne tête aussi, et qui, » par un éclat, me fit faire mes premières armes dans le » bon métier que j'ai fait depuis. Il était à bout de fusée, » remboursé en totalité de sa légitime, dont il n'avait fait » que trois morceaux. Faut-il pas qu'il pleuve là un Mar» grave, beau-frère du roi de Prusse, et sa femme, prin» cesse fort éclairée ? Ils allaient en Italie ; ils s'engouent » de mon homme, et obtiennent, de sa générosité, qu'il » veuille bien les accompagner. Il fut régner en Alle» magne, et nous débarrassa de sa personne. Si les archi» ducs voulaient emporter l'échantillon, je le leur céde» rais à bon marché. Mais je ne crois pas les Italiens aussi » faciles aux grands airs que les bons Allemands. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo*, du 18 juillet 1783.)

[1] Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 13 juillet 1783.

[2] Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du

» doyer terrible, parce qu'il se trouvait vis-à-vis » d'un autre furieux, choisi exprès, et qu'il a écrasé [1]. » Son avocat adverse, qu'il a fallu emporter évanoui » et foudroyé, hors de la salle, n'a plus relevé du lit, » depuis le terrible plaidoyer de cinq heures [2], dont » il le terrassa. Vous jugez bien que ce monsieur, » qui place toujours sa vanité si fort au rebours du » bon sens et du bon cœur, en doit être très-fier [3]. »

D'autres détails nous sont donnés par le marquis : « Figurez-vous le triomphe de ce saltimbanque : le » jour des grandes marionnettes, malgré la garde » triplée, portes, barrières, fenêtres, tout a été » envahi et enfoncé par la foule hébêtée; il y en » avait jusque sur les toits pour le voir, sinon l'en- » tendre; et c'est dommage que tous ne l'enten-

Saillant, du 28 avril 1783. Le marquis avait déjà eu occasion de s'en plaindre, car en plaidant, en 1778, pour madame de Cabris qui réclamait, devant le parlement d'Aix, sa liberté, ainsi que la tutelle de son mari aliéné, et de leur fille mineure, Portalis, alors jeune, s'était laissé aller à des emportemens qui le firent *réprimander*.

[1] Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 9 juin 1783.

[2] « Mon pauvre frère m'écrit que son neveu a plaidé et » parlé comme un Cicéron, depuis huit heures un quart » jusqu'à une heure, sans cracher ni moucher; et moi je » vous dis que ce Cicéron posthume n'est qu'un claque- » dents et un fol. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo*, du 9 juin 1783.)

[3] Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 22 juin 1783.

» dissent pas, car il a tant parlé, tant hurlé, tant » rugi, que la crinière du lion était blanche d'é- » cume, et distillait la sueur [1]. »

Le bailli écrivait de son côté : « Je n'eus pas la » force de vous marquer la fâcheuse issue du procès » de votre frère; je sais que les plaideurs préten- » dent toujours avoir été mal jugés, ainsi je me » croirais dans cette catégorie, si je n'avais, à l'appui » de mon avis à cet égard, celui non-seulement de » toute la ville, car la clameur publique a forcé » mes adversaires de se retirer à la campagne, avec » honte, et seuls [2]; mais encore celui de tous les » magistrats qui ont quelque réputation, tandis » que les voix qui ont fait perdre sont très-légères » dans l'opinion publique; quelques-uns même » sont pis que cela, à ce qu'on dit. Sans le vouloir, » votre père nous a beaucoup nui; et la femme que » vous savez, lui persuadait qu'il voyait mieux ce » qu'il y avait à faire, de deux cents lieues, et sans

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 15 juillet 1783.

[2] « On sait maintenant pour qui l'arrêt aurait été favo- » rable, si l'opinion publique eût été consultée; on sait » quels témoignages de sensibilité et de bienveillance » ont, dans le cours et à la suite de ce procès, honoré le » vaincu, et mis en fuite les vainqueurs; on sait avec quels » transports les sentences du premier juge, favorables à » ma cause, ont été reçues, et mes plaidoyers écoutés. » (*Mémoire du comte de Mirabeau, supprimé au moment même de sa publication*, etc.)

» connaître les personnages, que moi qui étudiais » les hommes et les choses depuis cinq ans. Cet » arrêt a révolté toute la province; on ne le croira » pas, mais c'est vrai [1]. » Tout en écrivant ainsi à sa nièce, le bailli ne se cachait pas auprès de son frère, de l'opinion qu'il avait conçue : « Au reste, » c'est Paris qui nous a ruinés ici, car il y a tou- » jours eu une correspondance entre une certaine » personne que tu ne connais pas assez, et que je » connais trop bien, et cette femme-ci : tu ne m'en » croiras pas, mais il est certain qu'on a toujours » su ton dégoût pour la plaidoirie. On se croyait » assuré que tu nous empêcherais de plaider, et, » en conséquence, tous les propos, toutes les in- » sultes, toutes les jactances, même gladiatrices. » Tu es aîné de Provence, et, en conséquence, tu » ne croiras pas que ton cadet y entende rien; tu

[1] Lettre inédite du bailli de Mirabeau à madame du Saillant, du 30 août 1782.

Voilà, ce nous semble, un témoignage d'une autorité irrécusable; mais nous devons ajouter que la plus complète notoriété publique l'avait précédé, et que le contraire n'a jamais été dit que par les écrivains qui voulaient diffamer Mirabeau. On s'étonne de voir dans ce nombre M. Ch. Lacretelle qui ne craignant pas, cette fois encore, d'abaisser l'histoire en la mélangeant de mesquines et fausses anecdoctes empruntées à des pamphlets, dit que *Mirabeau succomba sous sa mauvaise réputation.* (*Histoire de France pendant le XVIII^e siècle.* Paris, 1821, t. VII, page 19.)

» le croiras préoccupé, abusé, mais il n'en est pas » moins certain que c'est ce beau et utile commerce » de lettres qui a tout perdu [1]. »

Sans avouer ni même mentionner la cause signalée par son frère, le marquis, cette fois, ne se refusait pas à l'évidence : « Dans le fait, les juges » sont fort embarrassés; dès qu'on ne prend pas » acte de diffamation de tout-à-l'heure, il n'y a pas, » dans tout le reste, de motifs suffisans de séparation, d'autant qu'ils disent qu'il se conduit bien, » sous leurs yeux, depuis six mois. D'une autre » part, les juges ne sauraient donner ce soufflet à » Marignane et à sa clique. Les valets disent ici » que cela aboutira à quelques années de couvent » avant de prononcer; qu'ils s'égratigneront à la » première visite, s'expliqueront à la seconde, et » feront un enfant à la troisième. J'aurais pu jongler cela depuis que je vois qu'ils se rendent justice réciproque, en se traitant de fripon, et de » catin. C'est un grand acheminement [2] ! »

Nous trouvons dans la même lettre du marquis quelques détails sur les circonstances qui accompagnèrent le prononcé de l'arrêt : « Votre frère a » perdu son procès, c'est-à-dire qu'on a déclaré

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 2 septembre 1783.

[2] Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 15 juillet 1783.

» que les choses demeureraient en l'état actuel; » *que la femme serait chez son père, et que les époux* » *seraient séparés de corps et de biens, jusqu'à ce* » *qu'il en soit autrement ordonné.* Cette dernière » formule est chez nous, parce que les hommes ne » peuvent, dit-on, rompre les liens que Dieu a for- » més. Au fond, il ne s'agissait que du couvent, » puisque, dans ses conclusions, il disait qu'il n'en » voulait pas. Le partage a duré quatre heures, » entre huit juges, les autres s'étant abstenus. » Entre les quatre pour lui [1], les uns voulaient deux » ans de couvent, les autres jusqu'à ce que la femme » eût trente-cinq ans. Le premier président a pro- » posé de juger seulement le provisoire, et de ren- » voyer le fond au premier juge, ensuite de faire » registrer cet appointé; on a tout refusé. Il leur a » dit qu'ils seraient donc vingt-quatre heures : à » la fin, on est parvenu à détacher un jeune [2]. Le » premier président a refusé de mettre, selon l'u- » sage, que l'avis était unanime, disant qu'il vou- » lait qu'on sût le sien. On a sifflé l'avocat-général.

[1] Le premier président M. de la Tour, MM. Dénoyer, de St.-Jean, du Peyrier. (*Mémoire du comte de Mirabeau, supprimé au moment même de sa publication*, etc., page 141.)

[2] Le président de Jouques : « qui ne se rangea du parti » de madame de Mirabeau, *que pour ne pas donner* (dit-il » alors), *dans une cause si solennelle, le scandale d'un* » *partage.* » (*Ibid.*, page 142.)

» Votre frère avait gagné tout le pays, peuple, et » les bons juges; il est étonnant comme ce bour- » reau-là s'empare de tout le monde! Cela, je le » vois par d'autres lettres, car eux ne me détaillent » rien [1]. »

Quoique bien éclairée sur les circonstances, le marquis ne veut pas entendre parler d'un recours [2]. « Je vous ai mandé ce qui est de votre frère; on » assure que sa femme et son beau-père, chassés » par le décrie public, viennent à Paris; en même » temps l'autre y veut venir, pour faire casser, mais » je n'en veux pas; et ce ménage que j'aurais fort » voulu voir recoudre en Provence, même après » l'éclat, n'est plus digne de moi aucunement en » présence, et je ne varierai pas [3]. »

De son côté, le bailli nous confirme ce fait : » Votre père s'oppose à l'appel. Il ne veut pas com- » prendre qu'il ne s'agit pas d'une femme, mais de » l'honneur de nous, qui y est engagé. Je compte » lui renvoyer votre frère; peut-être il le conver- » tira. Il était devenu l'idole du pays. Il y a essuyé

[1] Lettre inédite, déjà citée, du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 15 juillet 1783.

[2] Le bailli lui avait pourtant écrit : « Les magistrats les » plus respectés sont les premiers à nous solliciter de faire » casser cet arrêt. » (*Lettre inédite du bailli à madame du Saillant*, du 30 août 1783.)

[3] Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 2 août 1783.

» avec sagesse quelques insolences, que les lettres » de votre père avaient enhardi à lui faire. Il a » montré, de la manière la plus nette, la plus claire » et la plus précise, quand il en a été temps, qu'il » n'était pas bon d'être insolent avec lui [1]. »

Mirabeau, en effet, s'était plus long-temps contenu qu'on aurait pu l'attendre de sa fougue naturelle et de sa bravoure éprouvée : quelque temps auparavant, le bailli avait écrit : « Je suis très- » content de votre frère ; et sa femme avait raison » de dire que, dans les grandes choses, il avait de » la force d'ame. On lui fait ici tous les mauvais » tours que l'on peut ; on lui fait essuyer les plus » étranges procédés, et les plus odieux ; il s'est re- » tenu et se retient ; et il m'en donne l'exemple, car » j'avoue que, à l'âge où il est, si l'on en avait eu » de la même espèce pour moi, je me serais perdu » vraisemblablement [2] ».

Antérieurement encore, le bailli avait cité un exemple de la modération patiente et réfléchie de son neveu : « Il y a ici un homme [3] que tu devine-

[1] Lettre, déjà citée, du bailli de Mirabeau à madame du Saillant, du 30 août 1783.

[2] Lettre, déjà citée, du même à la même, du 23 juin 1783.

[3] « Galiffet, héros de province, qui a 500,000 fr. de » rente, qui se déclare. — Tout cela, d'ici, me paraît le » plus plat du monde. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant*, du 23 janvier 1783.)

» ras, à qui son père avait ordonné de ne pas se » mêler; qui, non-seulement se mêle, mais même » est réputé le moteur de tout cela. Ton fils s'est » conduit ici très-honnêtement; et même avant- » hier il sauva à cet homme un encombre que son » impertinence lui aurait attiré. Il y a ici un jeune » Anglais, lord [1], qui connaît et aime beaucoup » ton fils. Cet Anglais, et trois des premières » dames de la province se promenaient sur le » Cours : ce capitan passa les regardant avec dé- » dain, et ne salua pas, quoiqu'il connaisse ces » dames, mais est mal avec elles, parce qu'elles » sont du parti de ton fils. Le lord était prêt à le » charger. Ton fils l'arrêta en lui disant qu'il était, » pour à présent, *le capitaine des gardes de cet* » *homme* [2] ».

Le jour même de l'arrêt, Mirabeau fit *appeler* M. de Galiffet, dont la partialité très-connue était d'ailleurs malignement interprétée par le public. « Le même jour, autre pétarade avec M. de Galiffet, » autre vesse de loup; mais le bailli en est tout fier, » et il ne fait pas bon lui rien disputer; au reste, » tous ces détails, je les ai vus dans des lettres » adressées à d'autres, et l'on se moque de Galif- » fet [3] ».

[1] Lord Peterborough.

[2] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 6 avril 1783.

[3] Lettre inédite, déjà citée, du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 17 juillet 1783.

Celui-ci avait été blessé. « Je vous ai mandé » qu'il y avait eu combat entre lui et Galiffet; ils » s'étaient donné un autre rendez-vous à Vaucluse; » lui y a été, l'autre a été empêché d'y aller [1] ». Un officier de maréchaussée, que Mirabeau n'attendait pas, l'avait dissuadé d'attendre, et ce fut aussi sans plus de succès qu'un rendez-vous fut donné à Lisle (cinq lieues d'Avignon), où Mirabeau s'impatienta vainement pendant tout une semaine [2].

Cependant, Mirabeau ne se lassait pas. De retour à Aix depuis plusieurs jours, il faisait épier les démarches de son adversaire, plus déférant pour l'autorité qui avait défendu une seconde rencontre; et le domestique envoyé aux informations s'étant assuré au matin de la direction que M. de Galiffet devait suivre, alla en toute hâte chercher son maître, qu'il rencontra portant beaucoup de livres dans les poches et sous les bras. Mirabeau, sans prendre le temps de se décharger, et se bornant à dégager son bras droit, va, l'épée haute, au-devant de M. de Galiffet; son chasseur et le domestique de l'assaillant s'écartent pour contenir les curieux, et se postent chacun à une extrémité de la rue,

[1] Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 2 août 1783.

[2] Mirabeau employa une partie du temps de l'attente à écrire un morceau en prose poétique, sur la fontaine de Vaucluse. Nous en avons en main le manuscrit autographe.

assez étroite et courte ; le combat fut vif, mais de peu de durée ; le comte de Galiffet eut le bras droit traversé de part en part ; le lendemain, Mirabeau et lui furent consignés chez eux par le grand-prévôt ; enfin, quelque temps après, à la suite d'explications satisfaisantes, une entière réconciliation fut conclue dans la maison, et par les soins de M. de la Tour, premier président, et intendant de la province [1].

[1] En rapportant ce fait, notre intention n'a pas été d'accorder l'honneur d'une réfutation aux anciennes et misérables rumeurs qui, malgré les preuves faites dans la campagne de Corse, reprochèrent à Mirabeau de manquer de bravoure. Écrivant sa vie, nous avons tout simplement voulu y consigner un fait qui était à notre connaissance. Voici un autre fait, ou, si l'on veut, une autre version, qui, quelques jours après la mort de Mirabeau, fut publié dans le *Mercure Universel.*

Lettre aux auteurs du *Mercure Universel,* du 11 avril 1791.

« Rien n'est à négliger de ce qui est relatif au grand » homme que la mort vient d'enlever à la France; et je » me regarderais comme un mauvais citoyen, si je ne » donnais pas, en ce moment, un démenti formel à ceux » des détracteurs de M. Mirabeau, qui ont voulu le faire » passer pour poltron.

» Pendant le cours du procès qu'il eut avec son épouse, » vivement offensé des propos insultans de trois ci-devant » nobles, il les défia sur-le-champ, et se battit, le même » jour, contre eux. Quoique témoin de ces différens com- » bats, je n'ai pas d'expressions pour peindre la manière » dont il mena l'un d'entre eux, et le dernier des trois

Le bailli était complétement découragé par la perte du procès : « Rien ne m'a jamais réussi, quelque zèle, soins, constance, dévouement, que j'y aie apportés. Jamais je n'ai songé qu'à ma famille, et jamais à moi ; j'ai marié une de mes nièces, très-bien en apparence [1], et tu vois ce qui m'en revient. J'ai jeté les premiers erremens du mariage de mon neveu, en voilà le résultat. Je me suis voué aux miens, ce qui fait que je n'ai pas commandé les armées navales, où le seul poids de l'ancienneté serait venu me chercher, car j'ai plus de mer, de combats, et de blessures que

» champions, qu'il força d'entrer en lice. Tout ce que je » puis dire, et ce qu'attesteront avec moi plusieurs ci- » toyens très-connus de la ville d'Aix, où cette scène a eu » lieu, c'est que je n'ai jamais vu, pas même chez nos » brétailleurs de profession, mener son adversaire avec » plus de courage et de fermeté. Le fait que j'atteste sur » mon honneur me paraît sans réplique, et il ajoute » d'autant plus à la gloire de M. Mirabeau, que, pen- » dant le cours de ses pénibles travaux, il a été assez » grand pour ne pas exposer ses jours au glaive d'un » spadassin, et qu'il a réservé son courage pour combattre, » jusqu'au dernier soupir, les ennemis de la félicité pu- » blique. »

« *Signé*, DESPRÉS DE WALMONT. »

Nous supposons que cette signature est celle de *Després de Walmont*, homme de lettres, né en 1757, mort en 1812, auteur de l'*Épître au Peuple* (1798), et de quelques romans et comédies, qui ont laissé peu de souvenirs.

[1] Madame de Cabris.

» Guichen, d'Orvilliers, et Grasse, qui étaient gardes
» de la marine quand j'étais enseigne ; et, quant
» au généralat des galères, il m'a donné autant de
» mal que de bien.....
» Enfin, on m'arrache le mot que Melchisedec était
» bien heureux, car, de ce que j'ai travaillé pour
» ma famille, il m'en est résulté chagrin, d'être
» calomnié, de me donner beaucoup de peine, et
» enfin de n'être pas approuvé; car, à travers toutes
» les marques d'amitié sous lesquelles tu voiles ton
» improbation, je la sens..... »
« Voilà donc une affaire perdue, et notre nom
» éteint [1], grâce non à toi que je n'accuse pas, mais
» aux gens qui n'aiment que toi de ta famille, et

[1] On a déjà remarqué, sans doute, que la famille, quoiqu'il y eût deux fils, ne comptait que sur l'aîné pour perpétuer le nom. On se persuadait que le vicomte, à cause de son excessive obésité prématurée, et à cause de l'expectative prochaine d'une commanderie de Malte, ne se marierait pas; c'est pourtant par le fils unique qu'il eut de son mariage avec la comtesse de Robien, que le nom s'est propagé, circonstance ignorée par Peuchet (tome 1, page 9), dont tout l'ouvrage, au surplus, prouve peu d'étude et de recherches, si ce n'est parmi les livres les plus répandus qu'il a compilés sans songer à recourir à des documens inédits, ni même à des pièces imprimées, quand elles étaient rares. Ce fils unique du vicomte, Victor-Claude Dymas, homme d'une loyauté et d'une bonté rares, est mort à 42 ans, le 27 décembre 1831, laissant, en bas âge, quatre enfans, dont trois fils, aux soins

» qui ont persécuté tous les autres ! Reste la cassa-
» tion : c'est pour y tâcher qu'il faut que tu rappelles
» ton fils ; aussi bien n'a-t-il plus rien à faire ici,
» ni moi, à qui cette affaire coûte six mois de mon
» temps, et mon repos, et ma santé, et autour de
» vingt mille francs d'argent jeté ; laisse-le donc
» aller à toi, c'est ton tour, et le mien est plus que
» rempli [1]. »

Mais c'était en vain que le bailli multipliait ses instances, et avait affirmé, comme on l'a vu tout-à-l'heure, que les magistrats eux-mêmes étaient d'avis d'un pourvoi en cassation. Le marquis s'y opposait absolument : « Vous savez maintenant l'issue de
» l'affaire de votre frère ; ce n'est qu'un fol, dans
» les mains duquel il est impossible qu'aucune af-
» faire réussisse ; maintenant, au lieu de laisser cal-
» mer les humeurs, il ne pousse mon frère, qui
» toujours me tourmente, qu'à cassation, etc. ;
» c'est encore la plus forte de mes fatigues [1]. Le
» bailli n'étant que le porte-voix de son neveu, me
» corne, de deux jours l'un, la nécessité de cette
» demande en cassation, le cri universel, l'honneur

d'une jeune mère également habile et vertueuse, qui saura les rendre dignes du grand nom qu'ils portent seuls désormais.

[1] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 19 juillet 1783.

[2] Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 27 juillet 1783.

» de la famille, la flétrissure de sa veillesse, l'im-
» portance que son neveu vienne ici, et tout-à-
» l'heure, pour opposer l'intrigue à l'intrigue, etc.;
» tout cela m'a donné et me donne des jours de
» courrier bien pénibles. Finalement, j'ai pris mon
» parti, et j'ai déclaré que je défendais net la nou-
» velle demande en cassation; que j'étais prêt à en
» donner tel écrit qu'on voudrait, et qu'on pour-
» rait le faire afficher [1]. »

Mirabeau, cependant, n'avait pas été arrêté par cette défense : « Il arrive, pour surcroît, et vient, » m'écrit-il, *au devant de mes commandemens*. No-
» tez que j'avais mandé très-expressément, et par
» lettre à laquelle ils ont répondu, 1° que je ne
» voulais point de ce procès en cassation; 2° de son
» voyage ici, et que ma porte lui serait fermée.
» Mon frère me marque que je ne sois pas surpris
» de le voir arriver. Baste, mais il logera où il
» voudra, non chez moi; du reste, je le recevrai
» quand il voudra me parler, afin qu'il n'aille pas
» battre à toutes les portes pour être reçu; du sur-
» plus, rien; lui donnant toute liberté, mais la
» prenant aussi pour moi; lui laissant son libre ar-
» bitre plus que majeur depuis dix ans, ne voulant
» de tout plus entendre parler de ses affaires, ni
» en blanc, ni en noir [2]. »

[1] Lettre inédite du même à la même, du 31 août 1783.

[2] Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 14 septembre 1783.

Telles étaient les hostiles dispositions du marquis. Quelques jours après, il ne voulait plus même entendre son fils ; « Quant à ce monsieur, il est, » je crois, ici, car mon frère m'a mandé qu'il doit » être parti, le 9, d'Aix. S'il vient à ma porte, il y » trouvera son nom écrit, avec un billet qui lui si- » gnifie mes intentions, qui sont de ne le voir, » ni ne l'entendre, autant que je pourrai l'en em- » pêcher; de ne lui nuire, ni lui servir, ne me mê- » ler aucunement de ses affaires; renoncer à lui » donner ni conseils, ni ordres : le mettre enfin en » pleine liberté, et la prendre aussi pour moi. Ce » n'est pas trop sévir après l'infraction formelle » de mes ordres qui lui défendaient de venir ici, » et lui déclaraient que ma porte lui serait fermée: » je m'attends à toutes ses évolutions, et nous ver- » rons bien [1]. »

Dès la veille, le marquis avait fait une pareille déclaration devant l'autorité même : « Je suis bien » éloigné de vouloir importuner les ministres du » roi; les insensés qui portent mon nom n'ont que » trop abusé de leur indulgence. Mais c'est dans » vos mains que je dois remettre un ordre que le » roi avait eu la bonté d'accorder à la demande de » mes enfans, par lequel mon fils, au sortir du

[1] Lettre inédite du marquis de Mirabeau à madame du Saillant, du 20 septembre 1783.

» donjon de Vincennes, était à mes ordres quant
» à sa résidence. . . . . .
» Mon fils a plaidé, malgré moi, contre sa femme.
» Il a perdu son procès. Il a fait des plans, à la
» suite de cet événement, auxquels j'ai refusé mon
» approbation, ainsi que mon consentement à ce
» qu'il vînt à Paris, motivant les raisons que j'avais
» de m'y opposer. Ses voies ne sont pas les mien-
» nes. Il arrive, me dit-il, pour recevoir de plus
» près mes commandemens; je ne me plains point
» à vous de cette désobéissance. Mais je renonce
» désormais à le servir à ma manière, ainsi qu'à
» toute autorité sur lui; il a trente-quatre ans pas-
» sés, il a été marié; je lui ai fait la part, dans mes
» biens, que ma fortune m'a permis. Je l'avais
» puni, quand j'ai cru qu'il le méritait; je lui ai
» pardonné quand j'ai espéré qu'il rentrerait dans
» l'ordre de ses devoirs; je l'ai tiré des malheu-
» reuses affaires dont il était enveloppé : je l'avais
» mis à même de se rejoindre avec sa femme, et à
» portée de regagner l'estime de la province où il
» aura un jour des possessions; je l'ai réuni avec
» tous les membres sains de la famille. Ma tâche
» est faite et remplie. C'est à lui à prendre désor-
» mais les partis qu'il jugera lui être les plus avan-
» tageux. Je ne peux plus le servir, ni le guider,
» ni en répondre. En conséquence, je remets l'or-
» dre, et vous supplie de vouloir bien porter aux
» pieds du roi mes très-humbles remercîmens de

» la grâce qu'il m'avait accordée, de disposer de » mon fils, sous son autorité sacrée [1]. »

Obligé de terminer le récit d'un procès déplorable, nous ne ferons plus que rapporter les principaux faits, sans détails, ni commentaires, ni citations. Le mariage de Mirabeau, et son dessein connu, effrayaient beaucoup la famille Marignane qui craignait, avec raison, l'événement d'un pourvoi, et l'éclat des Mémoires et plaidoiries. Toutes sortes d'intrigues furent employées pour contrarier l'opinion appelant. On peut voir, dans l'ouvrage de Lescluse [2], la dénonciation également odieuse et mensongère qui fut écrite, le 20 octobre 1783, à Versailles, par le procureur-général Leblanc de Castillon, ciblé dans la personne de l'avocat-général qu'il avait commis. Mirabeau répandit, vers le 20 février 1784, un Mémoire qu'il avait fait imprimer à Lyon, pendant un rapide et furtif voyage qu'il y fit, ainsi qu'en Dauphiné, et dont cette impression n'était pas le seul motif; Mémoire dont la distribution, à peine commencée, fut interrompue par la direction de la librairie de Paris, sous prétexte qu'une ordonnance défendait de publier les requêtes en cassation, jusqu'à ce qu'elles fussent devenues contradictoires.

[1] Lettre du marquis de Mirabeau à M. Amelot, du 19 septembre 1783.

[2] Tome 2, page 252.

Mirabeau en appela au garde des sceaux, avec qui il eut, sans aucun succès, une conversation fort vive où, s'il faut l'en croire, il parla beaucoup moins en plaideur suppliant, qu'en tribun, en publiciste, et même en législateur [1]. Il échoua aussi en s'adressant au roi, en mai 1784. Il courut en Belgique, il réimprima son *factum*, en y joignant un narré peu flatteur de sa démarche auprès du garde des sceaux, et de leur entretien. Il en fit introduire furtivement 1500 exemplaires, dont M. de Miromesnil, quoique personnellement offensé, ne gêna que faiblement la distribution. Ce fut, du reste, de la part de Mirabeau, un acte de vengeance également inutile et dangereux; et, sans en tirer aucun avantage, car sa requête fut rejetée, il augmenta le nombre de ses ennemis, et le renom de turbulence et d'audace qu'il devait à ses antécédens.

En terminant ce pénible récit, nous réunirons ici ce qui nous reste à dire sur le compte de madame de Mirabeau, dont il ne sera plus question dans la suite de notre travail.

Après sa séparation, elle continua d'habiter successivement la ville d'Aix, et les châteaux voisins,

[1] On peut s'en convaincre en lisant les pages VI à XIII de l'avant-propos du *Mémoire du comte de Mirabeau, supprimé au moment même de sa publication, et réimprimé*, 1784, in-8°.

Marignane, Tourves, le Tholonet, le Bar, où sa vie s'écoulait au milieu des sociétés et des fêtes, dont l'étourdissement n'excluait pas l'ennui, comme le prouvent ses lettres que nous avons citées, et plusieurs autres qui sont entre nos mains. Après l'ovation éclatante qui suivit l'élection de Mirabeau à Aix, le 13 mars 1789, le peuple se porta en foule à l'hôtel de Marignane, et une députation nombreuse sollicita la comtesse de se réunir à son mari; ce que n'auraient pu faire ces interpellations pacifiques, mais tumultueuses, madame du Saillant l'essaya vers la fin de 1790. Des lettres furent écrites par elle et par son frère, et la négociation allait probablement réussir, quand la mort inopinée de Mirabeau la rendit sans objet. Sa veuve émigra peu après avec M. de Marignane; elle passa quelques tristes années dans l'exil et dans la pauvreté. Rentrée en France, le 27 novembre 1796, son premier soin fut d'écrire à madame du Saillant, et nous trouvons, dans les extraits que nous allons transcrire en note, les seuls faits qu'il soit utile de rapporter [1].

[1] « Après le temps qui s'est écoulé, et les événemens qui » ont eu lieu depuis que vous n'avez entendu parler de » moi, ma chère sœur, vous serez, sans doute, surprise » de me savoir si rapprochée de vous (*). Ce n'est pas que » j'aie négligé les occasions de me rappeler à votre sou-

(*) Cette lettre est écrite de Lyon.

Madame de Mirabeau, devenue, par un second mariage, madame *de la Rocca*, obtint en juin 1797 sa radiation provisoire de la liste des émigrés. Mais bientôt elle fut frappée d'un nouveau malheur : M. de la Rocca mourut, le 24 pluviôse an 6, des suites négligées d'une chute de voiture, et sa veuve en témoigna la plus vive affliction, dans des lettres que nous avons sous les yeux.

Peu après cet événement, elle vint à Paris, et se

» venir, et de savoir de vos nouvelles; mais je n'ai pas été » heureuse, et mes soins n'ont été suivis d'aucun succès; » j'ignore absolument tout ce qui vous intéresse, et je puis » vous assurer que c'est une peine qui s'est vivement fait » sentir au milieu de toutes celles dont j'ai été accablée; » et dont je n'oserais me plaindre, ce sort ayant été celui » de tant et tant de gens. Par où commencerai-je tout ce » que j'ai à vous dire, ma chère sœur, car j'espère que » vous voudrez bien toujours l'être, malgré le change- » ment des circonstances; je sens que mon cœur est tou- » jours le même pour vous; les années, les événemens » m'apprennent, au contraire, à mieux apprécier encore » l'amitié et les bontés dont vous m'avez comblée dans les » temps heureux que j'ai passés auprès de vous. Cet in- » tervalle de ma jeunesse excite toujours en moi une sorte » d'attendrissement, toutes les fois qu'il se présente à ma » mémoire, et c'est, en vérité, une des pensées qui se » représentent le plus souvent. . . . . .

» . . . . . .

» Je vais, à présent, vous parler de moi, ma chère sœur : » si j'avais plus suivi les bienséances que l'effusion de mon » cœur, j'aurais commencé par vous faire part de mon » mariage. Je n'ai plus l'avantage de porter votre nom;

logea chez madame du Saillant, à l'hôtel de Mirabeau même, au milieu du luxe royal du XVI^e^ siècle, conservé intact dans la chambre de Marguerite de Valois, à qui la spirituelle réfugiée se comparait, non, certes, par la beauté et les galanteries, mais par les vicissitudes d'une vie pénible et des orages de famille, par le périlleux isolement d'un divorce, par le goût et la pratique des arts et des lettres. Elle rentra dans toutes les habitudes de l'ancienne commensalité qu'elle avait toujours regrettée; elle s'attacha plus fortement que jamais à madame du Saillant, ainsi qu'à sa nombreuse et belle famille.

» mais je ne vous en suis pas moins attachée, je n'en suis » pas moins *votre sœur;* j'ai épousé le comte de la Rocca, » un très-digne et très-excellent sujet, qui s'est acquis » beaucoup de gloire dans la guerre, comme officier au » service du roi de Sardaigne, et possède l'estime de tous » les honnêtes gens; il fait le bonheur de mon père, et » nous lui devons notre existence, depuis près de trois » ans que nous sommes réunis. J'ai un fils, sur lequel je » commence à compter, quoique cet âge soit fragile, et » je ne l'ai que trop appris à mes dépens (*). La qualité » d'étranger, de mon mari, me met dans une position » différentes des autres personnes qui rentrent comme » moi, et me fait espérer que je pourrai réclamer, avec » succès, mes droits sur les biens de mon père. Voilà la » raison qui m'a portée à le quitter quelque temps. » (**)

(*) Cet enfant mourut quelque temps après.

(**) Lettre inédite de madame de Mirabeau à madame du Saillant, du 30 novembre 1796.

Elle se prit d'une extrême tendresse pour un enfant que ses hôtes traitaient comme s'il eût été un des leurs, parce que Mirabeau l'avait adopté, élevé, doté en mourant. Madame de Mirabeau (car elle avait repris ce nom) alla même jusqu'à donner par testament, à ce jeune homme, toute la partie disponible de sa fortune, legs considérable qu'un irréparable vice de forme laissa sans effet. Elle vécut ainsi trois ans, souvent mélancolique, plus souvent gaie, selon les variations de sa santé assez mauvaise, et de ses affaires dont le rétablissement éprouvait des difficultés; du reste, on la voyait toujours occupée de *son Mirabeau;* retour d'autant plus remarquable qu'elle devait connaître la correspondance de Vincennes, dont, à cette époque, la publication datait déjà de plusieurs années, et où madame de Mirabeau est diffamée horriblement. Elle ne cessa de s'entourer des lettres de son premier mari, de ses portraits, de sa musique de prédilection, qu'elle chantait avec une voix et un art encore admirables. Tout-à-coup, surprise par une maladie aiguë, elle mourut, en quelques heures, à peine âgée de quarante-huit ans, le 15 ventôse an VIII (6 mars 1800), dans la chambre et dans le lit même de Mirabeau, dont le souvenir lui inspirait chaque jour des regrets plus passionnés.

Une fatalité étrange avait rompu leurs liens. Madame de Mirabeau, comme d'autres membres de la famille, n'avait pas compris son mari qui, lui même

l'avoue, était *d'une portée trop haute et trop inégale pour elle* [1]. Spirituelle, mais frivole; sensée, mais légère; moins naïve que timide; étourdie plus que sincère, impressionnable plus que sensible; caressante et non tendre; opiniâtre, quoique sans aigreur; vaine, quoique sans orgueil; susceptible, non de haine, mais de préventions; plus régulière dans ses mœurs que dans sa conduite; douée de qualités aimables, plutôt que de solides vertus; du reste douce, affable, officieuse, bienfaisante, telle fut madame de Mirabeau. Ce qui, surtout, nous pouvons même dire ce qui uniquement la sépara de son mari, ce fut sa faiblesse, qui la rendit incapable de résister à l'égoïsme paternel, aux obsessions de ses collatéraux, aux entraînemens de la société, aux enivremens de la flatterie. Plus tard, les deux rudes écoles de l'âge et du malheur avaient effacé ses défauts et perfectionné ses qualités. On ne peut douter que sa réunion avec Mirabeau ne leur eût assuré un sort domestique paisible, heureux, honorable; et il n'a peut-être manqué à sa veuve que de vieillir, pour s'élever à la hauteur du nom qu'elle avait repris, et dont elle était devenue digne, aussitôt qu'elle sut s'en enorgueillir.

Le récit que nous venons de faire marque et

[1] Lettre inédite, déjà citée, de Mirabeau à madame du Saillant, du 25 octobre 1780. Voir page 101 du tome IV.

termine la première partie de notre travail, dont les deux moitiés, d'après notre système, doivent avoir une physionomie essentiellement différente.

En effet, c'est à l'époque où nous sommes parvenu que finit, selon nous, la vie privée, et que commence la vie politique de Mirabeau. Quelques explications sommaires doivent suffire, nous l'espérons, pour justifier cette distinction sur laquelle, indépendamment de notre plan et de notre but, nous serons facilement d'accord avec les lecteurs, dont nous ambitionnons le suffrage.

Depuis la naissance de Mirabeau jusqu'à son procès d'Aix, inclusivement, des documens tels quels ont immiscé le public dans le secret, bien ou mal compris, des affaires privées de cet homme extraordinaire.

Ainsi, dans le Mémoire apologétique que nous avons tant de fois cité, qu'il écrivit le 1er mars 1778, et qui est le plus bel ornement de la correspondance de Vincennes, Mirabeau fait lui-même un long récit, et le tableau fortement colorié des vicissitudes de sa vie, depuis son berceau jusqu'au premier jour de son emprisonnement au donjon. Après ces documens publics, se développent les longs détails de la correspondance imprimée par Manuel; ensuite viennent deux gros volumes in-quarto de Mémoires judiciaires, distribués dans les deux procès, de révision à Pontarlier, de séparation à Aix; Mémoires restés dans les

mains de quelques curieux, et surtout réimprimés en partie dans des recueils de causes célèbres [1], et aussi par Vitry en 1806, et par Peuchet en 1824, avec des sentimens bien dissemblables toutefois ; car l'un est l'aveugle admirateur, et l'autre le contempteur acharné d'un homme qu'ils n'ont pas mieux jugé l'un que l'autre ; tous deux trompés, du reste, dans leur but, car celui-ci sert la mémoire de Mirabeau en voulant lui nuire, et celui-là le dénigre en croyant le vanter.

Cet ensemble de Mémoires et de correspondances, fournissait le récit à la foi le plus inexact et le plus circonstancié de la vie privée de Mirabeau, depuis ses premiers ans jusqu'au-delà des trois quarts de sa vie. Ainsi livrés au public, ces divers matériaux ont naturellement fait le fond de toutes les biographies qui ont précédé la nôtre. Car s'agissant d'un personnage aussi considérable les hommes qui ont voulu parler de lui se sont bien gardés de rien omettre de ce que de tels documens leur apprenaient ; chacun, préoccupé de son sentiment propre, et de son opinion particulière, n'a pas vu, ou n'a pas voulu voir ce qu'il y avait de naturellement suspect dans de pareilles sources. Les écrivains qui voulaient louer Mirabeau ont, ou pris pour certain tout ce qu'il disait à son avantage, ou passé condamnation sur son caractère et sa

[1] Notamment dans la collection de feu Maurice Méjan.

conduite, pourvu que l'on ne contestât point son génie et ses services. Dans un sens contraire, d'autres n'ont cru, n'ont recueilli, n'ont reproduit que ce qui lui était défavorable. La pure vérité, dès-lors, n'a pu se trouver d'aucun des deux côtés; et l'espèce de fatalité qui, aidé par les fougues, les erreurs et les torts de Mirabeau, n'a cessé de troubler sa vie, a voulu que seul, ou presque seul, de la classe peu nombreuse des hommes vraiment supérieurs, il apparût devant l'avenir dans la plus complète nudité de la vie privée; et qu'il y fût exposé sous un aspect propre à placer les beautés de son âme et de son caractère dans l'ombre, et leurs difformités au grand jour et en relief.

Nous l'avons dit ailleurs : par cela seul que nos devanciers, s'emparant de matériaux prodigués sans choix par la publicité, en avaient tiré la peinture la plus détaillée mais aussi la plus fausse de Mirabeau homme privé, à notre tour nous devions, minutieux au profit de la vérité, parce que d'autres l'avaient été à ses dépens, entrer dans la même carrière, les y suivre dans toutes leurs directions et aberrations, relever une à une les erreurs qu'ils avaient semées pas à pas; erreurs d'ignorance ou de précipitation, de légèreté ou de haine, que nul autre que nous ne pouvait réfuter comme nous; en un mot, reprendre tous les faits, les apprécier, les soumettre à une discussion contradictoire, rapporter et conclure, en appuyant nos affirma-

tions, comme nos démentis. de preuves que la postérité impartiale attend jusqu'à ce qu'elle les obtienne, et sur lesquelles son jugement est prononcé en dernier ressort.

Mais, sur ce sujet particulier, notre tâche avait, à notre avis, des limites naturelles. Que nous parlassions de tout ce dont on avait parlé avant nous, c'était de droit et de devoir. Au moment, au contraire, où nos prédécesseurs s'étaient tus, faute de documens, il nous a semblé que nous devions nous taire aussi : dans notre opinion, toute la vie privée d'un homme célèbre, quel qu'il soit, n'appartient pas nécessairement au public. L'écrivain qui respecte l'un et l'autre ne doit pas tout dire. Il ne doit pas, surtout, attacher au souvenir immortel d'un grand nom, et livrer à l'universelle curiosité qu'il excite, certains détails qui, à l'égard des autres hommes, sont voilés soigneusement par la piété des familles. Aussi bien, en ce qui concerne Mirabeau, sa carrière politique, si vaste dans sa brièveté, se mêle à d'assez grands faits, appelle assez de hautes pensées, pour qu'il n'y ait pas plus de nécessité que de convenance à en énerver le récit par de frivoles anecdotes, et des misères domestiques.

Mais pourrait-on conclure de notre aveu qu'aussi appliqué à cacher tout ce qui nuirait à la mémoire de Mirabeau, qu'à montrer tout ce qui peut lui faire honneur, nous n'avons écrit qu'un *panégyrique?*

Nous répondrions qu'une telle supposition serait erronée.

Nous avons donné des explications aussi incontestables que démonstratives. Nous n'avons pas présenté les faits sous leur seul aspect favorable à Mirabeau, nous les avons montrés sous leur vrai jour, quelle que fût la conclusion à en tirer. Nous n'avons pas inventé ou exagéré ce qui était bien; nous en avons fait le récit et fourni la preuve. Nous n'avons nié ni soustrait rien de ce qui était mal; nous l'avons péremptoirement démenti, ou franchement avoué.

Enfin nous avons été mesuré, mais exact; partial, mais consciencieux; pudique, mais sincère. Nous déclarons hautement qu'il n'y a pas un fait vrai qui soit oublié ou travesti dans toute la narration qui précède; et nous défions, à cet égard, toutes les contradictions possibles.

Quant aux volumes suivans, nous agirons de même : écrivant la vie publique de Mirabeau, nous dirons tous les faits publics, connus ou inconnus, dont la vérité nous sera démontrée; mais nous ne dirons plus que ceux-là, nous n'écrirons plus que pour l'histoire.

Qu'ajouterions-nous, du reste?

Que Mirabeau fut, dans la seconde partie de sa vie privée, ce que nous l'avons vu dans la première; obligeant et affable, confiant et généreux; aussi bon et facile qu'impétueux et violent; aussi

enclin à faire le bien que lent à croire et prompt à oublier le mal ; aussi dévoué à l'amitié qu'incapable de haine et de vengeance ; aussi passionné pour la vertu qu'abandonné à ses passions.

Que dirions-nous encore ? Que Mirabeau, dont quelques écrivains ont fait un forcené joueur, un ignoble débauché, un vorace gastronome, s'endormait au jeu, avait toute débauche en horreur, déjeûnait avec du thé et dînait en dix minutes aux tables les plus splendides, où, à la vérité, il fixait pendant des heures entières ses convives fascinés par une éloquence qui, disent ses amis, était bien plus brillante dans la conversation qu'à la tribune.

Et puis encore ? Que de grands et justes reproches sont adressés à Mirabeau à cause du désordre de ses mœurs et de ses affaires ?

A cause de ses mœurs, parce que sa passion effrénée pour les femmes le jeta dans des liaisons sans nombre ; passion funeste sans doute, mais plus funeste que vraiment coupable, car elle était en quelque sorte involontaire, ou pour mieux dire toute physique, et le résultat congénial d'une espèce de *satyriasis* qui le tourmenta toute sa vie, et qui se manifestait encore quelques heures après sa mort, fait étrange assurément, mais certain.

A cause de ses affaires, parce que, toujours pauvre, toujours incapable de compter et de se priver, toujours travaillé de besoins, affamé de re-

présentation, toujours confiant dans l'a
même temps qu'insouciant du lendemai
prunta et dépensa beaucoup, ne rendit e
guère. . . . . .

Les détails de *vie privée* que nous
ajouter à la *vie publique*, n'apprendrai
lecteurs que ce qu'ils savent d'avance, c'e
par exemple, que Mirabeau, depuis com
1783, a fait beaucoup de dettes, et lié u
tude d'intrigues de galanterie. Où est la
d'ajouter à cette notoriété générale, mais
Dirions-nous des noms? Ce ne serait qu
veau scandale sans excuse comme sans ut
rions-nous les noms propres? Nous n'écri
qu'un roman vulgaire. Et à qui s'adresser
détails oiseux ou coupables? à la postérité
qui comparaîtra peut-être l'obscur biogr
la suite du grand homme? Mais elle n
de Mirabeau que ses œuvres publiques
contemporains? Mais si les uns nous pr
parler, les autres nous somment de no
Quant à ces derniers, dont nous respecto
deur et partageons les scrupules, nous l
de comprendre et de justifier notre silenc
aux premiers, nous leur dirons que Mirab
qu'à présent, leur a fourni assez de sujets
psychologiques; qu'assez d'autres écrivai
nous, se chargent de leur en présenter
genre, et que, « s'ils veulent des drames

» actes, ils aillent en demander au théâtre [1]. »

Ainsi, à partir de ce moment, nous changeons tout-à-fait le mode suivi dans notre narration. Jusqu'ici nous l'avions continuellement tissue d'extraits pris dans nos correspondances de famille, auxquels nous trouvions l'avantage de présenter la vie privée sous un jour tout nouveau, de caractériser les personnes et les faits, de prouver les assertions de notre récit; de le varier, de lui donner du mouvement et une couleur imprévue, originale et spirituelle. Nous devons, désormais, nous interdire presque entièrement cette ressource, pour ne pas tomber dans un abus que nous espérons avoir évité. On verra bientôt, d'ailleurs, qu'après le procès d'Aix, Mirabeau n'eut que peu de rapports avec son père et son oncle, qui, dès-lors, ne sont presque pas mêlés à sa vie publique [2].

Mais dira-t-on que nous aurions dû faire plus

[1] Lettre (déjà citée ci-dessus, page 117) du marquis au bailli de Mirabeau, du 27 janvier 1783.

[2] Parmi les documens imprimés d'après Mirabeau lui-même, et relatifs aux époques subséquentes à 1783, on ne trouve plus de mention de débats domestiques que dans les *Lettres à Chamfort* (Paris, an V; pages 45, 84 et 88). Ces brèves mentions se rapportent à une instance judiciaire, au sujet de la pension que Mirabeau sollicitait comme unique moyen d'existence et qu'il ne pouvait obtenir. Le jugement lui fut favorable; mais, ne pouvant en réaliser l'effet sans poursuivre son père, il s'abstint, et vécut précairement et pauvrement des seuls fruits de son travail.

tôt le sacrifice de tout ce qui ne se rapporte qu'à la vie privée? nous reprochera-t-on d'avoir resserrée Mirabeau dans une optique trop étroite? d'avoir mis des touches mesquines à la place des grands traits qui doivent peindre cette imposante figure historique? Nous avons ailleurs expliqué notre dessein ; en l'accomplissant, nous nous y sommes de plus en plus attaché. Nous avons peint l'individu tel que nous l'a fait connaître une étude que nul n'avait entreprise, ni pu entreprendre auparavant. Nous nous sommes efforcé de rendre au grand homme ce que d'injustes préventions lui avaient ôté; nous n'avons pas craint de le faire paraître moindre, en le montrant meilleur, car nous ne sommes pas de ceux qui pensent que la gloire peut se passer de bonté, et le génie de vertu.

Nous devons dire, au surplus, que nos sacrifices se bornent aux correspondances domestiques. Sauf ce retranchement, nous continuerons notre travail comme nous l'avons commencé, en évitant, autant que possible, de reproduire des documens déjà imprimés, en employant beaucoup de matériaux inédits ; et quoique la physionomie de notre ouvrage soit dorénavant modifiée, nous espérons que son caractère de bonne foi et de vérité toujours probante n'aura pas été affaibli par le changement des procédés et des formes de rédaction.

SECONDE PARTIE.

Livre premier.

I.

En commençant cette seconde partie de la vie de Mirabeau, nous devons rétrograder quelque peu pour rendre compte de travaux qui appartiennent à la *vie publique*, malgré les dates qui les reportent à la vie privée dont leur énonciation détaillée aurait trop ralenti le récit.

Nous allons donc parler sommairement des ouvrages de Mirabeau pendant les dix années antérieures à l'époque où nous sommes parvenus, c'est-à-dire depuis l'exil à Manosque jusqu'à la fin du procès de Provence, ouvrages fort divers, ébauchés ou finis, inédits ou publiés, fruits plus ou moins mûrs des études immenses qui furent le besoin et l'habitude de toute sa vie, la consolation de ses longues captivités, la source des vastes con-

naissances qu'il développa depuis; connaissances très-variées quoique très-approfondies, qui, dès les premiers débats publics où il s'élança, le montrèrent si versé dans la langue constitutionnelle que d'autres bégayaient autour de lui; et, alors qu'ils entraient à peine dans la carrière des réformes et des institutions politiques, si prompt à en tracer le cours et à en marquer la limite qui, peut-être, n'est pas encore atteinte aujourd'hui, après un demi-siècle d'expériences et d'essais orageux.

Nous avons dit dans le livre IV (tome II, page 19) que ce fut pendant son exil à Manosque, à la fin de 1772, que Mirabeau composa son premier ouvrage, l'*Essai sur le despotisme* [1]. Ce livre, suivant

[1] *Londres* MDCCLXXV. Un volume in-8° de 275 pages, avec cette épigraphe: *Dedimus profectò grande patientiæ documentum, et sicut vetus ætas vidit, quid ultimùm in libertate esset, ita nos quid in servitute, adempto per inquisitiones et loquendi audiendique commercio, memoriam quoque ipsam cum voce perdidissemus, si tam in nostrâ potestate esset oblivisci quàm tacere.* Tacit. vit. Agricol. *Certes, nous avons donné un grand exemple de patience; et comme les âges précédens ont vu le plus haut degré de la liberté, de même nous avons atteint le dernier période de la servitude. Les délations nous ont arraché la douceur d'écouter et de parler; et nous eussions perdu la mémoire avec la voix, s'il était aussi bien en notre pouvoir d'oublier que de nous taire.*

C'est mal à propos qu'on a dit que l'*Essai sur le despotisme* avait été écrit à dix-neuf ans, pendant la déten-

l'auteur lui-même « fut écrit très-rapidement, sans » plan, sans ordre, et plutôt comme une profes- » sion de foi de citoyen que comme un morceau » littéraire [1]. »

Il est dit ailleurs que cet ouvrage « est un fruit trop hâté de sa jeunesse, où il y a des idées et des principes, mais rien de rangé ni de complet [2].

Il le traite encore plus mal dans une autre lettre : « Moi qui à vingt ans ai osé me faire imprimer, » qu'ai-je fait? une mauvaise brochure où se trou- » vent quelques vérités, des tableaux fortement » coloriés peut-être, qui décèlent une âme haute » et noble, et du feu dans la tête; mais, encore » une fois, ce livre est détestable, car les détails » ne font point un livre; c'est un tissu de lambeaux » unis sans ordre, empreint de tous les défauts de

tion de l'auteur à l'île de Ré. (Notice déjà citée de M. Barthe, page 5; *Biographie nouvelle des contemporains*, par MM. Arnault, Jay, Jouy, etc., tome 13, page 349, première colonne; *Essai sur la vie et les ouvrages de Mirabeau*, par Joseph Mérilhou. Paris, Brissot-Thivars, 1827, page 7. Cette dernière erreur est d'autant plus remarquable, que M. Joseph Mérilhou est incontestablement, de tous les biographes de Mirabeau, celui dont le travail prouve le plus de recherches et de soins.)

[1] Lettre inédite de Mirabeau au libraire hollandais Marc-Michel Rey, du 22 octobre 1776. *V.* tome 2, page 159.

[2] Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 2, page 107.

» l'âge auquel j'écrivais ; il n'a ni plan ni forme, » ni correction ni méthode [1]. »

Personne assurément n'a jugé l'*Essai sur le despotisme* avec plus de sévérité ; et sans trop multiplier les citations, nous prouverons tout à l'heure que les éloges ne sont pas plus exagérés que les reproches, d'ailleurs très-fondés ; nous n'insisterons, quant à présent, que sur cette juste définition d'une courageuse initiative, sur cette expression, *une profession de foi de citoyen*, si bien justifiée par les suites ; sur cet essai prématuré d'un rôle spontanément embrassé quinze ans avant les conjonctures qui lui donnèrent un si vaste développement. Nous remarquerons enfin que Mirabeau, bien loin de croire comme son père « qu'il faut être insensé » pour écrire de ces choses-là quand on est sous » les liens d'une lettre de cachet, » lui répondait : « Je m'applaudirai toujours de l'idée vraiment no- » ble et courageuse d'avoir tonné contre le *despo-* » *tisme*, dans le temps même où je gémis sous les » liens d'un ordre arbitraire ; » du reste il n'hésitait pas à s'en expliquer, du fond d'un donjon, avec le roi lui-même : « On dira peut-être à Votre » Majesté que j'ai écrit dès ma première jeunesse » des choses hardies sur le gouvernement qui a » précédé son règne ; mais on n'ajoutera pas, Sire, » que je n'ai parlé de votre administration qu'avec

[1] Lettres originales du donjon de Vincennes, page 444.

» le respect qui lui est dû; que je ne me suis élevé » que contre des maximes dont votre conduite est » la critique la plus sévère ; on ne vous dira pas » surtout que les sujets les plus courageux sont » toujours les plus essentiellement soumis. »

Pour justifier ces expressions de Mirabeau, nous transcrivons dans l'appendice du présent volume quelques pages de l'*Avis de l'éditeur*, et de l'*Épître dédicatoire*, seules citations d'ensemble que nous puissions nous permettre.

L'*Essai sur le despotisme* étant le premier ouvrage de Mirabeau, le premier signal de sa vocation politique, l'exemple le plus singulier peut-être d'une guerre audacieusement déclarée au despotisme par un jeune homme qui en subissait le joug, et, qui pouvant le désarmer ou s'y soustraire, préférait le combattre, nous aurions voulu rendre un compte détaillé de ce livre, dont le souvenir s'efface et doit se perdre, parce que, très-probablement, il ne sera jamais réimprimé.

Nous ne désirerions pas même qu'il le fût, parce que nous ne nous abusons pas sur les défauts de cette composition hâtive et téméraire, écrite par un auteur qui n'était pas préparé, pour un public qui ne l'était guère davantage [1]; œuvre trop impar-

[1] Mirabeau songeait peut-être à ce livre, quand il écrivait, le 22 juin 1784, à Chamfort : « Il y a bien loin entre » savoir que des principes sont utiles, et posséder l'art de » les faire adopter aux autres homme. Cet art demande

faite, dont le sujet n'est que confusément et incomplètement traité, où il n'y a de divisions ni marquées, ni reconnaissables; où l'exposé des faits est déclamatoire et diffus; où la discussion manque toujours de méthode et souvent de clarté, le style de correction et d'aisance; où il y a plus de souvenirs que de pensées; où, enfin, abondent les lieux communs, les exagérations emphatiques, les redites surtout.

Malgré ces défauts de l'*Essai sur le Despotisme*, nous aurions, disons-nous, désiré d'en rendre un compte approfondi à nos lecteurs; mais une longue et infructueuse application nous a démontré que

» de grandes préparations, et des circonstances auxi-
» liaires. Une impatience qui a même quelque chose de
» louable entraîne les gens de bien à promulguer les vé-
» rités qui les frappent, dès l'instant où elles s'offrent à
» leurs yeux, et sans avoir réfléchi si elles s'y sont pré-
» sentées dans l'enchaînement le plus propre à forcer le
» consentement de tous les esprits. Rien ne diffère plus
» de l'ordre de génération des idées que celui de leur per-
» quisition. Il faut que les sciences soient déjà complètes
» avant qu'on puisse faire des méthodes. Il faut que les
» vérités morales soient familières avant d'être usuelles.
» Les langues existaient depuis une longue suite de siè-
» cles, quand on est parvenu à rédiger les grammaires
» qui nous en rendent aujourd'hui l'étude plus facile. Il
» faut que des livres de morale ou de politique aient
» cerné et déchaussé tel préjugé, avant que la comédie
» puisse l'extirper en le vouant au ridicule. » (*Lettres à Chamfort, page* 15.)

pour y trouver un plan il faudrait le faire, et que, pour analyser ce livre il faudrait le recommencer ; ajoutons que l'auteur lui-même le recommença, pour ainsi dire, en écrivant sur *les Lettres de cachet*, dont nous parlerons tout-à-l'heure.

Nous nous bornerons donc à présenter succinctement un aperçu quelque peu suivi des considérations parsemées dans l'ouvrage, en les dégageant des fréquentes excursions historiques, des citations sans nombre, fruits d'une érudition remarquable, mais indigeste; nous y joindrons des extraits, courts et rapides, mais qui nous paraissent caractéristiques.

L'auteur se demande *si l'homme est enclin au despotisme?* L'homme *naturel*, non, peut-être; l'homme *social*, oui, certainement. « Le désir d'être despote lui est aussi naturel que la haine des despotes l'est à celui que la servitude n'a point encore dénaturé [1]. » — Cet esprit du despotisme est même dans les républiques : témoin les Romains sur tout le globe, les Anglais dans l'Inde, les Hollandais dans leurs colonies, Venise, Gènes, et même quelques cantons suisses.

L'auteur demande encore : *Si l'homme social est bon?* Oui, quoi qu'en ait dit J.-J. Rousseau ; oui, « car l'état de société est le plus digne emploi, » comme le plus heureux résultat de la perfectibi-

[1] Page 24 de l'édition de 1775.

» de nos descendans, dont la propriété person-
» nelle n'est pas, et ne saurait jamais être à nous [1].

» Mais, on prétend [2] que les institutions socia-
» les ont dégénéré de l'état de nature, et rendent
» les hommes plus malheureux : si nous embrassons
» cette opinion, tâchons de découvrir des remèdes,
» ou du moins des palliatifs à nos maux ; cette
» recherche est plus agréable à faire que des sa-
» tires des hommes et de leurs sociétés [3].

» Les hommes n'ont rien voulu ni dû sacrifier
» en se réunissant en société ; ils ont voulu et dû
» étendre leurs jouissances, et l'usage de la liberté,
» par le secours et la garantie réciproques [4], par
» le besoin de s'entre-protéger, besoin très-réel
» et sensible : car la nature est bornée dans ses
» largesses; elle les a réparties d'une main équita-
» ble, mais économe, c'est-à-dire très-également,
» à peu de chose près; et si nous calculions tous
» les avantages et désavantages physiques et moraux
» de chaque individu, nous trouverions une bien
» petite différence d'homme à homme [5]. »

De là une conséquence nécessaire : « *droits et*

[1] Page 36 : « On a oublié qu'un peuple n'avait pu se
» dévouer soi-même, et encore moins sa postérité au
» malheur, à l'oppression, à la tyrannie, aux caprices
» d'un insensé, aux excès d'un furieux. » (*Lettres de Cachet*, page 74.)

[2] J.-J. Rousseau.

[3] Page 42. [4] Page 45. [5] Page 81.

» *devoirs*, voilà le balancier de l'humanité; ceci » n'est point un étalage affecté de morale, c'est la » base du calcul de la société [1]. »

Or, dans l'état de société, comme dans l'état de nature, « l'homme veut être heureux, il veut jouir, » il veut jouir avec tranquillité, car les jouissances tumultueuses ou troublées ne sont pas des » jouissances. — Or, on ne jouit guère que par le » travail, car la terre que nous habitons est une » bonne mère, mais elle veut être sollicitée [2]. »

Qui a travaillé, qui, en travaillant, est parvenu à acquérir, veut conserver; cela est d'instinct : « car l'instinct nous dit que la récolte que nous » avons semée est à nous; que quiconque veut » nous en priver est méchant, injuste, est notre » ennemi que nous pouvons, que nous devons » repousser, réprimer, mettre dans l'impossibilité » de nous nuire, par tous les moyens qui sont en » notre pouvoir. — L'instinct nous démontre tout » cela, avant que les combinaisons sociales nous » aient appris et démontré, par exemple, que qui » attaque une propriété par cela même les attaque » toutes [3].

» Mais, se trouvant trop partagés entre les soins » de culture et de défense, les hommes ont mis » toutes leurs propriétés sous la sauvegarde d'un » seul, ou de plusieurs, revêtus du pouvoir, de ce

[1] Page 82. [2] Page 95. [3] Page 96.

» que nous appelons l'*autorité tutélaire*, c'est-à dire » du pouvoir d'exercer la police, pour qu'on puisse » semer et recueillir en paix ; de sonner l'alarme » dans la communauté, lorsque l'ennemi du de- » hors la menace ; de réunir, en mot, les forces » *de tous*, pour l'avantage *de tous* [1].

» Voilà le motif de la subordination qu'ils ren- » dent à l'autorité souveraine à qui le peuple a » confié sa défense et sa police [2].

» Ainsi, l'homme s'est donné un chef, et non » un maître [3].

» Mais les hommes conservent dans la société » bien ordonnée toute l'étendue de leurs droits na- » turels, et acquièrent une beaucoup plus grande » faculté d'user de ces droits. Tout ce qui leur » était permis dans l'etat primitif leur est encore » permis ; tout ce qui leur était défendu, leur est » encore défendu ; et ce *tout* se réduit à garder et » multiplier ses propriétés, et à respecter celles » d'autrui [4]. »

[1] Page 97. [2] Page 45.

[3] « Le souvenir des idées progressives qui avaient en- » gagé les nations à se donner des chefs héréditaires, s'est » perdu par la facilité avec laquelle les hommes adoptaient » les usages reçus, sans rechercher leur origine, ni ré- » fléchir sur leurs motifs. On a oublié que le droit de la » souveraineté résidant uniquement et inaliénablement » dans le peuple, le souverain n'était et ne pouvait être » que le premier magistrat de ce peuple. » (*Lettre de Cachet*, page 74.)

[4] Page 45.

Mais n'a-t-on pas révoqué en doute la loi naturelle? « Car quelle vérité les hommes n'ont-ils pas » niée? quelle erreur n'ont-ils pas soutenue? Je » remarquerai seulement qu'il serait bien étonnant » que, dans l'immense chaîne des êtres, où tout » est assujetti à des lois distinctes, fixes, immuables, l'homme échappât seul à cette volonté de » l'auteur de la nature, qui, pour me servir des » expressions d'un beau génie [1], *obéit toujours à ce* » *qu'il commanda une fois* [2].

Ainsi, il y a une loi naturelle; ainsi les droits et les devoirs doivent être déduits « de cette loi obligatoire pour tous, ineffaçable malgré les préjugés » délirans, imprescriptible quelque contradiction » qu'elle rencontre dans les législations humaines, » qui ne sont cependant fondées que sur elle [3]. »

Quel n'a pas été en effet ce désaccord! « La » nature et les institutions humaines, les passions » et les législations, se sont heurtées; les contradictions se sont amoncelées; les codes se sont » multipliés, et la connaissance des lois positives » est devenue pour les peuples policés une science » immense, une étude plus fatigante pour la mémoire que pour l'entendement [4]. »

Mais si la loi naturelle et la loi positive sont dissidentes, à qui la faute? n'est-ce pas à celle-ci?

[1] Le cardinal de Retz. (*Note de Mirabeau.*)
[2] Page 47. [3] Même page. [4] Page 48.

Oui, sans doute. « Mais pourquoi les législations, ce premier besoin de l'humanité, dont la » nature elle-même a tracé le plan, sont-elles si » défectueuses, et moins avancées que tout autre » ouvrage de l'esprit humain [1] ?

» Parce que les hommes sacrifient sans cesse à » l'imagination; parce qu'elle les séduit plus sûrement; parce qu'elle flatte leur amour-propre » plus que la marche lente et calculée de la froide » raison; parce que l'exercice de celle-ci, appliquée » à la méditation, est plus pénible, et à la portée » de moins d'hommes que les jeux de celle-là [2]; » parce que les hommes profonds sont et seront en » petit nombre dans tous les siècles. Aussi les observateurs sont-ils plus rares que les gens d'esprit, parce que l'imagination seule fait un homme » d'esprit, tandis que le génie, éclairé par des » connaissances, et guidé par une raison saine, » forte et exercée, suffit à peine aux observateurs..... Suivez cette gradation, et peut-être » ne trouverez-vous pas un homme capable d'être » législateur, c'est-à-dire d'étendre et de réunir » les applications de la loi naturelle, parmi des » milliers de politiques déliés [3].

» Aussi presque tous les auteurs, ou plutôt les » restaurateurs de nos législations, ont beaucoup » imaginé, et peu médité. Ils ont travaillé sans

[1] Page 51. [2] Page 51. [3] Page 52.

» ensemble, faute d'un premier principe ; ils se » sont contredits, faute de méthode. Ils ont donné » une nouvelle solution à chaque difficulté nou- » velle qui s'est présentée : l'édifice assis sur le » sable mouvant est devenu d'autant moins solide » qu'il s'est plus élevé ; les lois ont contredit les » lois. Nous en devons la plus grande partie à des » temps obscurs, où la superstition, l'ignorance » et la fureur belliqueuse se disputaient à l'envi » l'esprit humain. En vain a-t-on voulu donner quel- » que ensemble à ces compilations informes : on » manquait de *principes*, et tout, en ce genre, » porte sur les principes les plus simples, les plus » évidens et les plus invariables. Il a été bientôt » facile d'éluder la plus grande partie d'un code » immense, de se prévaloir de l'autre ; et c'est » ainsi qu'on a servi le despotisme en multipliant » les lois ; *car il y a*, dit très-bien Montaigne, *autant* » *de liberté et d'étendue à l'interprétation des lois* » *qu'à leur façon*, de sorte qu'au milieu de tant » d'interprétations, on peut choisir arbitrairement ; » et toute volonté arbitraire peut trouver une rai- » son ou un prétexte dans ce dédale immense [1]. »

Mais il ne s'agit pas de « reprendre en détail » toutes les législations connues ; c'est du despo- » tisme qu'il s'agit ici, et encore n'est-ce pas pour » écrire son histoire, ouvrage peut-être le plus

[1] Page 53.

» beau qui soit à faire aujourd'hui, mais immense » et d'une exécution très-difficile [1]. Notre seul but » actuel est de caractériser ce despotisme, le plus » terrible fléau qui puisse affliger les hommes; car » il ne saurait atteindre à sa perfection que par » l'anéantissement de l'humanité, qui doit lutter » sans cesse contre le malheur et les privations, » tandis qu'elle recherche continuellement le bon- » heur, c'est-à-dire la liberté. Un empereur [2] dé- » sirait que le peuple romain n'eût qu'une seule » tête, pour pouvoir la trancher d'un seul coup. » C'était le vœu barbare d'un insensé; mais il ne » désirait que la perfection du despotisme [3]. »

C'est donc à l'étude, non de l'histoire du despotisme, mais de ses actes et de ses tendances, que cet écrit doit s'attacher; « car autre chose » est de suivre sa marche, et d'en développer les » manœuvres et les ruses, ou de tracer ses rava- » ges et de s'élever contre ses progrès. Beaucoup » d'historiens pouvaient peindre les règnes affreux » des Néron et des Caligula. Tacite seul a su dé- » mêler Tibère [4]. »

C'est donc sur les erreurs, sur les folies, sur les crimes du despotisme, qu'il faut porter la lumière. « Instruire les rois et les sujets, c'est cou- » per le despotisme par le pied [5]. Les rois, parce » qu'il diminue leur puissance; les citoyens, parce

[1] Page 57. [2] Caligula. [3] Page 56. [4] Page 57. [5] Page 59.

» qu'il attente à la sûreté de tous, et que leur » soumission au despotisme n'est que l'effet de » l'ignorance ou de l'oubli de leurs droits [1]. »

Nous avons dit que la plupart des institutions sociales comportent une domination et un assujétissement.

Étudions-en le principe, « car c'est relativement » à l'origine des lois de la patrie, et au » degré d'attachement qu'on leur doit, aux efforts » qu'on doit faire pour leur maintien et leur défense, qu'on se trompe le plus souvent, parce » qu'on n'a point étudié ce devoir, le plus important de tous. La plupart des hommes prostituent » l'humanité par une obéissance passive; d'autres » aussi ne discernant pas les circonstances où elle » est due au gouvernement, de celles où elle ne » l'est pas, où l'honneur même ordonne de la » refuser, confondent, suivant leurs préjugés, » leurs préventions, mais surtout suivant leur intérêt personnel, la servitude avec l'obéissance, » et la fermeté avec la révolte [2]. »

Examinons donc cette domination :

Est-elle *de droit divin*, comme l'ont écrit tant de vils esclaves, tant de fanatiques délirans? Non, sans doute. Personne n'ose plus prôner aujourd'hui cette chimère, évanouie devant les premières lueurs de la raison publique, dont il n'est plus possible d'arrêter les progrès.

[1] Page 59. [2] Page 70.

Si elle n'est pas *de droit divin*, cette domination est donc *d'institution humaine*. A ce titre elle a eu un but, elle a eu des conditions ; quels sont-ils ?

« Le peuple, auquel vous commandez, n'a pu » vous confier l'emploi de ses forces que pour son » utilité, ou, ce qui revient au même, pour le » maintien de la sûreté publique, tant intérieure » qu'extérieure, et pour tous les avantages qu'il » s'est promis quand il a institué *une autorité tutélaire*. L'exercice de ses droits, il l'avait tout entier institué, et vous ne lui avez pas arraché, » car il était le plus fort avant qu'il vous eût créé » le despotisme de la force [1]. L'homme ne doit au » gouvernement qu'à proportion que celui-ci se » rapproche plus ou moins du premier et unique » motif de son institution [2], car les devoirs ne » sont et ne peuvent être proportionnels qu'aux » droits [3]. »

Le peuple : « S'il vous a rendu puissant c'est » pour son plus grand bien ; s'il vous respecte, » s'il vous obéit, c'est pour son plus grand bien. » Parlons plus clairement encore : il vous paie et » vous paie très-cher, parce qu'il espère que vous » lui rapporterez plus que vous ne lui coûtez :— » *Vous êtes, en un mot, son premier salarié, et vous* » *n'êtes que cela* [4]. Ajoutons que la nation ne le » paie pas, cet officier public, pour lui épargner

[1] Page 82. [2] Page 64. [3] Page 71. [4] Page 82.

» de la peine, mais, au contraire, afin qu'il » prenne celle de défendre la masse des richesses » publiques, et, par conséquent, chaque propriété » particulière [1]. »

Voilà donc un mandat.

Voilà donc un salaire.

Or, quelle en est la condition ?

C'est, en bonne logique, « que celui qui paie a » droit de renvoyer celui qui est payé, si le pre- » mier ne retire pas les avantages qu'il espérait de » la rétribution volontaire accordée au second ; si » celui qui a été créé pour défendre les propriétés » usurpe sans cesse sur elles ; s'il commet ainsi le » forfait le plus dangereux pour les hommes, dont » la confiance est trahie, et, par conséquent, le » plus odieux et le plus punissable [2]. »

En droit donc, la société peut toujours se faire justice. « Le devoir, l'intérêt, et l'honneur ordon- » nent de résister aux ordres arbitraires du mo- » narque, et de lui arracher même le pouvoir dont » l'abus peut entraîner la destruction de la liberté ; » il n'est point d'autre ressource pour la sauver [3], » et cette justice, la nation peut aussi, en fait, se » la rendre, parce qu'elle finit toujours par être » plus puissante que le tyran [4], et parce qu'il n'y » a pas de despote qui puisse espérer d'opprimer » impunément vingt millions d'hommes [5]. »

[1] Page 100. [2] Page 102. [3] Page 274. [4] Page 102. [5] Page 273.

Mais en admettant ces vérités sévères et palpables, en reconnaissant que la société s'est réservé le droit de rejeter son mandataire devenu infidèle et prévaricateur, il faut présentement examiner si les choses en sont venues à tel point que la nécessité du châtiment soit aussi réelle que le droit résultant du contrat primitif est incontestable et sacré.

Sans doute, les délégués des peuples se sont rendus coupables d'infidélité et de prévarication, » car le désir d'abaisser les autres tient inséparablement à celui de s'élever ; car il est impossible » à l'homme qu'un grand intérêt ne modérera pas, » de ne pas se prévaloir de sa supériorité ; car les » passions combinées produisent *la tyrannie et* » *l'esclavage* [1]. » Sans doute les rois n'ont cessé de conspirer sourdement contre les peuples. « Tous » les actes du despotisme sont des combats dans » l'obscurité [2]. » Sans doute, tous les moyens ont » été bons pour leur égoïsme, leur ambition, leur cupidité ; sans doute c'est dans des intentions perverses, et en se pervertissant eux-mêmes, qu'ils ont cherché à éblouir les hommes par le faste et la » grandeur ; bien plus, ils s'en sont eux-mêmes » éblouis et dépravés : « car si l'ambition et le succès des conquérans, si la puissance absolue des » despotes peuvent inspirer de belles odes, l'oubli

[1] Page 35, [2] Page 60.

» de ce qu'on doit aux hommes a fait des bêtes » féroces de princes qui eussent été estimables par » leur valeur et leurs talens militaires [1]. » Sans doute, et c'est là un des torts les plus odieux des gouvernemens, ils ont assidument travaillé à corrompre les mœurs; ils ont même employé les beaux-arts, en les mettant au service d'un orgueil frénétique et sacrilége, en les détournant de leur destination philosophique et religieuse [2].

[1] Page 109. « Eh! qu'est-ce que le génie le plus beau et » le plus vaste, s'il ne respecte pas les droits de l'huma- » nité? L'animal infortuné que déchire un féroce léopard, » admire-t-il la bigarrure de sa peau et la variété de ses » ruses? Celui qui inventa la herse fut plus précieux au » monde que celui qui rendait des sceptres à Porus! » *Ibid.*

[2] « La plupart des gouvernemens qui devraient proté- » ger, encourager, et surtout surveiller les arts, les dé- » graderont toujours, en les tournant vers des objets avi- » lissans; loin de les diriger vers le beau, l'utile et » l'honnête, ils se sont trop souvent servis de leur in- » fluence pour corrompre. Les beaux-arts, en un mot, » furent toujours les piéges et les amorces des despotes. » Les sublimes efforts de l'esprit humain hâtèrent les » progrès de la servitude, en accélérant ceux du luxe, » l'introduction de la mollesse et la décadence des » mœurs. En un mot, la dépravation des arts est un des » fruits du despotisme et son arme la plus acérée.

» Ce n'est pas tout. Le despotisme détruit les arts, après » les avoir avilis; car celui dont le cœur est corrompu a » rarement l'imagination élevée. Ce fut à l'époque du » retour de la liberté que les Athéniens prirent un vol si

Ainsi, le moment serait venu, pour le contractant, de réclamer le contrat; pour le commettant, de punir le mandataire qui a forfait à ses devoirs.

Mais ces justes représailles donnent lieu à de si profondes subversions politiques, que les peuples ne se pressent guère, en général, d'user de leur droit rigoureux, et qu'au contraire ils supportent le despotisme tant qu'il est à peu près supportable.

Il y a donc, même dans leur intérêt, quelque danger à leur déconseiller la patience; mais pour qu'ils ne la perdent pas, pour que leurs maux ne

» haut dans tous les genres de gloire. On vit ensuite les » arts succombant sous les coups de la tyrannie, fuir de » la Grèce, où ils avaient jeté de si profondes racines, et » produit tant de fleurs et de fruits. — Leur transplanta- » tion acheva de les corrompre; ils furent accueillis à » Rome par un despote qui voulait dorer les chaînes dont » il chargeait un peuple, qui jusque-là avait mis toute sa » gloire à conquérir et à dominer. Auguste fut l'ami des » grands artistes; mais il fut aussi leur corrupteur. Ils se » souillèrent à sa cour par les plus viles flatteries. La » volonté d'un seul homme donna la loi au génie, comme » au reste des citoyens. » Pages 42 et 43 d'un opuscule intitulé : *Le lecteur y mettra le titre*, que Mirabeau écrivit en Hollande, en 1777, et dont nous parlerons tout à l'heure. Nos lecteurs seront étonnés en apprenant que cette brochure ne traite que *de musique*, et penseront sans doute, comme nous, qu'il n'y avait que Mirabeau qui pût trouver dans un tel sujet l'occasion de tonner contre le despotisme.

soient plus désormais aggravés outre mesure, « c'est aux rois qu'il faut s'adresser; c'est eux qu'il » faut oser instruire, et ramener aux principes » naturels, dont il est très-facile de s'écarter, » mais à l'évidence desquels il est impossible de » ne pas se rendre, quand on les envisage [1]. »

Il importe d'autant plus d'éclairer les rois, « que, comme on ne les occupe jamais que d'eux » et de leurs plaisirs, ils connaissent peu de rapports, ont conséquemment peu d'idées [2], ont » une manière de sentir et de penser différente » des autres hommes; et cela doit être, vu leur » éducation stupide et presque féroce [3]. »

D'ailleurs si l'on mettait les princes « en état » d'envisager les suites d'une administration ar-

[1] Page 63.

[2] Page 106. Mirabeau dit ailleurs : « Les rois qui ne » s'élèvent que par les choses, et que les choses instruisent » mal, parce qu'elles se plient presque toujours à leurs » volontés, à leurs passions, à leurs opinions, paraîtraient » peut-être les plus stupides de tous les êtres, si l'on sa- » vait combien ils ont communément peu de lumières et » d'idées. On retient les paroles raisonnables qu'ils laissent » échapper : c'est assurément la meilleure preuve qu'elles » sont en petit nombre. » (*Essai sur le despotisme*, page 228.)

[3] Page. 103. « La nation qui devrait sans doute pré- » sider à cette éducation, parce qu'elle y est la plus in- » téressée, non-seulement ne dirige pas le choix des » instituteurs de ses princes, mais encore les voit presque » toujours tirés de la classe des courtisans, objet de son

» bitraire, suites non moins terribles pour eux-
» mêmes que pour leurs sujets, ils se garderaient
» bien d'être despotes [1]; ils craindraient de di-
» minuer leur puissance, en augmentant leur au-

» mépris, si ce n'est de son effroi. Quelle espérance doit-
» elle concevoir d'un élève confié à de telles mains?

» La nation eût dû se réserver le droit exclusif de diri-
» ger l'éducation de ses princes. Mais malheureusement
» ils ont été abandonnés à des instituteurs pervers, et
» laissés près du trône, où tout respire le vice et la cupi-
» dité. » (*Lettres de Cachet*, page 74.)

On nous permettra de faire remarquer, même dans l'intérêt de Mirabeau, que nous ne faisons ici qu'analyser, et que notre analyse s'applique à un ouvrage de sa jeunesse. — Il y a lieu de croire que plus tard il aurait considéré, 1° que si le gouverneur était pris parmi les courtisans, le précepteur et les sous-précepteurs étaient presque toujours choisis indépendamment de leur naissance; 2° que des hommes, grands seigneurs ou roturiers, tels que les Amyot, les Pérefixe, les La Mothe le Vayer, les Montausier, les Beauvilliers, les Bossuet, les Fénelon, les deux Fleury, n'étaient pas des flatteurs et des corrupteurs; 3° que si les lois avaient donné aux législateurs le droit de *présider* à l'éducation des princes, c'est-à-dire de la constituer à leur gré, et de les soustraire à l'autorité paternelle, le repos des peuples n'y aurait pas plus gagné que la dignité et la sûreté des rois; 4° que ce droit accordé aurait, *ipso facto*, jugé contre toutes les familles la question si grave, et encore débattue après soixante ans, de savoir si le monopole de l'éducation et de l'enseignement doit ou ne doit pas être réservé à l'autorité publique dans l'intérêt de la société qu'elle représente et régit.

[1] Page 61.

» torité [1]. Ils sauraient qu'un prince qui ramène à » lui toute l'autorité la perd toute [2]; ils seraient » justes et modérés pour leur intérêt, car on n'op- » prime pas les hommes sans danger [3]; ils enten- » draient ce que leur dit l'inflexible vérité : « *Si* » *vous renversez la hiérarchie dont vous êtes le chef,* » *si vous découvrez aux hommes leurs chaînes, si* » *leurs yeux ne sont plus fascinés, si leurs bras ne* » *peuvent suffire à votre cupidité, si vous gaspillez* » *follement les richesses que leur arrache votre in-* » *satiable tyrannie, que gagneraient-ils à ramper* » *encore? Ils se souviendront qu'ils sont les plus* » *nombreux et les plus forts, et que vous n'avez de* » *puissance que celle qu'ils vous abandonnent ou vous* » *procurent* [4].

» *O prince! à qui la nature n'a pas donné plus* » *d'organes et de facultés qu'à tout autre homme, votre* » *peuple et vous ne tenez l'un à l'autre que par le lien* » *étroit de l'utilité, qui vous unit tous. Si vous le* » *rompez, vous compromettez votre existence, soit que* » *la société vous arrache le pouvoir dans lequel elle* » *ne trouve qu'oppression et malheur, au lieu de* » *protection et prospérité; soit que vous réussissiez à* » *énerver vos sujets par la servitude, et à ruiner* » *leur pays par les ravages du despotisme; car votre* » *puissance exagérée subira le sort de l'état qui,* » *épuisé d'hommes et de ressources, s'écroulera sitôt*

[1] Page 81. [2] Page 93. [3] Page 88. [4] Page 88.

» *qu'on entreprendra de le renverser, et qu'il ne sera* » *défendu que par des esclaves* [1]; *car le tyran a tou-* » *jours le poids de ses iniquités suspendu sur sa tête,* » *plus malheureux, sans doute au sein des gran-* » *deurs, que l'infortuné Damoclès palpitant sous* » *le glaive, puisque aux convulsions de la terreur* » *le despote réunit encore le supplice des remords,* » *s'il en peut exister dans un cœur habitué à la ty-* » *rannie* [2]. »

Ayons donc le courage d'éclairer les rois. « Mais » où trouver des philosophes capables de repren- » dre les grands, et de défendre les hommes? Le » courage qui fait braver le danger des armes est » le plus commun de tous, et cependant le plus » estimé. Le courage de principes, de conduite et » de mœurs, est bien autrement rare et précieux. » Nous n'osons pas penser autrement que tous les » autres, quand il y a du danger à lutter contre » l'opinion générale; nous ne savons pas même » penser autrement que tous les autres, quand les » institutions sociales nous ont imbus des préjugés » que les ambitieux et les maîtres nourrissent avec » soin. L'esprit imitateur, adroitement fomenté par » eux, devient l'esprit universel. Or, l'esprit imi- » tateur est, en tout sens, l'ivraie du génie; il » étouffe également les lumières et les principes; » les âmes s'énervent, les têtes s'affaiblissent, les

[1] Page 85 [2] Page 67.

» devoirs se dénaturent; tout suit l'impulsion du » despote, et le torrent de la servitude. L'*obéis-* » *sance passive* devient à la mode, comme l'amour » de la liberté était la vertu la plus commune dans » des temps plus heureux et sous des gouverne- » mens moins arbitraires [1]. »

Osons donc parler enfin aux rois un langage à la fois sincère et ferme, respectueux et courageux; osons leur montrer leur vraie origine, leur destination unique, la nature, l'essence, les limites de leur pouvoir, l'abus qu'ils en font, ou plutôt qu'on leur en fait faire, le tort qu'ils ont de trop gouverner, d'oublier leurs antécédens et les conditions primitives, contractuelles et fondamentales de leur pouvoir; de méconnaître nos droits et les leurs; de se méprendre sur leur véritable dignité et leurs intérêts véritables. Amenons-les à limiter leur puissance, et à nous donner des institutions, non-seulement pour nous, mais pour eux-mêmes; car « institués pour protéger les lois, » et veiller sur leur exécution, ils doivent être, à » leur tour, protégés par elles, sans quoi la licence » et les factions causent à la société presque autant » de maux que la tyrannie [2]. »

Pendant sa détention au château d'If, Mirabeau, profitant du voisinage, s'était fait apporter les pa-

[1] Page 116. [2] Page 102.

piers généalogiques de sa famille, et autres documens domestiques, et il s'en servit pour écrire la piquante narration que nous avons mise en tête de notre ouvrage, et qui contient une histoire rapide de la maison de Mirabeau, et une notice biographique sur le grand-père du narrateur, le marquis Jean-Antoine, dit *le Col d'argent;* personnage noble et grandiose, de qui il nous semble que nous avons le droit de dire qu'il n'a pas été mieux traité par l'histoire que par son roi et ses contemporains, puisque, jusqu'à nos jours, aucun historien ne s'en est occupé, et n'a même proféré son nom, qui serait complètement inconnu, sans quelques sèches et pesantes notices insérées dans des dictionnaires généalogiques.

Ayant transcrit littéralement cet ouvrage, nous n'avons pas à en parler ici; et nous espérons que nos lecteurs l'auront, de même que nous, considéré non-seulement comme un acte de juste réparation envers la mémoire d'un homme dont le grand caractère et les vertus, la valeur et les services étaient restés dans l'oubli; mais encore comme un écrit qui, bien que tracé dans la jeunesse de Mirabeau, est, sous plusieurs rapports, digne du talent qu'il déploya plus tard; comme le portrait neuf et piquant d'une race remarquable, pendant plusieurs siècles, par un caractère particulier d'originalité fougueuse, et de hautaine indépendance, comme un tableau qui

a le rare avantage de peindre vivement le peintre lui-même, que nous voyons là ce qu'il fut toujours, plein de verve et d'éloquence, mais incorrect et inégal ; gentilhomme assez entêté des illusions de sa caste, homme populaire en haine du despotisme ; esprit essentiellement monarchique, mais hardi tribun ; possédé de la passion des réformations utiles, et de bonne heure éclairé par les plus hautes et les plus lointaines prévisions politiques.

Mirabeau fit, en outre, au château d'If, et pour le commandant Dallègre, un assez long Mémoire dont nous ne rapportons rien, parce qu'il n'a pour objet qu'un litige privé très-insignifiant ; nous n'en parlons que pour remarquer, comme particularité singulière, que la plume de Mirabeau fut successivement employée par les trois officiers supérieurs des prisons où il fut détenu : par M. Dallègre au château d'If, par M. de Saint-Mauris au fort de Joux, et par M. de Rougemont au donjon de Vincennes.

Dans les premiers temps de son séjour au fort de Joux, Mirabeau avait fait, sur quelques affaires municipales de la ville de Pontarlier, un Mémoire d'un intérêt local fort restreint, où nous ne trouvons rien à citer [1].

[1] Il en est question dans le *Second Mémoire à consulter*,

Dans le même temps, et vers le mois d'août 1775, Mirabeau fut chargé par M. de Saint-Mauris d'écrire une relation des fêtes données à Pontarlier, à l'occasion du sacre de Louis XVI. Nous avons déjà mentionné (tome II, page 68) cette œuvre de complaisance, dont Mirabeau parla plusieurs fois depuis [1]; nous en citerons le début, mais en note seulement [2].

pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier, page 45 (en note) de l'édition in-12.

[1] Page 45 (en note) du même *Mémoire à consulter.* Voir aussi *Lettres originales de Vincennes*, tome 2, page 330. Cet opuscule est intitulé : *Lettre de M** à M***, Genève, 14 pages in-8°.

[2] « Le plus grand de tous les événemens pour un peuple, » c'est sans doute l'inauguration de son roi. C'est alors » que le ciel consacre nos monarques et resserre, en quel- » que sorte, les liens qui nous unissent à eux; c'est alors » que les ministres du Très-Haut impriment au prince le » caractère de représentant de la Divinité. Nos destinées » sont en suspens, nos cœurs sont dans l'attente, nos » vœux s'élancent vers le Juge souverain des rois, et lui » en demandent un choisi dans les trésors de sa bienfai- » sance, et non de sa colère, dans les desseins de sa mi- » séricorde plutôt que dans ceux de sa justice.

» A la pompe qu'étalent en ce jour solennel la nation » *et le dépositaire de sa puissance et de ses droits*, notre » religion sainte a réuni l'appareil le plus auguste. C'est » au pied de l'autel, c'est sur l'autel même que nos princes » prononcent le serment d'être les pères de leur peuple et » l'image de la Justice divine.

» Ce serment redoutable et sacré inspire aux nations

Quelques mois après, Mirabeau fit un mémoire en faveur d'un simple portefaix de Pontarlier, nommé Jeanret, dont il est plusieurs fois question dans la correspondance de Vincennes [1]. C'est ce même homme qui, défendu par la plume et secouru par la bourse de Mirabeau, fut cependant assez ingrat pour se présenter spontanément lors de l'information qui précéda la sentence du 10 mai 1777, et où Jeanret fit la déposition la plus accusatrice et la plus démonstrative contre les deux fugitifs [2]. Ce mémoire doit être plus que rare aujourd'hui, puisque Mirabeau lui-même eut, il y a cinquante-quatre ans, beaucoup de peine à s'en procurer un exemplaire, et ne put même le trouver complet [3]; et, comme il a été inconnu aux

» une confiance consolante. Voilà sans doute le motif des » réjouissances à l'époque du sacre de nos rois, et les » prémices de la joie publique : les hommages d'une re- » connaissance prématurée *sont un grand encourage-* » *ment au prince, pour s'efforcer de mériter la bienveil-* » *lance et l'amour de son peuple, sentimens toujours* » *acquis aux bons souverains.* » (Pages 3 et 4.)

[1] Tome 2, page 330; tome 3, page 29; tome 4, pages 223, 229.

[2] Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 3, page 29.

[3] *Ibid.*, tome 4, pages 223-229. Il n'en eu en effet qu'un exemplaire tronqué, que Sophie dut compléter par deux pages manuscrites; nous l'apprenons par cette phrase d'une lettre inédite de Mirabeau à Boucher, du 18 août 1780 : « Vous êtes un drôle de corps, monsieur bon ange;

précédens biographes, et entre autres à Peuchet, qui l'aurait littéralement transcrit, selon sa coutume, nous en extrairons quelques passages, pour faire voir que, cette fois encore, Mirabeau savait parler hardiment *sous les liens d'une lettre de cachet* [1].

Jeanret, porteur d'un fardeau, avait été arrêté et blessé par des employés des fermes [2], quoiqu'il n'eut fait nulle résistance, ni témoigné aucune intention de se soustraire aux déclarations et visites, non plus qu'au paiement des droits.

« Un *citoyen* ne peut pas être arbitrairement ar-

» vous m'envoyez de la main de la marquise la copie des » deux pages qui manquaient au Mémoire pour Jeanret ; » mais où est sa lettre? Parbleu ! vous nous la baillez » belle! Eh! que ne m'envoyez-vous aussi les chiffons sur » lesquels elle essaie ses plumes ! Vous appelleriez peut- » être encore cela *un mot d'elle!* » Ce *factum*, intitulé *Mémoire à consulter, pour Jean-Baptiste Jeanret, contre le nommé Bricard, employé des fermes*, se compose de vingt pages in-12. Il est terminé par ces mots : *Signé* Jeanret, à la page 14, et ces autres : *Délibéré à Pontarlier*, le 16 décembre 1775. Barbaud, avocat, page 20.

[1] *Ibid.*, tome 2, page 172, passage déjà cité.

[2] Il paraît qu'il devint ensuite le camarade de ses adversaires. « Le nommé Jeanret, autrefois contrebandier, » depuis employé des fermes, maintenant valet de police, » et conséquemment voué de tout temps à de nobles mé- » tiers. » (*Second Mémoire à consulter, pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier*, page 98, édition in-12.)

» rété, s'il n'est point un malfaiteur; et quand il le » serait, il faudrait encore que les lois, ou les officiers » de police constitués par le prince l'eussent jugé » tel avant qu'on pût attenter à sa liberté. Si ces » vérités sont incontestables, l'infortuné Jeanret » réclame aujourd'hui, à trop juste titre, *les droits* » *d'homme et de citoyen* [1].

. . . . . .

» Où sommes-nous ? N'y a-t-il plus ni lois ni tribu- » naux? Et qui sont-ils ces hommes qui, juges et » bourreaux, décident dans leur propre cause, » prononcent l'arrêt, l'exécutent, font du sabre » d'un douanier le glaive de la loi, et vengent par » le fer les délits dont ils sont les seuls témoins, les » inventeurs quelquefois, et les accusateurs, crus » sur parole [2] ? ». . . . . .

. . . . . .

» Cette défense est simple; tous autres principes » que ceux sur lesquels elle est fondée seraient » cruellement attentatoires aux droits les plus sa- » crés de l'homme, à sa liberté, à sa sûreté, à sa » vie. Certes, ce n'est pas en France que *la juris-* » *prudence du sabre doit être établie* [3].

[1] Page première. [2] page 2.

[3] Mirabeau écrivait plus tard : « Il est des états où la » nature de la perception nécessite les exactions les plus » atroces, et met la société dans un véritable état de » guerre; où les peuples sont opprimés par les traitans, » plus destructeurs encore que les pachas, et plus avides;

» . . . . . .
» . . . . . .
» Sans doute une trop longue impunité enhardit
» ces hommes dont l'insolence est le moindre tort,
» dont la barbarie est la première vertu, et qui
» souvent datent leur fortune de leur premier
» crime... Magistrats! ce n'est point une déclama-
» tion. Livrez-vous à toute l'horreur qu'inspire une
» telle idée.... Le frère même du malheureux qui
» vous demande justice, le frère de Jeanret, étant
» employé des fermes, tua deux hommes. Au pre-
» mier meurtre, il fut fait brigadier; le second
» lui valut un bureau de 700 fr. d'appointemens,
» et cent louis de gratification. En vain le premier
» tribunal de la province le poursuivit avec une
» vigueur opiniâtre et vraiment respectable; son
» crime était trop utile pour que l'impunité ne lui
» fût pas assurée: aussi quand Jeanret fut frappé,
» les camarades de son assassin dirent-ils : *Le*
» *voilà brigadier* [1] !

» où ces insatiables publicains, connaissant, à l'exclusion
» des Cours de justice, de tous les crimes qu'ils ont in-
» ventés, et les punissant selon les lois qu'ils ont dictées,
» se trouvent à la fois législateurs, ou, ce qui revient au
» même, despotes du despote, juges et parties, et dé-
» cident, par l'organe de leurs stipendiés, de la liberté
» et de la vie des citoyens, qui n'ont violé d'autres lois
» que les leurs. » (*Lettres de Cachet*, tome 1, page 88.)

[1] Page 10.

» . . . . . .
» . . . . . .
» *Mais Jeanret a levé le bâton sur l'employé.* . . .
» Sans doute, et sans cette précaution il serait
» sans vie, et l'employé aurait un grade de plus.
» Quoi! vous avancez sur moi le sabre levé et je
» m'offrirai sans défense à vos fureurs! Ah! c'est
» en Turquie, ce n'est qu'en Turquie qu'un vil
» esclave baise le cordon que lui envoie un plus
» vil tyran... *Mais Jeanret devait obéir....* A qui?
» Le règlement est muet sur le cas. Un employé
» des fermes est-il donc le législateur? Quand je
» ne fais point de mal, quand je ne désobéis pas
» au prince, *c'est-à-dire à la loi vivante,* nul
» homme, nul homme au monde, n'a d'ordres à
» me donner [1] »

Ce langage, sans doute, a un remarquable caractère de vigueur sous la plume d'un prisonnier. Mais Mirabeau en tint un encore bien plus énergique dans un travail où la fermeté des principes, la critique des actes du pouvoir, la haine du monopole, sont d'autant plus frappans que l'ouvrage était fait sur la demande de l'autorité même.

Dès les premiers temps de son séjour au fort de de Joux, Mirabeau, à la prière du commandant Saint-Mauris, avait fait, après beaucoup d'études et de recherches, un Mémoire fort étendu sur *les*

[1] Page 13.

salines de Franche-Comté, mémoire plusieurs fois mentionné dans la correspondance de Vincennes[1]; nous en possédons le manuscrit, dont la publication n'aurait aujourd'hui qu'un médiocre intérêt, à une époque où les institutions, sinon les abus dont il traite, ont presque entièrement disparu, et ont fait place à un régime tout différent. Mais il y a un chapitre que nous ne laisserons pas tout entier dans l'oubli, parce que Mirabeau y pose, pour la première fois, les principes d'économie politique qu'avant et pendant l'Assemblée nationale il professa sur les matières de finances, et parce qu'il y combat avec la plus grande énergie l'esprit de fiscalité inepte, dure, et parfois atroce, qui s'exerçait au profit de quelques intérêts particuliers; et qui n'est pas toujours devenu plus intelligent, ni moins âpre et barbare, quand la perception de l'impôt s'est faite au nom et pour le compte direct de l'État.

Le morceau dont nos lecteurs trouveront quelques pages dans l'appendice du présent volume, est un commentaire sur quelques *articles de l'Édit du roi, du mois d'août* 1703, *servant de règlement pour les gabelles du comte de Bourgogne.*

Enfin, pour épuiser ce que nous avons à dire sur les travaux faits par Mirabeau, avant son dé-

[1] Tome 1, page 362; tome 2, page 330; tome 4, pages 223-229-233, etc.

part pour la Hollande, nous citerons aussi dans l'appendice quelques extraits fort succincts d'un ouvrage qui resta inachevé.

Mirabeau avait trouvé dans la bibliothèque du château de Joux quelques vieux livres sur l'histoire de la Franche-Comté et de la Savoie; et toujours pressé par le goût du travail, par le besoin de produire, par la détresse continuelle où le laissait son père, il songea à faire à Pontarlier un grand travail sur la province, comme depuis, en Hollande, une histoire des Pays-Bas, comme enfin, plus tard, celle du Gâtinais, parce que Sophie, dans ses lettres, lui avait parlé de quelques chroniques écrites partie en latin du moyen-âge, partie en langue romane; chroniques dont elle lui fit, sur sa demande, d'étranges copies que nous avons sous les yeux.

L'extrait que nous allons rapporter ailleurs n'est qu'un simple aperçu théorique et préliminaire sur les études et les compositions historiques, aperçu qui devait précéder l'histoire de la Franche-Comté.

Comme nous l'avons dit (tome 2, pages 3 et 6), le premier soin de Mirabeau, en arrivant en Hollande, dut être de chercher à se procurer le travail que la pauvreté des fugitifs et la nécessité de se cacher leur rendaient indispensable.

Il paraît que le premier ouvrage qui occupa

Mirabeau aussitôt après son installation à Amsterdam, fut la brochure intitulée : *Avis aux Hessois*, imprimée à Clèves dans les premiers mois de 1777 [1], formant une feuille et un quart in-8°. Frédéric II, landgrave de Hesse-Cassel, avait promis aux Anglais le secours de 6,000 Hessois qui devaient être transportés en Amérique pour combattre les *Insurgens*. Cet odieux marché enflamme Mirabeau d'une indignation philanthropique, exaltée par l'amour de la liberté, par la haine du despotisme. Il s'écrie : « Intrépides Allemands! » quelle flétrissure laissez-vous imprimer sur vos » fronts généreux! Quoi! c'est à la fin du 18e siè» cle que les peuples du centre de l'Europe sont » les satellites mercenaires d'un odieux despo» tisme! Quoi! ce sont ces valeureux Allemands

[1] *Avis aux Hessois et autres peuples de l'Allemagne, vendus par leurs princes à l'Angleterre*, Amsterdam, 1777, in-8°, 12 pages, avec cette épigraphe :

« *Quis furor iste novus? Quo nunc, quo tenditis?*
» *Heu! miseri cives! non hostem, inimicaque castra;*
» *Vestras spes uritis.* » VIRG.

Cet opuscule qui, disait Mirabeau, fut traduit en cinq langues, a été réimprimé deux fois, d'abord parmi les morceaux indigestes qui composent l'*Espion dévalisé*, chap. XVI, pages 195 à 209; ensuite dans la troisième édition de l'*Essai sur le despotisme*. Paris, Le Jay, 1792, pages 309 à 318.

Mirabeau ne l'a mentionné qu'une fois à notre connaissance, dans les *Lettres de Vincennes*, tome 2, page 418.

» qui défendirent avec tant d'acharnement leur » liberté contre les vainqueurs du monde, et bra- » vèrent les armées romaines, qui sont vendus, » et courent verser leur sang dans la cause des » tyrans ! . . . . . .

» . . . . . .

» . . . . . .

» Vous êtes vendus !..... Eh ! pour quel usage, » justes dieux !.... pour attaquer des peuples qui » défendent la plus juste des causes, qui vous » donnent le plus noble des exemples.... Eh ! que » ne les imitez-vous, ces peuples courageux, au » lieu de vous efforcer de les détruire ! . . . .

» . . . . . .

» Savez-vous quelle nation vous allez attaquer ? » Savez-vous ce que peut le fanatisme de la liberté ? » C'est le seul qui ne soit pas odieux, c'est le seul » respectable ; mais aussi c'est le plus puissant de » tous. . . . . .

» Profitez de leur exemple, pensez à votre hon- » neur, pensez à vos droits.... N'en avez-vous pas » comme vos chefs ? Oui, sans doute, on ne le dit » point assez ; les hommes passent avant les prin- » ces qui, pour la plupart, ne sont pas dignes » d'un tel nom. Laissez à d'infâmes courtisans, à » d'impies blasphémateurs, le soin de vanter la » prérogative royale, et ses droits illimités ; mais » n'oubliez point que *tous* ne furent pas faits pour » *un* ; qu'il est une autorité supérieure à toutes

» les autorités ; que celui qui commande un crime » ne doit point être obéi, et qu'ainsi votre con- » science est le premier de vos chefs [1]. »

Cette adresse, écrite d'un ton un peu déclamatoire, mais énergique, produisit le plus grand effet. Un partisan de l'Électeur fit, sous le titre de *Conseils à la raison* [2], une réponse que nous n'avons pas, mais qui, dans une telle cause, n'aurait pu valoir que par le style et le talent, qualités que Mirabeau lui refuse. Il répliqua vivement ; nous ne citerons qu'un passage de sa brochure intitulée : *Réponse aux Conseils de la raison.*

[1] Voici ce que le marquis de Mirabeau écrivait longtemps après, au sujet de l'*Adresse aux Hessois* : « Il y a » huit ans, quand je le fis reprendre en Hollande, il avait » mené si loin l'entreprise de débaucher et de révolter les » troupes qui s'y embarquaient pour l'Amérique, que le » landgrave de Hesse fut obligé de conduire en personne » les siennes jusqu'au port. » (*Lettre inédite du marquis de* » *Mirabeau au marquis Longo*, du 14 mars 1784)... La » latrie est d'instinct pour l'homme, comme la domesticité » pour le chien. Mais c'est surtout le peuple germain qui » professe un culte pour ses princes, la plupart et sou- » vent fort extravagans. Le landgrave de Hesse, ayant » vendu ses troupes aux Anglais, fut obligé de les aller » embarquer lui-même. Ces colosses se soulevaient pres- » qu'à chaque départ contre les officiers; et sitôt que le » petit singe paraissait, tout cela se prosternait en ba- » taille. » (*Lettre inédite du même au même*, du 24 mars 1786.)

[2] Amsterdam, 1777, chez F.-J. Smidorf.

. . . . . .

. . . . . .

« Quand l'autorité devient arbitraire et oppressive; quand elle attente aux propriétés, pour la protection desquelles elle fut instituée; quand elle rompt le contrat qui lui assura ses droits et les limita, la résistance est de devoir, et ne peut s'appeler *révolte*. Si cela n'est pas vrai, les Bataves sont autant de criminels révoltés. Celui qui s'efforce de recouvrer sa liberté, et combat pour elle, exerce un droit très-légitime, et la révolte, qui est un acte très-illégitime, diffère essentiellement d'une confédération permise par la constitution des peuples libres, et surtout par la loi naturelle, le code universel d'où doivent dériver toutes les lois. . . . . Le crime de lèse-nation est le plus grand des forfaits; et un peuple est aussi supérieur à son souverain, que le souverain l'est à un individu. »

Mirabeau s'occupa aussi à Amsterdam de l'édition hollandaise de l'*Histoire des Voyages* [1]. Il fit le premier volume d'une traduction de Gesner [2]; il traduisit le premier volume de l'*Histoire d'An-*

[1] Lettres originales de Vincences, tome 2, page 310.

[2] Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 5 février 1781.

gleterre, de madame Macaulay [1], et une partie de l'*Histoire de Philippe II, roi d'Espagne*, par Robert Watson. Enfin, il publia une brochure : *Le Lecteur y mettra le titre* [2], dont le sujet est la musique, alors peu cultivée en Hollande. Il examine si cet art est vraiment aussi frivole que beaucoup de personnes le croient [3]; s'il est possible de faire de bonne musique instrumentale, sans s'être proposé de peindre un objet déterminé [4]; si elle peut exprimer les passions [5]; quel rapport il y a entre l'art du poète et celui du musicien, etc. Ce spirituel et piquant opuscule, dont la lecture est fort agréable, n'est pas indigne du talent de Mirabeau, qui en faisait cas : nous en avons la preuve [6]. Fort étranger au genre et au ton habi-

[1] Catherine Sawbridge, Macaulay Graham.

[2] Londres, 1777, in-8°, 96 pages.

[3] *Ibid.*, page 18.

[4] *Ibid.*, page 62.

[5] *Ibid.*, page 61.

[6] « Il y a dans cette petite brochure quelques idées sur » la musique qui ne sont pas communes, et en tout j'ai » assez bien su faire entrer dans la simple apologie d'un » artiste des choses qui prouvaient que j'étais au-dessus » de mon sujet..... Je vous dirai avec une bonne foi toute » naïve, dont vous rirez peut-être, que je crois au-dessus » du médiocre la page où je cite l'article *Génie*, du Dic» tionnaire de Rousseau (*), où il y a des choses su» blimes, et qui est, en général, un très-bon ouvrage,

(*) *Dictionnaire de Musique.*

mel de ses ouvrages, il a quelques rapports avec les écrits que publièrent dans les années suivantes plusieurs hommes de lettres, engagés dans les débats des Gluckistes et des Piccinnistes [1].

Réfugié en Hollande, par suite d'un grave délit, dont la cause primitive avait été dans les persécutions paternelles, Mirabeau devait naturellement s'occuper du soin de s'y défendre, sinon de se justifier. Une lettre, supposée écrite de Londres le 15 décembre 1776, fut adressée, à l'occasion de l'*Essai sur le Despotisme*, aux auteurs de la *Gazette littéraire*, qui l'imprimèrent tout de suite; et cette lettre contient une apologie adroite et intéressante, dont les détails assez précis ont fait penser que Mirabeau pouvait en être l'auteur. On y donne une histoire abrégée de sa jeunesse, de son éducation, des duretés dont il souffrit, de sa

» quoiqu'il pût être meilleur. Il y a un autre paragraphe » court et profond : celui où je prouve que la musique in- » strumentale est vraiment celle qui peut et doit peindre. » (*Lettre inédite de Mirabeau à M. Lafarge*, du 3 décembre du 1780, écrite du donjon de Vincennes.)

L'appréciation que fait Mirabeau de son travail nous détermine à extraire quelques pages de cette brochure introuvable aujourd'hui, et à les placer dans l'appendice du présent volume.

[1] Mirabeau parle du *Lecteur y mettra le titre*, dans la *Correspondance de Vincennes*, tome 2, page 419; tome 3, page 61; tome 4, page 336, etc.

campagne et de ses travaux en Corse ; de son retour à Paris, de son mépris pour *le charlatanisme économique*, de l'indignation que lui inspiraient le despotisme des dernières années de Louis XV, et les violences de Maupeou, et les fraudes de Terray. On y parle de son séjour en Provence, mais non de son mariage ; des dettes contractées, des persécutions endurées, de l'affaire de Villeneuve-Moans ; mais nullement de la catastrophe de Pontarlier et de la fuite en Hollande.

Moins injurieuse que la plupart des diatribes insérées dans la correspondance de Vincennes, cette lettre contient toutefois des traits fort amers sur les torts du marquis de Mirabeau, comme époux et père, et sur ses ridicules comme auteur et chef de secte. Nous voudrions donc qu'il nous fût permis de démentir les suppositions qui ont attribué à Mirabeau cette lettre dont le titre porte les initiales S. M., du nom de *Saint-Mathieu* qu'il avait pris en Hollande. Mais la bonne foi dont nous ne nous écartons jamais, nous contraint d'avouer que nous partageons, à cet égard, l'opinion commune. Du reste, nous ne donnerons ici aucun extrait de ce document dont tous les faits sont, avec plus de détails, dans les diverses parties correspondantes de notre ouvrage.

Cette lettre est la seule défense personnelle, et volontairement publiée, que Mirabeau ait écrite contre son père. On lui imputa beaucoup d'autres

diatribes, et cette supposition excita au plus haut point le ressentiment du marquis et du bailli.

Cependant Mirabeau ne cessa de combattre cette injustice, que nous avons déjà nous-même combattue, et sur laquelle il revient dans toute occasion [1]; il n'avoua, et encore fût-ce dans les termes du repentir et de la douleur [2], qu'une

[1] Lettres originales de Vincennes, tome 1, page 70; tome 2, page 414; tome 3, pages 236, 353, 354, 400, 410, 481; tome 4, page 310; etc.

[2] « Pour ce qui est du mémoire pour ma mère, et de » l'*anecdote à ajouter au volumineux recueil des hypo-* » *crisies philosophiques* (autre titre de la lettre de S. M.) » que Dupont ne connaissait pas, et que je lui ai avoués, » j'ai trouvé plus court et plus honnête de passer condam- » nation. Ce n'est pas que je n'eusse pu chicaner, con- » vaincu, comme je le suis, que mon père a outre-passé » envers moi les droits d'un homme quelconque sur un » autre homme, et par conséquent d'un père sur son fils, » et ainsi brisé la chaine de mes devoirs envers lui; con- » vaincu que les principes d'ordre et de justice, sur les- » quels sont fondées les lois, font un devoir à l'opprimé » de les employer contre l'oppresseur; et que, dans nos » pays esclaves, on ne peut arrêter le crédit dans sa » marche inique et tortueuse, qu'en suscitant contre lui » l'opinion publique; j'ai pu peut-être écrire contre mon » père, sans avoir sur ma conscience autant de reproches » que tout autres circonstances en attireraient sur une » pareille action. Cependant, je l'avoue, mon cœur y a » profondément répugné; je m'en suis repenti, je m'en » repens, et si ma maudite facilité à écrire, et les in- » stances de ma pauvre mère n'eussent pas précipité cet

simple participation à un seul Mémoire, fait, au nom et dans l'intérêt de sa mère, en 1777 [1] et qui certainement est modéré en comparaison de ceux qu'elle publia dans la suite de son déplorable procès; Mémoires qui, à notre connaissance, sont au nombre de sept, et forment un très-gros volume in-4°. Ajoutons que l'ébauche de Mirabeau

» envoi, sûrement il n'aurait pas été fait. J'ai donc cédé » à cet égard, et n'ai même que faiblement récriminé. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 12 mai 1779.)

L'original autographe de cette lettre est sous nos yeux, et pourtant nous trouvons entre autres ce même passage transcrit mot pour mot à la page 235 du troisième volume des *Lettres de Vincennes*, dans une lettre adressée à Sophie, le 16 mai 1779. Tout le reste, dans la même lettres, remplit les pages 235 à 243. On pourrait penser que, dans cette circonstance, Mirabeau s'est copié lui-même, ce qui, à la vérité, lui arrivait souvent: mais la réflexion repousse cette supposition; car il est impossible de croire que le prisonnier, écrivant à sa maîtresse prisonnière, ait répété littéralement un passage adressé quatre jours auparavant à Boucher, qui lisait toutes les lettres destinées pour Sophie. — La véritable explication d'une telle singularité est dans ce fait que Manuel, quand les lettres à Sophie présentaient une lacune, la remplissait en appropriant à la maîtresse de Mirabeau les lettres que, dans le même temps, il avait écrites à ses amis, et, par exemple, à Boucher qui laissa toutes les siennes à la police. Nous en citerons d'autres preuves.

[1] Ce mémoire, signé *Lacroix-Frainville*, avocat, se compose de 58 pages, 34 de texte et 24 de notes. Paris, P.-G. Simon, 1777. Le témoignage de Mirabeau lui-même

fut même très-modifiée, comme le prouvent les deux passages suivans de deux lettres de son père et de son oncle. — « Le rapporteur [1] de mon pro-» cès, » dit le père, « m'a lui-même parlé de ce » Mémoire et de sa source, m'assurant qu'il était » dans les mains d'un homme très-mesuré. Au lieu » de cela, ce jeune avocat, pour se faire honneur » du style et de l'ouvrage de ce scélérat qui est » en Hollande, a adopté un Mémoire qu'il avait » envoyé, en a fait le fond du sien, et l'a brodé

(et, en écrivant à Sophie, il n'est pas suspect) nous prouve qu'il n'eut qu'une faible part à ce travail. « Cet exemplaire » de mes *Mémoires* est une ridicule bêtise. Eh ! ne » sais-tu donc pas que la moitié n'est pas de moi ; que le » reste a été imprimé à mon insu, sans corrections ; que » ce n'étaient que des lettres écrites en courant? Qui » diable t'a affublée de ces informes lambeaux? » (*Lettres originales de Vincennes*, tome 2, page 414.)

A ce mémoire était jointe une *Consultation pour le comte de Mirabeau*, interdit, *contre le marquis de Mirabeau, son père*, rédigée par un avocat nommé Groubert de Groubental, et contenant les lettres que le comte, caché, avait écrites à Malesherbes. C'est là le véritable tort direct de Mirabeau ; et quoique ayant montré ailleurs ce qui pouvait l'atténuer, même aux yeux du marquis de Mirabeau, nous ne prétendons pas, Dieu nous en garde, excuser une pareille faute ; mais nous devons d'autant moins la laisser aggraver, que nous la condamnons plus sincèrement.

[1] M. de Malezieu.

» et surbrodé [1]. Ton fils, » dit l'oncle, « m'a » prouvé, par des lettres portant le timbre de » Paris et de Hollande, qu'il n'avait écrit que sur » la demande de sa mère, et pas la moitié de ce » qu'on nous a dit être de lui [2]. »

La publication des lettres du donjon de Vincennes a fait connaître l'immensité des études et des travaux qu'embrassa Mirabeau pendant sa captivité de quarante-deux mois. Plusieurs sont perdus,

[1] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 3 avril 1777.

[2] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 16 novembre 1782. On a en outre attribué à Mirabeau un Mémoire apologétique, fait en 1775, à l'époque où, comme nous l'avons vu, il réclamait à la fois contre son interdiction et contre le prétexte de sa détention, et demandait à être renvoyé devant des juges indépendans de sa partie, le baron de Villeneuve-Moans. Lors du procès d'Aix, on a même reproché à Mirabeau d'avoir inséré dans ce mémoire des lettres où sa femme était présentée sous un jour peu favorable aux yeux de M. de Malesherbes; mais nous avons, et voici, outre les explications précédentes, la preuve que, si la rédaction fut l'œuvre de Mirabeau, la publication ne fut pas de son fait: « Elles (la marquise de Mirabeau et madame de Cabris) » ont fait imprimer, sans sa participation, ce Mémoire » qui lui donne le coup de grâce, et qui n'est autre chose » qu'un Mémoire à consulter, et ensuite trois amphi» gouris successivement envoyés à M. de Malesherbes, » dans le temps du beau débat que tu as vu. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, 28 octobre 1776.)

ou restés inachevés. Tels sont une traduction d'Homère [1], une d'Ovide [2], une de Catulle et de Properce [3], une de l'Aminte du Tasse [4], un Traité de mythologie [5], une Grammaire générale [6], un Essai sur la littérature [7], un drame [8], une tragédie [9], un recueil d'élégies en prose [10], des dissertations sur l'usage des troupes réglées [11], sur l'obéissance due aux gouvernemens [12], sur les maisons religieuses [13]. Nous n'avons rien à dire sur ces divers travaux, dont aucun fragment ne nous est parvenu.

D'autres ouvrages faits, soit en totalité, soit en partie, par Mirabeau, pendant sa détention, ont été imprimés postérieurement, et à diverses

[1] Lettres originales de Vincennes, tome 2, page 108, 245.

[2] *Ibid.*, tome 2, page 418, 419; tome 3, pages 33, 81, 123.

[3] *Ibid.*, tome 2, page 107.

[4] Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, du 2 août 1781.

[5] Lettres originales de Vincennes, tome 2, page 373; tome 3, pages 122, 126.

[6] *Ibid.*, tome 3, page 122.

[7] *Ibid*, tome 3, pages 81, 122, 149, 248.

[8] *Ibid.*, tome 3, pages 161, 274.

[9] *Ibid.*, tome 2, page 108.

[10] *Ibid.*, tome 4, pages 166, 169, 354.

[11] *Ibid.*, tome 1, discours préliminaires, page 37.

[12] *Ibid.*

[13] *Ibid.*

époques. Tels sont les traductions de *Tibulle* [1], de *Boccace* [2], de *Jean second* [3], un recueil de *contes* [4], les *Lettres de cachet et des prisons d'é-*

[1] Lettres originales de Vincennes, tome 2, page 108, 245, 415; tome 3, page 555; tome 4, pages 165, 168, 179, 188, 193, 204, 304, 328. Vitry, pages 2, 7, 8, 14, 23, 38, 49, etc.

[2] *Ibid.*, tome 4, pages 165, 179, 242, 256, 266, 275, 287, etc.

[3] *Ibid.*, tome 2, pages 108, 327, 340, 342, 372; tome 4, pages 165, 179, 247, 266, etc.

[4] *Ibid.*, tome 2, page 342; tome 4, pages 61, 75, 92, 104, 126, 140, 165, 179, etc. Mirabeau termina en décembre 1779 ce travail qui, quoiqu'à peu près irréprochable sous le rapport des mœurs, était assez peu digne de l'auteur. Son extrême pénurie le lui avait imposé. « Ces morceaux sont, je l'avoue, très-frivoles; mais vous » pouvez faire remarquer au libraire qu'outre qu'ils sont » passablement écrits, ils supposent, comme il le verra » par les notes, la connaissance de cinq langues. En » conséquence, s'il a quelque projet d'ouvrage dont il » puisse me charger, il prendra confiance en nous : cela » me fera plaisir, m'occupera, et aidera Sophie et ma » fille. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher,* du 18 décembre 1779.) « Écrasez-moi d'ouvrage, si vous le pou- » vez; je vous le demande au nom de ma fille. » (*Lettre inédite du même au même*, du 26 janvier 1780.) Peu de temps avant de sortir du donjon de Vincennes, Mirabeau renouvelait la même demande, dans une lettre que nous avons déjà citée. « Je vous supplie, mon cher ange, de » ne pas négliger mes vues auprès de votre libraire, sous » le prétexte que nous sommes à la fin; oui, de ma pri- » son, non, de ma misère; je m'attends que mon père » sera de la plus extrême parcimonie. Or, Sophie a des

tat [1], *l'Espion dévalisé* [2], *l'Errotica Biblion*, *la Conversion*.

Nous ne parlerons des deux derniers que pour déplorer les causes qui les produisirent, et qu'il ne faut chercher que dans la profonde détresse où était Mirabeau, réduit au donjon de Vincennes à une pension de 600 fr., manquant de tout ce qui

» besoins et des dettes; où trouverons-nous de quoi y » pourvoir, si je ne travaille pas? » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 28 septembre 1780.) Un mois avant sa sortie, Mirabeau revenait encore sur le même sujet. « Songeons au dénuement à venir, autant qu'à la » détresse présente. Que votre libraire me mette vite en » mains les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*. » Tous les mois je lui fournirai un volume, selon le plan » que je lui ai dit et écrit; et je vous assure que ce sera » un ouvrage précieux, et dont on multipliera autant que » l'on voudra les éditions. Voilà de ces entreprises que » que tout le monde n'est pas en état d'exécuter; mais qui » peuvent venir à l'esprit de tout le monde; au moyen » de quoi il ne faut pas se laisser prévenir. Mon titre » serait *Mélanges de littérature*, ou *Choix des morceaux* » *les plus intéressans, pour toutes les classes de lecteurs,* » *qui se trouvent dans les Mémoires de l'Académie des* » *Inscriptions et Belles-Lettres, extraits fondus et con-* » *ciliés*. Certainement, ce serait un Pérou pour un li- » braire. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 3 novembre 1780.)

[1] Lettres originales de Vincennes, tome 2, page 222; tome 4, pages 203, 204, 320, 323. Vitry, pages 37, 57, 76, 117, 119, 125, 281, etc., etc.

[2] Lettre inédite de Mirabeau à Vitry, page 280.

lui était nécessaire, ainsi qu'à Sophie, non moins dépourvue dans son couvent; nous ajouterons seulement que ces honteuses productions ne sont pas sorties des mains du prisonnier telles que les voient les lecteurs, en très-petit nombre heureusement, qui s'en occupent; qu'elles ont été falsifiées par d'avides libraires, qui les ont grossies d'additions révoltantes, comme le prouvent, quant à l'une des deux, des fragmens qui sont entre nos mains, et, quant à l'autre, l'*Errotica Biblion*, le manuscrit autographe que nous possédons, enfin nous affirmons que c'est à tort qu'en supposant que le *Bon Ange* fut le colporteur de ces manuscrits, on [1] a imputé au sage et vertueux Boucher une complaisance inepte ou basse, dont il était incapable. La preuve du contraire a même été imprimée [2]. On sait, d'ailleurs, que ce n'est que long-temps après sa mort qu'ont paru ces odieuses productions; et il est aisé de concevoir que les libraires excités par le seul appât du gain à s'avilir par une pareille spéculation, se seraient hâtés, sans nul doute, de les publier.

La traduction de Tibulle a été revendiquée par Poisson de la Chabeaussière, fils de l'instituteur

[1] Notamment Peuchet, tome 1, page 316, et l'auteur d'un article inséré dans la *Revue de Paris*, de mars 1831, tome 24, n° 3, page 157.

[2] Voir le *Recueil de Vitry*, pages 23, 123.

de Mirabeau [1]. Pour démentir cette prétention, il suffit de voir dans la correspondance de Vincennes [2], et dans les lettres publiées par Vitry [3], les mille mentions que Mirabeau fait partout de ce long travail. Nous en avons en notre possession le manuscrit écrit par le jeune Lavisé (déjà cité); manuscrit surchargé de notes, corrections et additions, de la main du prisonnier. Nous avons aussi dans nos correspondances inédites, notamment dans plus de cent lettres à Boucher, la preuve que Mirabeau s'en occupait sans cesse, comme d'un lent et pénible labeur, et non comme d'une rapide et facile révision. Ce fut, en effet, avec le livre *sur les*

[1] Dans une lettre, du 28 juin 1796, adressée aux rédacteurs de la *Décade philosophique*, plusieurs personnes ont parlé de cette singulière prétention, sans la contredire, ni même la comprendre. Par exemple, Cadet-Gassicourt qui, page 43 de la première édition de sa notice, et 38 de la seconde, qualifie la Chabeaussière *un littérateur* PLUS EXERCÉ DANS L'ART DES VERS, ignorait-il ou avait-il oublié que la traduction est écrite en prose?

[2] Lettres originales de Vincennes, tome 2, pages 107, 245, 415; tome 3, page 555; tome 4, pages 165, 179, 168, 188, 193, 204, 328, 304, etc., etc.

[3] Lettres inédites de Vitry, pages 2, 7, 8, 14, 23, 38, 49, etc. On remarquera à la page 8 cette phrase que Mirabeau semble avoir écrite pour détruire quinze ans d'avance la supposition que nous combattons : « OBSERVEZ » BIEN QUE CE QUE VOUS TROUVEREZ ÉCRIT DE LA MAIN » DE M. DE LA CHABEAUSSIÈRE L'EST SOUS MA DICTÉE. »

Lettres de cachet, le principal de ses travaux à Vincennes [1].

[1] Mirabeau n'avait d'abord songé, en essayant de traduire Tibulle, qu'à faire un présent à sa maîtresse. « Mon » intention était qu'il fût relié en maroquin bleu, doublé » en satin blanc, au dos : *Heures de Sophie*. Voyez si » cela n'excède pas nos fonds; il faudrait adapter, au bout » pendant du sinet en cheveux, un petit cœur d'or. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 10 août 1779.) Ce sont là les *Heures de Sophie* dont la *Correspondance de Vincennes* fait mention, tome 3, pages 443, 470, 495, 527, 334, 555, 557, et le *sinet* de ce manuscrit fait le sujet des piquantes plaisanteries qu'on lit aux pages 225, 226, du même volume. Il est probable que c'est sur ces *Heures*, c'est-à-dire sur le manuscrit entièrement autographe de l'auteur, qu'a été imprimée l'édition publiée en 1798; édition qui, comparée à notre manuscrit, écrit par Lavisé, et surchargé de notes autographes de l'auteur, présente une multitude de lacunes et d'imperfections de tout genre, auxquelles Mirabeau pourvut subséquemment, par de longs travaux. Nous ferons, à propos de ce manuscrit, une citation qui prouve combien la police, d'ailleurs si bienveillante pour le prisonnier, était quelquefois méticuleuse à certains égards.

« Lavisé fils m'a fait dire de votre part qu'il fallait faire » disparaître tout ce qui était de ma main sur son Tibulle. » Eh! que diable! mon cher trembleur, c'eût été un » grand hasard que l'on reconnût mon écriture chez » quelque censeur, moi qui n'y ai jamais rien envoyé, » et pour cause assez connue : personne ne saurait donc » me deviner; et, au reste, me nommer ne me convient » pas à la tête d'aucun ouvrage frivole. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 17 juillet 1780.)

Il nous est donc bien démontré que Mirabeau est véritablement l'auteur de la traduction de Tibulle, et que la Chabeaussière n'y a eu aucune part. C'est, du reste, dans le seul intérêt de la vérité que nous insistons, car nous ne pensons pas que cet ouvrage soit un des titres de Mirabeau, dont le vrai lustre est dans sa vie publique, et dont la gloire de philosophe, d'orateur, et d'homme d'état, est si éclatante, qu'elle laisserait dans l'ombre un mérite scientifique et littéraire encore bien supérieur à celui qu'il déploya.

Cette traduction de Tibulle, quoiqu'elle soit peut-être la meilleure de celles qui existent, a été considérée comme un ouvrage assez médiocre. Loin de protester à cet égard, nous pensons qu'il n'en pouvait pas être autrement : d'abord, parce que toute traduction, en prose, d'un poète, est plus ou moins un mensonge ; et parce que le plus éloquent prosateur est, en ce genre, au poète qu'il veut traduire, ce qu'est un faible dessinateur à un peintre énergique, et la traduction à l'original, ce qu'est un dessin froid et terne à un tableau chaud et brillant.

Mais il nous semble qu'une autre raison encore plus décisive vouait l'ouvrage à la médiocrité, parce que les circonstances avaient forcé l'auteur à embrasser un rôle pour lequel il n'était ni fait ni préparé.

Eût-il été poète, grand poète comme Tibulle,

doué du même tempérament et du même caractère, animé des mêmes sentimens, placé dans la même position, Mirabeau aurait mal soutenu cette lutte périlleuse, car il aurait eu à surmonter encore le désavantage de la langue dans laquelle il écrivait; langue qui, malgré ses mérites propres, malgré l'illustration immense et l'universelle popularité qu'elle a reçues de quelques poètes immortels et de ses grands écrivains originaux (non des traducteurs), est évidemment inférieure, comme instrument de poésie, à la langue latine qui a tant de précision et d'énergie, de hardiesse et de rapidité, tant de variété pittoresque autant qu'inépuisable, et dont les formes particulières, les tours propres, les heureuses combinaisons, les effets harmonieux, ne sauraient être importés dans nos idiomes modernes, fait pour d'autres habitudes, d'autres organes, d'autre sens peut-être.

Mais Mirabeau était-il poète? Non, car il ne pratiquait pas la poésie, la sentait peu, et ne la prisait guère. Dans les langues anciennes et modernes qu'il avait d'ailleurs bien apprises, il n'avait lu qu'en passant les poètes épiques et dramatiques, les ouvrages d'imagination et de goût. Mais les moralistes, les philosophes, les historiens, les juristes, les économistes, les publicistes, avaient fait l'objet, en quelque sorte exclusif, de ses études favorites, assidues, infatigables. Mirabeau avait consacré toute sa vie aux matières politiques, et les travaux

littéraires n'avaient jamais été pour lui que de passagères distractions et de simples délassemens.

D'un autre côté, avait-il des similitudes de tempérament et de caractère avec l'auteur qu'il traduisait? Ceux de nos lecteurs qui sont familiers avec l'un et l'autre ont répondu d'avance ; ils savent que Tibulle, dont l'heureux naturel semble ne rien devoir à l'étude et à l'art, qui ne le connaît, ni ne le cherche, ni ne le soupçonne, qui ne s'en occupe pas plus que de la fortune et de la gloire; que Tibulle, qui laisse toujours parler son cœur sans jamais montrer son esprit, qui a tant d'aisance, de grâce, de poésie à son insu, était, d'ailleurs, faible, timide, énervé, maladif, rêveur, mélancolique. Est-ce là Mirabeau? est-ce là sa constitution particulière, son esprit tout positif et à la fois si ardent, si ambitieux? sa vigueur qui déborde jusqu'à l'exubérance, sa hardiesse jusqu'à la témérité, son énergie jusqu'à l'exaltation? Ce naturel indépendant, intraitable, pouvait-il s'imposer la souplesse servile qui est la seule verve d'un traducteur? Non, sans doute : l'infini était entre les deux organisations de l'auteur original et de son copiste. Leurs sentimens et leurs positions ne différaient pas moins : l'un livré à toutes les faiblesses d'un cœur tendre, l'autre à tous les emportemens d'un tempérament fougueux ; l'un mollement ému d'affections douces, l'autre en

proie à des passions effrénées ; l'un bercé d'heureuses illusions, l'autre accablé par les réalités les plus poignantes ; l'un saturé des délices d'une vie voluptueuse, l'autre traîné de prisons en prisons. La seule nuance qui rapprochât ces deux hommes si dissemblables était leur commun dégoût pour la flatterie, trop justement reprochée aux poètes, et l'indépendance de leur esprit ; car, de même que Mirabeau, Tibulle ne flatta jamais que l'amitié ; et tandis que Virgile et Horace, les immortels amis du chantre de Délie, encensaient Octave et Mécène, Tibulle, malgré leur exemple, malgré de vives sollicitations sans doute, ne daigna pas accorder une même mention aux grands du jour (car il ne loue dans Messala qu'un ami) ; et Mirabeau, de son côté, ne parla jamais aux puissances contemporaines que pour leur adresser, au nom de l'intérêt public, des reproches, des menaces et des leçons.

Il ne faut donc pas s'étonner que la traduction de Tibulle ne soit qu'une copie assez imparfaite de l'original. Outre l'inaptitude naturelle du traducteur et l'insuffisance de son idiome, on ne voit que trop des traces de précipitation et de lassitude dans ce travail de nécessité et non d'inspiration. On ne peut pas dire que la traduction soit infidèle ; mais, à quelques exceptions près, on n'y trouve que le sens et non l'esprit, l'effet, le mouvement, la couleur de Tibulle. La copie n'est pas fautive ;

mais elle est diffuse, lâche et décolorée; une multitude de nuances y manquent, dont l'absence n'est pas compensée par celles que le traducteur a prises sur sa propre palette. En un mot c'est, osons le dire, une œuvre vulgaire, sauf en ce qui concerne les notes, qui prouvent, comme l'*Essai sur le Despotisme* et les *Lettres de cachet*, que Mirabeau, dans ses prisons, s'était livré aux recherches les plus ardues de l'érudition la plus patiente. Et comme, en ce genre encore, il n'y a rien là que d'autres n'aient fait aussi bien, sinon mieux, nous pensons que l'ensemble de ce travail n'aurait pas survécu à Mirabeau, s'il n'eût acquis d'autres titres au souvenir des hommes.

Nous croyons donc inutile de nous en occuper davantage. Nous ne nous arrêterons pas non plus sur les *Baisers de Jean second* [1], dont la traduction n'est aussi qu'une paraphrase qui, sans doute, a de l'élégance et de la grace, mais qui ne peut pas donner une idée bien juste de l'original.

Nous passerons de même sur le recueil qui a été présenté comme une traduction de Boccace [2], et qui n'est, l'auteur en convient dans son introduction, qu'une simple esquisse de quelques-uns des récits du Décaméron, ouvrage où certainement il

[1] Mirabeau en parle dans les *Lettres de Vincennes*, notamment tome 2, pages 106, 327, 340.

[2] Voir *ibid.*, tome 4, pages 165, 247, 256, 266, 275, 287, etc.

faut admirer l'imagination, et surtout le style d'un écrivain qui a créé sa langue, mais où cependant il faut reconnaître une œuvre informe, indigeste, dont la lecture entière serait intolérable pour les modernes. Mirabeau a donc imité quelques-uns des contes graveleux qui, seuls, sont généralement connus du public, et quant aux autres morceaux en grand nombre, et d'un caractère tout-à-fait différent, qui sont entassés dans le Décaméron, il les a laissés à l'écart, comme ne pouvant convenir ni à ses vues ni au goût du public.

Enfin nous nous bornerons aussi à mentionner les *Contes* [1], qui, comme les trois traductions dont nous venons de parler, furent un travail de com-

[1] Voir *Lettres de Vincennes*, tome 2, page 343; tome 4, pages 75, 92, 126, 134.

Ces *Contes* sont au nombre de 14; en voici les titres:

1° *le Filet de Vulcain*, ou *les Amours de Mars et de Vénus*, imitation de Ferrante Pallavicino;

2° *Lycoride*, ou *les Netturales*;

3° *Anasylis et Mysiclée*;

4° *Larisse*, imité de Théophile Viaud;

5° *L'île des Pêcheurs*;

6° *Nouvelle extraite des journées de Jacques Yver*;

7° *Eurynome et Dosicles*;

8° *Euphrosie*;

9° *Songe de Poliphile*, imité de l'Hypnérotomachie de F. Columna;

10° *Charmus, Elise et Thersandre*;

11° *Amours de Théogène et de Charide*;

12° *Les hommes de Prométhée*;

mande, arraché à Mirabeau par la douloureuse pénurie qui ne cessa d'ajouter aux horreurs de sa captivité.

Mais nous devons insister davantage sur le livre des *Lettres de cachet et des Prisons d'état*, qui occupa beaucoup Mirabeau, ainsi qu'on peut le voir fréquemment dans ses lettres. Il faisait cas de cet ouvrage « qui, dit-il, ne mourra point [1]. » Fort du sentiment noble et patriotique qui le lui avait fait entreprendre, et certain d'être compris par les deux hommes de bien de qui son sort dépendait à Vincennes, il ne craignait pas de leur faire connaître son travail. « J'ai, dit-il à Boucher » dans une lettre, j'ai un manuscrit que, fausse » modestie à part, je crois estimable et tout-à-fait » neuf. Il est mal, et très-mal ici, je le voudrais » entre vos mains; mais, me le rendrez-vous? » Quand bien même il serait question des *Lettres* » *de Cachet et des Prisons d'état?* Trouvez le moyen » de me faire dire cela, et si je puis vous le faire » passer [2]. » « Je vous envoie le *Livre noir*, sans » même le relire: mais, songez que c'est à M. » Boucher, et non à un homme en place que je le

13° *Armide et Renaud*, imitation de l'épisode des XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ livres de la *Jérusalem délivrée;*

14° *Déiphire*, imité de Léon-Baptiste Alberti.

[1] Lettres originales de Vincennes, tome 3, page 63.

[2] Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, 11 mars 1779.

» confie ; que vous m'avez promis de me le rendre » à ma liberté, et que vous me ferez plaisir, si » ceci dure, de me le renvoyer dans quelques » mois, pour y ajouter des preuves et éclaircisse- » mens dont vous ne voyez encore que le titre, et » qui ne seront qu'un recueil de textes. Voici » mon mot : la première partie est, je crois, un » bon ouvrage ; elle m'a coûté un an de travail, et » je ne voudrais pas perdre cet écrit, qui renferme » des vues, des idées et des choses ; la deuxième » ne contient pas un mot d'exagéré, et vous mon- » trera si je suis aussi peu instruit que vous le » croyez. Mon cher Ange, vos regards, vos pro- » pos, votre physionomie respirent l'honnêteté. » Voyez donc clair à cette besogne, où il se passe » de grandes horreurs, que d'un mot vous pouvez » empêcher [1]. Je n'ai eu d'autre vue en écrivant » que d'être utile [2]. Méditez la partie qui vous in-

[1] Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, 27 mars 1779.

[2] « Si les supérieurs n'ont aucun désir de savoir la vé- » rité, ou s'ils la craignent, cet écrit sera peu utile, » puisque c'est à leur propre tribunal que je plaide contre » eux, et qu'assurément ils en savent plus que moi sur » leurs véritables intentions. Cependant que pourront-ils » objecter ou répondre à un homme absolument désin- » téressé, puisqu'il ne sera plus sous l'empire de celui » (M. de Rougemont) dont il leur défère la tyrannie, » lorsqu'il dévoilera ses bassesses barbares? Ne pas les » réprimer quand elles sont connues, c'est les autoriser. » Quoi qu'il en soit, il me restera du moins l'espoir de

» téresse, eu égard à votre place, et croyez un » homme d'honneur qui vous atteste la vérité, et » jure, à son dernier moment [1], qu'il ne l'a point » exagérée, ni même dévoilée tout entière. Quant » à la première partie de ce livre, elle est trop au- » dessous de ce beau sujet, et même de mes idées; » mais elle contient ce que nul autre n'osera, ou » ne pourra dire [2]. Convenez donc que vous ne » trouvez rien dans mon manuscrit sur les *Lettres* » *de Cachet* qui ne plaise à un honnête homme, » qui ne soit dans le ton, dans le sentiment, dans » le devoir d'un bon citoyen? Tout au plus, si » vous étiez censeur, hésiteriez-vous à l'approuver, » pour le faire imprimer : aussi, n'est-ce pas ce » que je vous demande..... Eh! vraiment si, je » vous le demanderais, au besoin, et je l'obtien- » drais de vous [3]. N'obtiendrai-je donc pas un » mot de votre prudence stoïque ou diplomatique,

» dessiler les yeux de quelques parens plutôt prévenus » qu'inhumains. Si je les attendrissais sur le sort de ces » malheureux dont j'aurai si long-temps partagé l'infor- » tune, le souvenir m'en serait moins amer. Si je contri- » buais à leur faire rendre la liberté, ne fût-ce qu'à un » seul, je verrais d'un œil serein les risques que je courrai » peut-être en répandant ces vérités hardies. » (*Lettres de Cachet*, tome 2, page 97.)

[1] Mirabeau se croyait près de mourir, quand il écrivit cette lettre.

[2] Lettres originales de Vincennes, tome 4, page 323.

[3] Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, 7 avril 1780.

» sur mon livre noir ? En tout cas, renvoyez-le-
» moi, fût-ce sans mot dire, car cet ouvrage est
» bon, et je ne veux pas m'en séparer [1]. »

Mirabeau ne s'expliquait pas moins franchement avec son père même.

« Mon ouvrage sur les prisons d'État n'est pas
» sans quelque mérite, car mon âme, enhardie par
» la persécution, a élevé mon génie abattu par les
» souffrances. Je crois si peu avoir dépassé dans
» cet écrit les bornes du devoir d'un bon sujet, et
» la modération d'un citoyen sage, que je l'adres-
» serai incessamment à celui-là même qui a l'in-
» spection des lieux où vous m'avez confiné; il est
» digne d'entendre la vérité, et capable de la con-
» naître [2]. » Ajoutons que le marquis de Mirabeau, ne répondit pas plus à cette communication qu'à aucune autre de celles qui partaient de Vincennes; et ce ne fut que cinq ans après qu'il s'expliqua sur les *Lettres de Cachet* en ces termes : « Ce livre est
» un farrago furieux où il a entassé tout ce qu'on
» a pu débiter contre le despotisme, joint à des
» plaidoiries effrontées en faveur des mauvais su-

[1] Lettre inédite du même au même, 7 mai 1780. Le seul mot que Mirabeau obtint de *la prudence* de Boucher fut celui-ci : « Je vous renvoie le mémoire sur *les Lettres* » *de Cachet*. Je ne l'ai pas lu. Je sais ce qu'on en peut » dire; mais il ne peut pas passer par mes mains. » (*Lettre inédite de Boucher à Mirabeau,* du 12 mai 1780.)

[2] Lettres originales de Vincennes, tome 2, page 222.

» jets. C'est la folie séditieuse et déchaînée [1]. »

Enfin Mirabeau, tenant parole, adressait son ouvrage à M. Lenoir : « Le seul de mes manuscrits

[1] Lettre inédite du marquis de Mirabeau au bailli de Mirabeau, 6 février 1783. Nous rapporterons encore un autre extrait dans lequel il y a un reproche assez juste, en ce qui concerne M. de Rougemont, fort maltraité dans les *Lettres de Cachet* : « Fort bien, mon maître, » mais en lisant des Voltaire, des Linguet, des descrip- » tions de la Bastille et de Vincennes, on est sûr d'avaler » autant de mensonges et de fables décriées que de lignes. » Bel emploi du temps et de la mémoire! Un vase infect » ne saurait fournir bonne liqueur quelconque; et, par » exemple, pour vous citer les *Lettres de Cachet*, le » Rougemont, que ce fou traite si vilement, n'était que » son complaisant, et le valet de ses grands airs. Il était » toujours chez moi, et ailleurs, pour prôner ses louanges; » il en a été récompensé comme de droit. Toutes les » oppressions qu'il vous cite sont histoires connues de » vauriens, et pendards fieffés. Entre eux, ils se prêtent » tous des armes et des manifestes, et l'on avale cela » comme des vérités. Vous jugez sainement cette rapsodie » que plusieurs ont tenté de me vanter comme une belle » chose. A quoi j'ai répondu : *Je vois que le siècle vient* » *aux fols. Tant mieux, cela me console de m'en aller.* » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis Longo*, du 9 juin 1783.) Ajoutons que M. de Rougemont se vengea d'une manière aussi modérée que légitime, en imprimant des fragmens de treize lettres, du 19 juin au 32 décembre 1777, dans lesquelles Mirabeau, pendant les six premiers mois de sa détention, lui parlait de sa *vive reconnaissance*. Ce petit recueil est intitulé *Lettres authentiques de M. le comte de Mirabeau, servant de supplé-*

» que je crois intéressant, utile, et à un certain de-
» gré de maturité, vous a été destiné de tout temps.
» Portez-y un œil attentif; j'atteste l'honneur, et
» l'auteur de mon être, dans ce moment où j'ignore
» ce qu'il en décidera, que tous les faits qui y sont
» consignés sont vrais. Sans doute, ils méritent
» votre plus sérieuse attention [1]. » Ajoutons que, dans l'ardeur de ses vœux de philanthropie et et de patriotisme, Mirabeau aurait voulu présenter son ouvrage au roi lui-même : « je lui dirais, » écrit-il à Sophie : « Apprenez de moi ce que vous
» ne saurez jamais de nul autre! Tenez, voilà le
» fruit de mes veilles et de mes larmes! du sein
» d'une odieuse prison, j'ai payé ma dette à vous,
» et à ma patrie, autant qu'il est en moi, vu la
» faiblesse de mes talens, et le dénuement absolu
» de secours; voyez quelles iniquités s'exercent
» en votre nom, et malgré les plus vertueux de
» vos préposés! Foudroyez ces tyrans subalternes
» qui vous font perdre la plus belle de vos préro-
» gatives, celle de vous réserver les trésors de la
» clémence, dont vous êtes l'unique dispensateur,
» et de laisser la sévérité sur le compte des lois.
» Lisez, Sire, et cherchez la vérité qu'on vous dé-
» robera, si vous ne la chercher pas vous-même.

ment à l'ouvrage sur les Lettres de cachet et les prisons d'état. — Paris, 1789, 47 pages in-8°.

[1] Lettres originales de Vincennes, tome 4, page 320.

» Je n'ai pas trop payé de la perte de la vue, de » la santé, et de la moitié de ma vie peut-être, ce » moment où je puis vous la dire et vous la » montrer, si les suites en sont aussi heureuses pour » mes concitoyens, que je dois l'espérer de votre » bienfaisance et de votre équité [1]. »

On nous pardonnera ces développemens si, même sans considérer le mérite intrinsèque de l'ouvrage, on veut bien remarquer combien ces citations honorent la mémoire de l'auteur, en prouvant que, même au terme présumé de sa vie, il défendait la justice et l'humanité contre le despotisme, et consacrait ses dernières pensées à la sainte cause dont, contre son attente, il devait être, dans la suite, le le plus éloquent et le plus courageux défenseur [2].

[1] Lettres originales de Vincennes, tome 4, page 320.

[2] Ces mêmes citations nous dispensent de réfuter une espèce de tradition romanesque répandue par des écrivains qui ont voulu parler de Mirabeau sans le connaître, sans même avoir pris la peine de lire attentivement le livre où ils pouvaient l'étudier de plus près, c'est-à-dire la *Correspondance de Vincennes*. D'après la tradition dont nous parlons, le livre sur les *Lettres de Cachet et les prisons d'État* aurait été très-secrètement composé au donjon de Vincennes; et, en sortant, Mirabeau aurait caché dans la doublure de ses vêtemens le manuscrit informe, et composé de feuilles de papier arrachées dans des livres. Ce manuscrit, entièrement autographe, qui est dans nos mains, est un assemblage de cahiers uniformes et réguliers, dont la netteté même atteste l'application d'ailleurs fort libre de l'auteur. Le premier écrivain qui a débité

Le livre des *Lettres de Cachet et des prisons d'état* est un ouvrage si connu qu'il ne nous paraît pas nécessaire de beaucoup ajouter, en ce qui le concerne, aux notions purement biographiques qui précèdent; nous nous bornerons donc à donner en

cette fable est Cadet-Gassicourt, page 25 de la première édition de sa notice, et 19 de la deuxième. On trouve la même erreur dans le précis de M. Chaussard, page 44, deuxième édition; dans la *Nouvelle Biographie des Contemporains*, par MM. Arnault, Jay, Jouy, etc., tome 13, page 351; dans la notice de M. Joseph Mérilhou, Paris, Brissot-Thivars, 1827, page 35, etc.

Voici une autre bévue d'un écrivain qui, à la vérité, est renommé pour la légèreté et l'inexactitude de ses assertions. L'abbé de Montgaillard qui parle du livre de Mirabeau sans en avoir même lu le titre (puisqu'il le qualifie, tome 1, page 281, *Lettres sur les Lettres de Cachet*), avance, tome 2, page 170, en note: que d'après le *Livre rouge* Mirabeau *a reçu en* 1776, *pour prix de son manuscrit*, 5,000 *livres*. Or, en 1776, l'auteur était en fuite ou en prison, et il ne songeait pas à cet ouvrage que, comme on vient de le voir, il ne composa que plusieurs années après.

Enfin voici une autre assertion aussi erronée, mais plus grave, qui mériterait plus d'insistance de notre part, si elle n'était réfutée en fait par toutes les parties de notre travail. Des pamphlétaires, notamment Peltier, à qui on attribue une brochure intitulée *Domine Salvum fac regem*, ont avancé que le livre sur les *Lettres de Cachet* était l'œuvre du bailli de Mirabeau; et M. Barbier ajoute gravement (*Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudo-*, Paris, Barrois 1823, tome 2, page 269; n° 10,015):

note [1] une simple analyse qui n'est autre chose que la table des chapitres de la première partie; la seule où il y ait un développement théorique du

on y trouve, en effet, trop de citations pour croire qu'elles aient pu être composées A LA BASTILLE.

Quiconque aura lu notre travail aura la certitude que le bailli de Mirabeau est tout-à-fait étranger à l'ouvrage sur les *Lettres de Cachet;* quiconque aura lu une page de ce livre y aura reconnu le véritable auteur, qui se révèle à chaque mot. Quant aux citations très-nombreuses et très-savantes en effet, Mirabeau les avait puisées dans ses lectures antérieures, et dans les extraits développés qu'il avait l'habitude de faire (car il lisait toujours la plume à la main), extraits dont nous avons une partie.

[1] CHAPITRE Ier. Jussions arbitraires formellement réprouvées par nos lois, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à nos jours. Cruauté des Valois, et notamment de Louis XI envers les prisonniers d'état. A quelle époque les lettres de cachet se sont multipliées. Premier et unique édit qui les autorise.

CHAP. II. Principes du droit naturel. Formation des sociétés. Conditions indispensables de toute association humaine. Le respect des propriétés, ou la justice fondée sur la sensibilité physique, l'amour de soi, et la raison impérieusement exigée par notre nature, indépendamment de tout système religieux, est le premier titre qui lie les hommes, et le seul point de réunion nécessaire à la société.

CHAP. III. Les principes précédens sont indépendans de tout système religieux, et ce serait un grand bien que cette vérité fût généralement admise. Despotisme sacerdotal, cause nécessaire du despotisme civil.

CHAP. IV. Collusion des deux autorités ecclésiastique

sujet, car la deuxième partie n'est qu'un tableau du régime intérieur de la prison de Vincennes, des basses exactions, des rigueurs vexatoires du com-

et civile. La justice, source commune de tous les rapports humains, est le fondement des droits réciproques des peuples et des souverains, quelle que soit l'origine des gouvernemens qui se sont établis parmi les hommes.

Chap. V. Origine du droit de punir. Distribution du pouvoir judiciaire. L'exercice de la justice est absolument incompatible avec les ordres et les emprisonnemens arbitraires. Ils sont plus redoutables à la liberté politique, plus cruels pour les individus qui les endurent, que toute autre vexation, que les violences sanguinaires même.

Chap. VI. Les emprisonnemens arbitraires et indéfinis, loin d'être nécessaires et légitimes dans les affaires d'état, sont alors plus injustes et plus funestes. La licence, loin d'être l'extrême de la liberté et son effet naturel, est précisément son contraire.

Chap. VII. Preuves de fait. L'autorité limitée a toujours été la plus stable. Le gouvernement ne peut craindre en France que ses propres excès. Le despotisme a toujours produit les révolutions; et la réunion des trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire a toujours produit le despotisme.

Chap. VIII. Partout où la monarchie est illimitée, le hasard seul peut préserver de la tyrannie. Réfutation des principes des économistes à cet égard. Le gouvernement ne cesse d'être responsable des inconvéniens particuliers que lorsqu'il n'intervertit pas le cours des lois. S'il prétend tout faire par lui-même, le despotisme et toutes ses suites sont inévitables.

Chap. IX. Réfutation d'un principe de M. de Montes-

mandant, tableau auquel on a reproché, avec raison, de présenter une multitude de détails mesquins, qui auraient pu être à leur place dans une plainte

quieu, qui croit qu'en certains cas, il faut suspendre la liberté. Iniquité de l'ostracisme. Censure. Bill d'attender. Loi d'habeas corpus.

Chap. X. Police des grandes villes. Exemples de la Hollande et de l'Angleterre. Définition du mot Nécessité dans son acception politique.

Chap. XI. La prérogative des emprisonnemens arbitraires et indéfinis, considérée relativement aux particuliers. Est-il des crimes qui ne doivent point être révélés? Composition des prisons d'État. Effets qui doivent résulter de ce séjour, où l'oppression égale tout et tous, soit que les prisonniers se communiquent, soit qu'ils ne se communiquent pas. Maisons de force. Prisons d'état considérées relativement à la population.

Chap. XII. Point de vue sur notre histoire, depuis Philippe-le-Bel jusqu'à nos jours.

Chap. XIII. Les lettres de cachet menacent plus encore les grands, c'est-à-dire ceux qui les invoquent, que les petits, et peuvent dépouiller les uns et les autres de tout ce qu'ils possèdent. L'esprit de corps et la jalousie des différens ordres de l'état soutiennent le despotisme. Les formes légales sont une sauve-garde nécessaire à la liberté et à l'innocence. Le bien même qu'on peut faire par des voies illégales, est funeste à la société.

Chap. XIV. Si les lettres de cachet confondent l'innocent et le coupable, c'est une raison suffisante pour abolir à jamais cette méthode; car toute méthode qui tend à sacrifier un innocent, fût-il seul contre tous, à un prétendu intérêt public, est tyrannique. Les lettres de cachet ne sauvent point la honte aux familles, en soustrayant

adressée au pouvoir, mais qui ne sont pas dignes des regards de la postérité [1]. Et quant à la troisième partie qui, avec la seconde, forme le deuxième volume, ce n'est guère qu'un recueil de pièces justificatives ; de sorte que, en réalité, il nous semble que l'ouvrage proprement dit se réduit au premier volume, et que c'est dans celui-là seulement qu'il faut chercher un des principaux titres de gloire de l'auteur.

Encore n'est-ce pas de sa gloire littéraire que nous parlons, car, il y a bien des longueurs et des abus de citations, des déclamations et des inégalités, en un mot beaucoup d'imperfections de méthode et de style dans ce livre, fruit d'une vaste lecture,

les coupables à la société et aux tribunaux. Quand dans nos préjugés l'infamie ne serait pas personnelle, il ne tiendrait qu'à un souverain de la rendre telle.

[1] Sans s'arrêter à cette considération, Mirabeau voulait tout livrer à la publicité, pour s'en aider afin d'avertir, d'inquiéter, même de contraindre le pouvoir, par une révélation dont, au surplus, le courageux révélateur prenait hautement la responsabilité : « Je dirai tout ce » que je sais sur les maisons peuplées par les *Lettres de* » *Cachet ;* ce que je sais pour l'avoir vu; car je me suis » imposé la loi de n'avancer aucune anecdote dont je ne » sois le témoin, ou l'exemple, et dont je ne puisse, au » besoin, fournir la preuve légale ; et puissé-je être puni » par le mépris éternel des honnêtes gens, si j'altère ou » si j'exagère le moins du monde aucun des détails qui sont » consignés dans cet ouvrage. » (*Lettres de Cachet,* tome I, page 259.)

un travail assidu [1], mais qui nous paraît moins recommandable par l'art de la composition, que par l'immensité des recherches, toutes dirigées vers un but patriotique, et qui prouvent une patience égale à celle des érudits les plus laborieux [2],

[1] On voit dans les lettres adressées à Chamfort par Mirabeau, que celui-ci voulait remanier et corriger le livre des *Lettres de Cachet*, et qu'il engageait fortement son ami à l'aider à cet égard; évidemment Chamfort ne s'en soucia pas, et Mirabeau n'en eut pas le temps. (Lettre du 4 décembre 1783, première du recueil, page 2.)

[2] Nous trouvons, dans les Mélanges de La Harpe, un article qui, quoique relatif à l'*Essai sur le despotisme*, s'applique parfaitement aux *Lettres de Cachet*, et en explique le but et les moyens d'exécution bien mieux que nous ne pourrions les caractériser nous-même. C'est ce qui nous détermine à insérer ici en note ce morceau, qui y sera d'autant mieux placé que le livre des *Lettres de Cachet* n'est en réalité qu'un développement mieux digéré de l'*Essai sur le despotisme*.

« Ce qui, dans cet ouvrage, frappera le plus les hommes » capables d'attention et de réflexion, ce n'est pas la » quantité de lectures qu'il suppose, c'est le choix des » études, comparé à l'âge de l'auteur.

» Dans les nombreuses citations de toute espèce dont » les pages sont chargées, il y a, sans doute, d'éloquence, » de poésie, de littérature, assez pour un jeune homme » qui doit naturellement se plaire aux ouvrages d'imagi- » nation. Mais la plupart roulent sur l'histoire et le droit » public. Et ce n'est pas sur les abrégés et les extraits » faits de nos jours qu'il s'est contenté, comme tant » d'autres, de jeter un coup d'œil. On voit qu'il a puisé » dans les sources, qu'il a feuilleté laborieusement ces

par l'active philanthropie, le patriotisme ardent, qui seuls pouvaient soutenir l'auteur dans des travaux aussi arides; enfin, par les vues qu'un véritable homme d'état qui tenait de son âme et de son génie, la vocation qu'il pressentit et prouva si

» archives antiques des premiers siècles de la monarchie, » qui fatiguent même l'infatigable patience des érudits et » des publicistes, ces recueils si indigestes, si rebutans, » qui font acheter par tant d'ennui quelques découvertes » précieuses. C'est là ce qui n'a pas dégoûté la première » vivacité d'un jeune homme, qui d'ailleurs avait tous les » goûts et toutes les passions de son âge; et c'est aussi ce » genre de travail, et le contraste qu'il formait avec les » circonstances où se trouvait l'auteur, c'est ce mélange » vraiment singulier, qui préparait et montrait de loin » l'homme de la révolution.

» Il avait, dès ce moment, un but qu'il ne perdit ja- » mais de vue : il voulait confondre et démasquer ces écri- » vains mercenaires, que l'on payait pour corrompre et » dénaturer les monumens historiques, et en faire dispa- » raître, s'il est possible, les traces de l'ancienne liberté » des Francs. Effrayé des progrès de la philosophie, et » des recherches de la vraie science, qui réunissaient les » raisonnemens et les faits en faveur des droits des na- » tions, le gouvernement avait imaginé ces fraudes poli- » tiques qui rappelaient les fraudes pieuses tant louées » dans la primitive Église ; il opposait les Moreau (*), les » Linguet, les Caveyrac, aux Rousseau et aux Mably.

(*) Mirabeau a notamment employé les pages 213 et 214 de l'*Essai sur le despotisme*, à démontrer, article par article, et les textes à la main, les sophismes et les falsifications de l'ouvrage de Moreau, intitulé : *Leçons de morale, de politique, de droit public, puisées dans l'histoire de notre monarchie.*

ng-temps d'avance, et qu'il accomplit ensuite si orieusement.

Deux remarques saisissent également le lecteur s *Lettres de Cachet*, comme celui de l'*Essai sur despotisme*, l'une, qui est de tous les temps, rte sur la prodigieuse érudition de l'auteur, ıi, écrivant en prison, manquait de livres, et n'a ı puiser ses citations innombrables que dans sa émoire, ou dans des notes prises pendant ses im- rfaites études, toujours entreprises, toujours terrompues au milieu des orages de sa jeunesse [1].

Mirabeau, indigné de ce trafic de mensonge et de corruption, ne craint pas de s'enfoncer dans la poussière les bibliothèques et dans la nuit des temps, pour y poursuivre les vils champions qui se cachaient sous des monceaux de textes altérés et falsifiés, comme on nous représente dans les contes de la féerie un paladin qui, couvert d'un bouclier de diamant, faisait tomber devant lui tous les enchantemens de la magie. Ainsi le jeune athlète, armé du bouclier de la vérité, attaquait, renversait, à vingt-trois ans, ces vieux soldats du despotisme. C'est en tenant à la main les capitulaires de Charlemagne, les recueils de Ludwig, de Bouquet, de Loisel, et les lois normandes, etc., qu'il démontre tous les mensonges de Moreau dans sa prétendue *Histoire de France*, et tous les sophismes de Linguet dans ses extravagantes diatribes. » (La Harpe, *Mélanges inédits de littérature*, recueillis par J.-B. Salgues. Paris, Chaumet, 1810, page 308.)

[1] « Ceci est écrit au commencement de 1778, et je suis enfermé depuis les premiers mois de 1777, avec très-peu

L'autre remarque, propre à l'époque où nous vivons, s'attache aux peines infinies que prend l'auteur pour établir, non-seulement par des argumentations pressantes, mais encore par une multitude de monumens historiques, l'illégalité des arrestations et détentions discrétionnaires sans instruction, ni procès, ni jugement, ni publicité : illégalités qui nous paraissent aujourd'hui presque incroyables, parce qu'elles sont devenues impos-

» de livres, sans papiers publics, sans correspondance » quelconque, sans société d'aucune espèce. Je ne sais » donc rien des faits postérieurs à cette époque, et je » serais obligé de m'en fier et entier à ma mémoire, si » une petite partie de mes papiers m'ayant été remise, je » ne trouvais à ma disposition des notes et des extraits » sur le sujet que je traite, recueillis dans les matériaux » d'un grand ouvrage, dont celui-ci ne devait former » pour ainsi dire qu'un chapitre. (*Lettres de Cachet*, » tome 1, page 215.) Si je n'ai pas fait mieux, c'est que » cela m'a été impossible, soit faute de génie, soit manque » de secours. C'est au milieu de la vie la plus errante et » la plus agitée que j'ai acquis le très-petit nombre de » connaissances que je possède. Je n'eus jamais de maître, » et je n'ai plus de conseil. Séparé de mes amis, privé de » livres, de correspondances, de tranquillité, de liberté, » de santé, de tout, excepté de sensibilité et de loisir, on » ne saurait être embarrassé de plus d'entraves. Mais, » libre ou non, je réclamerai jusqu'à mon dernier soupir » les droits de l'espèce humaine. Eh! quel moment plus » propre à combattre le despotisme que celui où l'on gémit » sous ses liens! » (*Lettres de Cachet.* — Introduction, page 11.)

sibles grâce aux conquêtes arrachées au despotisme par la révolution dont l'auteur des *Lettres de Cachet* fut un des chefs principaux : conquêtes désormais acquises, garanties, indestructibles, et dont la plus précieuse, la liberté civile, l'occupa d'autant plus, comme réformateur politique et comme législateur, que ses propres souffrances lui avaient fait apprécier les bienfaits de cette liberté qui lui fut si souvent ravie, et l'avaient attaché à une cause que d'ailleurs son organisation particulière rendait si sacrée à ses yeux, qu'il l'aurait embrassée même au sein de l'indépendance et de la prospérité.

Nous parlerons peu de l'*Espion dévalisé* [1], mauvaise et méchante rapsodie, de l'aveu de Mirabeau lui-même [2], recueil indigeste dont, à cinq morceaux près, chaque chapitre est un récit spirituel, mais ou frivole, ou bouffon, ou graveleux. Les seules parties vraiment dignes d'arrêter les yeux des hommes de sens et de goût, sont, aux chapitres II et III, à propos du contrôleur-général Silhouette, et du chevalier Turgot, de piquans détails sur l'orgueilleuse insouciance de Louis XV. Au chapitre IV, au sujet du ministre de Boynes, des faits curieux

[1] Londres, 1782, in-8°, 240 pages, avec cette épigraphe : *Feliciter audax.*

[2] Lettres de Mirabeau à Vitry, page 280.

sur la duplicité des rois, même fort jeunes, y compris l'austère Louis XVI, qui, cependant, était sincère jusqu'à la dureté; au chapitre VI, des conseils également naïfs et judicieux que donnait à ce prince honnête homme, son valet de chambre Duret, digne de la familiarité d'un tel maître. Enfin, au V^e^ chapitre un dialogue évidemment supposé, mais plein de sel et de raison, où un adroit interrogateur amène le comte de Maurepas à développer le plan de conduite qu'il suivit pendant sept ans auprès du prince, dont la confiance toute filiale l'avait appelé spontanément, le croyant sage parce qu'il était vieux. Ce dialogue offre, à notre avis, le portrait le plus ressemblant et le plus animé de ce courtisan octogénaire, dont l'âge avait accru la légèreté naturelle, au lieu de la corriger, et qui, dans son profond égoïsme (car ce fut en lui le seul trait marqué de la vieillesse), ne s'occupa que de conserver la jouissance viagère du pouvoir, ayant soin, d'ailleurs, de fermer les yeux sur l'approche des événemens qu'il prévoyait; n'en calculant l'effet sur l'avenir, que pour s'assurer que le terme déjà entrevu et très-prochain de sa vie le mettrait hors de leurs atteintes; n'essayant pas même d'ailleurs de prendre ni de préparer aucune mesure pour les conjurer, pour en défendre le roi; de l'éclairer des véritables lumières de politique et d'administration dont l'âme patriote de ce malheureux prince était avide; de lui donner le

complément de ses précieuses vertus, c'est-à-dire l'art de connaître les hommes, l'expérience qui sait, selon les cas, vaincre ou tolérer les résistances, lutter ou transiger à propos avec les événemens; enfin, et surtout la vigueur de caractère que peut imprimer à un roi l'éducation qui, en politique comme en toute autre chose, sait surmonter la nature, ou y suppléer [1].

Mirabeau, du reste, ne s'abusait pas sur cette publication, si peu digne de lui, et qui, comme deux autres, à la vérité plus coupables, ne peut être excusée qu'en considération de l'étroite pénurie où il était réduit : aussi s'autorisait-il du défaut de toutes preuves pour les désavouer.

Nous ne parlerons plus nous-même de l'*Espion dévalisé*, que pour citer un nouveau trait de l'animosité implacable du marquis de Mirabeau. « Remarque que ce livre, en croyant ne faire, sans » doute, qu'un bon conte, a pour la première

[1] D'après notre manuscrit autographe nous affirmons que Mirabeau n'a eu aucune part aux chapitres X et XVIII. Celui-ci contient une notice longue, fastidieuse et souvent injurieuse sur les Maîtres des requêtes et intendans. On a dit que cette notice lui avait été fournie par un compagnon de captivité, l'ex-intendant Baudouin. L'autre chapitre est la relation d'un combat de taureaux en Espagne; cette relation est l'ouvrage d'un consul de France à Barcelonne, M. Dannery, mort à Paris, en 1807, après une longue carrière de vertus, de talens, de services peu connus, et assez mal récompensés.

» fois, et sans doute pour la dernière fois sur la » terre, donné la recette, et enseigné le local d'un » poison lent, inévitable, imperceptible dans ses » effets, et qui ne laisse aucune trace [1]. Pèse ce » point, d'abord, mon unique frère, ami, et con- » seil au suprême [2]. »

Ajoutons que le bailli se hâte de repousser cette atroce insinuation : « Quant à l'*Espion dévalisé*, » je n'ai rien à répondre, sinon que ton fils jure » qu'il n'en a écrit que quelques chapitres qu'il » m'a montrés, et non le récit dont il s'agit, et je » sais le nom du véritable auteur : quant à la » recette y contenue, il y a bien trente ans que » j'en ai ouï parler à Naples même, et je n'y crois » nullement [3]. »

[1] Allusion aux détails contenus dans le chapitre VIII, page 95 et suivantes, sur la composition et les effets d'un poison lent, supposé de l'*aqua toffana*, composé d'*opium* et de *mouches cantharides*, qu'on prétendait avoir été rapporté de Naples, et employé pour faire périr, en 1765, le Dauphin, fils de Louis XV, et, en 1766, la princesse Marie-Josèphe de Saxe, veuve du Dauphin.

[2] Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 6 février 1783.

[3] Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 11 février 1783. La publication des *Lettres de Cachet* et de l'*Espion dévalisé* fit courir quelques risques à Mirabeau, quoiqu'il désavouât l'un, et n'avouât pas l'autre. Nous ne croyons pas devoir donner sur ce fait insignifiant des détails qui sont dans Vitry, page 280, et dans

Nous avons aussi le manuscrit des *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon* [1], ouvrage dont une grande partie fut écrite par Mirabeau. Le fait étant peu connu [2], nous devons l'expliquer en même temps que nous rendrons compte de ce livre, remarquable sous certains rapports.

Le matériel de notre manuscrit, qui se compose d'un assez long texte suivi sans aucune divi-

Peuchet, tome 2, pages 127, 128 et 129. Nous relèverons seulement, dans la lettre adressée à Vitry, une nuance qui prouve l'estime que Mirabeau faisait de son travail sur les *Lettres de Cachet* : « *Celui-là est d'un tout autre » genre et fait, dit-on, la plus énorme sensation.* » Peuchet dont l'usage est d'altérer, tantôt par calcul, tantôt par négligence, ce qu'il copie, a écrit *la plus grande sensation.* « *On ajoute que mon nom est dans toutes les bouches.* » *Je voudrais savoir s'il n'y a rien là d'exagéré, et quel* » *risque aussi cela peut me faire courir : au moins les* » *charges à cet égard ne sont-elles pas sans bénéfice ; car* » *il est difficile qu'un tel ouvrage ne fasse pas quelque* » *réputation ; réputation dangereuse toutefois et chère-*» *ment achetée.* » (Lettres à Vitry, page 281.)

[2] *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon, pair de France, et de son commandement en Bretagne, pour servir à l'histoire de la fin du règne de Louis XV, et à celle du commencement du règne de Louis XVI.* Paris, Buisson 1792. Un vol. in-8° de 392 pages.

[1] Nous ne le voyons indiqué que dans *le Dictionnaire des anonymes et des pseudonymes*, par Barbier. Paris, Barrois 1823, tome 2, page 584, n° 11,589; et dans l'article *Soulavie* de la *Biographie ancienne et moderne*. Paris, Michaud, 1825, tome 43, page 180.

sion quelconque de livres, chapitres, sections, et d'un grand nombre de morceaux isolés, rognures de l'*Espion dévalisé*, nous persuade que Mirabeau avait, non pas composé un ouvrage, mais préparé des matériaux pour constituer ultérieurement un ensemble mieux digéré de mélanges historiques [1]; celui qui a été publié a une forme différente, ou, pour mieux dire, a une forme, tandis que le manuscrit n'en a pas. Le volume imprimé se compose d'une suite de chapitres, au nombre d'onze, et ces divisions ont dû être faites avec des sutures et remplissages par Soulavie [2] habitué, comme on

[1] Notre supposition ne nous paraît pas démentie par le passage suivant, qui contient la seule mention faite par Mirabeau des *Mémoires du duc d'Aiguillon*. « Il paraîtra » très-incessamment un ouvrage fort intéressant sur un » ancien ministre. Vous l'aurez de première main, et le » lirez avec plaisir. » (*Lettres inédites de Mirabeau à Vitry*, page 27.) Mirabeau pouvait à cette époque (23 août 1781) regarder comme prochain l'achèvement et la publication de ce livre qu'il abandonna quand, peu après, il partit pour la Franche-Comté et ensuite pour la Provence.

[2] Jean-Louis-Giraud Soulavie, né en 1751, ancien vicaire-général du diocèse de Châlons, depuis Résident de la république française à Genève, auteur de plusieurs ouvrages, éditeur et en partie auteur des *Mémoires du maréchal duc de Richelieu*, *des Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, *des mémoires de Massillon*, *du duc de Choiseul*, *du comte de Maurepas*, éditeur de *St.-Simon*, etc., mort en mars 1813.

lait, à bâtir des livres avec des mémoires et des documens recueillis par toutes sortes de moyens ; à falsifier les uns et les autres, par des retranchemens et des additions ; à en faire, après coup, des corps d'ouvrage en apparence homogènes et authentiques ; enfin, à les accréditer par des noms d'auteurs prétendus qui n'y songèrent jamais, ou qui, du moins, lorsqu'ils en avaient soit composé, soit fourni quelque partie, se refusèrent et se seraient toujours refusés à consentir et surtout à participer à de pareilles spéculations.

Ces manœuvres si familières à Soulavie, sont visibles à chaque page, pour ainsi dire, des *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*. Sans même avoir le manuscrit sous les yeux, il est aisé de reconnaître la main d'un manipulateur inattentif et maladroit, dans une sorte de bouleversement qui confond des textes et des notes que le manuscrit avait séparés ; dans des interpolations de l'éditeur qui redit, et parfois contredit, sur les choses et les personnes, ce qu'ailleurs il a fait ou laissé dire à l'écrivain dont il falsifie l'ouvrage ; dans le désordre des narrations qui font, quelquefois, supposer au livre une date de plusieurs années postérieure à l'époque ou, dans telle autre partie, la composition s'est nécessairement arrêtée ; enfin c'est, nous ne craignons pas de l'affirmer, un mélange fait sans réflexion, sans critique, sans élaboration réelle, de divers matériaux hétérogènes,

qui n'ont pu avoir de liaison intime dans la pensée d'un auteur véritable ; et qui n'ont été forcément rassemblés par l'avide éditeur, qu'à l'aide d'additions le plus souvent discordantes, et pour faire avec des fragmens détachés, quelquefois avec des feuilles volantes, ramassées çà et là, un livre à peu près suivi, et propre à piquer la curiosité publique [1].

Nos lecteurs en jugeront par un rapide aperçu.

Les cinq premiers livres contiennent l'histoire, mélangée d'une foule d'épisodes et de digressions, des intrigues du duc de Choiseul, aspirant, dès 1763, à réunir plusieurs départemens pour exercer, en fait, le pouvoir de premier ministre, dont le titre lui était refusé. Au détail de quelques faits secondaires longuement racontés, tandis que de graves événemens sont omis, succède le récit de la mort du dauphin, fils de Louis XV, de l'étrange apparition, de la faveur scandaleuse de madame

[1] Quelques passages de notre manuscrit, et le premier paragraphe des *remarques de l'éditeur* (page 327) feraient supposer que le projet de l'auteur avait été de donner au livre la forme de « *Mémoires adressés à quelque* » *prince ou seigneur qui avait la confiance de la reine*, » *et pour servir de règle ou d'instruction pour la conduite* » *de ce prince à la cour.* » Mais l'éditeur qui revient de temps en temps à ce point de vue, le perd aussitôt après ; et, à l'exception de quelques passages assez rares, au moins dans le livre imprimé, tout dément la supposition d'une destination de ce genre.

du Barry, de la chute du duc de Choiseul, remplacé par le duc d'Aiguillon, de la mort de Louis XV, de l'avénement de son successeur, du rappel des parlemens ; des manœuvres contradictoires des partisans de Choiseul et d'Aiguillon, manœuvres dont le résultat est d'écarter également les deux rivaux qui, en voulant s'entr'exclure, perdent les chances de succès qu'offraient à l'un l'affection reconnaissante de la reine, à l'autre le patronage d'un oncle tout-puissant (le comte de Maurepas), et quelque disposition bienveillante de la part du jeune roi, dont le père avait protégé d'Aiguillon, en haine de Choiseul.

Le sixième et le septième livre, dont il n'y a pas trace dans notre manuscrit, et où la manière reconnaissable de Mirabeau ne se retrouve nulle part, est évidemment l'œuvre du manipulateur, c'est-à-dire de Soulavie. Là est le développement de ce qu'il appelle un examen du ministère du duc de Choiseul, examen qui n'est en réalité qu'un noir libelle, où, à côté d'une multitude de peintures fausses, de réticences malveillantes, de tableaux imaginaires, d'exagérations passionnées, et de bévues de tout genre, la plupart du temps volontaires et calculées, sont reproduites les absurdes, les atroces calomnies qui présentaient un ministre vain et léger sans doute, mais habile et ferme, loyal et patriote, comme l'empoisonneur de madame de Pompadour, de la reine Marie Leszczinska,

du dauphin, de la dauphine Marie-Josèphe de Saxe, etc.

Les livres VIII, IX, X et XI, qui sont, non pas l'ouvrage de Mirabeau, mais l'assemblage mal lié de divers fragmens écrits par lui, reprennent la narration rompue par l'interpolation des livres VI et VII. Ce récit, détaillé sur un ton quelquefois louangeur, quelquefois amer, et souvent décoloré, les services divers du duc d'Aiguillon, la constitution, les vicissitudes, les entreprises des parlemens, les dangers qui commencent à menacer la monarchie; les essais déjà tentés pour dépopulariser la reine; le plan de conduite qu'elle devrait suivre, pour se séparer du mouvement politique où l'on veut imprudemment la pousser; l'avantage qu'il y aurait pour elle à se mettre à la tête d'un système général d'amélioration qui se combinerait d'utiles économies et de dépenses utiles, pour se faire un département assorti à son sexe, à son âge, à son rang; pour s'approprier la direction des œuvres de bienfaisance, la tutèle des établissemens de charité, le patronage des beaux-arts; en un mot, pour conquérir l'affection et la confiance de la nation.

Ces sortes de conseils, groupés sans beaucoup de méthode dans les livres X et XI, et qui, comme on voit, sont des pièces de rapport, n'en présentent pas moins deux morceaux d'autant plus singuliers et remarquables, qu'on y trouve le germe,

déjà très-développé d'un système que nous retrouverons quand nous aurons atteint l'époque où Mirabeau, appelé au secours de la royauté défaillante, consentit à se liguer avec elle contre l'anarchie, et chercha un point d'appui dans le concours de la reine, dont il appréciait et voulait utiliser l'influence.

Nous insisterons quelque peu ici sur ces conseils, non pas pour excuser l'incohérence, étrangère à Mirabeau, de cette insertion forcée d'un plan de direction des travaux publics, dans des mémoires relatifs au duc d'Aiguillon, autrefois chargé des affaires étrangères, qui, depuis sept ans, n'était plus ministre, qui ne devait et ne pouvait plus l'être lors de la publication de l'ouvrage ; mais, pour arrêter un moment nos lecteurs sur cette circonstance singulière que, du fond de sa prison [1], Mirabeau, l'esprit toujours tendu sur les affaires publiques, s'investissait, à la fois, d'un rôle de conseiller de la

[1] Notre manuscrit ne porte aucune date ; mais nous sommes porté à croire qu'il fut composé, ou du moins commencé au donjon de Vincennes ; et en tout cas plusieurs années avant sa publication, qui ne date que de 1792. Nous puisons cette conviction dans diverses circonstances, et, par exemple, dans les pages 61, 195, 262, 307 de l'imprimé, qui prouvent que le livre, ou du moins le chapitre dont ils font partie, furent écrits du vivant du ministre Turgot, du comte de Maurepas, de l'architecte Soufflot, et de l'archevêque d'Apchon, qui moururent en 1781 et 1782.

couronne, en matière de politique, et aussi d'une espèce d'édilité, en s'occupant avec suite et avec chaleur, des moyens les plus judicieusement choisis, d'assainir et d'embellir la capitale, où il n'avait jamais résidé qu'en passant, et qu'il ne devait qu'à peine connaître.

Ainsi, en promettant à la reine que « si elle se » mettait à la tête de ces entreprises, elle acquer- » rait des droits à l'immortalité, et deviendrait » l'idole des Parisiens et de la France [1] ». Mirabeau rappelle que le dauphin, père de Louis XVI, avait le projet de venir, en montant sur le trône, s'établir à Paris, projet qui, par l'abandon de Versailles, aurait facilité d'incalculables économies; et de faire exécuter dans la capitale une

[1] Page 257. La phrase qu'on vient de lire est copiée littéralement sur l'imprimé. Voici quelques mots de plus qui sont sur notre manuscrit, et que Soulavie n'a pas eus, ou du moins employés. « Je le répète, l'honneur et » l'intérêt de cette aimable princesse, la pressent à l'envi » de fouler aux pieds toute intrigue, toute haine, toute » vengeance, et de tendre à un but où elle trouvera le » seul profit, la seule gloire auxquels elle doive attacher » quelque importance. Qu'elle laisse aux mains faites » pour s'en charger les soins pénibles de l'administration; » qu'elle se saisisse du département des arts; elle en est » la protectrice naturelle, d'autant que le roi n'en a » point le goût. La reine au contraire les aime, et peut » leur devoir et ses plus doux plaisirs, et sa plus flat- » teuse célébrité, et la popularité que son bon esprit » ambitionne. »

multitude de travaux dont l'auteur adopte l'idée, en y joignant ses propres combinaisons.

Il voudrait d'abord qu'on terminât la grande galerie du Louvre qui, achevée, serait garnie des tableaux du roi, « cubiquement empilés dans le » dépôt de Versailles [1], et qui formerait ainsi un » *Musæum* préférable à tous ceux d'Italie [2] ». Il propose de construire une galerie parallèle, qui compléterait la jonction du Louvre et des Tuileries, et qui servirait pour le placement de la bibliothèque royale, établissement dont il réclame instamment l'amélioration de plus en plus nécessaire, en en proposant les moyens [3].

Il demande l'accomplissement d'un projet conçu pour donner à la paroisse Sainte-Marguerite une basilique antique, sorte d'édifice qui, dit-il, « n'existe pas dans la chrétienté [4] » et dont il convient d'enrichir nos arts modernes, « car toutes » nos décorations d'églises sont en dedans. Pour- » quoi ne les pas mettre en dehors? l'intérieur doit » être assez décoré pour la divinité; mais l'exté- » rieur embellit la ville [5] ».

Il propose de grands, utiles et salubres percemens, tels que celui qui a depuis été réalisé de la place Vendôme aux boulevards [6], et un autre projeté depuis la révolution, préparé même par des

[1] Page 247. [2] Page 246. [3] Pages 249 à 253. [4] Page 310. Page 311. [5] Page 258.

réserves faites dans les ventes domaniales, et qui, pourtant, n'est pas encore exécuté, c'est-à-dire l'ouverture d'une rue qui, sur l'axe du Panthéon (alors Sainte-Geneviève) se prolongerait jusqu'au Luxembourg [1]. A cette occasion il offre un tribut d'éloges à la mémoire de l'architecte Soufflot, mort en 1781 (le 29 août), au moment où l'auteur annonçait les vastes projets que ce grand artiste se proposait d'exécuter.

L'auteur réclame [2] la construction de deux grands ponts, l'un devant l'hôtel des Invalides, l'autre devant le Jardin du Roi. La démolition des bâtimens qui couvraient encore plusieurs ponts dans l'intérieur de la ville [4], le déplacement de l'Hôtel-Dieu, et la destruction de ses dépendances, qui cachent la rivière et rompent la ligne des quais [4]; l'établissement dans les rues de Paris de trottoirs [5] « dont les matériaux abondent en France, qui, » depuis Dunkerque jusqu'à Nantes, a 400 lieues » de gisement de côtes, où tout est granit [6]. » Il plaide, surtout, en faveur d'un intérêt populaire qui, plus tard, le préoccupa long-temps [7]. Paris, dit-il, n'a point d'eau. « Comment cette idée n'é- » chauffe-t-elle aucune de ces têtes qui peuvent

[1] Page 262. [2] Page 262. [3] Page 299. [4] Page 297. [5] Page 267. [6] Page 270.

[6] Nous parlerons plus tard des écrits spéciaux de Mirabeau sur les *Eaux de Paris*.

» donner, en un instant, une impulsion puissante? » Les aqueducs de Rome lui donnent 500,000 muids » d'eau; Lyon en a 83,000, tant en rigoles qu'en » arcades; Limoges fourmille de travaux en ce » genre, et qu'est-ce qu'était Limoges pour les » Romains [1]? » Il recommande les projets de Déparcieux, qui voulait amener à Paris les eaux de l'Yvette, et aussi celles de l'Eure, en profitant des travaux abandonnés par Louis XIV, à Maintenon, après une effroyable consommation d'hommes et de numéraire [2]; il voudrait enfin que l'on suivît l'usage des Romains, en employant aux travaux publics des troupes dont la santé et le bien-être s'en amélioreraient sans inconvénient pour la discipline; « car le soldat, courbé vers la terre, et » rompu aux travaux rustiques ne s'en redresse- » rait que mieux devant l'ennemi [3], » et comme, du reste, on n'en pourrait recevoir qu'un secours temporaire et borné, il remarque que toute la population laborieuse profiterait de ces travaux, trop utiles pour qu'il en fallût regretter la dépense; « car il n'y a pas de doute qu'il ne vaille mieux » payer des architectes, des sculpteurs, des pein- » tres, des ouvriers, que des courtisanes [4]. »

[1] Page 293. [2] Pages 293 à 297. [3] Page 285.

[4] Page 246. Les idées de Mirabeau, en partie empruntées à d'autres philanthropes, en ont suggéré à Soulavie; il a joint au livre XI, et cette fois signé un Mémoire où il propose aussi beaucoup d'améliorations qui ont été

« Mais, dit-il, il ne suffit pas de donner de l'ou-
» vrage aux indigens valides, il faut aussi s'occu-
» per de ceux qui ne peuvent pas travailler : c'est
» là, surtout, que la reine peut et doit intervenir.
» Il y a des genres de bien à faire peu coûteux,
» et qui tombent plus directement sur l'endroit où
» est le besoin. Quand la famille royale fait des
» aumônes, elle en charge le lieutenant-général
» de police, qui ne connaît les besoins de la ville
» que par ses commissaires de quartier. Les vrais
» pauvres de la capitale sont ceux qu'on ne voit
» point. C'est une indigence fière qui dévore de
» bonnes familles, à qui la fortune arrache jusqu'à
» la consolation de se plaindre, qui ne peuvent
» être soulagées, parce que le comble du malheur
» pour elles serait d'être connues. Dans des ga-
» letas isolés, on trouve des familles éplorées qui
» essuient des revers imprévus, des calomnies
» meurtrières, de lâches trahisons, de noires per-
» fidies, et tous les jeux cruels de la fortune. Croit-
» on que les commissaires de quartiers entrent dans
» ces labyrinthes de douleurs ?.... Hommes mer-

réalisées depuis; telles que des ouvertures de rues et de places, au moyen de la démolition des églises Saint-Honoré, Saint-Sauveur, Saint-Victor, du Séminaire de Saint-Sulpice, du couvent de Saint-Victor, des foires Saint-Germain, du couvent des Cordeliers vis-à-vis de la nouvelle école de Médecine, l'ouverture de la grande avenue entre le Luxembourg et l'Observatoire, la jonction des rues de Seine et de Tournon, pages 271 à 284.

» cenaires, vendus à la faveur, au caprice, à la » méchanceté des riches, et surtout à l'homme » de police, ils ne lui rendent que des comptes » analogues à ses vues. Liés par état au peuple » noir, incorporés dans le bas palais, rampans vis- » à-vis des magistrats du Châtelet, corrupteurs » ou corrompus, le tourbillon des soins, des af- » faires, des projets, des espérances, des amu- » semens, les entraîne. Ils ignorent ou ils oublient » les malheurs qui les entourent, et si un événe- » ment fait distinguer de la foule l'un de ces infor- » tunés, c'est souvent pour ajouter un malheur » personnel aux maux de l'humanité. Ce sont les » bons curés qui s'occupent de trouver, de conso- » ler ces infortunés condamnés à traîner des jours » difficiles dans les privations et la douleur. J'ai » vu le curé de Saint-Eustache, et plusieurs au- » tres, monter à des cinquièmes, au milieu des » frimas, consoler et arroser de larmes ces infor- » tunés, et soulager leurs besoins. C'est à ces di- » gnes dépositaires qu'il faut confier les aumônes » si faussement et si mal distribuées : le secours » arriverait à la source du besoin, et les pauvres » respectables seraient cent fois plus touchés de » recevoir de leurs pasteurs que par des cascades » ministérielles.

» Je cite le curé de Saint-Eustache, parce qu'il » approche de la famille royale. Plusieurs autres » mériteraient également d'être nommés. Mais si

» je ne parle que de Paris, parce qu'à la cour on » ne connaît que Paris, il n'en est pas moins vrai » que les besoins de cette capitale sont les moins » urgens, et qu'il faudrait autant s'occuper de ne » plus faire de pauvres, que de secourir ceux qui » existent. Quant à ceux-ci, il serait au moins » nécessaire de mettre tous les curés du royaume » en état d'avoir du pain, car ils n'assisteront pas » vos pauvres, s'ils le sont eux-mêmes. Les curés, » dans quelques provinces, en Bretagne, par » exemple, ont à peine 300 livres annuelles. » Qu'est-il nécessaire que l'archevêque d'Auch ait » 500,000 livres de rente? Ce n'est pas qu'il n'en » fasse un bon usage : M. d'Apchon [1] est un des » prélats les plus respectables du royaume, mais » il est mortel. Le diocèse de Cambrai n'a pas tou- » jours eu un Fénelon. Quand pourra-t-on prendre » quelque chose de ces énormes revenus, pour » donner à tous les curés du royaume? Madame » Louise [2] vient d'obtenir 30,000 livres de rente, » en blé et en nature, à prendre sur l'abbaye » Saint-Germain, pour alimenter les Carmélites » du royaume. Assurément, quand il n'y aurait

[1] Claude-Marc-Antoine d'Apchon, d'abord militaire, ensuite évêque de Dijon et archevêque d'Auch, mort à Paris en 1782. On sait que ce prélat se signala à Auch par un acte éclatant de courage et d'humanité.

[2] La princesse Louise, fille de Louis XV, religieuse à l'abbaye Royale de Saint-Denis.

» pas de *Carmélites* en France, le blé n'en vien-
» drait pas moins bien. Mais 30,000 livres de
» rente distribuées et réparties sur tous les curés
» des provinces pauvres, auraient suffi pour don-
» ner, dans une année de disette, l'indispensable
» nécessaire à un grand nombre d'honnêtes indi-
» gens [1].

Nous extrayons de notre manuscrit un autre conseil que Mirabeau ajoutait, et qui n'a pas été imprimée par Soulavie.

« Il est plus que temps de finir ce long et in-
» forme recueil de toutes sortes de rêveries. Vous
» connaissez assez mes principes et mes opinions
» pour ne pas douter que ce ne soit un grand
» sacrifice que j'ai fait à l'étiquette, aux entraves
» de l'habitude et des préjugés, en ne fixant vos
» yeux que sur la capitale. Le reste est étranger
» aux grands, et c'est le pire des maux. J'ai voulu
» vous montrer combien de choses utiles et gran-
» des vous ne faisiez pas, même dans les lieux que
» vous habitez sans cesse. Mais est-ce donc que
» des voyages n'amuseraient pas votre illustre
» amie? et son royal époux qui, s'il reste à Ver-
» sailles, ne finira jamais son éducation d'homme,
» ni de roi? Quelle triste existence que celle des
» souverains! ils sont enfermés dans un cercle de
» quarante lieues de diamètre, dont ils parcourent

[1] Pages 304 à 307.

» les rayons comme au gré d'un mouvement d'os-
» cillation continu. La correspondance suivie du
» roi d'Espagne avec Louis XV, pendant vingt
» années, est un morceau curieux ; chaque jour
» ils s'écrivaient d'Espagne : *A cinq heures je par-*
» *tis de Saint-Ildefonse, et le rendez-vous de chasse*
» *a été au rond de Saint-Antoine.* (Même jour, de
» Versailles) : *Je me suis rendu à dix heures au*
» *carrefour des Rossignols, à Compiègne,* etc., et
» cela pendant vingt ans. Chacun avait sa carte,
» et suivait la trace de l'autre, comme deux savans
» géographes auraient étudié Cook !

» Que la reine imite l'exemple de son frère [1],
» qu'elle voyage, qu'elle excite son époux à voya-
» ger sans pompe, car la pompe ne sert qu'à rui-
» ner, ennuyer et tromper. Qu'elle voyage... hélas!
» bien près de ces lieux où le faste insulte à la
» misère des peuples, le roi et la reine verront,
» apprendront, sentiront ce que les ministres et
» les courtisans ne leur diront jamais ! »

Enfin, après avoir développé ces conseils judicieux, Mirabeau expose une suite de démonstrations que Soulavie n'a point connues, ou du moins n'a pas insérées; il indique quelques-unes des améliorations de tout genre que réclament les provinces, et qui se réaliseraient rapidement, si quel-

[1] Joseph II voyagea beaucoup, et notamment vint en France en 1777 et en 1781.

ques indices de sollicitude royale, quelques encouragemens distribués à propos, stimulaient des populations intelligentes et laborieuses, donnaient l'impulsion à l'industrie qui fermente, l'essor à l'esprit de spéculation et de perfectionnement qui tente des voies nouvelles, et cherche des applications utiles et fructueuses. L'auteur s'occupe principalement des besoins de l'agriculture. Pour préciser ses vues par des exemples, il cite la Bretagne si arriérée, si pauvre, si inculte; il demande que le gouvernement commence par la vivifier, en s'occupant d'elle; que des routes soient tracées pour faciliter l'accès de cette province isolée du reste du royaume, pour permettre à ses voisins d'y entrer, à ses habitans d'en sortir; il demande que l'on songe à tirer parti de ses landes immenses, dont il faut que les bordures soient divisées et partagées entre les habitans pauvres; il recommande par-dessus tout *les défrichemens*. « La » richesse d'un royaume, dit-il, tient unique» ment à sa culture; la population en dérive, et » avec elle la force d'un état. Colbert, à qui l'on » peut faire tant de justes reproches, a été à tort » accusé de ne s'être occupé que des manufac» tures. Il faut dire qu'il a rendu plusieurs ordon» nances favorables à l'agriculture. L'une des plus » fameuses, qu'il donna l'année d'avant sa mort, » pour l'Alsace, déclare que *tous ceux qui s'occu*» *peront des terrains vains et vagues, pourront les*

» *cultiver à leur profit, et s'en servir en toute pro-*
» *priété.* Colbert songeait à rendre cette ordon-
» nance commune à tout le royaume, quand il
» mourut; il voyait enfin ce qui est bien évident:
» c'est que le roi a plus d'un quart de son royaume
» à conquérir contre les ennemis appelés *friches*,
» *landes*, etc., etc.; qu'il faut labourer d'une
» main, tandis que l'autre émondera, pour l'abat-
» tre peu après, l'arbre parasite et vorace de la
» fiscalité. »

L'auteur, prévoyant l'immensité d'une telle entreprise de défrichement, fait, pour y pourvoir, une proposition fort inattendue, au moins à l'époque où il écrivait : « Il faudrait, dit-il, établir
» tous les conventicules de moines dans les lieux
» les plus incultes du royaume, pour y faire ce
» qu'ils ont fait il y a mille ans dans différens en-
» droits. Les moines ne peuvent plus être utiles
» que comme cela. Il faudrait donc disperser tous
» ces petits conventicules dans les lieux les plus
» arides, suivant le système de la primitive Église,
» et là les nourrir, le temps nécessaire, des reve-
» nus des grosses manses, que l'on pourrait réu-
» nir ensuite à la masse des biens ecclésiastiques
» du royaume : par-là les moines seraient employés,
» les friches en valeur, l'État enrichi, et personne
» n'aurait droit de se plaindre. »

Mais, dit-il encore, ce n'est pas assez de défricher le pays, il faudrait défricher aussi les habitans. Pour

quoi ne reviendrait-on pas à une ancienne mesure que le temps a justifiée? « En 1769, on prit dans » différentes familles un homme *marié*, qui annon- » çait des dispositions décidées pour un métier; » *marié*, pour qu'il eût un intérêt puissant à revenir; » on les envoya à Paris un an. Ainsi, le maréchal » fut envoyé à Alfort, chez Bourgelat[1], le meunier » à Corbeil, le maçon à Sainte-Geneviève, le char- » pentier dans les machines de l'opéra, le jardinier » à Montreuil. Tous de retour ont gagné ce qu'ils » ont voulu : on les envoie chercher de dix lieues » à la ronde. De quelle utilité ne serait-il pas que » l'on plaçât de même des élèves chez des agricul- » teurs habiles? Chacun de ces hommes, ainsi » répartis, rapporterait dans son canton les outils » propres à son art, et les connaissances qui, » multipliées au centre, ne parviendront jamais à » la circonférence, si une autorité zélée, active et » tenace n'emploie pas tous les moyens possibles » de vaincre les apathies et les routines. »

A la suite de ces aperçus, Mirabeau, pour faire sentir l'utilité de ses conseils, compare d'une manière à la fois ingénieuse et savante l'ignorance et la stérilité des cultures, non-seulement des siècles civilisés, mais encore du siècle même de Louis XIV, avec l'habileté, chaque jour croissante, de la mo-

[1] Claude Bourgelat, savant vétérinaire, né en 1712, mort en 1779.

derne agriculture ; et il donne à cet égard une multitude de faits aussi démonstratifs que piquans, mais que nous ne pourrions rapporter, sans prolonger beaucoup trop la digression que nous nous sommes permise.

Parmi d'autres travaux faits au donjon de Vincennes, et restés inédits jusqu'à présent, nous citerons une partie des *Dialogues* déjà mentionnés, et où Mirabeau se complut à faire le récit passionné des circonstances qui l'introduisirent chez M. de Monnier, des commencemens et des progrès d'une passion quelque temps isolée et silencieuse, ensuite réciproque, ardente et téméraire. Après ces dialogues qui doivent rester dans l'oubli, nous indiquerons, à cause de l'analogie, un autre ouvrage, les *Mémoires de Sophie*, narration naïve, touchante, dont Mirabeau, qui les avait demandés et qui les corrigea, parle plusieurs fois dans la même correspondance, et dans celle que Vitry a imprimée [1].

Nous indiquerons encore une dissertation très-approfondie sur l'*inoculation*, œuvre considérable de patience laborieuse et d'amour paternel, dont il est souvent question dans la correspondance de

[1] Lettres originales de Vincennes, tome 1, page 81 ; tome 3, pages 154, 184, 231, 248, etc. Lettres à Vitry, page 38.

Vincennes [1], parce que Mirabeau destinait ce travail à Sophie, qui résistait à l'idée de faire inoculer leur enfant. Une traduction incomplète de Tacite, mais complète de la *Vie* d'*Agricola*, morceau dont l'auteur parle avec peu de confiance [2],

[1] Lettres originales de Vincennes, tome 1, page 215; tome 2, pages 412, 413, 433; tome 3, pages 148, 260, 375, 429, 439, 460, 508, 552, 594; tome 4, pages 73, 77, 142, 155, 202, 331, etc. Il est aussi question de cette dissertation dans les *Lettres inédites de Mirabeau à Vitry*, pages 6, 10.

[2] Lettres originales de Vincennes, tome 3, page 269; tome 4, page 15. Le marquis en fait mention dans une lettre : « Ce monsieur traduit Tacite dans sa prison, à ce » qu'on m'a dit, car il écrit sans cesse. Cet auteur fut » l'étude de son bisaïeul » (Honoré III, marquis de Mirabeau) « pendant six ans, à Mirabeau; il en fit un bon » usage. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 6 juillet 1779. Mirabeau avait conçu, mais n'eut pas le temps d'accomplir le projet d'un travail fort important sur l'histoire, qui inspirait à lui et à sa famille une prédilection facile à concevoir : « Croyez-vous, » mon ami, que M. Le Noir acceptât la dédicace d'une » traduction de Tacite, où j'ose coudre des supplémens » de moi pour tout ce qui est perdu, outre un grand » nombre de notes et des discours? Cet ouvrage considé- » rable, où je mets le peu que j'ai de talent et toute mon » attention, n'est pas fini à beaucoup près (quoique la » traduction le soit en brouillon), et ne peut pas même » l'être, tant que je serai ici, car je manque de beaucou- » de livres qu'il m'est nécessaire de consulter; mais c » hommage ne sera pas tout-à-fait indigne d'un hom » que je me plairai toujours à appeler *mon bienfaiteu*

sur lequel il avait l'intention de revenir, et qui, peut-être, en effet, n'est pas entièrement digne de l'original et de l'imitateur. Des *Considérations sur la Tolérance* [1], morceau fort étendu, et plein de hardiesse et de vigueur. Le commencement d'une traduction en prose, de l'*Epopée* de Silius Italicus; des vues historiques et philosophiques sur l'*Islamisme;* une compilation sur l'*Histoire du Gâtinais; et de la ville de Gien* [2], une autre et vaste compilation sur les révolutions des *Provinces-Unies*, depuis l'irruption des Cimbres et des Teutons, jusqu'au milieu du XV^e^ siècle, etc. Plusieurs de ces ouvrages, dont nous avons tous les manuscrits autographes, sont, du moins en partie, en état d'être livrés à la publicité : plus tard nous nous y arrêterons davantage; nous en éliminerons tout ce qui pourrait amuser une curiosité frivole ou immorale, à laquelle nous n'accorderons jamais la moindre

(*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher,* du 3 juin 1779.) C'est le titre que Mirabeau donna publiquement à M. Le Noir, lors de la publication *des Lettres de Cachet.* La première phrase de l'avertissement, placé en tête de la seconde partie, est conçue en ces termes : « M. Le Noir » est *mon bienfaiteur*; je le dis d'avance à ceux qui liront » cette seconde partie. »

[1] Lettres écrites du donjon de Vincennes, tome 2, page 107.

[2] Ce manuscrit, dont Sophie avait été chargée de recueillir les matériaux, est de sa main.

concession ; et, quant au reste, nous ferons imprimer ce qui, d'ailleurs digne du public, nous paraîtra pouvoir accroître, ou du moins soutenir la réputation de l'auteur.

V.

Livre deuxième.

II.

On a vu, dans le livre XII, qu'après la transaction de Pontarlier, Mirabeau, différant son voyage en Provence, avait fait un séjour d'environ trois mois en Suisse. La cause principale était le besoin de tirer parti de deux de ses manuscrits; *Les lettres de cachet* et *l'Espion dévalisé*, dont le prix lui était indispensable. Voici l'autre motif qui retint assez long-temps le voyageur.

Toujours occupé des intérêts publics, il avait, en courant observé et jugé le système des douanes établies par les deux pays contigus, dont il traversait et retraversait les frontières. Il croyait que le régime des restrictions et prohibitions, tel qu'il existait alors, était nuisible aux intérêts industriels et commerciaux de la France. Outre ses idées gé-

nérales sur la liberté et l'indépendance respectives des nations, il avait, sur le sujet particulier des douanes, des principes que le temps et la révolution ont, à certains égards, accrédités parmi nous, mais qui, sous d'autres rapports, paraîtraient neufs et hardis, quoique les Anglais les aient adoptés dans les derniers temps, et les aient mis en pratique.

Mirabeau écrivit donc, sur ce sujet, un Mémoire qu'il adressa au contrôleur général Joly de Fleury, parent de sa mère, et dont nous avons la minute autographe. Mais nous nous bornons à en faire mention sans l'insérer ici, parce que nous craignons de nous trop étendre sur une pareille matière qu'on retrouvera d'ailleurs dans les travaux législatifs. Il nous paraît à propos de donner la préférence à un autre Mémoire, pareillement autographe et inédit, qui nous présente Mirabeau dans son caractère, bien plus connu, d'homme politique, et d'avocat des peuples opprimés.

Amené par les événemens au milieu de la Suisse, un homme tel que lui n'avait pu voir, sans émotion et sans sympathie, l'état où était alors Genève, cette ville si peu apparente par son territoire, mais qui a dû tant d'importance au génie particulier de ses habitans, à sa position entre la France et la Savoie, aux prétentions envahissantes de celle-ci, aux intérêts politiques qui lui avaient toujours assuré la protection de l'autre.

C'est pour demander que cette protection, naguère partiale et oppressive devint généreuse et tutélaire, que Mirabeau fit la démarche dont nous avons à rendre compte.

Des discussions très-vives avaient récemment éclaté dans cette république si petite, mais si orageuse; il y avait collision ouverte entre le corps aristocratique, qui était en possession du pouvoir exécutif, et les *Représentans* qui se disaient les victimes de sa tyrannie, et qui étaient las des déceptions d'une organisation où, libres de droit, ils prétendaient être esclaves de fait. Le roi de France était intervenu; il avait envoyé des troupes appelées par les chefs; le parti des *Représentans* avait été comprimé; beaucoup d'entre eux avaient fui; un grand nombre d'industriels se préparaient à émigrer; et Genève semblait exposée à une dissolution prochaine.

Ces conjonctures frappèrent Mirabeau. Toujours disposé à faire de la cause publique sa propre cause il eût l'idée de réclamer du ministère français des mesures capables de préserver Genève des malheurs dont elle était menacée, et d'y remettre l'ordre et la paix. Par suite de l'appel à Pontarlier, il avait eu quelques rapports avec M. de Vergennes, Bourguignon, ami et parent de la famille de Ruffey : voici la lettre ou plutôt le Mémoire que Mirabeau adressa le 4 octobre 1782 à ce ministre, dont la politique était

plus sage et habile, que ferme et généreuse [1].

« MONSIEUR LE COMTE,

» Obligé par les circonstances que j'ai eu l'hon-
» neur de vous exposer dans ma lettre du 4 no-
» vembre, de partir pour la Provence, je vais
» tracer à la hâte mon opinion sur les affaires de
» Genève, avec la liberté que doit aux hommes et
» que se doit à lui-même un ami de la vérité; per-
» suadé que vous la dire tout entière et toute nue
» en cette occasion, c'est remplir un devoir envers
» mon pays, envers mon souverain, envers vous,
» dont je révérai les intentions et les talens, long-
» temps avant que vous eussiez des titres à ma re-
» connaissance.

» Vous sentez que les affaires de Genève ont gé-
» néralement et profondément occupé tout ce qui
» tient à la Suisse. J'ai donc beaucoup entendu
» parler, dans mon séjour à Neufchâtel, des crain-
» tes, des espérances et des projets des citoyens
» genevois qui ont encouru la disgrâce du gouver-
» nement français. Je ne vous cacherai pas que
» j'ai même recherché plusieurs de ces citoyens,
» connus sous le nom de *Représentans*, et que je
» les ai vus assez souvent et avec assez de suite,

[1] Ce Mémoire est mentionné dans le recueil des *Lettres inédites de Mirabeau à Vitry*, pages 253 et 256.

» écoutés avec assez d'attention, observés avec » assez de soin, pour démêler leurs dispositions et » connaître la situation de leurs affaires.

» Vous savez mieux que moi que l'industrie, » l'esprit calculateur et l'activité que l'on accorde » universellement à ce peuple, ses mœurs, son » économie, son adresse, ses succès ont de la ré- » putation en Europe; et vous croirez aisément que » les *Représentans*, et surtout ceux de leurs chefs » qu'on a bannis de Genève au moment où les » troupes françaises y sont entrées, ne l'ignorent » pas. Heureusement ils jettent tous un regard de » sensibilité et de regrets sur leur patrie; et tant » qu'ils espéreront pouvoir la retrouver avec hon- » neur et sûreté, je doute qu'ils se livrent aux pro- » jets d'établissement qu'on voudrait à l'envi leur » inspirer.

» Je sais et j'ai la preuve que plusieurs princes » de toutes les contrées de l'Europe ont conçu l'es- » poir d'une émigration considérable de Genevois, » et s'efforcent de l'exciter. L'électeur Palatin leur » a fait les offres les plus séduisantes; et quand je » dis qu'il les a faites, c'est qu'en effet ils les ont » reçues, mais non accueillies, c'est que toutes les » avances sont venues de lui, qu'il n'a pas dédai- » gné de les laisser maîtres absolus des conditions, » et de leur promettre toutes les garanties qu'ils » pourraient désirer pour assurer la stabilité de » leur établissement dans un des plus beaux pays

» de l'Europe et des plus doucement gouvernés.

» Plusieurs princes du corps germanique, moins » considérables à la vérité, mais par cela même » plus séduisans, comme plus intéressés à l'acqui- » sition d'une colonie précieuse, et moins exposés » à jouer un rôle dans les différends des grandes » puissances, s'empressent aussi de profiter de la » situation précaire du parti démocratique de Ge- » nève, et tâchent de faire voir aux *Représentans* » leur patrie perdue et leur sort désespéré. Tous » offrent des dédommagemens, une constitution » genevoise, des bâtimens, des terres et des avan- » ces en argent.

» Le landgrave de Hesse-Hombourg, entre au- » tres, connu par sa sagesse, par la pieuse politi- » que de ses ancêtres qui ont accueilli, recherché, » protégé, maintenu tous les Français que la ré- » vocation de l'édit de Nantes a fait fuir de leurs » foyers, le landgrave de Hesse offre des asiles » charmans dans la Wétéravie, pays si fécond, si » bien situé pour le commerce; et dans cette par- » tie de la Wétéravie, qui, avoisinant Francfort, » le principal marché de l'Europe, est l'emplace- » ment naturel d'un entrepôt d'horlogerie qui man- » que à tout le Nord, obligé d'aller chercher jus- » qu'à Genève les produits de cet art, source d'une » si étonnante prospérité dans les pays qui le cul- » tivent.

» Le roi de Prusse n'a pas été le dernier à spé-

» culer ainsi. Je désire pour l'intérêt de la France, » si la principauté de Neufchâtel doit lui être tou- » jours étrangère, et si, comme je le crois, ce » royaume est véritablement intéressé à la prospé- » rité de Genève, je désire que personne ne donne » au roi de Prusse l'idée de cantonner les Genevois » dans l'espèce de promontoire du pays de Neuf- » châtel appelé la Vawer, où la moindre colonie, » située sur la Thièle, déjà navigable et suscepti- » ble de l'être bien davantage, entourée des lacs » de Bienne, de Morat et de Neufchâtel, devien- » drait un des plus florissans entrepôts de com- » merce de l'univers, et ferait bientôt oublier » l'ancienne Genève; car, toute favorisée qu'elle » est de la nature, elle ne possède pas à beaucoup » près tous les avantages de cette position unique » en Europe. Mais, comme Frédéric ne paraît jus- » qu'ici désirer les Genevois que dans ses états na- » turels, l'âpreté du climat et un gouvernement » tout militaire sont probablement un assez puis- » sant préservatif de cette légère tentation.

» Celle à laquelle il est difficile, ce me semble, » que les Genevois résistent s'ils ne retrouvent pas » le bonheur et la sécurité, c'est l'offre des An- » glais. Or je puis vous assurer, avec un degré de » certitude auquel vous devez quelque confiance, » que le gouvernement d'Angleterre s'occupe sé- » rieusement en cet instant des moyens d'attirer » les Genevois en grand nombre dans les Iles-Bri-

» tanniques. Je dis dans les Iles-Britanniques, » parce que s'ils veulent être colons, l'Irlande, » sous un ciel très-doux, moins froid et moins » chaud que Genève même, leur présente de bel- » les possessions dans le pays jusqu'ici le plus in- » culte et le plus sauvage de l'Europe, mais cer- » tainement un des plus fertiles, et le mieux situé » pour le commerce. Or vous savez que la consti- » tution, qui rendait impossible à l'Irlande tout suc- » cès de ce genre, a déjà beaucoup changé, et » paraît devoir changer encore.

» Disons davantage : il serait inutile de se dé- » guiser que l'Irlande devient le pays le plus libre » de la terre, et le plus désirable pour des hommes » qui sentent le prix de la liberté. Les Genevois y » trouveront l'esprit d'égalité politique qu'ils vou- » laient conserver dans leur patrie ; ils y trouve- » ront un peuple uni, associé, armé et discipliné, » qui garantira leurs libertés comme les siennes » propres ; ils y trouveront les droits immenses » que cette confédération a obtenus de la Grande- » Bretagne, pour le commerce d'Irlande ; des im- » positions si modérées qu'elles en sont presque » nulles ; point d'accises ; les denrées à un prix » très-favorable pour la main-d'œuvre ; aucune » maîtrise, aucun système réglementaire, aucune » oppression de police. Ils y trouveront un parle- » ment dont l'indépendance est solennellement re- » connue, et qui vient de décréter que tout étran-

» ger qui s'établira en Irlande et prêtera serment » de fidélité, sera non-seulement naturalisé, mais » pleinement Irlandais, tant pour la liberté entière » du commerce que pour les droits politiques; en » exceptant seulement l'entrée dans les deux cham- » bres du parlement, dans le conseil privé du » roi, et quelques-unes des grandes charges du mi- » nistère.

» L'Irlande sera donc plus favorable aux Gene- » vois que ne fut jamais leur patrie. Que si les Ge- » nevois aiment mieux transplanter la principale » branche de leur industrie et de leur aisance, je » veux dire l'horlogerie, l'Angleterre, qui est loin » d'avoir poussé cet art au même degré, leur of- » frira avec joie des emplacemens. La ressem- » blance des religions, la conformité des principes, » le bonheur de trouver dans une nouvelle patrie » la liberté civile plus nettement déterminée, plus » solidement établie qu'ils n'en ont jamais joui à » Genève même; l'avantage de s'incorporer à une » nation riche et calculatrice qui ne leur refusera » pas de grandes avances, s'ils en ont besoin, » sont de bien puissans motifs qui concourent à at- » tirer les Genevois en Angleterre.

» Je ne mets pas un moment en doute, que si les » *Représentans* continuent à voir qu'ils ne sont » comptés pour rien dans l'état dont ils font la plus » nombreuse partie; que si leurs chefs restent » sous le glaive de la proscription; que si la pro-

» tection des puissances environnantes, et surtout » la vôtre, semble toujours caresser exclusive- » ment les aristocrates qui, après tout, ne doivent » pas avoir la prétention de passer pour irrépro- » chables, et dont on redoute les profondes, les » implacables haines, et de bien longues vengean- » ces : je ne mets pas en doute que bientôt il ne se » forme en Angleterre une colonie genevoise, qui, » faible d'abord, et ne désirant pas même d'être » plus forte dans son origine, s'accroîtra bientôt » de tous les mécontens, de tous les hommes re- » butés pour la morgue aristocratique, de tous les » sages en un mot; car les sages aimeront mieux » être les sujets privilégiés du grand-prince, que » les sujets dédaignés, humiliés de leurs égaux; » colonie de patriotes à laquelle se réuniront tous » ceux enfin qui également ennemis des violences » auxquelles on a poussé le parti démocratique, » et du système d'oppression qu'on ne persuadera » jamais à des Genevois n'avoir point été formé par » leurs magistrats, préfèreront mille fois une ville » simplement *municipale* sans cette vaine indépen- » dance, cette souveraineté dérisoire qui a perdu » Genève, à leur prétendue république; institu- » tion vaine et mensongère, en effet, où ils croi- » ront ne voir qu'un collége de tyrans, d'autant » plus redoutables, que, par la facilité de tromper » un grand ministre, un grand monarque obligés » de jeter sur les affaires d'une petite ville bizar-

» rement constituée un coup-d'œil bien distrait, » ils ne laissent à leurs concitoyens que des objets » de crainte dans leurs plus augustes protecteurs.

» Car, prenez-y garde, les Genevois qui ne peu- » vent pas plus compter que le reste du monde sur » des ministres toujours justes, toujours éclairés, » toujours suffisamment instruits, sur des commis » toujours incapables de tromper ces ministres, les » Genevois ont plus à craindre du droit de protec- » torat, et de juges de leur bonheur, que préten- » dent leurs voisins, que les esclaves asiatiques » n'ont à redouter de leurs monarques; car, dans » l'Orient même, il y a des règles ou des usages » qui font loi, du moins de fait, jusqu'à un certain » point, tandis que, pour de petits républicains, si » dépendans de leur voisinage, le caprice des su- » balternes, et l'erreur des ministres peuvent être » l'unique code.

» Et si les Genevois se décident à des émigrations » auxquelles, assurément, votre sagesse n'a pas » voulu les pousser, comment les en empêcherez- » vous, j'ose vous le demander? par la violence? » elle répugne trop à votre âme généreuse, et vous » n'ignorez pas combien la violence serait insuffi- » sante; combien elle irait directement contre vos » vues, soit par l'attrait invincible que toute dé- » fense donne à l'esprit humain pour la chose dé- » fendue; soit en rendant plus intéressans les per- » sécutés, dont le premier mérite est toujours la

» persécution. Eh! qui ne trouverait pas également odieux et effrayant le procédé de susciter » des obstacles à l'émigration d'un peuple prétendu » indépendant, dont on aurait changé l'existence » politique? qui ne revendiquerait pas pour lui du » moins la liberté de se dérober aux plus tristes » souvenirs?

» D'ailleurs, gardez-vous de vous y tromper, » les Genevois humiliés en cet instant sont la partie de leur petite nation la plus estimée de l'Europe entière. C'est dans cette classe, aucun » étranger n'en doute, qu'il se trouve le plus d'industrie, d'instruction, de mœurs, de modération même. Ceci paraît bien contradictoire aux » faits, m'allez-vous dire. Non, non! Croyez-en » un homme qui vous respecte trop pour vous flatter, pour vous tromper. Les troubles de Genève » ne sont pas l'ouvrage du parti sacrifié : ils sont » le chef-d'œuvre du machiavélisme de l'autre » parti. Je prends avec vous l'engagement de vous » le démontrer jusqu'à l'évidence, si jamais vous » daignez m'entendre; et de vous faire voir distinctement que si les *Représentans* eussent été » moins honnêtes, plus indifférens sur le choix des » moyens, plus opulens, mieux servis auprès de » vous, mieux instruits des événemens et des dispositions, soit de leurs ennemis, soit de leurs » voisins, les aristocrates n'auraient pas triomphé. » Cette discussion m'entraînerait trop loin. Qu'il

» me soit permis seulement ici de vous rappeler » et de vous expliquer une anecdote qui vous est » personnelle, et qui vous montrera quelles ma- » nœuvres indignes, quels ressorts de toute espèce » ont fait jouer naguère les ennemis des *Repré-* » *sentans*.

» On a fait circuler secrètement à Paris, en » mars 1781, un libelle fort odieux sur les affaires » de Genève, où l'on cherchait surtout à irriter » votre amour-propre, sans penser combien un » homme tel que vous est et doit être au-dessus » de ces petitesses, et surtout supérieur à la pe- » titesse de les faire entrer pour quelque chose » dans les plans de l'homme d'état. Ce libelle je » l'ai lu, et j'ai su, par un de vos affidés, qu'on » vous l'avait dénoncé comme l'ouvrage des *Re-* » *présentans* et comme une mine éventée par le » zèle des *Négatifs*.

» Eh bien! ceux auxquels on a le plus attribué » d'influence dans le parti des *Représentans*, et » contre lesquels on vous a principalement pré- » venu, MM. Clavière et du Roverai, vous offrent » leur tête, si l'on parvient à prouver qu'il soit » sorti de la plume d'un *Représentant* une ligne, » un mot, qui puisse vous offenser personnelle- » ment. Je suis d'autant plus convaincu de leur » sincérité, que j'ai en main la preuve incontesta- » ble que les aristocrates ont parmi eux, ou à » leurs ordres, des hommes qui s'occupen tà in-

» venter des calomnies, et à les répandre dans les » pays étrangers. De sorte qu'il est à peu près » évident que le libelle, que je vous rappelle, a » été composé par les *Négatifs* pour être attribué » aux *Représentans*. Piége abominable! Piége usé! » Mais dont pourtant l'effet ne manque guère au- » près des grands, que leurs lumières ne garanti- » ront jamais d'être lâchement trompés; parce » que le sommet d'où ils contemplent les hommes, » est trop inaccessible à la vérité, simple, mo- » deste, obscure comme la vertu.

» Mais revenons à des objets plus dignes de vous » occuper que de viles anonymités.

» Tout me porte à croire que des émigrations se » préparent. On vous niera le fait, ou du moins » on vous le donnera comme tout-à-fait improba- » ble. On vous dira que la douceur, la modération » connue des Genevois, l'attachement qu'il est im- » possible de ne pas supposer à des artisans pour » leurs ateliers, pour le rendez-vous naturel de » ceux qui recherchent les productions de leur » art, pour le seul pays où il sont véritablement » honoré, ne permettent pas de croire aux émi- » grations, ni de douter que les Genevois ne se » plient facilement au joug, si l'on emploie avec » eux la fermeté et la persévérance.

» On vous trompera, et même avec d'autant » plus de succès que plusieurs difficultés de détail » peuvent retarder l'exécution des projets des émi-

» grans. Daignez penser, lorsqu'on vous dira » toutes ces belles choses, que l'avis que j'ai » l'honneur de vous donner a pour base les in- » formations les plus sûres, et les preuves les » moins équivoques; n'oubliez pas que les aristo- » crates n'ont pas de plus grand intérêt que les » émigrations, puisqu'elles affaibliront et finiront » par anéantir à Genève le parti qui lutte contre » eux depuis un siècle. Croyez enfin que, bien » qu'il soit infiniment difficile aux Genevois de » rompre la multitude des liens physiques qui les at- » tachent à leur sol; et que les négociations des puis- » sances qui veulent les attirer chez eux, ne puissent » par conséquent pas être suivies d'un prompt suc- » cès, croyez qu'il est impossible qu'à la longue Ge- » nève ne se dépeuple de tout ce qui la vivifie, de tout » ce qui alimente son intéressante industrie. Quand » le citoyen, quand l'habitant sera blessé, chaque » jour, du spectacle d'une aristocratie nécessaire- » ment insolente, et même oppressive, vu le petit » espace dans lequel ses mouvemens et ses pré- » tentions sont circonscrits, quand ils sentiront » qu'ils n'ont aucune prise sur elle, aucun rem- » part contre elle; quand ils seront nourris du » sentiment avilissant et douloureux qu'aucun » genre de mérite, aucun talent ne peut leur va- » loir de considération; qu'il faut, pour obtenir » quelque crédit, flatter la ligue des riches, et se » ranger au nombre de ses protégés; soyez certain

» qu'ils ne cesseront pas de soupirer après un autre » ordre de choses, qu'ils rechercheront avidement » une autre patrie ; qu'ils laisseront les aristo- » crates se disputer le pas dans la vieille Genève » désertée, appauvrie, avilie, et que le plus mince » noyau formé pour les attirer dans une contrée » quelconque, où chacun pourra jouir de sa pro- » pre énergie, suffira pour décider l'élite de la » génération prochaine, au plus tard, à l'émigra- » tion, à la transplantation de tout ce qui dans » Genève peut intéresser ses voisins.

» Je dis dans une contrée quelconque; et remar- » quez, en effet, que le gouvernement le plus ab- » solu ne saurait blesser l'amour-propre, ni dé- » courager l'émulation autant qu'une aristocratie » exclusive, sans contrepoids et sans rivalités. » Dans les monarchies même, le sujet le plus » obscur ne voit aucun obstacle légal à son avan- » cement; il y a des difficultés, mais nulle impos- » sibilité, que la plus haute ambition qu'il puisse » concevoir sans démence, soit à la fin couronnée. » L'espoir nourrit sans cesse son énergie, si la na- » ture l'en a doué. Eh! combien d'hommes pré- » cieux, combien d'instrumens de sa prospérité et » de sa gloire, la France aurait perdus, si à la tête » du royaume il se trouvait un corps aristocratique » qui, non-seulement de nom, mais encore de » droit et de fait, formât une barrière inexpugna- » ble entre le peuple et le roi !

» Je vous le repète donc, des émigrations se » préparent à Genève. Or, il est évident que toutes » les puissances voisines y sont intéressées; Genève » ne fût-elle que l'entrepôt du commerce de Lyon » et du Midi de la France, avec la Suisse, avec » l'Italie, avec une grande partie de l'Allemagne, » serait encore une ville très-importante. Mais Ge- » nève a été la première source du commerce et » des fabriques qui rendent la Suisse florissante. » Genève fertilise le sol pierreux de la Savoye, » verse le peu d'argent qui y circule, entretient » ses journaliers, partage enfin son abondance » avec ce pays le plus deshérité qui soit en Europe. » Genève a la même influence sur les provinces » françaises qui l'avoisinent. La France, à qui cette » ville opulente a prêté cent millions sous le mi- » nistère de M. Necker, jouit, plus qu'aucune » autre, de l'activité, du commerce et de l'indus- » trie de ce petit État, et sans compter que Genève » est le seul poste militaire, déjà ville de guerre, » qui couvre le royaume du Rhône à la Méditer- » ranée, et qui défende le passage du fleuve, il » paraît incontestable que tout ce que la France » peut désirer, dans cette extrémité de son terri- » toire, c'est que Genève soit toujours industrieuse » et populeuse, parce que, sans les Genevois, tout » le pays circonvoisin, à dix lieues de profondeur, » serait misérable, désert, ignoré de tout le monde; » parce que le commerce, seul, peut vivifier un

» pays dont le sol est ingrat, et où l'agriculture ne » peut suffire qu'aux besoins d'un très-petit nombre » d'habitans ; parce que personne n'ignore plus, » ne doute plus que là où la nature ne place pas » elle-même le commerce, la liberté peut seule l'y » créer. La France aurait de cruels regrets si ses » rivaux naturels s'enrichissaient de celui de Ge- » nève et de son industrie. Les plaies, récentes » encore, et aujourd'hui trop bien connues que la » révocation de l'édit de Nantes nous a faites ont » ouvert tous les yeux sur les conséquences funestes » des émigrations ; et je le répète, il n'est plus au » pouvoir des maîtres de la terre de les empêcher » par d'autres voies qu'un gouvernement pros- » père, c'est-à-dire doux, sage, ami de toutes les » libertés.

» Est-il deux moyens de le rendre tel à Genève? » Je ne le crois pas. Quelles que soient les mesu- » res de pacification que vous ayez conçues dans » votre sagesse, vous ne sauriez vous dissimuler » qu'ayant été précédées d'un acte effrayant de » sévérité, elles seront scrupuleusement exami- » nées par tous ceux qu'elles intéressent.

» Les lois nouvelles qu'on impose à la républi- » que (car comment espérer qu'un peuple entouré » de baïonnettes appelle *médiateurs* des législa- » teurs armés?) ces lois seront ou proposées au » Conseil général, ou purement et simplement » prononcées.

» Dans cette dernière supposition, quel est le » Genevois, de quelque parti que vous le suppo- » siez, qui se croira obligé par les lois qui lui au- » ront été dictées ? Les lois seront-elles équitables » et paternelles, comme j'aime à le penser d'un » code auquel vous aurez présidé? Mais ce code » aura été rédigé par des pacificateurs si étrangers » à la constitution du pays pour lequel ils travail- » lent, qu'il est bien difficile d'espérer que les *Re-* » *présentans* lui rendront justice, car la prévention » a des effets qui confondent la raison ; et l'on ne » saurait nier qu'au moins à cette époque le peuple » de Genève ne soit autorisé à être méfiant. D'un » autre côté les *Négatifs*, à qui vous n'accorderez » jamais assez à leur gré, et qui sont de profonds » adeptes en fait de subtilités, de réticences et de » temporisations, acquiesceront sans doute, mais » en se réservant de brouiller de nouveau, au pre- » mier moment opportun, la trame politique de la » nouvelle constitution genevoise.

» La constitution reposera-t-elle au contraire » sur une base purement aristocratique? Il me » paraît bien téméraire de compter sur l'assenti- » ment de la nation, dont la majeure partie se » trouvera lésée dans ses prétentions, si ce n'est » dans ses droits les plus chers ; et rien n'est plus » probable que le refus d'y souscrire de la part des » deux tiers du Conseil général.

» *On se passera de leur consentement?* Oui, sans

» doute, on s'en passera très-aisément, si vous le
» voulez ; et les étrangers ne trouveront dans cet
» acte d'autorité violente qu'un moyen de plus de
» persuader aux *Représentans*, comme ils s'effor-
» cent de le faire depuis l'entrée des troupes à
» Genève, que l'abolition absolue du Conseil gé-
» néral, et même de son fantôme, est le premier
» article du traité que dicteront les aristocrates à
» leurs concitoyens, par l'organe des puissances
» garantes. Mais enfin, la loi du plus fort est un
» droit des gens qu'il ne faut s'attendre à voir res-
» pecter que par les plus faibles; ou les troupes
» françaises ne quitteront jamais Genève (car une
» garnison assez nombreuse pour se faire craindre
» est au-dessus des forces de cette république qui,
» d'ailleurs, sera déserte le jour où ce ressort de-
» viendra nécessaire à son gouvernement), ou,
» dis-je, les troupes françaises ne quitteront jamais
» Genève, ou bientôt la nation fera sentir à ses
» aristocrates qu'un gouvernement dépourvu de
» force n'a de rempart que l'opinion et la con-
» fiance. Le cabinet de Versailles, ce cabinet que
» vous avez doté d'une réputation de sagesse et de
» modération, qui, peut-être, est la seule gloire
» digne d'être recherchée par un roi français, ce
» cabinet sera donc éternellement agité par des
» querelles bourgeoises, par les inquiétudes des
» voisins de Genève, par les clameurs, hélas! trop
» naturelles d'une fourmilière qu'un éléphant ne

» dédaigne pas d'écraser ! Le canal qui joindrait » la Saône à la Loire coûterait cinq millions : je » doute que ce soit le double des sommes que l'ex- » pédition de Genève vient dabsorber. L'ingénieux » Pérache ne demandait pas beaucoup davantage » pour conquérir sur le Rhône et sur la Saône » l'emplacement d'une grande ville. Les aristo- » crates genevois offriront-ils jamais des objets d'u- » tilité pareille, en échange des millions de leur » auguste protecteur, qui, au reste, ne peut pas » douter de son pouvoir à Genève, le jour où il » faudra qu'il y commande ? Eh ! quelle futile oc- » cupation pour un ministre rempli de grandes » vues, appelé à de grands devoirs, que celle d'ac- » corder des partis qui ne se heurtent fortement » que parce que l'un des deux se croit sûr de vous » intéresser à ses systèmes !

» Oui, j'en jure l'honneur et votre gloire, cette » gloire à laquelle notre considération nationale » est liée aujourd'hui, cette gloire que le succès » le plus complet à Genève ne peut jamais rehaus- » ser, et que l'oppression apparente ou réelle de » cette république intéressante ternirait peut-être ; » jamais les factions opposées ne se seraient por- » tées aux scandaleux excès que vous vous êtes » cru obligé de réprimer, si vous eussiez égale- » ment ordonné la paix aux deux partis, et surtout » si vous eussiez voulu que la paix jaillît de leur » sein même. C'est en donnant de l'importance à

» ces divisions que le gouvernement français les a » rendues importantes. Quand les aristocrates ont » été sûrs qu'à un certain période vous interven- » driez dans les affaires de leur patrie, armé de » toute l'autorité du roi de France, ils se sont hâtés » d'arriver à ce période, et d'y pousser leurs ad- » versaires.

» Peut-être, souffrez que je vous le dise, peut- » être si vous n'eussiez paru qu'investi de votre » considération personnelle et de votre qualité » de ministre d'un grand prince (n'était-ce donc » pas assez de ces deux ressorts pour être tout- » puissant à Genève?); peut-être, si vous eussiez » dit tout bas aux aristocrates que les fautes des » gouvernés sont le plus souvent celles des gou- » vernans? que les magistrats d'un peuple libre » sont toujours coupables de dédaigner son estime » et sa confiance, et même de ne pas l'obtenir; » peut-être les seuls accens de votre voix bienfai- » sante, de votre raison profonde et réservée, eus- » sent-ils calmé les Genevois et fixé le terme de » leurs dissensions..... Le sort ne l'a point voulu; » mais rien encore n'est désespéré.

» Permettez qu'animé d'un zèle pur qui m'en- » courage, et m'est garant que cette lettre ne » saurait vous déplaire; permettez que je vous » expose avec la franchise, avec la familiarité » même d'un sincère ami de la vérité et de l'hu- » manité, mon opinion qui n'est pas méprisable en

» ceci, parce que j'ai vu ce que vous ne sauriez » voir.

» Le roi de France s'est montré aux Genevois » en père sévère et courroucé. Si son bras se dé- » sarme, les nations qui l'observent avec inquié- » tude ne verront plus en lui qu'un père. Rappelez » les troupes françaises ; ces troupes si peu néces- » saires pour contenir des artisans qui, dans l'i- » vresse même de l'indignation et du désespoir, » n'ont pas osé frapper un seul soldat ; des artisans » dont la ruine inévitable est tellement dans les » troubles et les tumultes des dissensions civiles, » qu'ils ne voulaient que donner à la constitution » et à l'administration journalière qui en dérive, » une assiette fixe qui les dispensât d'y retoucher » et presque d'y regarder jamais. Rappelez ces » troupes dans lesquelles le citadin de Genève ac- » coutumé à d'autres idées, à d'autres mœurs, ne » voit que des instrumens de tyrannie, destinés à » violer sa pensée jusqu'au fond de son ame ; rap- » pelez à Genève les hommes dans lesquels il y a » confiance, et dont la proscription entretient » dans les Genevois le sentiment de l'injustice dont » ils nous accusent ; ces hommes dont la bonne foi. » le patriotisme simple, modeste et mod » étonnerait, méconnus qu'ils sont, » orages qui les ont emportés loin d » pres mesures ; ces hommes dont » telle que jamais on n'osa tenter d

» que jamais la calomnie même ne put accréditer » contre eux un fait dont ils eussent à rougir. Soyez » leur bienfaiteur ; qu'ils vous doivent leur retour » dans leur patrie ; aussi bien sans eux leurs par- » tisans seront-ils aveugles, et chancelleront-ils » même dans le bon chemin. L'affluence conti- » nuelle de leurs concitoyens pour les consoler » dans une situation où l'on peut craindre de dé- » plaire à la cour de France, en leur témoignant » de l'intérêt, atteste assez l'estime et la confiance » dont ils jouissent. Quand ces mesures de paix » auront préparé le retour de la concorde, dites » aux Genevois :

» *Vous étiez tous frappés de vertige, et c'est pour* » *l'intérêt même de votre liberté que nous avons cru* » *devoir vous garrotter un instant. Le moment du dé-* » *lire est passé. L'adversité doit avoir dessilé vos* » *yeux. Vos magistrats partagent sans doute le deuil* » *de leurs concitoyens ; s'ils ne le partageaient pas,* » *ils seraient indignes de la protection d'un grand* » *roi. Les citoyens ont goûté les fruits amers que pro-* » *duit une confédération tumultueuse ; ils en ont été* » *sévèrement punis. Aveugles que vous êtes, n'ou-* » *bliez plus que l'homme ne peut que par le nombre,* » *n'est fort que par la réunion, n'est heureux que* » *par la paix. Le plus puissant des monarques ne* » *l'est pas assez pour la rétablir chez vous, si elle* » *n'est pas rentrée dans vos cœur.* NÉGATIFS ! *vous* » *nous devez votre sûreté, votre sécurité, votre li-*

» *berté, respectez celles de vos frères. Nous vous ren-*
» *dons, à vous,* REPRÉSENTANS, *ceux que vous nommiez*
» *vos chefs, et qui ne le seront plus ; à vous Magis-*
» *trats, des concitoyens dont vous ne devez vous rap-*
» *peler que les intentions et les malheurs ; nous vous*
» *rendons à tous vos droits de citoyens ; loin de*
» *vous ces démonstrations inventées par la discorde*
» *et par la haine! Qu'il n'y ait plus à Genève de parti*
» *que celui de la patrie ; vous êtes tous frères ; réu-*
» *nissez-vous en frères, et cimentez votre union par*
» *tous les arrangemens domestiques que des étran-*
» *gers ne sauraient deviner, et ne doivent pas pres-*
» *crire. N'oubliez pas, surtout, que les troubles de*
» *votre patrie viennent de ce qu'elle n'a jamais pos-*
» *sédé aucun moyen pacifique, intérieur et domesti-*
» *que, de terminer les contestations qui s'élèvent dans*
» *son sein ; tirez ce moyen de votre constitution même ;*
» *cherchez la paix et le maintien de vos droits res-*
» *pectifs dans la dépendance des lois, dans le besoin*
» *d'une confiance mutuelle. Les troupes se retirent ;*
» *mais vous savez si vous leur êtes inaccessibles, s'il*
» *vous est possible de vous soustraire à leur force.*
» *Allez travailler à rendre leur présence à jamais*
» *inutile ; et jurez de chasser d'entre vous le par-*
» *ricide qui osera murmurer contre les conventions*
» *de famille auxquelles vous allez librement sous-*
» *crire.*

» Donnez à ce peu de mots toute la dignité,
» toute l'efficacité qu'à tant de titres vous pouvez

» leur donner, et vous verrez les Genevois re-
» prendre des conférences amiables, nommer des
» commissions mi-parties avec beaucoup de do-
» cilité et de reconnaissance. Pour faciliter le
» rapprochement, pour rassurer tous les partis,
» pour leur imposer, que les plénipotentiaires y
« président, tout s'aplanira, et ils s'accorderont
» tous, sans que vous soyez forcé de vous occuper
» de détails qui fourniront toujours aux ambi-
» tieux et à leurs amis mille moyens de vous trom-
» per, et qui ne peuvent que fatiguer vainement
» un ministre dont le temps est précieux, et la
» surcharge excessive.

» Alors, plus d'émigrations à craindre, plus
» de murmures, plus de calomnies, plus de ces
» reproches secrets d'un abus peu magnanime
» des forces d'une autorité faite pour être tuté-
» laire et non oppressive. Ces reproches qui trom-
» pent le public, souvent mal instruit, mais qui
» règne despotiquement par l'opinion, et l'emporte
» sur toute autorité connue; ces reproches, dont
» le public est l'écho composent la renommée,
» aiguisent les haines nationales, et peuvent vouer
» à la censure de la postérité le ministre et le
» prince, qui, d'ailleurs, auraient le mieux mérité
» de leur nation, de l'Europe, de leur siècle. Les
» réfugiés français ont flétri les lauriers du plus
» imposant de nos rois, et peut-être ont-ils allumé
» les foudres terribles dont il fut frappé sur la fin
» de sa carrière.

» Une telle infortune n'est pas destinée à notre » auguste monarque ; il sait trop bien que la vraie » puissance est la modération ; que la droiture est » dignité ; que l'oppression est bassesse, et la jus- » tice honneur ; il sait qu'un géant n'a pas besoin » d'échasses pour paraître grand. La moitié du » globe va lui devoir sa liberté ; et l'Europe lui » devra bientôt une paix noble, durable et salu- » taire. O vous ! associé à sa gloire, à cette gloire » qu'ont si rarement obtenue les monarques ; vous, » modérateur révéré d'un grand empire, dont les » vrais succès réjouiront l'humanité, sur qui les » fautes de vos prédécesseurs ont pesé trop et trop » long-temps ! ne dédaignez pas de protéger une » poignée d'hommes naguère libres, et, j'ose vous » l'assurer, dignes de l'être, dont le salut ou la » la perte sont dans vos mains ; et que le libérateur » de l'Amérique ne puisse jamais être appelé le » destructeur de Genève ! »

Nous espérons que cette révélation d'une noble démarche, jusqu'à présent inconnue, cette publication d'un document tout-à-fait inédit feront honneur à la mémoire de Mirabeau ; et nos lecteurs apprécieront d'autant mieux ce trait de caractère, cette philanthropique et généreuse initiative, s'ils veulent bien remarquer que, cette fois encore, c'est au milieu des tribulations et des angoisses domestiques [1] (stituait

[1] Voir notamment des

spontanément, non devant le public, mais devant l'autorité même, l'avocat des vrais principes politiques et l'apôtre de la liberté.

Les lettres adressées par Mirabeau à Chamfort [1] sont, à peu près, les seuls documens publics que l'on ait sur l'époque qui suivit immédiatement l'inutile appel de l'arrêt de séparation, rendu à Aix, le 5 juillet 1783. Aucuns faits intéressans ne sont révélés par cette correspondance qui a été, ce me semble, peu remarquée du public [2], quoique plusieurs lettres, vraiment dignes de Mirabeau, présentent dans un beau jour le talent de l'écrivain, la sagacité du philosophe, la profondeur du publiciste. Il est vrai que, quant aux faits, on n'y trouve guère que des détails mesquins sur les difficultés fort pénibles de la position pécuniaire de Mirabeau; sur les travaux où il croyait trouver

16 août et 16 septembre 1782, insérées aux pages 47 et 51 du présent tome.

[1] Paris, an V, 96 pages in-8°. Sébastien-Roch-Nicolas Champfort, né en 1741, près de Clermont, en Auvergne. Ses *Éloges de Molière* et *de La Fontaine*, et trois ouvrages dramatiques, *la Jeune Indienne*, *le Marchand de Smyrne*, *Mustapha et Zeangir*, lui firent une assez grande réputation qui semble décliner de nos jours. Il fut nommé, en 1781, membre de l'Académie française, et mourut le 13 avril 1794.

[2] Nous n'avons pas connaissance que ces lettres aient été réimprimées depuis 38 ans.

des ressources; sur ses projets et ses tentatives, ses espérances et ses mécomptes; enfin sur les incidens très-peu intelligibles d'une obscure intrigue de galanterie, où les intérêts de Chamfort étaient stipulés par Mirabeau, instrument peu sûr, sans doute en pareille entremise; plus, quelques thèses de métaphysique obscure et embrouillée; enfin, beaucoup de louanges et de flatteries assez guindées pour qu'il soit permis d'en suspecter la sincérité; louanges et flatteries que toutefois l'éditeur [1] paraît avoir prises au sérieux; tellement que son extrême prévention pour Chamfort y a trouvé le motif principal, et peut-être unique de cette publication, et qu'il regarde comme certain que Mirabeau reconnaissait en Chamfort « UNE » GRANDE SUPÉRIORITÉ » , et qu'il lui parlait « COMME » UN DISCIPLE A SON MAITRE. »

[1] Ginguené. Pierre-Louis Ginguené, hommes de lettres, collaborateur, en 1791, de *la Feuille villageoise;* puis de la *Décade philosophique*, du *Mercure de France*, etc. Auteur de *Fables*, *épigrammes*, *et autres poésies;* du grand et bel ouvrage, intitulé *Histoire littéraire de l'Italie;* de nombreux articles de la *Biographie universelle;* éditeur des œuvres du poète *P.-D.-E. Lebrun*, de *Chamfort*, etc. Il remplit successivement les fonctions de membre du comité d'instruction publique, d'ambassadeur de France près du roi de Sardaigne, de membre du Tribunat. Il était aussi membre de l'Institut. Il était né à Rennes en 1748, et est mort à Paris le 17 novembre 1816.

Nous ne discuterons assurément pas cette étrange hyperbole, dont la postérité a fait justice, en classant Mirabeau et Chamfort à des places bien différentes.

Nous ne donnerons pas non plus l'analyse de cette correspondance, qui en est peu susceptible, et qui ne nous paraît pas avoir tout-à-fait assez d'importance pour que nous y arrêtions nos lecteurs; nous nous bornerons à noter ici que l'éditeur qui l'a donnée au public, l'a fait suivre d'un *Précis de la dissertation allemande sur les causes de l'universalité de la langue française, qui a partagé le prix de l'Académie de Berlin* [1]; ce *Précis* est un extrait fait par Mirabeau, ou du moins revu par lui, si nous en jugeons d'après le manuscrit que nous possédons et qui est surchargé de corrections de sa main. Cet extrait est d'ailleurs substantiel, intéressant, curieux, fort remarquable par la méthode et le style; mais nous n'y insisterons pas non plus, parce que ce n'est qu'une simple analyse,

[1] 46 pages in-8°. Ce prix fut décerné, en 1784, à Rivarol, et à l'auteur du discours dont Mirabeau a laissé l'analyse. Cet auteur n'est nommé ni dans divers ouvrages que nous avons consultés, ni sur notre manuscrit, qui indique seulement que *le discours a été lu dans l'assemblée publique de Berlin, par M. Mérian.* Il s'agit, sans doute, du savant et ingénieux philosophe Jean-Bernard Mérian, directeur de la classe des belles-lettres de l'Académie de Berlin, né le 28 septembre 1723, mort le 12 février 1807.

une œuvre de patience, un morceau d'étude, et non une composition de Mirabeau.

S'il nous semble inutile de parler davantage des *Lettres à Chamfort*, nous y prendrons, toutefois, ainsi que dans nos propres matériaux, quelques détails sur le séjour de Mirabeau en Angleterre, où il alla en août 1784.

Deux motifs l'y conduisirent ; l'un était la crainte d'être recherché par suite de la furtive et téméraire publication de son Mémoire en cassation, ou plutôt de l'espèce de préface qu'il y avait ajoutée, comme nous l'avons dit, et qui était de nature à offenser grièvement le garde des sceaux ; l'autre motif était le besoin de compléter les documens dont il composait ses *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus*, ouvrage dont nous aurons bientôt occasion de parler.

Mirabeau avait emmené dans ce voyage l'enfant que nous avons mentionné dans notre avant-propos, enfant alors âgé de deux ans, qu'il aimait avec une extrême tendresse, et dont il ne se sépara qu'à la mort. Mirabeau était aussi accompagné d'une jeune femme qu'il avait attachée à son sort et dont nous devons dire quelques mots.

Ce ne sera pas assurément pour le justifier sur ce fait, non plus que sur tant d'autres qui sont, non pas excusés, sans doute, mais expliqués par le fatal phénomène de la constitution physique de Mirabeau.

Mais nous remarquerons que cette liaison, quoique irrégulière, n'eut du moins rien de scandaleux; et que, malgré sa position fausse et pénible, la jeune femme dont nous parlons ne cessa d'être entourée de l'affection et du respect de toutes les personnes qui la connurent, juste prix des exquises vertus dont elle sut couvrir la seule tache qu'on pût lui reprocher ; ajoutons que ces vertus inspirèrent à Mirabeau un attachement qui eut un tout autre caractère, et bien plus de durée que toutes ses autres liaisons contractées jusqu'alors.

Henriette Amélie, née le 15 mai 1765, était fille naturelle de Onno Zwier Van Haren [1] qui acquit beaucoup de réputation en Hollande par son habileté dans de grands emplois publics, et par le talent supérieur qu'il montra dans des travaux d'histoire et de haute littérature. Privée à quatorze ans d'un exellent père, et pourvue d'un modique revenu viager, l'intéressante orpheline fut placée comme pensionnaire dans un couvent de Paris. Mirabeau l'y connut au commencement de 1784 ; elle était sans famille, sans amis, sans expérience, sans défense ; dominée à son tour par la pitié qu'inspiraient les malheurs de Mirabeau, séduite par la magie de son langage, elle s'unit à lui, consentit à le suivre, et, pendant plusieurs années,

[1] Né à Leeuwarde (Frise) en 1731, mort à Amsterdam en 1779.

elle le fixa fortement par l'empire de la beauté, de la raison, d'une vertu d'autant plus touchante qu'une faute unique la rendait aussi modeste que douce et timide; surtout par les soins vraiment maternels dont elle entoura l'enfant que Mirabeau chérissait et dont elle avait fait son propre enfant [1].

Accoutumé à éprouver toutes sortes d'accidens dans ses voyages, Mirabeau fut près de périr en

[1] C'est sous le nom de madame de *Nehra*, anagramme du nom de Haren, que Henriette-Amélie a toujours été mentionnée depuis. Mirabeau n'a que deux ou trois fois cité, dans des lettres publiées après lui, madame de Nehra, dont nous ne parlerons qu'à cause de plusieurs faits publics auxquels son souvenir est lié; et comme nous ne la ferons connaître que par des citations de pièces inédites, nous croyons devoir insérer ici quelques mots de ce qui la concerne dans les lettres adressées à Chamfort : « J'ai une compagnie de mon sort, une compagnie » aimable, douce, bonne, que sa beauté aurait infailliblement rendue riche, si ses excellentes qualités morales ne s'y étaient pas opposées (page 76). Ma compagne » est ce que vous l'avez vue, belle, douce, bonne, égale, » courageuse, pénétrée de ce charme de la sensibilité » qui fait tout supporter, et même les maux qu'elle produit (page 87). Vous verrez sa physionomie angélique, » sa pénétrante douceur, la séduction magique qui l'entoure (*ibid*, page 91). Je vous jure, mon ami, je vous » jure dans toute la sincérité de mon ame, que je ne la » vaux pas, et que cette ame est d'un ordre supérieur » par la tendresse, la délicatesse et la bonté. » (*Ibid.*, page 92).

traversant la Manche [1] ; et peu après son arrivée, il rendit compte de ses premières impressions dans une lettre dont nous croyons devoir extraire une partie, parce qu'on y retrouvera les préoccupations habituelles de son esprit.

« Les approches de Londres sont entre autres » d'une beauté champêtre, dont la Hollande même » ne m'a point fourni de modèles (j'y comparerais » plutôt quelque vallée de la Suisse), car, et cette » observation très-remarquable saisit à l'instant » des yeux exercés, ce peuple dominateur est » avant tout et surtout agriculteur au sein de son » île ; et voilà ce qui l'a sauvé si long-temps de ses » propres délires. Je sentais mon ame fortement » et profondément saisie en parcourant ces contrées » plantureuses et prospères ; et je me disais *pour-* » *quoi donc cette émotion si nouvelle ?* Ces châteaux, » comparés aux nôtres, sont des guinguettes ; plu- » sieurs cantons de la France, même de ses pro- » vinces les plus médiocres, et toute la Normandie » que je viens de traverser, sont assurément plus » beaux, de par la nature, que ces campagnes. » On trouve ça et là, mais surtout dans notre pays, » de beaux édifices, des ouvrages fastueux, de » grands travaux publics, de grandes traces des » plus prodigieux efforts de l'homme ; et cependant » ceci m'enchante bien plus que le reste ne m'é-

[1] Lettres de Mirabeau à Chamfort, page 48.

» tonne ; c'est que ceci est la nature améliorée, et » non forcée ; c'est que ces routes étroites, mais » excellentes, ne me rappellent les *courvoyeurs* » que pour gémir sur le pays où ils sont connus ; » c'est que cette admirable culture m'annonce le » respect de la propriété ; c'est que ce soin, cette » propreté universelle est un symptôme parlant » de bien-être ; c'est que toute cette richesse rurale » est dans la nature, près de la nature, selon la » nature, et ne décèle pas l'excessive inégalité des » fortunes, source de tant de maux, comme les » édifices entourés de chaumières ; c'est que tout » me dit qu'ici le peuple est quelque chose ; qu'ici » chaque homme a le développement et le libre » exercice de ses facultés, et qu'ainsi je suis dans » un autre ordre de choses [1]. »

Nous citerons un autre passage où se peint encore l'homme que les intérêts de la liberté préoccupaient sans cesse, et nous nous décidons d'autant plus volontiers à faire ce nouvel emprunt, que, d'un côté, les lettres à Chamfort sont peu connues, comme nous l'avons dit ; et que, de l'autre, la position précaire et pénible où était Mirabeau, en Angleterre, l'empêcha d'écrire, selon son premier projet, les observations que la constitution Britannique devait naturellement suggérer à un esprit tel que le sien : « Je ne suis pas enthousiaste de

[1] Lettre de Mirabeau à Chamfort, pages 50, 51.

» l'Angleterre, et j'en sais maintenant assez pour » vous dire que si sa constitution est la meilleure » connue, l'administration en est la plus mauvaise » possible [1] et que si l'Anglais est l'homme social » le plus libre qu'il y ait sur la terre, le peuple » Anglais est un des moins libres qui existent [2]..... » Mais qu'est-ce donc que la liberté, puisque le » le peu qui s'en trouve dans une ou deux lois, » place au premier rang un peuple si peu favorisé » de la nature ? Que ne peut pas une constitution, » puisque celle-ci, quoique incomplète et défec- » tueuse, sauve et sauvera quelque temps encore » le peuple le plus corrompu de la terre de sa » propre corruption [3] ? Quelle n'est pas l'influence

[1] Mirabeau, dès 1778, avait écrit : « Quand les Anglais » s'apercevront-ils que les systèmes introduits dans les » conseils de leur cour ont prodigieusement avancé dans » leur patrie l'ouvrage du despotisme? Que la belle théo- » rie de leur gouvernement est très-mal appliquée dans » la pratique, et que les parties qui composent leur corps » législatif sont mal composées et mal combinées? » (*Lettres de Cachet*, tome 1, page 232.)

[2] Lettres à Chamfort, page 69.

[3] Mirabeau avait écrit dix-huit mois auparavant, dans un ouvrage resté inédit, et qui nous a fourni quelques extraits mêlés au récit du procès en séparation soutenu à Aix en 1783, c'est-à-dire dans les *Lettres adressées à un ancien magistrat sur le procès du comte et de la comtesse de Mirabeau :* « M'objectera-t-on l'Angleterre? Mais cet » état est constitué! Mais les Anglais ont une patrie! et » voilà pourquoi le peuple de la terre le plus fanatique,

» d'un petit nombre de données favorables à l'es-
» pèce humaine, puisque ce peuple ignorant,
» superstitieux, entêté (car il est tout cela),
» cupide et très-voisin de la foi punique, vaut
» mieux que la plupart des peuples connus, parce
» qu'il a quelque liberté civile [1] ! »

Au commencement de février 1785, madame de Nehra partit de Londres pour Paris, où elle allait préparer le retour de son ami ; il lui écrivit fréquemment, et nous transcrivons ici une de ses lettres, parce qu'elle contient une relation intéressante, et qu'elle montre sous un beau jour le caractère de Mirabeau, qui assurément ne pouvait

» le plus ignorant, et le plus corrompu, a un esprit
» public, des vertus civiques, d'incroyables succès au
» milieu même de ses délires ; voilà pourquoi, en dépit
» de la nature, il a pris le premier rang parmi les
» nations ! »

[1] Lettres de Mirabeau à Chamfort, page 69. S'occupant ailleurs des imperfections de la constitution anglaise, et surtout des abus et de l'insuffisance de la représentation nationale, Mirabeau disait : « Il faut être Anglais pour
» avoir le droit de médire d'eux. Il semble qu'on ait voulu
» jusqu'ici consoler les autres nations, en leur parlant
» des défauts de la constitution anglaise, et de ses abus.
» On a fait comme ceux qui porteraient leurs gémisse-
» mens sur de légers liens, à des esclaves chargés de
» lourdes chaînes. On ne pense pas que les liens laissent
» toute la sensibilité ; tandis que les chaînes ôtent tout
» sentiment. » (*Considérations sur l'ordre de Cincinnatus*, [illegible] sur un écrit du docteur Price, page 349.)

deviner la publication ultérieure d'une pareille correspondance :

« J'ai eu depuis votre départ, le lendemain » même, ma bonne amie, une alarme très-vive qui » n'a pas diminué ma juste tristesse. On a cru la » peste à Londres, et jugez si j'ai béni le sort de » vous savoir partie ! Mais songez aussi à quelles » angoisses je vous ai vue exposée, si ce terrible » fléau, se déchaînant ici, interceptait toute cor- » respondance avec le reste du monde, et laissait » votre ami dans un théâtre de dévastations et de » mort, sans qu'il vous restât aucun moyen hu- » main, je ne dis pas de le soulager, mais de » constater s'il respire, ou s'il a péri. Ces horribles » craintes, qui avaient déjà fait partir brusquement » plusieurs familles pour la campagne, ont été » heureusement aussitôt calmées que conçues ; » mais j'ai passé une cruelle journée et une cruelle » nuit, que n'adoucissait assurément pas la né- » cessité de vous taire l'objet de ma terreur. Voici » quelle en a été l'occasion. Une femme attaquée » d'une fièvre putride avec des symptômes très-ef- » frayans, a été transportée à l'hôpital du *Loit*, » et dans la même journée la contagion a emporté » trois malades et le chirugien qui les soignait. » Aussitôt on a mis des gardes à l'hôpital, on a » parlé de murer la salle, et de faire un cordon » de troupes. Il n'en fallait pas tant pour consterner » la ville, et surtout pour éveiller les brigands,

» Heureusement la journée du lendemain s'est » passée sans morts, au moins dans la salle sus- » pecte, et l'on s'est rassuré. J'ai eu, comme vous » le voyez, un prétexte pour vous suivre de bien » près ; mais, outre que la peste n'est pas dans » mon esprit le premier des dangers, à beaucoup » près, comment déserter le pays sur lequel fond » une calamité si terrible ? Je sais que, n'étant ni » homme public, ni Anglais, je pouvais me dis- » penser de regarder la Grande-Bretagne comme » mon poste, quoique le sort m'y fît rencontrer » dans un tel moment. Mais j'ai bien peur que ce » ne soit là une évasion plutôt qu'une raison. Je » ne suis pas Anglais, mais je suis homme, et qui- » conque ne perd pas la tête, est homme public » *au jour des fléaux*. D'ailleurs Elliot [1] est si bien » mon frère, je lui dois un dévouement si entier et » si tendre, et il se serait trouvé dans un embarras » si terrible, seul d'homme dans sa famille, sur- » chargé de femmes et d'enfans, que je n'aurais » pas eu le courage de l'abandonner [2]. »

[1] Sir Gilbert Elliot, depuis lord-comte Minto, né le 23 avril 1751, vice-roi de la Corse en 1794, ambassadeur à Vienne en 1799, gouverneur-général du Bengale en 1807, créé en 1813 pair d'Angleterre, mort le 21 juin 1814. Sir Gilbert Elliot avait été le condisciple de Mirabeau dans la pension de l'abbé Chocquart, et fut depuis au premier rang de ses amis les plus constans, les plus utiles, et les plus illustres.

[2] Lettre inédite de M eau à madame de Nehra, du

Le but du voyage de madame de Nehra avait été de vérifier si, comme on l'avait annoncé à Mirabeau, il pouvait revenir à Paris, sans avoir rien à redouter pour sa sûreté; mais la calomnie ne l'avait pas ménagé en son absence; l'autorité s'était persuadée qu'il était allé en Angleterre pour écrire un ouvrage contre le gouvernement français; on supposait qu'il ne se proposait d'y rentrer que pour compléter ses matériaux, et préparer clandestinement une publication coupable. Madame de Nehra eut donc lieu de concevoir d'abord des craintes sérieuses, dont elle fit part à son ami; et, à ce sujet, il lui écrivit la lettre suivante :

« Je n'ai reçu qu'aujourd'hui votre terrible lettre, et je serais parti dans l'instant même pour » Paris, si Elliot ne s'y était pas opposé avec les » plus tendres instances. Encore ne m'a-t-il gagné » qu'en me démontrant qu'il importait que nous » ne courussions pas tous deux les mêmes risques » à la fois. Il a eu beaucoup de peine à réussir, » quoiqu'il y eût mis l'intérêt le plus affectueux et » le plus touchant, outre celui de sa situation, » car il est fort malade. Je ne voulais rien entendre, » j'avais la tête perdue de vos périls et de vos embarras. Mais enfin la grande apparence que » j'aurai une lettre de vous demain, la remarque » assez vraie que votre troisième lettre, quoique arrivée avant la deuxième, et postérieurement » écrite, paraît un peu plus calme, la certitude

» qu'en ce moment je suis plus propre à augmenter
» qu'à diminuer vos dangers, m'ont arraché la
» promesse de ne pas bouger jusqu'à votre pre-
» mière lettre. Mais, mon Dieu ! dans quel état je
» suis ! Quel sort ! Quelle destinée ! Qui pouvait
» prévoir, qui n'aurait pas eu horreur de penser
» que la plus absurde calomnie armerait tant d'en-
» nemis, refroidirait tant de prétendus amis ? Moi !
» je serais à Londres pour écrire contre mon
» pays ! Et parce que vous assurez le contraire,
» vous auriez à craindre *un coup d'autorité !* En
» vérité, ma jeune amie, il est impossible de se
» rassurer, lorsqu'il s'agit de quelqu'un qu'on
» aime ; sans quoi je trouverais bien absurdes les
» craintes qu'on a voulu vous donner, peut-être
» pour vous détacher de moi, et rompre notre as-
» sociation.... Mais, mon Dieu ! si elles ne l'étaient
» pas, si les méchans n'avaient pas même besoin
» d'un prétexte, si la haine de mes ennemis allait
» se porter sur vous tout entière ! chère Yet-Lie [1],
» je suis hors de moi ! Ne restez pas un moment à
» Paris. Eh ! que me fait à moi l'opinion publique,
» près de votre sûreté ? Que me fait à moi le suf-
» frage de prétendus amis qui peuvent balancer et
» douter auprès des embarras sous lesquels vous
» succombiez ! Quel prix peut avoir à mes yeux

[1] *Yet-Lie*, abréviation, à l'[illegible]laise, des deux nom *Henriette-Amélie*.

» tout autre intérêt comparé au bonheur de vous » voir ! Partez et venez, dans un pays libre, et au » sein de l'amitié, braver les calomniateurs et les » tyrans. Mon amie, vous n'aviez pas besoin » d'augmenter mon attachement, mais comment » ma reconnaissance ne s'accroîtrait-elle pas quand » votre courage, dans un âge aussi tendre, in- » spire de l'admiration à tout le monde? Quand » votre lettre a fait verser des larmes à tous ceux » qui l'ont lue?... »

» Vous avez pris le parti d'aller à Versailles. » Bon Dieu! qu'y aurez-vous fait? Comment y » aurez-vous été reçue? Quelle fatigue pour votre » tête! Quel séjour pour votre simplicité! Com- » bien la nature nous avait peu faits pour ce pays! » Vous si douce, mais si fière; moi si bon diable, » mais si intraitable pour la hauteur et la dupli- » cité, la bêtise et le despotisme, tous deux si » avides de bonheur domestique et de jouissances » paisibles [1]! »

Ces inquiétudes durèrent encore quelque temps, et donnèrent lieu à plusieurs autres lettres semblables que nous écartons, pour abréger.

Bientôt Mirabeau, lassé d'attendre une formelle permission de rentrer, se hasarda à revenir en France [2], et nous l'y retrouverons tout à l'heure,

[1] Lettre inédite de Mirabeau à madame de Nehra, du 10 mars 1785.

[2] Il arriva à Paris le 27 mars, avant d'avoir pu connaître

quand nous aurons sommairement rendu compte des ouvrages qui l'occupèrent à Londres, pendant un séjour de six mois.

Nous avons dit que Mirabeau avait emporté à Londres le travail fort avancé qui parut le 20 septembre 1784 sous le titre de *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus* [1].

une lettre rassurante écrite le 24 par le baron de Breteuil, et que Peuchet, qui imprime tout, a insérée dans ses *Mémoires*, tome 2, page 315.

[2] *Ou imitation d'un pamphlet anglo-américain, par le comte de Mirabeau. Suivies de plusieurs pièces relatives à cette institution; d'une lettre signée du général Washington, accompagnée de remarques par l'auteur français; d'une lettre de feu M. Turgot, ministre d'état en France, au docteur Price, sur les législations américaines; et de la traduction d'un pamphlet du docteur Price intitulé :* Observations on the importance of the american revolution, and the means of making it a benefit to the world; *accompagnée de réflexions et de notes du traducteur.* Londres, J. Johnson, 1784, un vol. in-8° de 384 pages, avec cette épigraphe : The glory of soldiers cannot be completed without acting well the of citizens. *La gloire des guerriers ne saurait être complète que lorsqu'ils savent remplir les devoirs des citoyens.* (Lettre circulaire aux sociétés d'État de l'ordre des Cincinnati, signée du général Washington.)

Mirabeau mit son nom en tête de cet ouvrage, et c'était la première fois : « Je n'ai jamais rien imprimé sous un » nom que mon père a rendu difficile à porter. » (C'est ainsi que Mirabeau parle toujours et de cor
compte de son père; peut-être plus,

La paix signée le 20 janvier 1783 avait consacré l'institution et l'indépendance de la république des Etats-Unis de l'Amérique du nord, qui s'était si glorieusement arraché à la domination de l'Angleterre [1]. Peu après, une société composée d'officiers

penseur que comme écrivain.) « J'ai cru jusqu'ici pouvoir » me permettre de ne point avouer les premiers essais » d'un homme jeune encore, et qui, plus qu'un autre, a » besoin de maturité.

» J'aurai plus long-temps et peut-être toujours fait de » même; mais des circonstances très-connues m'ayant » forcé de quitter mon pays, je crois me devoir de ne » publier désormais que des écrits avoués; on ne man- » querait pas, si je négligeais cette précaution, de me » donner pour l'auteur des ouvrages les plus capables de » me compromettre. Je proteste donc que tout ce qui, » désormais, ne portera pas mon nom, me sera fausse- » ment attribué; et j'espère que ceux qui m'honorent de » leur haine, s'apercevront que, pour avoir pris un tel » engagement, je n'en serai pas plus timide. » (Avis au-devant des *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus.* Pages III et IV.)

Mirabeau avait annoncé cette résolution à Chamfort, dans la crainte de « *se voir imputer les viles anonymités* » *qui pullulent à Londres.* » (*Lettres à Chamfort*, page 65.)

[1] Au moment de secouer un joug devenu intolérable, les Américains avaient publiquement exposé leurs griefs contre la Métropole : ce manifeste avait occupé Mirabeau, alors détenu au donjon de Vincennes. Voici ce qu'en avait dit le courageux prisonnier : « *On a applaudi bien géné-* » *ralement au sublime manifeste des États-Unis de*

américains s'était formée sous le nom d'*Association des Cincinnati* [1], ils s'étaient conféré une distinction extérieure, afin, disaient-ils, de perpétuer le souvenir de la guerre de l'indépendance ; cette espèce d'ordre de chevalerie, rendu héréditaire par ses premiers statuts, contrastait étrangement, il faut l'avouer, avec de tels événemens et de tels résultats. Des Américains l'avaient jugé menaçant pour la liberté, et capable d'altérer des institutions républicaines à leur origine même, en y

» *l'Amérique. A Dieu ne plaise que je proteste à cet égard* » *contre l'opinion publique, moi qui, si je n'étais dans* » *les fers, irais m'instruire chez eux, et combattre pour* » *eux! Mais je demande si les puissances qui ont contracté* » *des alliances avec eux* (ceci s'applique surtout à la » France, leur principale alliée) *ont osé lire ce mani-* » *feste, ou interroger leur conscience après l'avoir lu?* » *Je demande s'il est aujourd'hui un gouvernement en* » *Europe, les confédérations Helvétique et Batave et les* » *Iles-Britanniques seules exceptées, qui, jugé d'après* » *les principes de la déclaration du Congrès, donnée le* » *4 juillet 1776, ne fût déchu de ses droits? Je demande* » *si, sur les trente-deux princes de la troisième race* » *de nos rois, il n'y a en pas au-delà des deux tiers* » *qui se sont rendus beaucoup plus coupables envers* » *leurs sujets, que les rois de la Grande-Bretagne envers* » *les colonies anglaises?* » (*Lettres de Cachet*, tome 1, page 284.)

[1] Cette dénomination était une allusion à la retraite de Washington, qui, en quittant le commandement en chef des troupes de la république, alla cultiver ses terres en Virginie.

introduisant un élément d'aristocratie nobiliaire. Un pamphlet fut à ce sujet publié en Amérique; Mirabeau se chargea de le traduire, d'après les instances du docteur Franklin : l'on peut même croire qu'il s'en serait occupé sans provocation, si l'on en juge par ses antécédens, et par ce qu'il dit de l'objet de son travail : « Un tel sujet est d'in-» spiration, surtout lorsque l'écrivain expose une » théorie qui est presqu'à lui, et dont la pratique » a dirigé et composé sa vie. C'est cependant une » chose curieuse et remarquable que la philosophie » et la liberté s'élèvent au sein de Paris pour aver-» tir le Nouveau-Monde des dangers de la servi-» tude, et lui montrer de loin les fers qui menacent » sa postérité. Jamais l'éloquence ne défendit une » plus belle cause. Peut-être ce sont les peuples » corrompus qui peuvent donner des lumières aux » peuples naissans; instruits par leurs propres » maux, il peuvent enseigner à les éviter, et la » servitude même peut être utile, en devenant » l'école de la liberté [1].

Mirabeau, qui avait préparé ce travail à Paris, l'accrut en Angleterre d'une traduction d'*Observations* publiées par un respectable économiste et publiciste anglais, le docteur Price, *sur l'importance de la révolution d'Amérique et sur les moyens de la rendre utile au monde;* plus, de réflexions qui,

[1] Lettres de Mirabeau à Chamfort, page 29.

à ce qu'il paraît, étaient en grande partie l'ouvrage du célèbre avocat Target [1]; d'une lettre par laquelle Turgot avait, en 1778, exprimé son avis sur les défauts des constitutions américaines [2]; enfin, d'une lettre du même docteur Price qui s'était proposé un dessein analogue.

Nous étendrons peu, et nous ne présenterons que dans un appendice, à la fin du volume suivant, une très-rapide analyse et un très-petit nombre d'extraits de cet ouvrage, tombé dans une sorte

[1] Lettres à Champfort, page 81.

[2] Les ennemis de Mirabeau ne manquèrent pas d'atténuer le mérite de son travail, en le présentant comme une simple et servile traduction. Voici comment, deux ans après, il se défendit publiquement de cet injuste reproche : « J'ai donné mon livre sur les *Cincinnati* pour » l'imitation d'un pamphlet anglo-américain. C'est dans » ma préface que se trouve l'indication de la feuille de cet » *Ædanus Burke* qui, dit-on, réclame mon ouvrage. Et » si ceux qui la citent aujourd'hui, l'avaient seulement » lue, ils auraient compris qu'ils réussiraient difficilement » à faire passer un gros volume, deux fois traduit en » anglais (à Londres et en Amérique), et qu'on va pu» blier en allemand, pour la traduction de 16 pages in-8°, » ou 24 pages in-12; car le très-estimable pamphlet » d'Ædanus Burke a été imprimé sous ces deux formats. » Au reste, et pour ne pas me faire plus modeste que je » ne suis, j'avoue que si je savais traduire ainsi, je ne » ferais jamais que traduire. » (Introduction à l'écrit *Sur Moses Mendelssohn, et s réforme politique des Juifs*, page 3, note.)

d'oubli, qui ne s'explique pas seulement par la nature éphémère et circonscrite du sujet, mais aussi par la manière dont l'auteur l'a traité, et par l'incohérence de quelques pièces qu'il y a incorporées ; incohérence, qui, alors et depuis, a été attribuée au besoin de grossir le livre, pour en augmenter le produit pécuniaire [1].

Le pamphlet original n'était qu'une mince

[1] Quel que soit le jugement porté par le public sur ce livre, nous avons la preuve que Mirabeau n'était pas mécontent de son ouvrage. Voici ce qu'il en dit dans les *Lettres à Mauvillon*, juge éclairé et sévère : « J'avoue que » je fais quelque estime de mes *Considérations sur l'ordre* » *de Cincinnatus ;* il me semble qu'il y a dans cet écrit » un bon sentiment philosophique et un bon mouvement » oratoire ; il me semble que ce morceau du patriciat » décoré est neuf ; il me semble enfin que le sujet a été » bien envisagé sur toutes ses faces ; de tout ce que j'ai » écrit, c'est ce dont je suis le moins mécontent (page 28). » On a plusieurs fois dit et imprimé, notamment feu Ginguené, éditeur des *Lettres de Mirabeau à Chamfort* (page 30 en note), que ce dernier avait eu une grande part aux *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus*, et *qu'il en avait écrit les morceaux les plus brillans*. Cette assertion, tout-à-fait dépourvue de fondement, prouve bien peu de connaissance du style de l'un et de l'autre. Pour toute personne, exempte de prévention, qui lira l'ouvrage attentivement, il sera aussi difficile d'y trouver rien qui rappelle la plume de Chamfort, que facile d'y reconnaître celle de Mirabeau, l'un des écrivains célèbres qui a le moins pris la peine de varier son style et sa manière.

brochure, suffisante, peut-être pour discuter une question de convenance et d'opportunité politiques; Mirabeau, qui l'a délayée en un volume, n'a pu y parvenir que par des développemens forcés; et il ne les a trouvés qu'en exagérant outre mesure les objections, et en supposant que le partage de quelques rubans et de quelques médailles entre les héroïques fondateurs d'une grande république, la ferait périr le lendemain même de la fondation, par les causes de ruine qui ne naissent d'ordinaire que de la marche prolongée du temps, de l'oubli des principes, de la désuétude des lois, de l'altération des institutions, de la corruption des mœurs.

De là, nous l'avouons à regret, des longueurs et des redites, des déclamations et des injustices, enfin le tort de ne rien prouver *pour vouloir trop prouver* [1].

Vers la fin de son séjour à Londres, Mirabeau publia un nouvel ouvrage qui lui était suggéré par les circonstances.

Une des stipulations du traité de Munster (1648) avait assuré à la Hollande le monopole de la na-

[1] Voir l'appendice à la fin du volume suivant. Nous regrettons de ne pouvoir pas y développer un peu largement l'article des *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus*, parce qu'il est fort probable qu'on ne réimprimera jamais cet ouvrage.

vigation dans les embouchures de l'Escaut. Les navires venant de la mer ne pouvaient pas franchir, en remontant le fleuve, la ligne fictive qui le traversait aux points correspondans à la frontière séparative des *Provinces-Unies* et des *Pays-Bas*, alors autrichiens ; et telle était aussi la limite où devaient s'arrêter, en descendant l'Escaut, les embarcations venant de l'intérieur du continent, c'est-à-dire des Pays-Bas.

En 1784, le souverain de cette dernière contrée, l'empereur d'Autriche, Joseph II, commença par réclamer l'abolition de ce monopole, dont la légitimité ne lui paraissait pas suffisamment établie par le temps, sorte de titre dont ce prince novateur faisait peu de cas. Bientôt après, il proclama l'Escaut libre, et annonça qu'il réputerait déclaration de guerre toute opposition ou résistance de la part des Hollandais. Ceux-ci, autorisés par un siècle et demi de possession, animés par l'intérêt de leur vaste commerce, peut-être même de leur existence politique, encouragés par l'appui caché de la France et de l'Angleterre, manifestèrent hautement leur refus, et firent des apprêts publics de défense : une grande collision parut donc imminente entre les deux États et leurs alliés respectifs.

Le débat heureusement n'eut guère lieu qu'entre deux écrivains célèbres, dont les rôles accoutumés furent cette fois singulièrement intervertis.

Linguet [1], le prôneur avoué du despotisme, se déclara pour l'empereur Joseph II, qui s'emblait défendre l'intérêt de tous contre l'égoïste tyrannie de quelques-uns. Mirabeau, l'apôtre de la liberté, soutint la proposition inverse, c'est-à-dire la cause des Hollandais. Quoique partisan, par sentiment comme par principes, du système de la plus complète liberté du commerce, il s'attacha néanmoins, cette fois, à défendre un traité limitatif, dont le motif originaire était peut-être dans des vues de prudence, encore plus que dans un calcul d'égoïsme national. Pour éviter qu'on ne lui reprochât de se contredire et d'abandonner ses théories favorites, il s'efforça d'établir l'existence d'un fait dont les conséquences devaient prévaloir sur les plus généreuses spéculations, c'est-à-dire d'un formidable plan d'association conçu par les puissances du Nord, pour affaiblir et ensuite asservir celles du Midi ; il prit à tâche

[1] Peuchet, en parlant des deux polémiques, a commis une méprise singulière; il suppose, tome 2, page 329, que Linguet répondait à Mirabeau, tandis que c'était celui-ci qui réfutait l'autre. La même erreur paraît avoir été commise à la page 162 du n° 5 de la *Revue de Paris* (tome 24), où le rédacteur dit que Mirabeau *fut battu par Linguet*, expression dont le sens est difficile à saisir, quand l'on considère, 1° que la réplique de Linguet, en supposant qu'il en ait fait une, n'a jamais été citée; 2° que le vœu exprimé par Mirabeau fut presque immédiatement exaucé par l'événement.

de prouver que l'affranchissement des bouches de l'Escaut était un des moyens de succès qui seconderait les mieux les desseins de la ligue du Nord, en ruinant la Hollande, et en enlevant aussi au Midi un de ses plus utiles remparts : il en tira la conclusion que des mesures brusques et décisives, même une guerre partielle, auraient l'avantage de trancher la question, avant que le nœud politique en fût devenu inextricable, et d'éviter une conflagration générale entre toutes les puissances intéressées.

Tel fut le sujet de l'ouvrage que Mirabeau fit paraître le 28 décembre 1784 sous ce titre : *Doutes sur la liberté de l'Escaut, réclamée par l'empereur, sur les causes et sur les conséquences probables de cette réclamation, par le comte de Mirabeau* [1].

Nous ne croyons pas devoir nous y arrêter davantage dans notre texte, et nous en plaçons dans l'appendice l'analyse sommaire et quelques brefs extraits. On sait que l'événement fut conforme au vœu de Mirabeau, en ce sens que Joseph II abandonna ses prétentions, en exigeant toutefois des Hollandais le remboursement des dépenses de ses préparatifs. Nous sommes assurément bien loin de supposer que la brochure de

[1] Londres. In-8° de 168 pages, plus un appendice de 40 pages, avec cette épigraphe : *Bellum jure gentium perpetuæ pacis causa movetur. Gravina*, de Orig. jur. civ., II, 14.

Mirabeau ait eu quelque influence sur ce résultat; nous ne croyons pas même que sa réputation d'écrivain politique s'en soit accrue, et qu'il en ait tiré d'autre fruit que quelques honoraires d'auteur, que sa triste position lui rendait fort nécessaires. Mais quelles que soient les imperfections de ce travail hâté, auquel on peut reprocher le manque de précision, de méthode et l'enflure du style, nous croyons qu'il honore la mémoire de Mirabeau, en fournissant de nouvelles preuves de sa courageuse philanthropie, et de la sagacité de ses vues politiques.

Plusieurs biographes, à l'occasion de l'écrit *sur l'ordre de Cincinnatus*, et des *Doutes sur la liberté de l'Escaut*, ont reproché à Mirabeau les motifs d'intérêt pécuniaire qui, autant et peut-être plus encore que ses convictions politiques d'auteur, le forçaient alors d'écrire [1]. Nous avouons, comme on vient de le voir, que le reproche n'est pas dépourvu de fondement; mais ne doit-il pas tomber

[1] Peuchet parle de « *longueurs qui semblent n'avoir* » *d'autre but que le besoin de remplir son volume* (tome 2, » page 329). » Nous demanderons si un tel reproche n'est pas étrange de la part d'un homme qui, toute sa vie, a fait des livres avec des livres, et qui notamment a imprimé sur le compte de Mirabeau quatre tomes, uniquement composés de morceaux antérieurement imprimés, sans addition d'un seul [illegible], d'une seule phrase inédite?

devant ce fait trop certain, que Mirabeau écrivait en effet *pour vivre;* qu'il n'avait ni propriétés, ni rentes, ni charges, ni emploi, ni pensions (pas même sa pension dotale qui était contestée); qu'en un mot, il n'avait de revenu d'aucune espèce? N'est-il pas évident dès-lors que les fruits de son travail étaient ses seuls moyens de pourvoir à sa subsistance et à celle de la famille qu'il s'était faite, étant repoussé par la sienne? Qui pourrait donc sans injustice lui reprocher ses labeurs littéraires, surtout en considérant que depuis sa sortie de prison, il ne traita que des matières d'intérêt général; que le plus souvent il n'écrivit que sous la dictée d'une conviction véritable; que quand parfois on put douter qu'il en fût inspiré, il ne présenta cependant que des propositions qui, si elles étaient susceptibles de controverse, pouvaient néanmoins être soutenues de bonne foi; qu'enfin, à l'exception de la *Correspondance de Berlin,* dont nous parlerons quand il en sera temps, pour en expliquer la révélation sans l'excuser, il ne se permit pas une seule publication qui fût vraiment blâmable, ni surtout dont le genre eût la ressemblance, même la plus éloignée, avec les hideuses rapsodies que la misère lui avait arrachées au donjon de Vincennes.

Quoique fermement résolu d'éviter autant que possible de ramener la *vie privée* dans les parties

de notre ouvrage qui sont consacrées à la *vie publique*, nous ne pouvons achever le récit du séjour de Mirabeau en Angleterre, sans réfuter ici deux assertions calomnieuses de son principal historien.

Peuchet, immédiatement après s'être occupé des *Doutes sur la liberté de l'Escaut*, place à cette époque (décembre 1784) la mort de la malheureuse Sophie; et nous avons prouvé ailleurs (pages 56 à 76 de ce tome), qu'elle ne mourut que cinq ans plus tard.

En parlant du même temps, il dit : « *Mira-* » *beau éprouva un chagrin réel par la perte de la* » *jeune et intéressante comtesse de Nehra. La vie* » *tourmentée, nécessiteuse, qu'elle mena pendant* » *les trois ans qu'elle vécut avec lui, son voyage en* » *Angleterre, ses peines à Paris, la conduisirent* » *au tombeau* (tome 3, page 332). » Cette fois encore Peuchet invente ce qu'il ne sait pas; et au milieu de trois pages de lamentations déclamatoires, il place son invention de manière à diffamer à l'aise; il ajoute : « *Il est donc vrai* » *que Mirabeau devait faire le malheur des femmes* » *qui payèrent sa passion de l'amour le plus tendre;* » *que celles qui lui sacrifièrent devoir, fortune,* » *repos, bonheur, furent les victimes de leur fu-* » *neste attachement à son sort!* »

Voilà certes une rude tirade, et elle n'a pas été perdue pour les successeurs de Peuchet [illegible]

en voici une paraphrase où l'on trouvera des couleurs bien plus vives que les siennes.

« *A cette époque* (1784) *mourut la comtesse* » *de Nehra. La misère, les peines de cœur, la fa-* » *tigue, les voyages de Paris, les inquiétudes de* » *l'avenir, la mirent au tombeau. La destinée de* » *cette aimable femme est aussi pénible à raconter* » *que celle de la sensible et malheureuse Sophie.* » *Ne croirait-on pas lire ici le conte du* VAMPIRE? » *Toutes les femmes qui approchent cette espèce de* » *lord Rothven meurent de misère et d'amour; cet* » *homme les traîne sans remords et sans peur à tra-* » *vers la honte et la misère, jusqu'à ce que le tom-* » *beau s'ouvre pour les recevoir* [1]. »

Ces phrases, sans doute, et celles qui suivent, sont fort éloquentes; mais il y a un fait significatif à opposer aux deux auteurs : c'est que Mme de Nehra n'est pas morte en 1784, mais bien en 1818 (24 juin); qu'ainsi elle a survécu plus de 27 ans à Mirabeau, qui, amant toujours volage, mais ami toujours tendre et bienfaisant, ne cessa de la chérir autant qu'il en était aimé, et qui lui légua 20,000 fr. dans son testament, où elle est la seconde personne nommée : l'auteur de cet ouvrage est la première.

L'autre fait, dont parle Peuchet [2], et d'après

[1] 1831. *Revue de Paris*, tome 24, nº 3, du 20 mars page 162.

[2] Tome 2, page 318.

lui encore, le même article de la *Revue de Paris* [1], se rapporte à un copiste, nommé Hardi, que Mirabeau occupait à Paris, et qu'il manda à Londres. Le récit d'ailleurs absurde de Peuchet est complétement calomnieux. Nous en avons un, écrit par madame de Nehra, et que nous ne transcrirons pas à cause de sa longueur, quoiqu'il soit intéressant et empreint des couleurs de la vérité. Nous réduirons à peu de mots nos explications sur ce fait.

Partant de Paris, et incertain de son sort, Mirabeau avait confié à Hardi des papiers très-secrets, et qui intéressaient fort sa mère et lui-même, la comtesse de Mirabeau, et aussi des tiers, par exemple des femmes dont nous ne devons point dire le nom, puisque personne ne les a nommées avant nous. Quand, à l'arrivée de Hardi, Mirabeau demanda ses papiers, ils avaient disparu, et il lui fut impossible d'obtenir même le plus léger éclaircissement à cet égard. Désespéré à l'aspect du danger possible, même probable, d'une publication furtive qu'on lui imputerait à crime, il consulta ses amis sur le parti à prendre. Tous, et sir Gilbert Elliot en tête, lui conseillèrent une action juridique, comme la voie la plus sûre d'une justification anticipée et d'une protestation solennelle. Hardi

[1] Volume et numéro déjà cités, page 161.

fut donc traduit en justice par Mirabeau, et non pas Mirabeau par Hardi, comme le dit Peuchet [1], pour le fait de la rétention d'un dépôt, et non pour le fait d'un vol. Sir Gilbert Elliot, en personne, exposa et la cause, et ses conseils, et sa participation; et Hardi, envoyé en prison, se jugea si bien lui-même, qu'il ne hasarda pas, du moins alors et à découvert, un mot des récriminations dont parle Peuchet, et dont l'idée, s'il avait été en mesure de la suivre, lui serait naturellement venue après un traitement aussi brusque, et dans un pays où les lois se prêtent particulièrement à l'action reconventionnelle et récriminatoire.

Voilà l'exacte vérité sur un épisode fort simple, que Peuchet a présenté de manière à outrager la mémoire de Mirabeau. Mais pourquoi cette animosité? pourquoi cette ignorance des faits? Quant à l'animosité, nous ne chercherons pas à l'expliquer, car nous n'avons jamais pu la comprendre; quant à l'ignorance des faits, il est aisé de la concevoir, parce que Peuchet voulant écrire la vie privée de Mirabeau sans la connaître, autrement que par les documens tels quels publiés avant lui; n'ayant pu s'éclairer auprès de madame du Saillant qui lui refusa toute confiance, d'autant qu'elle avait auprès

[1] Tome 2, page 318.

d'elle son mandataire dévoué, qui parle ici; Peuchet, disons-nous, s'opiniâtrant toutefois à faire un gros livre, a puisé partout, sans soin, sans critique, sans choix; et, par exemple, s'est inspiré, quand au fait dont il s'agit, d'un horrible libelle publié le 27 mars 1787, sous le titre de *Considérations sur la dénonciation de l'agiotage*, et d'un autre pamphlet écrit par des champions avoués ou non avoués de la cause de Necker; libelles dont le second est la copie du premier, qui fut écrit en partie sous la dictée de Hardi. Ajoutons que Peuchet n'étudia pas même ce document, qu'un biographe judicieux et de bonne foi aurait rejeté au premier coup d'œil, parce que toutes les fureurs de la haine, et ses exagérations, et ses impostures, y sont empreintes à chaque phrase. Nous disons que Peuchet ne le lut pas même avec quelque attention, quoiqu'il en ait copié plusieurs pages [1]; car autrement il aurait vu que madame de Nehra, qu'il dite morte en 1784, ne l'était pas apparemment en 1787, puisque le libelle cité en parle dans les termes les plus diffamatoires, comme d'une personne *vivante* [2].

[1] Tome 3; pages 99 à 102.

[2] Mirabeau fut fort affecté de ce libelle, dont il parle dans une lettre à Mauvillon : « Je veux préparer madame » de Nehra à la lecture d'un horrible libelle contre moi, » où elle est atrocement, gratuitement et calomnieuse- » ment outragée. Il faut au moins que celui pour qui elle » souffre l'en console. » (Page 224.)

Mirabeau avait conçu à Londres l'espoir de faire quelque grand travail littéraire qui lui aurait fourni des moyens suivis et assurés de subsistance. Par exemple, une entreprise qu'il avait, comme nous l'avons vu [1], projetée dès Vincennes, c'est-à-dire un extrait raisonné et classé de la collection précieuse, mais indigeste des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; par exemple encore, un *Conservateur* [2], dont l'objet aurait été de recueillir et rassembler un choix de morceaux d'élite enfouis dans des ouvrages anciens que faisait oublier ou du moins négliger l'accroissement journalier des produits de la presse ; accroissement déjà très-marqué dès lors, et dont on a vu depuis la prodigieuse et incalculable progression. Ces projets, goûtés d'abord, furent ensuite écartés par les timides hésitations des libraires anglais, qui participaient fort peu à l'esprit spéculateur de leur nation [3]. Mirabeau s'en tint donc forcément aux deux ouvrages qu'il avait publiés ; et nous ne lui connaissons d'œuvres inédites,

[1] Voir notamment ci-dessus, page 262.

[2] Lettres à Chamfort, page 74.

[3] Il y aurait lieu de croire que Mirabeau ne reçut pas plus d'encouragement dans son propre pays, s'il était vrai (ce que nous ne pouvons ni affirmer ni démentir) qu'un *Prospectus* eût été distribué à Paris, ainsi que le disent les *Mémoires secrets pour servir à l'Histoire de la République des lettres*, etc. (*Londres*, John Adamson, tome 31, pages 91 et 93, 10 et 11 février 1786.)

écrites à Londres, que le commencement très-informe d'une *Histoire de Genève*, dont nous avons donné le manuscrit autographe à feu M. *Etienne Dumont* lors de son dernier voyage à Paris, en avril 1826 [1], et un sermon sur *l'immortalité de l'âme*, composée pour un ministre réfugié. Cet ecclésiastique lui avait été recommandé de Genève, et Mirabeau le tira de l'indigence, non par des secours pécuniaires qui n'étaient pas à sa portée, mais par le don de ce travail, à l'aide duquel le jeune ministre obtint au concours une place avantageuse. Nous publierons quelque jour, d'après le manuscrit autographe, cet éloquent sermon qui, par le sujet et la forme, diffère essentiellement des autres ouvrages de l'auteur, et doit, à tous égards, faire beaucoup d'honneur à sa mémoire.

[1] Étienne Dumont, Genevois, connu principalement par ses traductions et commentaires des ouvrages de Jérémie Bentham, Étienne Dumont avait été fort lié, en 1789, avec Mirabeau, pour qui il fit plusieurs travaux politiques. On a, en 1831, imprimé sous le titre de *Souvenirs de Mirabeau*, un volume de fragmens et notes qu'Étienne Dumont ne destinait pas au public, du moins dans l'état où ils sont, et qu'il appelait lui-même une simple *ébauche*, qualification que l'éditeur a conservée, non sur le titre, mais dans l'*avertissement*. Nous aurons occasion de revenir sur les *Souvenirs* d'Étienne Dumont. Cet homme, également habile, savant et vertueux, est mort à Milan, le 28 septembre 1829.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

PB-38826-SR
539-15
5-C
B/T

DC
146
M7A3
v.5

CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(650) 723-1493
grncirc@sulmail.stanford.edu
All books are subject to recall.

DUE

OCT 20 2000
OCT 20 2000